



HAL
open science

Les relations interpersonnelles violentes en détention et la gestion de ces conflits : exploration des dynamiques à l'œuvre dans la survenue des violences chez les personnes détenues et les personnels pénitentiaires

Adelaide Vervaeke

► To cite this version:

Adelaide Vervaeke. Les relations interpersonnelles violentes en détention et la gestion de ces conflits : exploration des dynamiques à l'œuvre dans la survenue des violences chez les personnes détenues et les personnels pénitentiaires. Psychologie. Université Rennes 2, 2023. Français. NNT : 2023REN20007 . tel-04153804

HAL Id: tel-04153804

<https://theses.hal.science/tel-04153804>

Submitted on 6 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE RENNES 2

ECOLE DOCTORALE N° 603
Education, Langages, Interaction, Cognition, Clinique
Spécialité : Psychologie

Par

Adélaïde VERVAEKE

Les relations interpersonnelles violentes en détention et la gestion de ces conflits.

Exploration des dynamiques à l'œuvre dans la survenue des violences chez les personnes détenues et les personnels pénitentiaires.

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 10 janvier 2023

Unité de recherche : Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication (LP3C)

Composition du Jury :

Catherine Blatier
Cinzia Guarnaccia
Chloé Leclec
Paul Mbanzoulou
Benoit Testé

Professeure des Universités – Université Grenoble-Alpes / *Rapporteuse*
Maitre de conférence HDR – Université Rennes 2 / *Examinatrice*
Professeure des Universités – Université de Montréal / *Rapporteuse*
Professeur des Universités – Énap Agen / *Président*
Professeur des Universités – Université Rennes 2 / *Directeur de thèse*

Les relations interpersonnelles violentes en détention et la gestion de ces conflits.

*Exploration des dynamiques à l'œuvre dans la survenue des violences chez les
personnes détenues et les personnels pénitentiaires.*

Thèse de doctorat de l'Université Rennes 2

Spécialité : Psychologie

Laboratoire de psychologie : Cognition, Comportement, Communication (LP3C)

École Doctorale n°603 : Éducation, Langages, Interaction, Cognition, Clinique

présenté par Adélaïde VERVAEKE

Sous la direction de Pr. Benoît Testé

Soutenue à Rennes, le 10 janvier 2023

Composition du jury :

Catherine Blatier	Professeure des Universités – Université Grenoble-Alpes / <i>Rapporteuse</i>
Cinzia Guarnaccia	Maitre de conférence HDR – Université Rennes 2 / <i>Examinatrice</i>
Chloé Leclec	Professeure des Universités – Université de Montréal / <i>Rapporteuse</i>
Paul Mbanzoulou	Professeur des Universités – Énap Agen / <i>Président</i>
Benoît Testé	Professeur des Universités – Université Rennes 2 / <i>Directeur de thèse</i>



Thèse remarquée et financée par l'École nationale d'administration pénitentiaire

Cette version est une version partielle ne détaillant pas les questions de l'outil de déconstruction des situations de violence (méthode DSV) dans les chapitres 5, 6 et 7.

Remerciements

Ce travail de thèse m'aura donné l'occasion de faire de belles rencontres, humaines comme professionnelles, et n'aurait pas abouti sans le soutien d'un ensemble de personnes.

Je tiens en premier lieu à remercier mon directeur de thèse Benoît Testé. Les mots qui suivent ne suffiront pas à lui témoigner ma reconnaissance pour tout ce qu'il m'a apporté durant ces 5 années. Ce travail n'aurait pas vu le jour sans sa confiance, son soutien et sa bienveillance. Sa disponibilité, son humanité et son expertise ont plus que contribué à construire la chercheuse que je suis aujourd'hui. Il m'aurait été impossible d'espérer mieux comme accompagnement. Benoit, merci infiniment pour ce que tu m'as permis de réaliser durant ces cinq années.

Je remercie sincèrement Catherine Blatier, Cinzia Guarnaccia, Chloé Leclerc et Paul Mbanzoulou membres du jury, d'avoir accepté de prendre de leur temps pour lire et participer à l'évaluation de mon travail.

Mes remerciements vont également à l'Énap qui m'a fait confiance en m'attribuant sa bourse doctorale. Je remercie à nouveau Paul Mbanzoulou, parrain de ma promotion de Master 2, sans qui je n'aurais pas eu connaissance de cette bourse. Paul, merci d'avoir soutenu et accompagné ce travail, et d'avoir contribué à son élaboration et sa mise en œuvre avec beaucoup d'humanité. Je remercie également toute l'équipe du Cirap, actuelle et passée, qui au cours de mes semaines d'immersion a toujours su trouver du temps pour m'accompagner dans mon travail. Guillaume Brie, Lucie Hernandez, Fabienne Huard-Hardy, Cécile Rambourg, Alexandre Roy, Anaïs Tschanz, merci pour votre expérience, votre disponibilité et vos nombreuses réflexions qui ont contribué à ce que ma thèse soit ce qu'elle est aujourd'hui.

Merci aussi à Séverine Bouchet et Laëticia Bon pour nos échanges qui ont sans conteste nourri ma pensée et ce travail.

Je tiens également à remercier Monsieur Mayol, Monsieur Millescamps et Monsieur Gombert qui ont pu m'apporter une aide précieuse dans la réflexion ou le recueil de données.

J'adresse mes remerciements à l'association etc qui m'a donné accès à son terrain en détention, et en particulier à ma collègue et amie Floriane Renouard sans qui je n'aurais pas eu cette

opportunité. Je mesure la chance que tu m'as offerte et t'en suis extrêmement reconnaissante. La thèse n'aurait sans doute pas pris la même direction sans ce premier recueil de données.

Ce projet a aussi été rendu possible grâce aux différentes équipes de direction des établissements dans lesquels je me suis rendue. Sans leur confiance et leur soutien, ce travail n'existerait pas. Pour ne pas rompre l'anonymat des établissements, je me permets de les citer par leurs prénoms. Merci donc à Jean-Paul C., Raphaelé C., Thierry G., Abdelkader K., Claude L., Pascal M. et Thiphaine P. d'avoir accepté d'accueillir ma recherche. Je tiens également à remercier chaleureusement Sonia B., Dorian H. et Fouaad S. pour leur implication et les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour m'accueillir et me permettre d'aller au bout de ce travail.

Je remercie aussi Marcel D. et Mohamed M. pour leur aide précieuse lors de mes recueils.

Je remercie mes collègues doctorants Alice, Anta, Anthony, Brivael, Gaëlle, Savannah, Taha et Tivizio, et enseignants Alain Somat, Anne Taillandier-Schmitt, Cinzia Guarnaccia, Christelle Maisonneuve, Rodolphe Kamiejski et tout spécialement Abdul-Rahman Rasho pour leur présence et leur partage. Sans oublier ceux qui rendent mes journées au bureau bien plus sympathiques, Antoine, Jean-Charles, Kévin, Marc, Mehdi. Les gars, un grand merci pour votre écoute, votre soutien, votre aide et vos conseils. Sans vous la fac n'aurait pas eu la même saveur.

Évidemment, je remercie mes parents pour ce qu'ils m'ont transmis, leurs encouragements, leur soutien, leur écoute et leur présence, me conduisant là où j'en suis aujourd'hui.

Merci également à ma famille, mes ami.e.s. et aux parents de mon filleul pour les moments de joie qu'ils m'ont offerts durant cette thèse. Pauline, merci pour ton soutien indéfectible.

Merci également à toutes les personnes que je ne cite pas, mais qui, tout du long, à un moment ou plus récemment m'ont accompagné et soutenu dans ce travail.

Enfin, je remercie grandement, les personnes détenues et les personnels qui ont participé à ma recherche et sans qui la thèse n'aurait pas été possible. C'est grâce à eux, à leur confiance et au temps qu'ils m'ont accordé que cette recherche a pu aboutir. Je tiens particulièrement à remercier les participants qui ont accepté de me rencontrer en entretien et d'être enregistrés. À nouveau dans un souci d'anonymat je ne citerais que leurs initiales, en espérant qu'ils se reconnaîtront. A.B., A.H., A.M., B.F., C.H., D.D., D.F., D.L., G.D., H.S., J.B., J.D., J.-F.C., J.-M.L., K.L., L.S., M.F., O.K., P.M., R.L., R.M., S.A., T.R., Y.N., merci à vous de m'avoir livré votre connaissance et partagé votre vécu de la détention.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1. LA FRANCE ET SES PRISONS : ÉTATS DES LIEUX ET ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DE LA PRISON D’AUJOURD’HUI ET DES VIOLENCES QUI S’Y DÉROULENT	5
1.1. LA PRISON EN QUELQUES CHIFFRES	6
1.1.1. Le parc pénitentiaire français	6
1.1.2. Les personnes placées sous écrou	7
1.2. ÉVOLUTION DES POLITIQUES PÉNITENTIAIRES EN MATIÈRE DE VIOLENCE	10
1.2.1. Une gestion institutionnelle repensée	10
1.2.2. La relation comme nouvelle sécurité	13
1.3. LES POLITIQUES PÉNITENTIAIRES ET PÉNALES EN MATIÈRE DE SANCTION DES VIOLENCES EN DÉTENTION	15
1.3.1. Pour les personnes détenues	16
1.3.1.1. <i>Les sanctions disciplinaires</i>	16
1.3.1.2. <i>Les sanctions judiciaires</i>	17
1.3.2. Pour les personnels de surveillance	18
1.3.2.1. <i>Les sanctions disciplinaires</i>	18
1.3.2.2. <i>Les sanctions judiciaires</i>	19
1.4. LE CHIFFRE NOIR DES VIOLENCES EN DÉTENTION	20
1.4.1. Les violences entre personnes détenues : 8 883 et toutes celles que l’on ne voit pas	21
1.4.2. Les violences de personnes détenues sur les personnels de surveillance : l’impunité des violences verbales	23
1.4.3. La violence des personnels de surveillance sur les personnes détenues : entre indicible et esprit de corps	25
1.5. CONCLUSION DU CHAPITRE 1	28
CHAPITRE 2. LA VIOLENCE CARCÉRALE : IMPACTS DES FACTEURS DE PRIVATION DE LIBERTÉ, CONTEXTUELS, INDIVIDUELS ET RELATIONNELS SUR LA VIOLENCE EN DÉTENTION	31
2.1. L’IMPACT DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ SUR LES VIOLENCES	32
2.1.1. La prison fait violence : les facteurs de privation de liberté inhérents à la détention	32
2.1.2. Les effets psychologiques de la privation de liberté et leurs liens avec la violence	34
2.2. L’IMPACT DES FACTEURS CONTEXTUELS SUR LES VIOLENCES	37
2.2.1. Les facteurs liés aux établissements	37

2.2.2. Les facteurs liés à l'organisation et/ou à la gestion des personnes prises en charge	42
2.3. L'IMPACT DES FACTEURS INDIVIDUELS SUR LES VIOLENCES EN DÉTENTION	45
2.3.1. Les facteurs statiques	46
2.3.2. Les facteurs dynamiques	52
2.4. L'IMPACT DES FACTEURS RELATIONNELS	54
2.4.1. Liés aux relations entre personnes détenues	54
2.4.2. Liés aux personnels de surveillance	57
2.5. CONCLUSION DU CHAPITRE 2	59
CHAPITRE 3. DYNAMIQUE DES INTERACTIONS VIOLENTES	63
3.1. LES PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'AGRESSION : DE LA THÉORIE DE LA FRUSTRATION-AGRESSION AU MODÈLE GÉNÉRAL DE L'AGRESSION (MGA)	64
3.1.1. Les théories causales : la frustration-agression et la néo-association	65
3.1.2. La prise en compte des cognitions dans le comportement violent : la théorie de l'apprentissage social et le traitement de l'information	66
3.1.3. Le modèle général de l'agression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002) : un modèle multifactoriel du comportement violent	68
3.1.4. Synthèse sur la dynamique des interactions violentes	72
3.2. LE RÔLE DES ÉMOTIONS DANS LES INTERACTIONS VIOLENTES	73
3.2.1. Le modèle circumplex des affects de Russell (1980)	73
3.2.2. Le rôle des émotions dans le comportement violent en détention	76
3.3. L'IMPACT DES BIAIS D'HOSTILITÉ (BH) DANS LES INTERACTIONS VIOLENTES	80
3.3.1. La théorie autour des biais d'hostilité (BH) dans les interactions violentes	80
3.3.2. Biais d'hostilité et agression : un lien avec les émotions ?	84
3.4. CONCLUSION DU CHAPITRE 3	86
CHAPITRE 4. PROBLÉMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHÈSE GÉNÉRALE DE LA THÈSE	87
4.1. VUE D'ENSEMBLE	87
4.2. PROBLÉMATISATION ET HYPOTHÈSE	90
CHAPITRE 5. ÉLABORATION ET TEST D'UN OUTIL DE DÉCONSTRUCTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE EN DÉTENTION	93
5.1. MÉTHODE	94
5.1.1. Population et procédures	94
5.1.2. Élaboration, présentation et test de l'outil de déconstruction des situations de violence	97
5.2. RÉSULTATS	101
5.2.1. Violences parlées, violences vécues : des différences en détention homme et en détention femme	101
5.2.2. Contexte, motif et déclenchement des situations de violences vécues	105

5.2.3. Gestion de la violence	110
5.3. DISCUSSION GÉNÉRALE DU CHAPITRE 5	111
5.4. CONCLUSION DU CHAPITRE 5	116
CHAPITRE 6. EXPLORATION DES RELATIONS INTERPERSONNELLES VIOLENTES EN DÉTENTION ET DE LA GESTION DE CES CONFLITS : APPROCHE QUALITATIVE PAR ENTRETIEN	117
6.1. MÉTHODE	118
6.1.1. Population et procédure	118
6.1.2. Outils	120
6.1.3. Méthodes d'analyses	122
6.1.3.1. <i>La violence et la gestion des conflits</i>	122
6.1.3.2. <i>Les situations de violences vécues</i>	123
6.2. RÉSULTATS	125
6.2.1. Éléments d'analyse – la violence et la gestion des conflits en détention	125
6.2.1.1. <i>La violence en détention</i>	126
6.2.1.2. <i>La gestion des conflits en détention</i>	136
6.2.2. Synthèse et discussion des résultats	145
6.2.3. Résultats des situations de violences vécues	149
6.2.3.1. <i>Les situations de violence entre personnes détenues (D→D)</i>	149
6.2.3.2. <i>Les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel de surveillance (D→S)</i>	159
6.2.3.3. <i>Les situations de violence d'un personnel de surveillance sur une personne détenue (S→D)</i>	172
6.2.4. Comparaison des résultats pour l'ensemble des types de situations et discussion des résultats	185
6.3. DISCUSSION GÉNÉRALE DU CHAPITRE 6	190
CHAPITRE 7. EXPLORATION DES RELATIONS INTERPERSONNELLES VIOLENTES EN DÉTENTION ET DE LA GESTION DE CES CONFLITS : APPROCHE QUANTITATIVE PAR QUESTIONNAIRE	193
7.1. MÉTHODE	196
7.1.1. Population et procédure	196
7.1.2. Outil	199
7.2. RÉSULTATS	201
7.2.1. Situations de violence rapportées par les personnes détenues	202
7.2.1.1. <i>Résultats relatifs aux situations de violence entre personnes détenues</i>	202
7.2.1.1.1. Description des situations de violence entre personnes détenues	202
7.2.1.1.2. Perceptions et état interne du sujet pour les situations de violences entre personnes détenues	208
7.2.1.1.3. Test des relations supposées dans le schéma sur la dynamique des interactions violentes en détention pour les situations de violence entre personnes détenues	211

7.2.1.2. Résultats relatifs aux situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance rapportées par les personnes détenues	221
7.2.1.2.1. Description des situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance rapportées par les personnes détenues	221
7.2.1.2.2. Perceptions et état interne du sujet pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance, rapportées par les personnes détenues	226
7.2.1.2.3. Test des relations supposées dans le schéma sur la dynamique des interactions violentes en détention pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance rapportées par les personnes détenues	229
7.2.2. Situations rapportées par les personnels	239
7.2.2.1. Description des situations de violence entre une personne détenue et un personnel, rapportées par les personnels	239
7.2.2.2. Perceptions et état interne du sujet pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel, rapportées par les personnels	245
7.2.2.3. Test des relations supposées dans le schéma sur la dynamique des interactions violentes en détention pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel, rapportées par les personnels	248
7.2.3. Éléments sur la gestion de la violence d'après les participants	258
7.3. DISCUSSION DES RÉSULTATS	260
7.4. CONCLUSION GÉNÉRALE DU CHAPITRE 7	271
CHAPITRE 8. DISCUSSION GÉNÉRALE DE LA THÈSE	273
8.1. VUE D'ENSEMBLE	273
8.2. LIMITES DE LA RECHERCHE	275
8.3. PRINCIPAUX RÉSULTATS	277
8.4. PERSPECTIVES ET PRÉCONISATIONS	288
CONCLUSION GÉNÉRALE	295
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	297
INDEX DES TABLEAUX	317
INDEX DES FIGURES	319

Liste des abréviations

AP : Administration pénitentiaire

BH : Biais d'hostilité

BAH : Biais d'attribution hostile

BEH : Biais d'attente hostile

BIH : Biais d'intention hostile

BPH : Biais de perception hostile

CD : Centre de détention

CDD : Commission de discipline

CEDH : Convention européenne des droits de l'homme

CGLPL : Contrôleur général des lieux de privation de liberté

CNDS : Commission nationale de déontologie de la sécurité

CNE : Centre national d'évaluation

CNO : Centre national d'observation

CoP : Code pénal

CP : Centre pénitentiaire

CPP : Code de procédure pénale

CPIP : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

CPT : Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains

CPH : Centre Pénitentiaire pour Hommes de Rennes-Vezin

CPF : Centre Pénitentiaire pour Femmes de Rennes

CRI : Compte-rendu d'incident

CRP : Crédit de réduction de peine

CSL : Centre de semi-liberté

DAP : Direction de l'administration pénitentiaire

DDD : Défenseur des droits

DI : Direction interrégionale

DPS : Détenu particulièrement signalé

ELAC : Équipe locale d'appui et de contrôle

ELSP : Équipe locale de sécurité pénitentiaire

Énap : École nationale de l'administration pénitentiaire

EPM : Établissement pour mineur

EPSNF : Établissement public de santé national de Fresnes

ERIS : Équipe régionale d'intervention et de sécurité

ESP : Équipe de sécurité pénitentiaires
GIGN : Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
ITT : Interruption temporaire de travail
MA : Maison d'arrêt
MC : Maison centrale
MGA : Modèle général de l'agression
OIP : Observatoire international des prisons
ONUDC : Office des nations unies contre la drogue et le crime
PPR : Programme de prévention de la récidive
q : quartier
QD : Quartier disciplinaire
QHS : Quartier de haute sécurité
QPR : Quartier pour personnes radicalisées
QPS : Quartier de préparation à la sortie
SNRP : Service national du renseignement pénitentiaire
T1 : Motif de l'agression/ déclenchement de la violence
T2 : Réaction(s) comportementale(s)
T3 : Réponse à la réaction comportementale
UDV : Unité pour détenus violents

Introduction générale

« C'est plus des 2 côtés, parce qu'il y a la frustration du détenu et il y a celle du surveillant aussi. ... Faut pas oublier que les surveillants c'est des hommes. Imaginer des hommes en tenue comme nous on les imagine là, avec des bottes en plein été, il fait 35 degrés, à ouvrir des portes, en plus, peu de personnes les respectent pour la fonction qu'ils ont, qu'ils font, eux aussi des fois ils perdent pied, ils oublient leurs travaux, ils se laissent aller. Ici tout le monde peut péter, y a pas que les détenus, il y a pas que les surveillants, ça c'est faux, c'est tout le monde, on est tous des humains, et tout le monde il peut déraiper, ça arrive tous les jours, c'est comme à l'extérieur. Je suis un détenu je peux pas dire c'est plus les surveillants c'est plus les détenus c'est faux c'est les deux. Mais après nous, notre violence à nous de notre côté, nous on essaie de l'expliquer parce qu'on on est frustré on est enfermé 22 heures sur 24, mais même ça, ça n'explique pas en fait. ... ça facilite l'engagement dans la violence, mais ça n'explique pas, parce qu'il y en a d'autres ils sont à côté de nous, ils ont fait plus de 7 ans d'incarcération ou 10 ans, aucune violence. » [Propos recueillis en entretien, personne détenue en maison d'arrêt]

Aucune citation ne saurait mieux décrire la recherche de thèse que nous avons menée. Comme l'explique cette personne détenue rencontrée au cours du deuxième recueil de données, la violence en détention touche autant les personnes détenues que les agents, et les deux sont autant en mesure de la subir que de la produire. Pourquoi les personnes détenues prendraient-elles le risque d'allonger leur peine pour une insulte lancée à la fenêtre quand elles parlent de vouloir retrouver leur liberté ? Comment un surveillant pourrait-il sciemment décider de risquer sa carrière et de mettre sa vie en jeu pour un refus de réintégrer sa cellule ? Qu'est-ce qui déclenche cette violence ? Que se passe-t-il entre deux individus présents en détention pour qu'une violence apparaisse et puisse conduire parfois à des blessures extrêmement graves ? Ce type de question nous a conduits à mener le travail de recherche qui suit, s'intéressant autant aux violences entre personnes détenues qu'à celles d'une personne détenue sur un personnel et celles d'un personnel sur une personne détenue.

La problématique de la violence en détention est récurrente depuis de très nombreuses années. Il arrive qu'elle occupe parfois, pour un temps, le devant de la scène. Généralement lorsqu'elle

touche une personne innocente ou provient de ceux qui sont censés incarner le cadre et la loi. Pourtant, la violence en détention est une violence quotidienne vécue par des centaines de citoyens tous les jours. En ce sens, elle constitue un problème de société qui mérite d'être analysé afin d'en comprendre les enjeux, la dynamique et les modalités afin de proposer des solutions efficaces pour lutter contre ce phénomène. La bourse doctorale de l'Énap, proposée fin 2017 et que nous avons obtenue, présentait alors une opportunité pour approfondir ces questionnements et mener à bien une recherche sur cette thématique.

La thèse a été construite autour de 8 chapitres. Les 3 premiers portent sur des éléments théoriques. Plus précisément, le premier chapitre dresse un état des lieux du contexte de notre recherche. Après avoir présenté quelques chiffres, nous exposons les évolutions des politiques pénitentiaires en matière de violence. Nous décrivons ensuite les sanctions disciplinaires et judiciaires encourues par les personnes détenues et les personnels de surveillance en cas de violence, avant d'explorer les spécificités et les éventuelles explications au chiffre noir des violences pour chacun des trois types de violence sur lesquelles porte la recherche.

Le deuxième chapitre se focalise sur les différents facteurs explicatifs et/ou prédictifs de la violence carcérale. Présentant d'abord les facteurs liés à la privation de liberté et ses effets psychologiques, nous nous intéressons ensuite aux facteurs contextuels qu'ils soient liés à l'établissement ou relatifs à la gestion et à la prise en charge des personnes détenues. Après avoir examiné les facteurs individuels statiques et dynamiques, nous explorons les facteurs relationnels liés aux personnes détenues et aux personnels pénitentiaires.

Le troisième chapitre porte sur la dynamique des interactions violentes. Après avoir passé en revue les travaux ayant construit le modèle général de l'agression (MGA) et en avoir proposé une synthèse, nous exposons le modèle circumplex des affects de Russell (1980) puis le rôle des émotions dans les comportements violents en détention. Enfin nous présentons la théorie des biais d'hostilité (BH) dans les interactions violentes avant de questionner le lien qu'ils entretiennent avec les émotions.

Ces trois premiers chapitres permettent de constater qu'il existe peu de connaissances théoriques sur les processus en jeu dans les interactions violentes en détention, et contribuent à préciser notre problématique de recherche, présentée dans un quatrième chapitre.

La partie empirique est abordée dans les trois chapitres suivants. Le cinquième chapitre présente le premier recueil de données par observation ayant permis l'élaboration et le test d'un outil de déconstruction des situations de violence en détention. Après avoir exposé la méthode à travers

la population, les procédures de recueil, les outils et les méthodes d'analyses, nous présentons les premiers constats.

Le sixième chapitre porte sur les résultats permis par le second recueil de données par entretien. Une fois la méthodologie décrite avec la population, la procédure, les outils et les méthodes d'analyses, les éléments généraux relatifs à la violence et à la gestion des conflits sont exposés et discutés. Après avoir examiné les résultats des situations de violences vécues pour chaque type de situation, une discussion par comparaison est proposée, avant la discussion de l'ensemble des résultats.

Le septième chapitre s'intéresse aux résultats collectés avec le troisième recueil de données par questionnaire. Après avoir exposé la population, la procédure et l'outil, nous présentons les résultats concernant les violences rapportées par les personnes détenues puis celles rapportées par les personnels. Enfin, suite à un point sur des éléments relatifs à la gestion de la violence, nous discutons les résultats du chapitre.

La discussion générale, huitième et dernier chapitre de la thèse, rappelle les principaux aspects théoriques, présente les limites, puis expose les quatre principaux enseignements de la recherche avant de proposer des préconisations.

Chapitre 1.

La France et ses prisons : états des lieux et éléments de compréhension de la prison d'aujourd'hui et des violences qui s'y déroulent

« Une société se juge à l'état de ses prisons. » (Albert Camus)

Depuis l'adoption du premier Code pénal en 1791, la peine privative de liberté est au centre du dispositif judiciaire, faisant de la prison le lieu de punition et d'amendement du condamné. Près de 200 ans plus tard, l'emprisonnement devient, avec l'abolition de la peine de mort en 1981, la peine maximale de référence. Fort de deux siècles d'évolution, la prison a aujourd'hui pour mission l'exécution des peines et la réinsertion sociale. Cependant, comme le note le Contrôleur Général des Lieux de Privation et de Liberté (CGLPL) dans son rapport thématique de 2017 sur le personnel des lieux de privation de liberté, la violence, qu'elle soit verbale ou physique, est présente dans tous les lieux de privation de liberté, que ce soit entre personnes privées de liberté ou avec les agents. Avec ce premier chapitre, nous proposons un état des lieux de la prison d'aujourd'hui, tout d'abord à travers quelques chiffres permettant de présenter à la fois le parc pénitentiaire français et les personnes placées sous écrou. Une deuxième partie s'intéresse à diverses mesures prises pour repenser, via la sécurité, une gestion institutionnelle de la violence et la façon dont la relation est devenue le nouvel axe de sécurité à investir. Après avoir exploré les évolutions des politiques pénitentiaires en matière de violence, la troisième partie porte sur les sanctions disciplinaires et judiciaires encourues par les différents protagonistes de la détention, à savoir les personnes détenues et les personnels de surveillance, en cas de violence. Enfin, il s'agit d'explorer les spécificités des trois types de violence sur lesquelles portent ce travail de recherche et les éventuelles explications au chiffre noir des violences en détention pour chacune d'entre elles.

1.1. La prison en quelques chiffres

1.1.1. Le parc pénitentiaire français

Le parc pénitentiaire français, sous le contrôle et la coordination de 10 directions interrégionales (DI)¹ et de la mission des départements et territoires d'outre-mer, comprend 186 établissements pénitentiaires de différents types, selon le régime de détention et les catégories de condamnation². Il existe 81 Maisons d'Arrêt (MA), recevant les personnes prévenues et les personnes condamnées dont la peine, ou le reliquat de peine, ne dépasse pas deux ans. Les personnes détenues sont enfermées dans leur cellule (régime « portes fermées ») et ne sortent que pour des déplacements justifiés (promenade, rendez-vous, convocation ou activité). Les 25 centres de détention (CD) accueillent les personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans, et ont généralement des régimes de détention principalement orientée vers la resocialisation. Les personnes sont enfermées en cellule la nuit et en « portes ouvertes » la journée, leur permettant de se déplacer seules. Les 6 maisons centrales (MC) ont un régime de détention axé sur la sécurité. Elles prennent en charge les personnes détenues condamnées à une longue peine et/ou présentant des risques. Les personnes détenues sont en régime « portes fermées » et sont accompagnées par un personnel pénitentiaire lors de leurs déplacements. Les 9 centres de semi-liberté (CSL) hébergent des personnes condamnées bénéficiant du régime de placement extérieur ou de semi-liberté. Leurs déplacements sont libres, les personnes ont la clé de leur cellule et peuvent s'absenter la journée pour mener à bien leur projet de réinsertion. Les 58 centres pénitentiaires (CP) sont des établissements mixtes, qui comprennent dans le même établissement, au moins deux quartiers différents. Chaque quartier (q) se réfère alors au fonctionnement et au régime de détention affilié. Il existe, en dehors des établissements présentés jusqu'alors, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) qui accueillent des personnes détenues âgées de 13 à 18 ans et l'établissement public de santé national de Fresnes (EPSNF) qui prend en charge les personnes détenues nécessitant des soins de santé.

¹ DI de Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Outre-mer, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse. (Cf. Annexe 1- Carte de l'Administration Pénitentiaire).

² Les structures pénitentiaires, consulté sur le site du ministère de la justice : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/les-structures-penitentiaires-14557.html>, mis à jour le 22 septembre 2021 et consulté le 30 septembre 2021

1.1.2. Les personnes placées sous écrou

Au 1^{er} septembre 2022, 86 243 personnes étaient écrouées en France³, autrement dit, prises en charge par l'administration pénitentiaire⁴. Parmi celles-ci, 14 574 (17%) étaient non détenues et donc, placées à l'extérieur (707 personnes, 5%), ou sous surveillance électronique à domicile (13 867 personnes, 95%) ; et 71 669 (83%) étaient, quant à elle détenues, et faisaient l'objet d'une mesure privative de liberté au sein d'un établissement pénitentiaire. Sur les 83% de personnes écrouées détenues, 69% (49 793) étaient condamnées et ont été déclarées coupables d'un délit ou d'un crime par la Justice, 27% (18 986) étaient prévenues et donc dans l'attente d'un jugement et d'une éventuelle condamnation définitive, et 4% (2 890) avaient le double statut condamnées-prévenues. Parmi les 69% (49 793) de personnes détenues condamnées, 96% (47 880) étaient en établissements fermés, 3% (1 684) en semi-liberté et 1% (229) placées à l'extérieur. Les 27% (18 986) de personnes détenues prévenues, ainsi que les 4% (2 890) de personnes détenues condamnées-prévenues étaient, elles, toutes placées en établissements fermés. Ainsi, au 1^{er} septembre 2022, 69 756 personnes vivaient quotidiennement en détention pour 60 715 places opérationnelles, portant la densité carcérale globale⁵ à 118%. Si ce chiffre est un indicateur non équivoque d'une surpopulation carcérale, il apparaît que ce sont les MA et qMA pour hommes qui étaient particulièrement touchées par le problème, avec une densité carcérale à 139.7%⁶. Ainsi, 98 MA ou qMA sur 131 évoluaient avec une densité carcérale supérieure à 120%, dont 44 étaient à plus de 150% et 4 à plus de 200%. Les établissements accueillant les 3 001 femmes incarcérées et les 686 mineurs détenus faisaient, quant à eux, respectivement face à des taux d'occupation des places⁷ de 87.8%, et 55.6%, même si certains établissements ou quartiers (15 pour les femmes et 1 pour les mineurs) présentaient, au 1^{er} septembre 2022, des taux d'occupation de plus de 100%.

³ Ministère de la Justice (2022). *Mesure de l'incarcération. Indicateurs clés au 1^{er} septembre 2022.*

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Mesure_mensuelle_01092022.pdf

⁴ Ministère de la Justice (2022). *Statistique des établissements des personnes écrouées en France.*

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Statistique_etablissements_personnes_ecrouees_France_202209_.pdf

⁵ Rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places opérationnelles.

⁶ Comparativement, au 1^{er} septembre la densité carcérale des CD/qCD est de 94,2% et celle des MC/qMC de 80.7%.

⁷ Le taux d'occupation est calculé selon le ratio type X de détenue sur des places X/ places X.



Figure 1. Nombres et répartition des personnes écrouées au 1^{er} septembre 2022. Figure du Ministère de la Justice sur les mesures mensuelles de l’incarcération. Indicateurs clés au 1er septembre 2022.

La surpopulation carcérale, si elle ne cesse de s’accroître, est présente depuis de nombreuses années, puisque dès 1987, des programmes de construction de nouveaux établissements pénitentiaires sont mis en place pour tenter de pallier à ce problème. Cette année-là, le programme « 13 000 » (pour 13 000 nouvelles places) est lancé⁸. En 1995⁹, c’est le « programme 4 000 » qui est instauré, puis en septembre 2002, le « programme 13 200 ». En 2006, la surpopulation n’est toujours pas réfrénée, et le rapport de M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l’Homme, sur le respect effectif des droits de l’Homme en France la même année fait apparaître une surpopulation chronique dans les prisons françaises. En 2011, la question est toujours prégnante et 70 000 places supplémentaires sont prévues pour 2018, avant d’être revues à la hausse en 2012, avec 80 000 places vers 2017. Malgré cela, en janvier 2013, le rapport d’information « Les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale » expose une situation alarmante. En juillet 2016, la densité carcérale atteint 142% en MA, déclenchant, en août un nouveau plan pour lutter contre la surpopulation, qui débouche en octobre 2016 sur un nouveau programme immobilier de plus de 16 000 places supplémentaires et 33 nouveaux établissements dont 32 MA et 1 CD. Finalement, en octobre 2018, le nouveau plan pénitentiaire

⁸ Les établissements construits dans le cadre du programme « 13 000 » sont mis en service à partir de mai 1990 (Guillonnet & Kensey, 1998, p.32) et au 1^{er} janvier 1990, la capacité opérationnelle du parc pénitentiaire est de 36 615 places (Séries statistiques des personnes placées sous main de justice, 1980-2020, Ministère de la Justice). Il est donc possible de penser qu’en 1987 le nombre de place étaient approximativement de 36 615.

⁹ L’ensemble des données recoupant le nombre de personnes détenues pour le nombre de places opérationnelles au 1^{er} janvier 1990 à 2020 se trouve en Annexe 2.

projette 7 000 places livrées d'ici 2022 et 8 000 de plus d'ici 2027. Depuis plus de 15 ans, comme le montre la Figure 2, le problème de la surpopulation carcérale n'a cessé de croître, et ce, malgré une augmentation du nombre de places en détention. Comme l'analyse Alcon-Lignereux et Kensey (2020), le nombre de personnes détenues augmente plus vite que le nombre de places opérationnelles, conduisant, depuis 5 ans, le taux d'occupation national à fluctuer entre 114% et 116%. Il faudra malheureusement attendre la pandémie de Covid-19 en 2020 et les mesures de désengorgement des prisons, pour que le nombre de personnes détenues diminue drastiquement et soit inférieur au nombre de places opérationnelles. Mesures qui ne suffiront pas à endiguer le phénomène de surpopulation, qui sera à nouveau, et très vite, ravivé, seulement quelques mois plus tard.

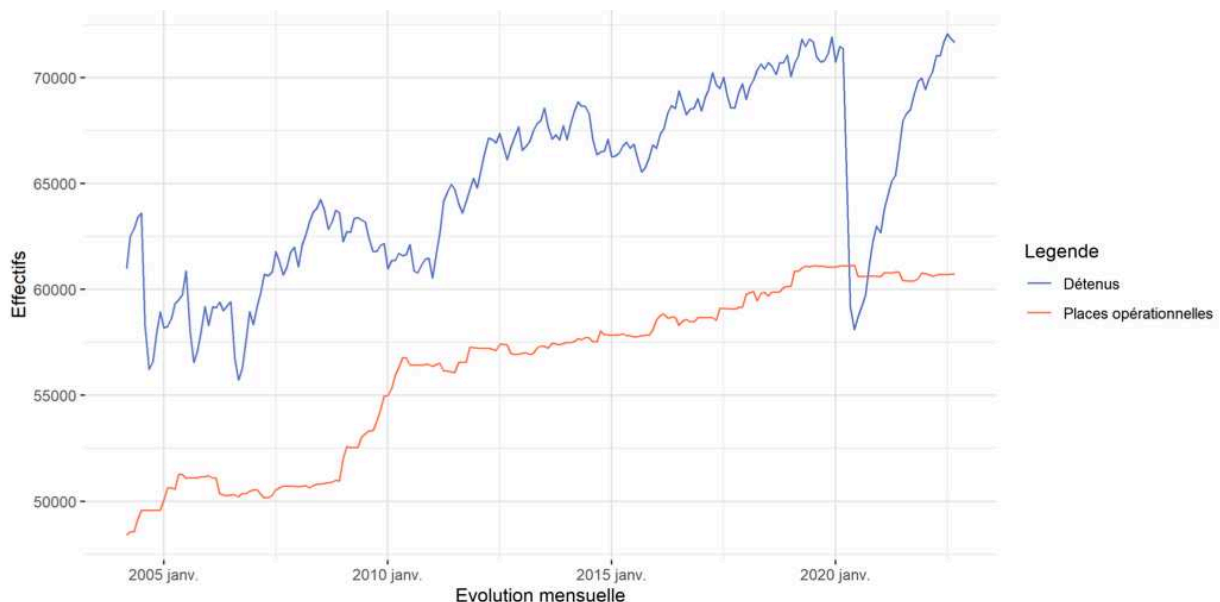


Figure 2. Évolution mensuelle des personnes détenues et des places opérationnelles depuis 2005. Graphique du Ministère de la Justice sur les mesures de l'incarcération. Indicateurs clés au 1er septembre 2022.

Pourtant, la question de la surpopulation carcérale n'est pas sans poser des difficultés, notamment des problèmes de violence qu'elle étaye, comme le note le CGLPL dans son rapport sur le personnel des lieux de privation de liberté (2017). Ainsi contraint par une population carcérale croissante, et des phénomènes de violence de plus en plus présents, l'administration pénitentiaire (AP) fait évoluer sa gestion institutionnelle afin de renforcer la sécurité et la prise en charge des personnes détenues et de ses agents.

1.2. Évolution des politiques pénitentiaires en matière de violence

Depuis sa création, la détention a connu de nombreuses évolutions en matière de droit, de sécurité et de prise en charge des personnes détenues. Dans un premier temps, nous présentons chronologiquement les éléments ayant conduit à la gestion actuelle de la violence en détention. Puis, nous exposons les nouvelles politiques sécuritaires mises en avant ces dernières années pour lutter contre les violences en détention.

1.2.1. Une gestion institutionnelle repensée

En 1950, le premier centre pénitentiaire avec une mission spécifique, outre celle de garde et de réinsertion, ouvre. Il s'agit du Centre National d'Observation (CNO), qui accueille les personnes détenues afin de déterminer l'établissement le mieux adapté à la personnalité de tous les condamnés à une peine supérieure à 10 ans. Trois ans plus tard, l'entrée en vigueur de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) permet une avancée dans les droits des personnes détenues. Dans les années 70, ce qui pourrait être perçu comme la première politique pénitentiaire en matière de violence voit le jour : le statut de détenu particulièrement signalé (DPS). En 1972, faisant suite à de nombreux troubles et incidents en détention, les régimes de détention et d'exécution des peines sont améliorés. À l'été 1974, de violentes mutineries éclatent dans plus de 120 détentions, et en mai de l'année suivante sont créés les centres de détention (CD) et les quartiers de haute sécurité (QHS), qui fermeront définitivement en 1982. En 2000 les droits des personnes détenues progressent avec la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et la constitution d'une Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS) ayant pour mission de veiller au respect de la déontologie des personnes exerçant des activités de sécurité. En 2003, après deux évasions, des nouvelles mesures pour renforcer la sécurité dans les détentions sont établies, avec, entre autres, la généralisation d'un régime différencié de détention en fonction de la dangerosité de la personne détenue et de son évolution dans le temps. La même année, suite à deux mutineries en maisons centrales (MC), les Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS) sont créées et 10 équipes sont formées par le GIGN. Elles ont pour objectif de gérer des incidents de grande ampleur et d'intervenir en cas de crise en détention. En 2007, la négociation intègre leurs outils de gestion et l'enregistrement vidéo leurs interventions en 2008, dans une visée de protection, à la fois des agents, en cas d'accusations calomnieuses de personnes détenues, et

des personnes détenues, contre des débordements de violences de la part des agents. L'année suivante, la présence de caméra de surveillance « dans les espaces collectifs présentant un risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes au sein des établissements pénitentiaires » entre en vigueur avec l'article 58 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.

À partir des années 2010, les politiques pénitentiaires vont largement se tourner vers les problématiques de violence et de sécurité qui en découlent, avec l'adoption d'un certain nombre de mesures. Premièrement en 2010, avec la création du code de déontologie du service public pénitentiaire permettant d'encadrer la pratique, et le basculement du CNO en Centre National d'Évaluation (CNE) complétant sa mission initiale d'orientation, d'une mission d'évaluation pluridisciplinaire de la dangerosité. En 2011, trois autres CNE sont déployés sur le territoire national et la CNDS est remplacée par le Défenseur des Droits (DDD), dont la mission est de veiller à la protection des droits et des libertés des individus dans leurs relations avec l'administration. Il peut être saisi directement par toutes personnes considérant qu'elle est victime ou témoin d'un manquement aux règles de déontologie. En 2012, la problématique de la dangerosité et de sa prévention apparaît encore plus prégnante, tant avec la loi de programmation relative à l'exécution des peines, qui fait de l'évaluation de la dangerosité des PPSMJ un de ces 3 thèmes principaux, qu'avec l'élargissement du motif d'entrée sous le statut de DPS qui, semble-t-il, cherche à prévenir toute dangerosité potentielle. En effet, en 2007 la personne détenue est considérée comme susceptible de grande violence en raison d'acte déjà commis en détention, tandis qu'en 2012, elle peut être inscrite comme DSP soit par des actes de grandes violences déjà commis, soit parce qu'elle est susceptible d'en commettre¹⁰. En 2013, un plan de renforcement de la sécurité en prison est lancé suite à une évasion, suivi début 2014 d'un « plan national de lutte contre les violences en milieu carcéral » qui prévoit « le développement de recherches pour mieux comprendre la situation et l'évolution des comportements, l'analyse des incidents, la diffusion de bonnes pratiques et, afin de décliner les mesures à mettre en place, l'instauration de comité de pilotage aux niveaux national et interrégionaux » (Observatoire International des Prisons [OIP], 2019, p. 92). Dès fin 2014 et courant 2015, la France est marquée par les attentats terroristes, conduisant à la mise en place du plan de lutte anti-terroriste (Quartiers pour Personnes Radicalisées (QPR), renforcement du

¹⁰ Circulaire de la DAP 2007 du 18 décembre 2007 d'application de l'instruction ministérielle relative au répertoire des détenus particulièrement signalés NOR : JUSK0740099C et Circulaire du 15 octobre 2012 relative à l'instruction ministérielle relative au répertoire des détenus particulièrement signalés (DPS) NOR : JUET1236970C

renseignement pénitentiaire, création d'emplois supplémentaires d'ici 2017 et renforcement de la sécurité en détention). La même année, de nouvelles équipes dédiées, les Équipes Locales d'Appui et de Contrôle (ELAC) sont créées et assurent des missions à l'intérieur (accompagnement des déplacements, fouilles, contrôles) et à l'extérieur de l'établissement (sécurisation des abords des établissements). 2015 est également l'année d'expérimentation de deux quartiers « module de respect » dans le cadre du plan de lutte contre les violences de 2014, qui, s'ils sont « une nouvelle tentative pour mettre l'accent sur la réinsertion et l'humanisation, tout en modifiant les métiers pénitentiaires, en leur redonnant du sens par des missions plus diversifiées » (Hernandez & Mbanzoulou, 2020, p. 15), visent, à travers deux objectifs sur sept, une diminution des violences et un apaisement du climat en détention par une gestion différenciée des violences. En 2016, la sécurité est toujours au cœur des préoccupations, le renseignement pénitentiaire est renforcé, une sous-direction de la sécurité pénitentiaire et des équipes de sécurité pénitentiaire est créée, suivi en 2017 de l'inauguration du bureau central du renseignement pénitentiaire et des Équipes de Sécurité Pénitentiaires (ESP). Début 2018, un mouvement sans précédent des personnels de surveillance prend place suite à plusieurs agressions en détention, les syndicats réclament, entre autres, des moyens supplémentaires de sécurité et de prises en charge pour la gestion des personnes détenues dites dangereuses.

S'en suit en 2019, la création et la mise en place de plusieurs mesures et politiques pénitentiaires relatives à la sécurité et à la violence dans les établissements. Tout d'abord, le pouvoir de contrôle des Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire » (ELSP, anciennement ELAC) est renforcé. 29 équipes sont formées et 50 établissements devaient disposer d'une ELSP d'ici 2020. Le Service National du Renseignement Pénitentiaire (SNRP) entre en fonction et l'expérimentation des caméras-piétons, permettant à certains agents désignés de porter une caméra individuelle en raison de la nature ou du niveau de dangerosité des personnes détenues, débute pour 3 ans. Complémentairement à l'engagement de ces politiques sécuritaires, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) déclare en mai 2019, avoir « "engagé une réflexion ... sur les violences commises en détention par les personnes détenues ... afin d'agir sur la prévention des violences et la sanction des comportements violents". Une réflexion structurée selon trois axes ... " l'identification des causes des violences en détention ; la prévention des actes de violence, à travers l'expérimentation d'unité pour détenus violents ; la réponse disciplinaire aux comportements violents" » (OIP, 2019, p. 93). De ce fait, et malgré une décision du législateur en ce sens dès 2016, la première Unité pour Détenus Violents (UDV) ouvre en 2019, rapidement suivie de 9 autres. Elles visent un « désengagement » du processus

de violence, grâce à un faible nombre de bénéficiaires et un encadrement pluridisciplinaire soutenu pendant plusieurs mois. Pour mener à bien cet objectif, peuvent être placés à l'UDV, des prévenus et des condamnés « qui présentent des antécédents de violences ou un risque de passage à l'acte violent, ou ont commis des violences en détention ... si leur comportement porte ou est susceptible de porter atteinte au maintien du bon ordre de l'établissement ou à la sécurité publique » (article R.57-7-84-1 du Code de Procédure Pénale - CPP). Parallèlement au déploiement des UDV, et fort de l'expérimentation depuis 2015, une trentaine d'établissements comptent, en 2020, un quartier ou un bâtiment sous le régime des modules de respect. Enfin, d'autres dispositifs de prise en charge des personnes détenues, implantés localement, ont aussi vu le jour, tel que les Programmes de Prévention de la Récidive (PPR), visant à réduire les violences par l'explication et la prise en compte des règles pour un mieux vivre ensemble et une prise de conscience de la possibilité de faire évoluer sa relation à l'autre¹¹. Ainsi, ces programmes de prise en charge et de gestion de la violence, visent, par une approche cognitivo-comportementale, une transformation de la pensée afin de réduire les violences en détention.

Ces dernières années, l'administration pénitentiaire a donc déployé des quartiers hyper-sécurisés avec un accompagnement pluridisciplinaire individualisé (UDV) et des espaces offrant plus d'autonomie et de liberté aux personnes détenues (module de respect) dans l'objectif de diminuer la violence. Bien que cela puisse sembler antinomique à première vue, ces deux types de prises en charge, outre leurs objectifs déclarés de gestion et de réduction de la violence, ont un point commun : travailler autour et avec les principes de la sécurité dynamique.

1.2.2. La relation comme nouvelle sécurité

Les dernières politiques pénitentiaires en matière de violence, particulièrement axées sur des questions sécuritaires, ont permis le développement de nouvelles formes de prises en charge, conduisant, à faire évoluer le métier de surveillant vers plus d'autonomie et de responsabilité. Les personnels se voient désormais investis - en particulier dans les CNE, UDV et module respect - d'un rôle dans la gestion des situations individuelles des personnes détenues. Ces nouvelles missions, ajoutées à celles de garde et de sécurité, ont donc guidé la formation à se saisir de la sécurité dynamique comme nouvel outil de sécurité.

¹¹ Énap, 2021. La prévention des violences carcérales. Formation de Directeurs de Services Pénitentiaires, p. 20.

Ce concept de sécurité dynamique émerge dans les années 1980 en Angleterre, avant d'apparaître en 2003 dans une recommandation du Conseil des ministres et une note du Comité européen pour la Prévention de la Torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), et d'intégrer en 2006 l'article 51.2 des règles pénitentiaires européennes qui prône son utilisation, conjointement aux autres formes de sécurité déjà en place. Il « repose sur l'idée qu'en tissant des liens avec les détenus et en apprenant à les connaître, le personnel est en mesure d'anticiper les problèmes et de mieux se préparer pour réagir efficacement en cas d'incident pouvant menacer la sécurité de la prison et la sûreté du personnel et des détenus » (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC]), 2015, p. 36).

La sécurité dynamique n'est donc pas simplement un concept, mais également une méthode de travail et un outil pour les agents, qui, en établissant de bons rapports avec les personnes détenues et en apprenant à les connaître et à les comprendre grâce au dialogue, à l'écoute et à l'observation peuvent se prémunir et lutter contre les violences. Ainsi, comme le relève l'ONUDC, « des interactions positives tendent à réduire les attitudes et comportements destructeurs et facilitent un travail constructif avec les détenus » (2015, p.7). Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) abonde en ce sens, dans son rapport sur le personnel des lieux de privation de liberté (2017), approuvant l'implication de l'école nationale d'administration pénitentiaire (Énap) dans l'enseignement prodigué à l'ensemble des personnels de surveillance sur l'intérêt de développer des relations positives entre eux et les personnes détenues pour prévenir les violences.

Cependant, la formation initiale, désormais réduite à 6 mois pour remplir les objectifs de recrutement du ministère de la Justice, ne laisse que peu de temps à la formation des agents sur la question de la prévention des violences comme le relève le rapport sur la violence interpersonnelle dans les lieux de privation de liberté du CGLPL (2020) et l'enquête sur les violences des personnels de surveillance sur les personnes détenues de l'OIP (2019). Alternant entre 13 semaines d'enseignements et 10 semaines de stage d'observation et d'immersion sur le terrain, seules 7 heures sont consacrées à cette question. Les deux rapports indiquent également que la formation initiale ne semble pas suffisamment préparer les professionnels à l'exercice de la fonction qui les attend. Soit en raison de l'absence de certaines thématiques dans la formation, comme la gestion du stress, le rapport à l'autre ou la communication verbale et non verbale. Soit par son aspect trop théorique qui apparaît en décalage avec la réalité du terrain. Izard (2016) dans son travail de recherche, note également que la sécurité passive serait

plus reconnue que la sécurité dynamique dans la formation à l'Énap, n'incitant pas les jeunes surveillants à l'employer une fois sur le terrain. Une autre explication au constat posé par IZARD peut être, comme l'observe l'OIP (2019), le fait que l'aspect très sécuritaire de la formation rend les agents méfiants à l'égard des personnes détenues, alors perçues comme une menace. La formation, oscillant entre mesures sécuritaires et dynamique relationnelle, pourrait alors paraître paradoxale, voir antinomique, aux jeunes professionnels, qui une fois sur le terrain, sont confrontés à une population pénale qu'ils ne savent pas encore appréhender, et face à laquelle, la sécurité dynamique ne semble pas être la solution pour se prémunir des violences. Et ce, même si, « elle permet d'être averti avant qu'un incident fâcheux n'ait lieu » et ainsi de « prendre des mesures préventives visant à empêcher l'incident de se produire » (ONU DC, 2015, p. 7).

Ainsi, la sécurité dynamique, associée au renforcement des politiques pénitentiaires en matière de violence témoigne une volonté de l'administration pénitentiaire d'endiguer le phénomène des violences présent en détention. La question des sanctions apparaît comme un autre moyen de dissuasion et de gestion de la violence, dans la mesure où elles offriraient un espace possible de prise de conscience et de questionnement.

1.3. Les politiques pénitentiaires et pénales en matière de sanction des violences en détention

Les comportements considérés ici comme des violences sont circonscrits par la loi et peuvent conduire, en fonction de leurs qualifications pénales, à des sanctions disciplinaires ou judiciaires qui diffèrent si la violence est commise par une personne détenue ou par un personnel de surveillance. Ainsi, la violence physique se manifeste, dans ce cadre, par des comportements portant atteinte à l'intégrité physique d'une personne, comme des coups ou des projections d'eau bouillante par exemple, et les violences verbales sont constituées par les insultes, menaces et propos outrageants. Évidemment, cette définition légaliste n'épuise pas l'ensemble des significations de la violence dans les relations interpersonnelles qui ne transgressent pas clairement les cadres légaux mais qui ont pour finalité d'être hostile à la personne.

1.3.1. Pour les personnes détenues

Lorsqu'une personne détenue commet un acte de violence à l'encontre d'un personnel ou d'une autre personne détenue, et qu'il est porté à la connaissance de l'Administration Pénitentiaire (AP), l'auteur passe, après un éventuel placement préventif au quartier disciplinaire (QD), en commission de discipline (CDD). Concomitamment, la direction de l'établissement peut décider d'engager des poursuites judiciaires en saisissant le procureur de la République.

1.3.1.1. Les sanctions disciplinaires

Les comportements considérés en détention comme des fautes disciplinaires sont classés en 3 niveaux selon leur degré de gravité (articles R57-7-1 à R57-7-3 du Code de Procédure Pénale - CPP). En 2019, plusieurs fautes, du 2^{ème} et 3^{ème} degré, sont élevées d'un niveau marquant un durcissement des sanctions disciplinaires. Depuis cette modification, les violences verbales (insultes, menaces ou propos outrageants) de la part d'une personne détenue sont désormais des fautes de 1^{er} degré, tout comme les violences, ou tentatives de violences physiques. À la suite de ces comportements, la CDD - constituée du président, en l'état, le chef d'établissement ou son délégué, et de deux assesseurs, un membre du 1^{er} ou du 2^{ème} grade du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'établissement, et un assesseur extérieur (articles R57-7-6 à R57-7-8 du CPP) – est chargée de se prononcer sur la nature et la durée des sanctions disciplinaires. Ces dernières, cumulables de par leurs différentes natures, sont les suivantes : l'avertissement, l'interdiction de recevoir de l'argent (2 mois maximum), la privation d'effectuer des cantines en dehors des produits d'hygiène, de correspondance et de tabac (2 mois au maximum), la privation d'appareil acheté ou d'une activité culturelle, sportive ou de loisir (1 mois maximum), l'exécution d'un travail d'intérêt collectif (40 heures maximum), la suspension ou le déclassement d'un emploi ou d'une formation, la suppression de l'accès au parloir si la faute a été commise à cette occasion, le confinement en cellule individuelle et le placement en cellule disciplinaire (articles R57-7-33 et R57-7-34 du CPP). Concernant les deux dernières, leur durée ne peut excéder 20 jours pour une faute du 1^{er} degré, 14 pour une faute du 2nd et 7 pour une faute du 3^{ème}. Cependant, pour certaines fautes du 1^{er} degré, notamment « en cas de violence à l'encontre d'un personnel ou d'un codétenu, de rébellion, d'obtention avec violence d'un acte ou d'un bien, ou de participation avec violence à une action collective » (Guide du détenu arrivant, 2019, p. 45), le confinement en cellule

individuelle ou le placement en cellule disciplinaire peut être porté à 30 jours (articles R57-7-41 et R57-7-47 du CPP). Enfin, en cas d'actes de violence, la personne détenue peut également se voir transférée, par mesure d'ordre et de sécurité, dans un autre établissement choisi par l'administration pénitentiaire.

1.3.1.2. Les sanctions judiciaires

Lorsqu'une personne détenue commet des faits de violence en détention, le principe *non bis in idem* ne s'applique pas. Pour un même acte, elle peut écoper d'une sanction disciplinaire à laquelle s'ajoute parfois une condamnation judiciaire à une peine de prison ferme ou de sursis, éventuellement accompagnée de dommages et intérêts, et d'un retrait ou d'un refus de crédits de réduction de peine (CRP). Les CRP sont une diminution de la durée d'emprisonnement, calculés en fonction de la durée de la peine, et automatiquement accordés dès le début de l'exécution de la peine. En cas de mauvaise conduite, les CRP peuvent être retirés partiellement ou totalement par le juge d'application des peines dans la limite de 3 mois par an et de 7 jours par mois (article 721 du CPP).

Concernant les sanctions judiciaires pour des faits de violences commis en détention, elles ne diffèrent pas de celles encourues par des personnes non détenues. Ainsi, suivant l'acte, la classification pénale, le temps d'interruption totale de travail (ITT) pour la victime et la présence ou non de circonstances aggravantes, la personne détenue est passible, pour des violences verbales d'une amende de 750€ à cinq ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende, et pour des violences physiques d'une amende de 750€ à 30 ans d'emprisonnement (articles 221-1 à 222-67 du Code Pénal - CoP). Pour autant, l'affiche Halte aux violences : Perdre son calme peut coûter cher (cf. Annexe 3) affichée en détention, explique que les infractions sont généralement plus lourdement sanctionnées lorsqu'elles sont commises en détention. Si la détention n'est pas une circonstance aggravante en soi, d'autres éléments peuvent l'être comme une récidive légale, un sursis ou encore le statut de la victime. En effet, commettre des violences sur une personne vulnérable en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'une grossesse, apparente et connue de l'auteur constitue une circonstance aggravante. De la même façon, perpétrer une violence à l'encontre d'un membre de l'administration pénitentiaire, dépositaire de l'autorité publique, dans l'exercice de ses fonctions est également une circonstance aggravante (articles 222-1 à 222-67 du CoP).

1.3.2. Pour les personnels de surveillance

Lorsqu'un personnel de surveillance commet, des violences verbales ou physiques sur une personne détenue dans l'exercice de ses fonctions, et que ces agissements sont portés à connaissance de l'Administration Pénitentiaire (AP), la réglementation prévoit qu'une lettre d'observation ou une demande d'explication soit adressée à l'agent par le chef d'établissement, qu'une procédure disciplinaire s'engage et que le procureur de la République en soit informé.

1.3.2.1. Les sanctions disciplinaires

Dans le cas où un surveillant perpétue des violences sur une personne détenue, cela constitue une faute disciplinaire dont la hiérarchie doit être informée. Le premier acteur devant engager des démarches, même s'il n'est pas décisionnaire des sanctions disciplinaires, est le chef d'établissement, qui se doit de recevoir l'agent ou de lui adresse une lettre d'observation ou une demande d'explication (OIP, 2019). Il a également une obligation de signalement au préfet, au procureur de la République, au directeur interrégional des services pénitentiaires et au ministre de la Justice (articles 6 et 13 du code de déontologie du service public pénitentiaire et D.280 et 40 du CPP). Cependant, d'après des témoignages recueillis par l'OIP (2019), peu de directeurs ayant connaissance de ces situations feraient un signalement, préférant évaluer en amont les conséquences dans leur établissement. En l'absence de ces signalements, et n'étant pas décisionnaire des sanctions disciplinaires, aucune procédure disciplinaire n'est engagée.

Les agents, en commettant des violences sur les personnes détenues s'exposent pourtant aux sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires d'État, classées en quatre groupes par degré de gravité. Le 1^{er} groupe comprend l'avertissement et le blâme ; le 2^{ème}, la radiation du tableau d'avancement, l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonctions de 1 à 15 jours, et le déplacement d'office ; le 3^{ème} groupe la rétrogradation et l'exclusion temporaire de fonctions de 3 mois à 2 ans, et le 4^{ème}, la mise à la retraite d'office et la révocation. Cependant, l'absence de texte encadrant l'appréciation du degré disciplinaire pour ce type de comportement ne semble pas faciliter la démarche. Seule une réponse du ministère de la Justice à l'OIP en 2018, tente de proposer un cadrage. Il explique que, dans les cas de violences sans facteur aggravant, le dossier est examiné au niveau interrégional et la sanction encourue est du 1^{er}

groupe¹², tandis que dans les cas de violence avec facteurs aggravants (condamnation pénale, existence d'une ITT, présence d'antécédents pour des faits similaires ou manière de servir perfectible) le dossier est examiné par le conseil de discipline nationale et les sanctions encourues vont du 2^{ème} au 4^{ème} groupe (OIP, 2019). Ce conseil national de discipline dépend de l'administration centrale et est présidé par le directeur de l'AP ou son adjoint et d'autant de membres de l'administration que de représentants des organisations professionnelles.

Ainsi, la condamnation pénale d'un surveillant pour une situation de violence est considérée comme un facteur aggravant dans la procédure disciplinaire. Dès lors, la condamnation deviendrait un élément d'évaluation de la gravité de la situation et de la sanction à appliquer. Dans ce cas, le droit disciplinaire devient dépendant du droit pénal et ne s'effectue pas conjointement, ce qui semble être la pratique courante. En effet, la procédure disciplinaire n'est généralement activée par l'AP que si des poursuites pénales sont engagées, et la sanction disciplinaire dépend de la décision judiciaire (OIP, 2019). Ainsi, lorsqu'une condamnation est prononcée le Conseil national de discipline est systématiquement saisi, tandis que dans le cas de non-lieu la procédure n'aboutit pas (OIP, 2019).

La violence commise par l'agent est donc, plus généralement, gérée en para- ou infra-disciplinaire qu'avec des poursuites disciplinaires ou judiciaires. Cela peut se traduire par des changements de poste, d'équipe ou encore des mutations pour l'agent, et des transferts ou des privilèges pour les personnes détenues (OIP, 2019), alors même qu'une violence commise par une personne dépositaire de l'autorité publique est considérée par le droit comme une circonstance aggravante.

1.3.2.2. Les sanctions judiciaires

Pareillement aux personnes détenues, les violences émanant de personnels de surveillance sont régies par les articles 222-7 et suivants du Code Pénal (CoP). Une réglementation supplémentaire existe cependant pour les surveillants du fait de leur appartenance à l'administration pénitentiaire. Le CPP, dans son article D220, cadre l'interdiction pour les agents des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire de se livrer à des actes de

¹² Notons que les directions interrégionales ne sont compétentes que pour les poursuites et sanctions disciplinaire du 1^{er} groupe, les groupes 2 à 4 relèvent du conseil national de discipline dépendant de l'administration centrale.

violences sur les personnes détenues. En l'état, une violence commise par un surveillant dans l'exercice de ses fonctions constitue une circonstance aggravante puisqu'il est dépositaire de l'autorité publique et chargé d'une mission de service public (articles 222-12 et 222-13 du CoP).

Ainsi, des violences commises par un agent pénitentiaire constituent un facteur aggravant et sont passibles d'une peine plus sévère. De ce fait, en raison de leur statut et en fonction de la durée de l'ITT les peines varient. Si l'ITT est inférieur ou égal à 8 jours, la peine encourue est de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende, avec une majoration possible à 5 ans d'emprisonnement si 2 circonstances aggravantes sont présentes et à 7 ans s'il y a 3 circonstances aggravantes. Dans le cas où l'ITT est supérieur à 8 jours, l'agent risque cette fois 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende, avec une majoration à 7 ans pour 2 circonstances aggravantes et 10 ans pour 3 (Articles 222-11 à 222-13 du CoP). Une interdiction d'exercée temporaire, dans la limite de 5 ans, ou définitive, considérée comme une peine complémentaire et régit par l'article 222-44 du CoP, peut être prononcée par le juge pénal. De plus, lorsqu'un agent est pénalement condamné pour des violences sur une personne détenue, l'inscription de la condamnation dans le bulletin N°2 du casier judiciaire peut conduire à la radiation de l'agent à la suite d'une procédure disciplinaire.

Les faits de violences en détention, qu'ils soient commis par des personnes détenues ou par des personnels de surveillance, sont encadrés par différentes procédures disciplinaires et plusieurs articles de loi, pouvant conduire à une sanction. Cependant, comme le relate le rapport de recherche du département de la recherche de l'Énap portant sur les violences en prison (2005), cela ne concerne qu'une partie des violences, puisque tous les incidents ne sont pas reportés, portés à connaissance de l'administration ou sanctionnables par manque de cadre légale ou de preuve. Ainsi, un véritable chiffre noir des violences en détention existe.

1.4. Le chiffre noir des violences en détention

En 2017, l'administration pénitentiaire recense 4 314 agressions physiques contre le personnel et 8 883 agressions entre personnes détenues¹³. Ce recensement émane, en grande partie, des comptes-rendus d'incidents (CRI) produits par les personnels de surveillance, entraînant un recensement largement sous-estimé et non exhaustif. En effet, cette comptabilisation, basée sur

¹³ L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2018. DAP, ministère de la justice, 2018, p. 8.

les CRI a pour effet d'aboutir, par méconnaissance ou inaudibilité, à une appréhension parcellaire des violences interpersonnelles, et de ce fait à un chiffre noir des violences en détention. Des éléments explicatifs quant à la sous-estimation ou l'absence de donnée sur certaines situations, peuvent tout de même être apportés.

1.4.1. Les violences entre personnes détenues : 8 883 et toutes celles que l'on ne voit pas

D'après les derniers chiffres publiés par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) sur les incidents en détention, les agressions entre personnes détenues sont au nombre de 8 883 (dont 3 homicides) pour l'année 2017¹⁴, soit 323 agressions de plus qu'en 2013 et 822 de plus qu'en 2014¹⁵. Ces chiffres, hormis pour les homicides, ne nous enseignent rien de la typologie des violences dont il est question. Daccache et al. (2018) relèvent que « les violences verbales sont moins consignées, répertoriées et enregistrées que les violences physiques, car elles sont considérées comme étant de moindre gravité » (p.3). Le point, mis en exergue par ces auteurs, laisse supposer que, parmi les 8 883 agressions répertoriées entre personnes détenues peu concernent des violences verbales (insultes, menaces ou propos outrageants), induisant nécessairement un recensement en deçà de la réalité. L'appréciation du degré de gravité de l'agression, en fonction de sa nature, et en particulier l'appréciation qu'en fait l'agent rédacteur du CRI peut fournir une première explication à l'existence d'un chiffre noir des violences entre personnes détenues.

Ces auteurs ne sont pas les seuls à considérer qu'une part des violences échappe à la saisie administrative, puisque dans son rapport sur les violences interpersonnelles dans les lieux de privation de liberté le CGLPL (2020) estime que l'ampleur des violences subies par les personnes privées de liberté est minorée. Et d'après lui, l'étendue du phénomène de violence peut être sous-estimée pour plusieurs raisons. Il indique que cela peut être dû à une méconnaissance des faits, notamment en raison d'une absence ou d'une faible surveillance directe dans certains lieux de la détention comme les salles d'attente, les douches collectives, les lieux d'activité ou encore les cours de promenade. Toujours selon le CGLPL (2020), une

¹⁴ Ibid.

¹⁵ L'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2015. DAP, ministère de la justice, 2015, p. 9. Notons qu'en 2017, il y a eu 1293 agressions de plus entre personnes détenues qu'en 2009, 1058 de plus qu'en 2010, 518 de plus qu'en 2011 et 22 de plus qu'en 2012.

faible motivation des personnels à reporter ce type de fait ou la trop grande fréquence de ces violences conduit à les banaliser et donc à les minorer.

Le CGLPL (2020), dans le même rapport, explique que l'impossibilité ou la difficulté à identifier les auteurs d'actes de violence a également un impact dans la prise en compte de ces situations, car la rédaction d'un CRI est alors rendue difficile. Les cas de bagarres collectives, la neutralisation de la vidéosurveillance ou l'encercllement de la victime tendent ainsi à protéger les auteurs des regards et à complexifier leur identification. Associé à l'absence de plaintes « car la victime a souvent peur des représailles de la part des auteurs de violence et le témoin éventuel a peur de transgresser la règle selon laquelle un détenu ne doit pas "balancer" (transmettre des informations au personnel). » (Rostaing, 2010, p. 87) constituent d'autres obstacles à la connaissance de ces violences. Ces situations, outre le fait qu'elles ne soient pas reportées et sanctionnées, peuvent renforcer un sentiment de banalisation et d'impunité chez l'auteur, d'autant plus important lorsque les professionnels n'interviennent pas pour protéger la victime en raison des risques encourus. Le CGLPL (2020) précise d'ailleurs que lors de violence entre personnes détenues en cour de promenade, la non-intervention des personnels génère trois conséquences : le plus fort impose sa loi, les victimes sont souvent gravement blessées et bon nombre de personnes détenues désertent les cours de promenade de peur de se faire agresser. Ces agressions, d'après la classification proposée par Chauvenet et al. (2008) dans leur ouvrage sur la violence carcérale, peuvent ne pas avoir de motif immédiat, dans ce cas, elles sont directement liées aux effets de l'enfermement. Ce sont « les explosions », qui « ne sont pas liées à un contentieux interpersonnel particulier, mais font irruption à partir d'un simple signe, occasion de déverser la colère, la tension, le ressentiment ou la haine » (p. 211) ; et les violences sur les « boucs émissaires », « qui sont indépendantes de l'existence d'un contentieux interpersonnel, même si elles ont des motifs » (p. 211) et qui s'exercent sur « les auteurs d'agression sexuelle ... [et] à moindre degré, [sur] d'autres détenus, eux aussi dans une situation de faiblesse, les consommateurs de drogue dépendants et ceux qui ne savent pas se défendre » (p. 217). D'autres violences entre personnes détenues sont, toujours d'après les autrices, indirectement liées aux effets de l'enfermement et ont un motif. Il s'agit du racket et du vol, des violences liées à la drogue, et de celles liées à l'ordre et à la régulation consistant à « assurer un minimum d'ordre dans [les] échanges et de sanctionner les comportements jugés indésirables. » (p. 237). Selon Daccache et al. (2018), les agressions recensées entre personnes détenues sont principalement liées à des règlements de comptes ou des motivations qualifiées de « sexuelles ». Ainsi, la non-dénonciation d'un ensemble de faits, notamment ceux liés à la drogue pour

lesquels « la loi du silence est particulièrement sévère » (Chauvenet et al., 2008, p. 233), constitue un composant du chiffre noir des violences entre personnes détenues et peut s'expliquer, en partie, par la crainte de subir des représailles de la part d'autres personnes détenues (CGLPL, 2020).

L'incomplétude du recensement des situations de violence entre personnes détenues, qu'il soit dû à l'appréciation du degré de gravité, à l'ignorance de ces situations, à une faible motivation des agents à les reporter, à la complexité d'identifier les auteurs et/ou à la non-dénonciation de ces derniers par peur de représailles peut avoir des conséquences sur les personnels de surveillance. En effet, une connaissance parcellaire des professionnels vis-à-vis des problématiques animant la personne détenue menacée ou agressée conduit parfois celle-ci à reporter la violence sur les agents.

1.4.2. Les violences de personnes détenues sur les personnels de surveillance : l'impunité des violences verbales

Dans certains cas, les personnes détenues menacées ou agressées, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de violences sur des boucs émissaires ou liées à la drogue, peuvent chercher, pour se protéger, à rejoindre d'autres quartiers de la détention ou des secteurs pour personnes vulnérables. Cependant, du fait de la surpopulation, en particulier en maison d'arrêt, l'attente peut être longue et conduire à l'encellulement volontaire 24h sur 24, afin de réduire le risque de nouvelle violence (CGLPL, 2020). Cette situation amène parfois les personnes détenues à provoquer des incidents avec des personnels pour être placées au quartier disciplinaire et ainsi se soustraire aux menaces de la détention ordinaire (CGLPL, 2020).

Ces situations ne concernent évidemment pas l'ensemble des 4 314 agressions physiques contre le personnel recensées par la DAP en 2017¹⁶, ni les 4 192 de 2013 et les 4 122 de 2014¹⁷. Et en effet, d'après Daccache et al. (2018), dans près d'un cas sur deux, il s'agit d'agressions « circonstanciées », faisant suite à un refus d'obtempérer ou à une demande n'obtenant pas

¹⁶ L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2018. DAP, ministère de la justice, 2018, ISSN : 1291-4630, p. 8

¹⁷ L'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2015. DAP, ministère de la justice, ISSN : 1291-4630 (2015), p. 9.

Notons qu'en 2017, il y a eu 1489 agressions de plus qu'en 2009, 1084 de plus qu'en 2010, 231 de plus qu'en 2011 et qu'en 2012, il y en a eu 89 de plus qu'en 2017.

satisfaction immédiate. Chauvenet et al. (2008) vont dans le même sens et expliquent que les agressions de personnes détenues sur des personnels peuvent, dans certains cas, être la conséquence d'une accumulation de refus ou de problèmes non réglés auxquels les collègues n'auront pas répondu. Il peut aussi s'agir, toujours d'après les chercheuses, d'une instrumentalisation, où les personnes détenues tentent de « retourner contre l'institution ses propres armes et jouer sur sa principale faiblesse : ... la crainte des incidents violents » (p. 263). Si ces situations, qui apparaissent lors de l'application du règlement et de l'obstacle à la mise en œuvre de leurs droits, peuvent se limiter aux conflits et être une façon pour les personnes détenues de se faire entendre, elles sont également susceptibles de s'envenimer en violence, du fait de la dépendance des personnes détenues vis-à-vis de l'organisation carcérale (Chauvenet et al., 2008). En dehors de ces situations, les autrices indiquent que, près de la moitié des surveillants agressés qu'elles ont interrogés dans leur étude, impute l'agression à l'état mental de la personne détenue. L'imprévisibilité de ces situations en fait des violences particulièrement redoutées par les professionnels, qui ne peuvent anticiper « l'explosion ». « Explosions », qui ne sont pas le seul fait de personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques, car, comme pour les « explosions » entre personnes détenues, elles sont provoquées par l'enfermement, ne comprennent pas de contentieux interpersonnel et la cible de l'explosion est interchangeable (Chauvenet et al., 2008).

En parallèle, les violences verbales (insultes, menaces et propos outrageants), qui touchent régulièrement les surveillants ne font pas l'objet de recensement, qui se centre sur les agressions physiques. Cette absence, bien qu'étonnante, peut s'expliquer par différents éléments, et notamment par le fait que les insultes aboutissent rarement, en dehors de celles ayant un caractère raciste et/ou sexuel, à la commission de discipline (Chauvenet et al., 2008). De plus, le fait qu'elles soient lancées depuis les fenêtres ou derrière les portes permet difficilement d'identifier les auteurs, et leur fréquence récurrente amène certains agents à les laisser passer (Chauvenet et al., 2008). Pour autant, ces situations de violence verbale non rapportées ou insuffisamment prises en compte, viennent accroître le chiffre noir des violences en détention. D'autres situations de violence échappent également au recensement, puisque la recherche de Chauvenet et al. (2008) met en lumière que plusieurs membres du personnel interviewés déclarent « que la peur des représailles amène les agents à taire les agressions dont ils peuvent être victimes. » (p. 264). Le silence de l'agent peut aussi, d'après le CGLPL (2020) être motivé par la crainte du regard ou de l'inaction des collègues ou des supérieurs hiérarchiques. Inaction qui peut conduire l'agent victime ayant rapporté l'agression à poursuivre son travail au contact

de l'auteur ou dans des conditions proches de celles de l'agression (CGLPL, 2020). Ce défaut de protection, amène parfois les agents, par crainte de violences physiques supplémentaires à adopter des mesures de sécurité excessives ou à s'abstenir de certaines obligations, faisant fit, dans les deux cas, des droits fondamentaux des personnes détenues, augmentant en retour le risque de violence (CGLPL, 2020). Chauvenet et al. (2008) expliquent d'ailleurs que dans certaines situations, un lien direct peut être établi entre l'attitude du surveillant et l'agression dont il est victime, comme par exemple, certaines interventions sur des personnes détenues qui seraient provoquées par des agents afin de porter plainte et obtenir des arrêts maladie et des indemnités (OIP, 2019). De plus, une mise en œuvre rapide et fluide de la protection juridique des fonctionnaires, sans attendre l'accumulation d'incident ou un incident d'une véritable gravité, tendrait à réduire le risque de voir des agents « se faire justice eux-mêmes » (CGLPL, 2020, p. 96).

1.4.3. La violence des personnels de surveillance sur les personnes détenues : entre indicible et esprit de corps

Si les violences des personnels de surveillance sur les personnes détenues ne font l'objet d'aucune donnée officielle permettant de les mesurer, Chauvenet et al. (2008) estiment que ces violences peuvent être perpétrées individuellement ou collectivement, en réponse immédiate à la situation ou prendre place en différé, et être spontanées ou organisées. D'après l'OIP (2019), ces violences apparaissent dans un contexte de tension, à l'issue d'une altercation, en réponse à une agression, ou dans une situation de crise. Elles peuvent survenir face à un refus d'obtempérer (OIP, 2019), ou pour répondre à une agression physique ou verbale (OIP, 2019), se défendre, punir un détenu ou défendre un collègue attaqué (Chauvenet et al., 2008). Enfin, ces violences peuvent survenir lors d'intervention où les agents sont amenés, afin d'isoler ou de neutraliser une personne détenue, à recourir à l'emploi de la force (Chauvenet et al., 2008 ; OIP, 2019). Ces interventions présentent un risque de violence d'autant plus important lorsqu'elles font suite à l'agression d'un surveillant (Chauvenet et al., 2008). De plus, lorsque les sanctions officielles contre la personne détenue sont jugées insuffisantes, les représailles deviennent alors un moyen de prévenir les futures violences et de punir les précédentes (Chauvenet et al., 2008 ; OIP, 2019). Pour les chercheuses (2008), se sont d'ailleurs les représailles à l'encontre d'une personne détenue qui a agressé un collègue qui présentent le plus de risques de violences collectives de la part des agents. Pour l'OIP (2019), les violences

préméditées, semblables à des expéditions punitives parfois, ne sont pas les seules violences collectives à exister puisque des violences perpétrées par des personnes détenues avec la complicité de personnels existent, et plus rarement des violences systémiques. Ces dernières sont portées par un groupe de personnels ciblant généralement des auteurs d'infractions à caractères sexuels ou des personnes détenues vulnérables comme les malades psychiques, les étrangers ou les « indigents » (OIP, 2019). Enfin, Chauvenet et al. (2008), relèvent dans leur étude que les agents peuvent aussi employer « des moyens informels » pour sanctionner les personnes détenues, en refusant une douche supplémentaire par exemple, jouant alors sur la dépendance des personnes gardées. Comme elles l'expliquent, la sanction informelle prendra la forme de dysfonctionnements ordinaires d'un établissement, mais relève de la brimade - comme un bon de cantine « égaré » - ou bien consiste en une application stricte du règlement, en refusant par exemple l'accès à la promenade car l'heure est dépassée de quelques minutes.

L'ensemble de ces situations de violence font, d'après le CGLPL, « minoritairement l'objet d'une enquête, administrative ou judiciaire » (2020, p. 76), ce qui rend complexe l'appréhension de leur fréquence de survenue. L'OIP (2019, p. 83) dans son enquête rapporte qu'en 2018 la DAP aurait prononcé 339 sanctions à l'encontre d'agents, dont 53 concernant des « " incorrections, violences, insultes et harcèlement moral " » surtout commis dans la sphère privée. Sur ces 53 sanctions, seules 2 poursuites pour des violences commises sur des personnes détenues sont notifiées et conduisent à une sanction du 2^{ème} groupe et une relaxe¹⁸ (OIP, 2019). Si les violences commises par des agents dans la sphère privée peut être un élément explicatif, il n'est certainement pas l'unique raison du faible nombre de poursuites disciplinaires, qui, comme nous l'avons vu au point 1.3.2.1., ne s'engage généralement que conjointement à des poursuites pénales. Cependant les plaintes sont rares et souvent classées sans suite (OIP, 2019) et quand elles aboutissent, les sanctions à l'encontre des personnels - généralement du sursis au maximum - peuvent paraître minimales comparativement aux fréquentes sanctions de prison ferme prononcées contre les personnes détenues, même lorsqu'elles sont reconnues victimes de la violence d'un agent (OIP, 2019).

¹⁸ Notons qu'en 2016, 4 poursuites en conseil de discipline national ont eu lieu pour des violences commises sur des personnes détenues dont 2 aboutissant à des sanctions du 2^{ème} groupe, 1 du 3^{ème} groupe, et 1 relaxe ; en 2017 6 poursuites ont eu lieu, aboutissant à 5 sanctions du 2^{ème} groupe et 1 du 4^{ème} ; et en 2019 1 poursuite a donné lieu à une sanction du 3^{ème} groupe (OIP, 2019)

De manière générale, les poursuites pour ces violences restent rares, et différents éléments liés à des difficultés pour signaler ces faits peuvent avoir une incidence sur le faible nombre de poursuites (CGLPL, 2020). L'esprit de corps apparaît comme l'un des éléments les plus importants dans l'empêchement des sanctions. En effet, il est fortement présent chez les personnels et peut induire une vision déformée de l'obligation de solidarité entre agents (CGLPL, 2017) se traduisant par « une injonction à ne jamais prendre le parti des prisonniers ou à ne pas se montrer trop mous à leur égard. » (p. 51) conduisant parfois à une pression importante des pairs pour se conformer, et à des intimidations, du harcèlement et de l'ostracisme pour ceux qui se ne plient pas à ces injonctions (CGLPL, 2017). Cet esprit de corps peut, lorsque des violences sont commises, conduire à ce que l'agent soit « couvert » par les collègues (OIP, 2019), mais il peut aussi aller plus loin, parfois jusqu'à « pousser à participer aux actions de pression sur un détenu pour qu'il ne porte pas plainte, ou qu'il la retire. Ou pour lui faire payer le fait d'avoir parlé. » (OIP, 2019, p. 47). Chauvenet et al. (2008) analysent que, la solidarité des surveillants en tant que collectif de travail peut devenir une solidarité contre les détenus, qui serait le revers de la solidarité exigée en cas d'incident et la conséquence de leur dépendance mutuelle pour assurer leur sécurité. Ainsi, ceux qui se désolidarisent des surveillants auteurs de violence et dénoncent leur comportement sont rapidement mis à l'écart du groupe et peuvent subir des brimades et des intimidations (OIP, 2019). Dans ce cas, certains hésitent à signaler les faits (OIP, 2019), et gardent le silence par « peur du rejet ou la crainte de ne pouvoir exercer sereinement de manière durable dans un établissement après la dénonciation de violences » (CGLPL, 2017, p. 41).

Les personnes détenues victimes peuvent également ne pas dénoncer les faits qu'ils ont subis par crainte d'éventuelles conséquences négatives de la part de l'institution et/ou de son personnel (CGLPL, 2020). La crainte des personnes détenues de subir des représailles (CGLPL, 2017), de risquer un transfert administratif (OIP, 2019), ou encore de compromettre un projet d'aménagement de peine (OIP, 2019) s'ils portent plainte ou témoignent contre un surveillant, le tout en l'absence de garantie que la plainte aboutisse, les conduit généralement à s'abstenir (OIP, 2019). De surcroît, le peu de crédit alloué à la parole des personnes détenues (OIP, 2019) peut aussi être un élément de difficulté pour signaler ces faits, « [puisqu'] en prison ... si l'une des deux paroles émane d'un professionnel, il est probable qu'elle soit plus entendue. » (CGLPL, 2020). De la même façon, la peur que peut avoir la hiérarchie, « des conséquences qu'une éventuelle sanction disciplinaire pourrait avoir sur le fonctionnement de la détention » (OIP, 2019, p. 38), ou l'anonymat des personnels de surveillance, qui ne sont pas toujours identifiables par les personnes détenues, en particulier en Maison d'Arrêt (CGLPL, 2017)

conduisent à ce que ces faits soient complexes à dénoncer. Ces violences peuvent également être d'autant plus ardues à signaler, car « les faits se déroulent souvent à l'abri des regards, en cellule (et souvent dans celles du quartier disciplinaire), dans les salles de fouilles et les salles d'attente, lors des extractions. » (OIP, 2019), et les rares témoins « tend[en]t à ramener l'acte à un simple geste professionnel ou à le minimiser » (CGLPL, 2020, p. 76). Enfin, le fait que certains agents ayant commis ces violences essayent de les dissimuler, en n'apparaissant pas sur les images de vidéosurveillance, en limitant les témoins, en falsifiant les comptes-rendus d'incidents, en déclarant que l'usage de la force était légitime et proportionné, et parfois en déposant plainte pour violence contre la personne détenue (OIP, 2019), ne font que complexifier la possibilité que ces situations soient reportées et analysées.

Ainsi, l'absence de données sur ces situations, et l'inconsistance des sanctions peut entraîner, outre un sentiment d'impunité, la démobilisation des témoins et des victimes à les dénoncer. Pourtant, si, comme le souligne Kauffman (1988, pp. 118-164, cité dans Chauvenet et al., 2008), le degré de violence des surveillants donne la mesure du degré de leur vulnérabilité, une meilleure visibilité de celles-ci permettrait de mieux les appréhender et donc de prévenir les difficultés qu'elles soulèvent pour les agents.

1.5. Conclusion du chapitre 1

Nous avons vu dans une première partie que la situation actuelle des établissements pénitentiaires français est ponctuée par la surpopulation et qu'elle se manifeste particulièrement en Maison d'Arrêt et quartier Maison d'Arrêt homme. Celle-ci n'est pas sans conséquence sur les violences qui prennent place en détention, et une deuxième partie nous a permis de constater qu'en particulier depuis 2014, et plus récemment en 2019, l'administration pénitentiaire est désireuse de proposer des solutions pour prévenir et gérer les violences. Deux grands axes ont alors pris place pour répondre à cette problématique. Le premier concerne les personnes détenues et la mise en place de programmes spécifiques. Ces derniers ont pour objectif de « désengager » les personnes de la violence à travers une transformation de la pensée, menée par une démarche cognitivo-comportementale, tels que les modules de respect, les UDV ou le PPR. Le deuxième axe concerne les personnels, et l'évolution de leurs missions, afin de les inclure davantage dans la gestion des situations individuelles des personnes détenues. Les agents doivent désormais osciller entre mesures sécuritaires et sécurité dynamique, et tendre le

plus possible, pour leur sécurité et la prévention des violences, à développer une relation positive avec les personnes détenues. Toujours dans la perspective de prévention des violences, l'administration pénitentiaire engage en 2019, une requalification des fautes disciplinaires, en particulier des violences, pour les personnes détenues.

Comme nous l'avons examiné dans une troisième partie, les violences verbales et physiques commises par des personnes détenues sont désormais punies disciplinairement de la plus haute sanction, à savoir 30 jours de quartier disciplinaire. Pour autant, nous avons également pu constater que les sanctions pour des personnels de surveillance commettant des violences restent extrêmement rares et dépendantes d'une décision judiciaire, qui la plupart du temps, statue sur un non-lieu, conduisant du même fait à l'absence de sanction disciplinaire. Le principe pourrait être sous-tendu par la volonté de l'administration de ne pas sanctionner en amont un agent qui serait déclaré innocent pénalement, ce qui, dans le cas des personnes détenues n'est jamais appliqué, alors que « la prévention des violences passe également par la faculté de pouvoir dénoncer, déposer plainte, être entendu et reconnu en tant que victime » (CGLPL, 2020, p. 89). Et ce point ne concerne pas uniquement les sanctions à l'égard des personnels, puisque comme nous l'avons développé dans une quatrième partie, un chiffre noir des violences en détention existe, et prend racine dans plusieurs types de situations.

Les violences entre personnes détenues semblent particulièrement touchées par la non-dénonciation de situation de violence relative aux trafics de stupéfiants et la crainte de représailles qui pourrait en découler. Un défaut de surveillance, une faible motivation des personnels à les reporter, et des difficultés d'identification des auteurs sont également évoqués par le CGLPL (2020) pour expliquer la présence d'un chiffre noir concernant les violences entre personnes détenues. Pour les situations de violence de personnes détenues sur des surveillants, nous avons vu que les violences verbales ne sont que très rarement sanctionnées et beaucoup ne sont pas rapportés. La peur des représailles, la crainte du regard des pairs et/ou l'inaction des collègues ou de la hiérarchie amènent également des agents à ne pas dénoncer les agressions dont ils sont victimes, intégrant de ce fait le chiffre noir des violences. Enfin, concernant les violences des personnels de surveillance sur des personnes détenues, ce sont, sans nul doute, les situations qui constituent de façon la plus importante le chiffre noir des violences en détention, puisqu'elles ne font l'objet d'aucune donnée officielle, et très rarement l'objet d'une enquête, quand elles ne sont pas classées sans suite. L'esprit de corps, la crainte du rejet ou du harcèlement qui pourrait découler de la dénonciation d'un collègue sont, pour le CGLPL (2017) et Chauvenet et al. (2008), les principales raisons à ce que les surveillants témoins ne rapportent pas ces violences. La crainte des représailles, d'un transfert, le peu de crédit apporté à leur

parole, l'anonymat des personnels ou encore les actions de dissimulation mise en place par les auteurs sont autant de raisons, d'après le CGLPL (2020) et l'OIP (2019), pour que les personnes détenues ne se risquent pas à dénoncer ces faits.

Ainsi, les violences entre personnes détenues et celles entre personnes détenues et personnels de surveillance comportent toutes des situations qui restent inconnues de l'administration pénitentiaire et qui ne font l'objet d'aucune sanction et d'aucun recensement. Ce constat permet d'affirmer que les chiffres exposés par l'administration pénitentiaire dans son document de 2018 sont bien en deçà de la réalité. De plus, les situations comptabilisées comprennent uniquement les violences définies par le cadre légal, et n'intègrent pas les autres formes de violences présentes dans les relations interpersonnelles. Buss (1961) propose par exemple une classification des violences verbales et physiques en fonction de la dynamique active ou passive du comportement et de son aspect direct ou indirect (Cf. Annexe 4). Ainsi, le fait par exemple qu'une personne détenue ou un surveillant propage une rumeur sur une personne détenue en déclarant qu'elle est incarcérée pour des faits en lien avec les mœurs est considéré dans ce modèle comme une violence verbale active indirecte. Cela laisse donc supposer qu'il existe beaucoup plus de situations de violences en détention que celles répertoriées et qu'elles sont largement protéiformes au sein des relations interpersonnelles. Ainsi, l'existence de ce chiffre noir et la méconnaissance qui en découle ne peuvent permettre une gestion effective des violences puisque leur compréhension n'en reste que fragmentaire. Pour autant, des recherches sur le sujet ont pu apporter des connaissances sur les causes ou l'influence de certains facteurs dans la survenue des violences en détention. Ces éléments sont l'objet du prochain chapitre.

Chapitre 2.

La violence carcérale : impacts des facteurs de privation de liberté, contextuels, individuels et relationnels sur la violence en détention

« On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent, mais on ne dit jamais rien de la violence des rives qui l'enserrent » (Bertolt Brecht).

La violence en détention fait l'objet, depuis de nombreuses années, de multiples recherches scientifiques. Pour autant, aucune définition de la violence carcérale ne fait consensus, pouvant s'expliquer par le fait que « la notion de violence n'[est] pas un concept et n'[a] pas de contenu précis, même si tout un chacun en a une représentation spontanée » (Chauvenet et al., 2008, p.12). Il n'en reste pas moins que la violence en détention apparaît opérationnalisable à travers certains comportements, généralement répréhensible légalement, qui portent atteinte, volontairement ou non, à autrui ou à ses biens (Ellis, 1984 ; CGLPL, 2020 ; pour ne citer qu'eux). Ces recherches, majoritairement nord-américaines et tournées vers la violence commise par les personnes détenues, se basent principalement sur les rapports d'incidents et les dossiers pénitentiaires. Si ces travaux ont jusqu'ici permis de mettre en avant trois grands modèles pour expliquer la violence en détention et identifier certains prédicteurs, ils ne rendent cependant pas possible, à eux seuls et indépendamment les uns des autres, une compréhension d'ensemble du phénomène. Ainsi, le modèle de la privation propose que les violences commises par les personnes détenues sont une réponse aux conditions de détention vécues. Le modèle situationnel suppose que les violences en détention émanent de facteurs contextuels et relationnels tels que le lieu ou encore les interactions complexes qui y existent. Le modèle d'importation suggère que les violences découlent des attitudes, identités et expériences antérieures introduites par les personnes détenues en détention. Néanmoins, ces trois modèles permettent de mettre en perspective des catégories de facteurs explicatifs et/ou prédictifs de la violence carcérale que nous nous proposons d'étudier dans ce chapitre. Tout d'abord, à travers

l'impact de la privation de liberté et ses effets psychologiques. Ensuite, nous nous intéressons dans une seconde partie aux facteurs contextuels impactant les violences en détention, qu'ils soient variables d'un établissement à l'autre, ou impliquant la gestion et la prise en charge des personnes détenues. Puis, après avoir examiné dans une troisième partie les facteurs individuels statiques et dynamiques influençant la violence carcérale, nous explorons dans une quatrième partie les facteurs relationnels liés aux personnes détenues et aux personnels pénitentiaires.

2.1. L'impact de la privation de liberté sur les violences

La théorie de la privation, élaborée dans les années 1950-1960, considère que la violence des personnes détenues est une réponse aux conditions carcérales et aux privations inhérentes à la prison, en réaction aux douleurs de l'emprisonnement générées en partie, par l'organisation de la détention (Molleman & Leeuw, 2012). Autrement dit, la violence des personnes détenues est considérée comme uniquement influencée et déterminée par des variables propres à la détention en réaction à un système carcéral dégradant, stigmatisant et oppressant (Lahm, 2008). Dans cette partie, nous présentons les facteurs de privation inhérents à la détention et identifiés par diverses recherches comme ayant un impact sur les violences commises, puis nous exposons les effets possibles de cette privation de liberté et leurs liens avec la violence.

2.1.1. La prison fait violence : les facteurs de privation de liberté inhérents à la détention

Une partie de la violence en détention peut être mise en lien, d'après certains auteurs, avec la fonction première de la prison, c'est-à-dire son rôle de privation de liberté par l'enfermement (CGLPL, 2020 ; Degros, 2013 ; Lacambre & Courtet, 2012 ; Melas & Ménard, 2002). En effet, comme l'explique le CGLPL (2020) dans son rapport sur les violences interpersonnelles dans les lieux de privation de liberté, l'enfermement est un facteur vulnérabilisant qui implique, en plus de la perte d'autonomie qu'elle génère chez les personnes détenues, une exposition à un risque accru de violences auto- et hétéro-agressives, commises et subies. Chauvenet et al. (2008), suite à leur recherche de 2001 à 2003, dans cinq établissements pénitentiaires français, associant observations, entretiens, analyses documentaires et questionnaires auprès de personnes détenues et de surveillants, abondent également dans ce sens et font état d'une violence en réponse au cadre. Selon elles, la privation de liberté constitue une violence

institutionnelle à travers l'enfermement qui peut amener en retour, les personnes détenues à y répondre par des violences.

De plus, pour mener à bien leur mission de privation de liberté, les détentions se munissent de mesures de sécurité passives, qui deviennent inhérentes à l'institution. En effet, la mission de garde, si elle est en partie assurée par les surveillants, dépend aussi des éléments de sécurité passive commune à la quasi-totalité des détentions. Il s'agit des grilles, des murs d'enceinte, des barbelés, des filets anti-hélicoptère, des sas, des portes fermées à clé, des miradors, etc. La totalité de la détention est ainsi pensée sous le prisme de la sécurité, de l'interdiction et de la sanction, au détriment des rapports humains, ce qui génère un climat de tension et de frustration qui, à terme, augmenterait les passages à l'acte violent (Degros, 2013).

Certaines mesures de sécurité active (assurée par les agents) pourraient elles aussi impacter les violences en détention. En effet, d'après l'OIP (2019), la fouille intégrale serait l'un des principaux facteurs de tension en raison des réactions d'hostilité qu'elle peut déclencher, créant ainsi un climat propice à la survenue de violence, en particulier lorsqu'une personne détenue n'accepte pas de donner un objet qu'elle dissimule.

Aussi, pour assurer la sécurité de chacun, le cloisonnement des espaces, et plus particulièrement des détentions françaises, se manifeste par l'absence de lieu de conflictualisation. L'inexistence de ces espaces, dans la plupart des établissements et notamment dans les Maisons d'Arrêt surpeuplées, ne permet pas aux personnes détenues d'avoir accès à un monde commun. Les espaces de paroles collectifs sont inexistantes et empêchent de ce fait la régulation du conflit en profondeur, par la médiation (Chauvenet et al., 2008). Dans ces conditions, plusieurs auteurs (Chauvenet et al., 2008 ; Degros, 2013) constatent qu'une résolution par la violence peut s'engager. De plus, cette absence de lieux de conflictualisation deviendrait systématique dans les nouveaux établissements, où, comme le déclare l'OIP (2019) : « tout est fait pour limiter les interactions entre détenus, mais aussi entre détenus et personnels ... les mouvements sont limités au maximum. Les espaces sont cloisonnés pour éviter les regroupements » (p. 32), ce qui appauvrirait les relations, générerait la perte de lien social et renforcerait l'isolement, contribuant ainsi à la survenue de violences (CGLPL, 2020 ; OIP, 2019).

L'enfermement, les mesures sécuritaires et le cloisonnement des espaces confèrent aux lieux de privation de liberté une atmosphère particulière dont l'excès ou l'absence de bruit peut témoigner. D'après Courtine et Renneville (2005), ces variations sonores sont un facteur de

violence en détention pour les personnes détenues et les personnels, en raison des conséquences qu'elles génèrent, allant des troubles du sommeil à l'angoisse. Cet élément fait apparaître qu'en dehors d'un impact direct des facteurs de privation de liberté, les effets qu'ils produisent peuvent également engendrer des conditions propices à la survenue de violence, ce qui fait l'objet de la prochaine sous partie.

2.1.2. Les effets psychologiques de la privation de liberté et leurs liens avec la violence

La privation de liberté et l'enfermement induiraient un « environnement fondamentalement coercitif, limitatif » (Chamayou, 2012, p. 298) rendant les personnes détenues qui y évoluent « irascible[s], nerveux, susceptible[s], vulnérable[s], anxieux, angoissé[s], voire agressif[s] » (Chauvenet et al., 2005, p. 4). Ainsi, l'emprisonnement entraîne une détérioration psychologique chez les personnes détenues, pouvant se manifester sous plusieurs formes, allant de la dépression à une hostilité croissante (Tomar, 2013). L'enfermement génère un « choc carcéral », car il affecte la personne détenue dans son corps, dans l'image qu'elle a de soi, dans la satisfaction de ses besoins intimes, dans sa perception du temps et de l'espace, dans ses rapports aux autres et au monde (Lhuilier, 2001), mais aussi dans ce qu'elle est et dans sa cohérence, l'amenant parfois à ne plus se reconnaître et à prendre peur d'elle-même et de son imprévisibilité (Chauvenet et al., 2005). En somme, l'expérience de la détention déshumanise la personne détenue et la prive de l'estime de soi, de sa valeur personnelle et de sa culture, l'amenant à ressentir de la frustration et de l'anxiété, la conduisant à adopter les comportements d'agressions admis par la sous-culture de la détention (Kellar & Wang, 2005). Autrement dit, « l'espace carcéral exerce, sur le détenu, une contrainte qui agit bien au-delà du simple enfermement » (Lhuilier, 2007, p. 448).

Cette contrainte, qui d'après le CGLPL (2020) est faiblement reconnue comme un facteur de violence, se manifeste à travers différents aspects, comme par exemple la cohabitation forcée entre personnes détenues ou bien la surveillance constante, et alimente les frustrations (OIP, 2019). Melas et Ménard (2002) suite à une cinquantaine d'entretiens semi-directifs auprès de personnes détenues et de divers professionnels travaillant en détention au sein de deux Maisons d'Arrêt françaises, rapportent que les contraintes générées par l'enfermement et la privation de liberté, qu'il s'agisse de la contrainte des corps, de celle d'aller et venir ou de la perte de

proximité avec les proches, constituent des souffrances. Ces souffrances, parce qu'elles sont imposées, sont considérées par les chercheurs comme des violences et « l'adaptation à la prison constitue une autre forme de la violence liée à l'enfermement » (p. 31). D'après ces derniers, la personne incarcérée « se retrouve ainsi subitement fragilisée, seul face à une institution qui va tout mettre en œuvre pour le contraindre » (p. 30), et dans laquelle tout est organisé à la place de la personne détenue qui est « totalement infantilisée » (p. 31) et « n'a plus la maîtrise de rien » (p. 32). Cela la place dans une dépendance vis-à-vis de l'administration, dans « un processus de dépossession et la crainte de [voir le processus] s'installer » (p. 32), conduisant alors certaines personnes détenues à l'affrontement, dans le but de se sentir acteur de leur présent.

Aussi, l'impact direct de la privation de liberté sur la capacité des personnes détenues à se mouvoir librement, à exprimer leurs désirs et à posséder pleinement le contrôle de soi s'accompagne généralement d'un sentiment de perte, d'abandon et de carence (Lhuilier, 2007). Dans ces conditions, le « vécu de perte d'identité (réduite à un chef d'inculpation et/ un écrou), d'abandon et d'incertitude où la sensation de perte de contrôle sur sa propre existence et de soumission à l'arbitraire convoque une violence latente permanente » (Lacambre & Courtet, 2012, p. 126) qui peut conduire la personne détenue à produire une violence. L'agression vient alors exprimer la nécessité de se faire entendre dans un environnement où le corps est contraint à l'immobilisation et la parole délégitimée (Lacambre & Courtet, 2012 ; Lhuilier, 2007).

Le rythme de vie en détention est aussi une des contraintes de l'institution portée par la privation de liberté. La personne détenue se retrouver bloquée dans une temporalité immuable et répétitive, la plongeant « dans une sorte d'apesanteur temporelle » qui la confronte « à la suspension, vide et interminable, du temps arrêté, le temps de la mort » (Lhuilier, 2007, p. 448). Ainsi, d'après Chauvenet et al. (2008), la violence pourrait servir à briser la routine imposée par l'institution tout en permettant à la personne détenue de se sentir vivante à travers le ressenti corporel qu'implique le passage à l'acte.

Un autre effet psychologique, lié aux contraintes de la privation de liberté et ayant un impact sur la violence en détention, est le manque d'espace d'intimité. La promiscuité imposée, facteur de violence pour le CGLPL (2020), s'additionne en détention, d'une intimité restreinte par la présence des codétenus et des surveillants. De plus, la promiscuité est accentuée, car la cellule est aussi un lieu où se déroulent plusieurs activités (sommeil, travail, loisirs) habituellement

dissociées localement (CGLPL, 2020). Les personnes détenues passent donc beaucoup de temps en cellule et doivent coexister avec des individus qu'ils n'ont pas choisis et ne connaissent pas. Cela réduit davantage l'intimité et impacte la dignité de la personne, constituant de ce fait une source de violence (CGLPL, 2020 ; Lhuilier, 2007). Et si l'intimité sert d'enveloppe psychique protectrice à chacun, son absence laisse la personne détenue face à une certaine fragilité, sans doute accentuée par la méfiance permanente de l'autre en détention, et peut laisser penser à la personne détenue que la violence est un moyen de se défendre (CGLPL, 2020 ; Lhuilier, 2007). Comme l'explique Cabelguen (2007, p. 25), la fuite étant impossible dans ces conditions, un sentiment de résignation ou de rage et d'insoumission survient, pouvant engendrer des violences, qui seraient dans ce cas, un moyen de se protéger des agressions psychiques générées par le cadre institutionnel.

Ainsi, la perte d'autonomie et de contrôle sur l'environnement direct, résultant de la privation de liberté, altère l'image de soi à travers « l'emprise de la prison sur l'espace, le temps et la contention des corps » (Lhuilier, 2007 p. 448), et créer une dépendance aux personnels de surveillance multipliant le risque de violence (CGLPL, 2020). La détention impacte alors les mécanismes de défense psychologiques et conduit certaines personnes détenues à éprouver des sentiments d'étrangeté à soi-même, une altération de l'image de soi et une fragilisation identitaire qui se manifeste à travers une certaine vulnérabilité. La violence deviendrait alors un moyen d'y remédier pour préserver sa survie psychique (Lhuilier, 2007), et/ou extérioriser sa colère, sa tension, son ressentiment ou sa haine (Chauvenet et al., 2008).

Les facteurs de privation de liberté ou les effets psychologiques qu'ils engendrent contribuent au phénomène de violence en détention. Pour autant, cette approche présente une limite puisqu'elle ne permet pas de rendre compte des variabilités constatées entre établissements, entre situations et entre individus. Ce ne sont donc pas les seuls facteurs, car « certaines conditions contextuelles de détention exacerbent le comportement violent individuel. » (Lahm, 2008, p.133). La carcéralité, définie comme « l'expérience subjective de la détention » (Lhuilier, 2007, p. 447), se voit alors influencée par des facteurs contextuels qui font l'objet de la prochaine partie.

2.2. L'impact des facteurs contextuels sur les violences

Afin d'assurer la mission de sécurité et de garde qui est la sienne, chaque établissement est constitué d'invariants relatifs à l'enfermement et à la privation de liberté, mais possède également de caractéristiques attachées à des facteurs contextuels, variables d'un établissement à l'autre ce que nous examinons dans une première sous-partie, ou relevant de la gestion et de l'organisation de la prise en charge des personnes, ce qu'expose une seconde sous-partie.

2.2.1. Les facteurs liés aux établissements

Chaque établissement accueillant des personnes détenues possède sa propre histoire en fonction des événements qui s'y sont déroulés (mutinerie, grève, agression grave, attentat, etc.). Cette histoire de l'établissement pourrait, d'après Wilsnack (cité dans Lombardo, 1994), jouer un rôle dans les violences ultérieures, puisqu'il constate une augmentation des agressions entre personnes détenues et sur les personnels dans les prisons qui ont connu des émeutes.

La situation géographique de l'établissement semble également avoir un impact sur les violences, comme le relèvent Kellar et Wang (2005), suite à leur étude par questionnaires auprès de 148 administrateurs de prison du Texas. Ils observent que les établissements métropolitains connaissent plus d'agressions entre personnes détenues. En revanche aucune corrélation n'est apparente pour les violences entre personnes détenues et personnels de surveillance. Guillonnet et Kensey (1998), dans leur étude statistique de l'ensemble des faits de violence recensés à l'encontre des personnels sur le territoire français au cours de l'année 1992 et des neuf premiers mois de 1993, basée sur l'analyse des rapports d'incidents et des dossiers individuels des personnes détenues, arrivent au même constat et indiquent ne pas pouvoir affirmer que la proximité d'une grande ville soit un facteur de violence en détention. Il est cependant à noter que de possibles variations entre les pays existent pour ce facteur selon la taille des pays.

D'après plusieurs auteurs, le type d'établissement apparaît avoir une influence sur les violences qui y sont commises, que ce soit dans leurs formes ou leurs fréquences. L'étude statistique de Guillonnet et Kensey (1998) montre que les violences sont plus fréquentes en Maison d'arrêt, mais sont moins graves (moins d'arrêts de travail) qu'en établissement pour peine où le taux d'agression est plus élevé en Maison Centrale qu'en Centre de Détention. Aux États-Unis, les

recherches semblent indiquer les mêmes éléments. Pour Bowker (1980) les violences sont plus fréquentes dans les prisons de bas niveau d'organisation sociale, qui pourraient s'approcher des Maisons d'Arrêt françaises, en raison de la mobilité de la population. Selon lui, le rythme rapide auquel les personnes détenues entrent et sortent de l'établissement rend difficile la classification et la séparation des détenus problématiques. Cette mobilité peut alors nuire à la mise en place de relations entre les détenus et le personnel. En effet, elle empêche le développement de liens d'attachement, réduit la capacité des personnels à contraindre les personnes détenues à la conformité, par la punition et la peur de celle-ci, et compromet les échanges entre personnes détenues – ce qui permet néanmoins de réduire les violences liées au « deal » (Ellis, 1984). De plus, lorsque la mobilité est relative à un nombre important de transferts, généralement représentatif d'une personnalité difficile à contenir pour la détention, l'incertitude sur le lieu des transferts peut également accroître les comportements violents (Guillonnet & Kensey, 1998).

Les régimes de détention auraient également une influence sur les violences dans la mesure où le régime « portes fermées » restreint les relations sociales, rend plus difficile l'incarcération et favorise ainsi les violences imprévisibles en raison d'un surcroît d'enfermement (Chauvenet et al., 2008). Pour autant, ce régime a l'avantage de rassurer les personnes détenues vulnérables, et conviendrait mieux aux surveillants que le régime « portes ouvertes » où la libre circulation des personnes détenues conduit à un sentiment d'insécurité et de crainte de voir les incidents s'aggraver (Chauvenet et al., 2008). Icard (2006) dans sa recherche sur un quartier « module de respect » dans une Maison Centrale, relate que le changement de régime de « portes ouvertes » à « portes fermées », a provoqué un mouvement collectif de protestation chez les personnes détenues, jugeant ce changement trop sécuritaire.

Il apparaît également d'après plusieurs auteurs que le niveau de sécurité des établissements aurait un impact sur les violences, puisqu'il est positivement corrélé avec la fréquence des comportements violents (Harer & Steffensmeier, 1996 ; McCorkle et al., 1995). Lombardo (1994) propose pour explication qu'un surcroît de sécurité, s'il est positif pour certaines personnes détenues, est insupportable pour d'autres qui peuvent alors user de violence pour le manifester. De plus, selon l'auteur, les réponses des agents dans ce contexte sont formalistes, et non individuelles, ce qui peut déclencher chez les personnes détenues sensibles à leur autonomie et à leur liberté, des comportements hostiles envers les surveillants. Allant dans ce sens, Berk et al. (2003) dans leur étude sur les formulaires d'admission de 19 318 personnes

détenues dans le département correctionnel de Californie, constatent des violences plus fréquentes dans les prisons de niveau de sécurité III que de niveau I. Cependant, la recherche de Camp et Gaes (2005), basée sur un sous-ensemble des données recueillies par Berk et al. (2003) comprenant 561 personnes détenues hommes de niveau III (antécédents criminels étendus) met en exergue qu'indépendamment du niveau de sécurité de l'établissement (niveau I ou III), 60% des personnes détenues commettront des actes répréhensibles. Les chercheurs proposent pour explication à ce résultat que la classification basée sur les antécédents criminels et l'affectation dans des établissements aux niveaux de sécurité correspondants conduit à créer des environnements en fonction du niveau de culture criminogène de la population. Ainsi, plus le niveau moyen de sécurité des personnes détenues est élevé dans un établissement, plus la culture est criminogène, expliquant le plus grand nombre de violences en établissement sécuritaire, conduisant les personnes détenues et les personnels à les trouver plus dangereux.

La capacité d'accueil des établissements jouerait, elle aussi, un rôle sur le nombre d'incidents violents (Lahm, 2008 ; McCorkle et al., 1995). Dans les prisons à forte capacité d'accueil, un plus grand nombre de personnes détenues sont en contact et les endroits où commettre des violences sont plus nombreux que dans les détentions à faible capacité d'accueil. De plus, les agents ont plus de personnes détenues sous leur responsabilité et une surface plus importante à surveiller, offrant potentiellement plus d'opportunités aux personnes détenues pour commettre des violences. Une préconisation proposée pour réduire cet effet est de « repenser la conception des nouvelles prisons afin de maximiser la surveillance » (Lahm, 2008, p. 134).

Cependant, d'après l'étude de Kellar et Wang (2005) auprès de 148 administrateurs texans la modernité de l'établissement peut aussi générer plus de risque de violences entre personnes détenues, car les nouveaux établissements nécessitent des changements complets dans les activités et créent une instabilité dans la réalisation de tâches routinières. De ce fait, les détentions plus anciennes créeraient une atmosphère plus propice à la tranquillité et à la stabilité institutionnelle réduisant les comportements violents. Il apparaît également que dans les établissements modernes les rencontres entre personnes détenues et personnels se font rares et engendrent un climat de tensions, opposant deux groupes qui entretiennent peu de rapport et se méfient les uns des autres, rendant propice l'apparition de violence (OIP, 2019 ; Scheer, 2013). Cependant, si les nouveaux établissements, plus modernes et généralement plus sécuritaire (ouverture automatisée des portes en bâtiments, contrôle des caméras de surveillance, etc.) poussent les personnels à désertier les espaces de détention, conduisant à pratiquer une gestion

de la violence plus qu'une prévention, la vétusté et l'absence de maintenance dans les établissements plus anciens entraînent également des violences (CGLPL, 2020).

L'architecture carcérale impacterait aussi la capacité de surveillance et influencerait sur la survenue de violences en détention (Atlas, 1983 ; Bowker, 1983 ; Chauvenet, et al., 2008 ; Useem & Piehl, 2006). L'architecture interne peut en effet faciliter l'apparition de violence, notamment du côté des personnes détenues qui se joueraient de celle-ci pour commettre des violences là où les personnels de surveillance ne peuvent les voir, notamment dans des espaces de vie privée tels que la cellule ou les douches, ou dans des lieux non couverts par les caméras de surveillance (angles morts ou absence de caméras) (Chauvenet et al., 2008). Court (2015) va plus loin et relève que l'installation et la propagation des caméras en détention n'a pas fait apparaître de diminution des incidents violents. Selon lui, cela est notamment dû aux angles morts, à l'architecture carcérale qui ne permet pas systématiquement une vidéosurveillance adéquate et aux effets négatifs que cela entraîne chez les personnes détenues (accroissement du sentiment de surveillance constante, manque d'intimité). Pour autant, l'architecture interne, lorsqu'elle possède des lignes de vue dégagées, privilégie les cellules individuelles aux dortoirs et rend la surveillance directe possible, permet un contrôle et une réduction des violences par les personnels de surveillance (Atlas, 1983 ; Bowker, 1983). Dans sa recherche menée auprès de quatre établissements de Floride, Atlas (1983) constate, en s'appuyant sur les rapports disciplinaires et des questionnaires auprès de personnes détenues et de personnels, que les agressions armées se produisent majoritairement dans les zones de surveillance limitée. Le fait que ces violences prennent place préférentiellement dans les « zones de logement » (cellule ou dortoirs) et qu'à l'inverse, les violences sans arme surviennent plutôt dans les zones de circulation ou de surveillance conduit l'auteur à penser que les premières sont généralement planifiées et que pour les secondes la personne détenue s'attend à se faire appréhender rapidement pour éviter une vengeance. Il observe également que le niveau de surveillance permis par l'architecture (direct vs limité) a une incidence, car les agressions armées contre le personnel diminuent dans les zones de supervision directe. Ainsi, selon lui, l'architecture carcérale joue un rôle minime ou nul lorsque les violences surviennent dans un lieu de surveillance direct du personnel, et a un impact lorsque la surveillance est mise en échec par des grilles, des murs ou des couloirs sans issues. Dans ce cas, le lieu de la commission des violences est choisi pour ses caractéristiques architecturales, indiquant un impact de ce facteur.

De ce fait, si l'endroit le plus fréquent et le plus constant pour la commission de violence dans les quatre établissements étudiés par Atlas (1983) reste la « zone de logement », ce que constatent également Ludwig et al. (2012), Atlas (1983) relève que l'emplacement des agressions varie tout de même en fonction de différents styles architecturaux. Guillonnet et Kensey (1998) repèrent quant à elles, que plus d'un tiers des agressions sur personnels survenues entre janvier 1992 et septembre 1993 se sont déroulées dans des locaux communs où les rapports de proximité entre personnes détenues et le personnel sont nombreux, multipliant les risques de violence. Allant dans ce sens, Chauvenet et al. (2008) dressent la liste des lieux particulièrement redoutés par les personnes détenues, car souvent l'endroit de commission de violence. Elles identifient ainsi, les lieux hors de la vue ou de la surveillance des personnels comme certains escaliers ou les douches ; les lieux de rencontre inopinée tels que les parloirs, les salles d'attente ou les espaces de soins ; et les cours de promenade, pourtant sous la surveillance des agents, mais dont le défaut de surveillance dénoncé par le CGLPL (2020), facteurs de risque pourtant connu, en font des lieux propices aux violences. Notons également que si le défaut de surveillance est principalement cité concernant les violences entre personnes détenues, l'OIP (2019) indique également que les lieux dénués de surveillance comme les cellules, les salles de fouilles, les véhicules de transferts, etc. ou les angles morts des caméras sont aussi des lieux « privilégiés » pour les violences commises par des personnels de surveillance sur des personnes détenues.

Le moment de la journée présenterait également un impact sur les violences commises en détention, car « les agressions ne se répartissent pas aléatoirement dans l'espace et dans le temps » (Guillonnet & Kensey, 1998, p. 46). La recherche d'Atlas (1983) identifie une diminution des violences avec armes sur personnels pendant le service de jour, période au cours de laquelle le personnel est plus nombreux. Guillonnet et Kensey (1998), quant à elles, observent que la majorité des violences sur personnels se déroulent pendant le service de jour, et que les violences sont plus fréquentes en début de semaine, soit lorsque les effectifs ne sont pas restreints. Les constats de ces deux recherches laissent à voir que le nombre de violences à l'encontre de personnels serait plus important lorsque les agents sont plus nombreux, soit en journée, mais moins graves.

Si comme le soulèvent ces deux études, la présence plus importante, ou au contraire la réduction du nombre de personnels peut avoir une incidence dans la survenue des violences à leur

encontre, il est possible de supposer que des facteurs liés directement à l'organisation et/ou à la gestion des personnes prises en charge pourraient impacter les violences en détention.

2.2.2. Les facteurs liés à l'organisation et/ou à la gestion des personnes prises en charge

Les facteurs contextuels attachés à l'organisation et à la gestion de la prise en charge des personnes détenues peuvent se voir complexifiés ou modifiés sous certains aspects tels que la surpopulation ou le sous-effectif en personnel qui impactent la survenue de violence en détention.

Pour plusieurs auteurs la surpopulation carcérale a un effet sur la violence en détention puisqu'elle favorise un environnement hostile, crée un degré de désordre important, augmente le stress, les tensions et le risque de violence, et est associée à des taux plus importants de décès et d'infractions disciplinaires. De plus, elle entraînerait chez les personnels, un surcroît de travail auquel ils ne peuvent répondre et qui provoque chez les personnes détenues frustration et colère, favorisant la violence (Cox et al., 1984 ; Degros 2013 ; Gaes, 1994 ; Gaes & McGuire, 1985 ; Gibbons & Belleville Katzenbach 2011 ; Khosrokhavar 2016 ; Lombardo, 1994). Cependant, d'autres chercheurs indiquent qu'il n'y a pas de corrélation entre la surpopulation et le taux de violence, et plusieurs explications sont envisageables. La première est que certains établissements, dans lesquels des situations de violences graves se déroulent fréquemment, sont considérés à tort en surpopulation (Ellis, 1984). Une autre explication est que la surpopulation incite l'apparition de mesures compensatoires (e. g. plus de temps en promenade) qui réduisent le niveau global de violence (Walters, 1998). Ainsi, selon Walters (1998), la surpopulation n'augmente pas en elle-même les violences en détention, mais c'est quand la population carcérale perçoit la surpopulation comme un problème que cela engendre des violences. De ce fait, lorsqu'un établissement est en surpopulation, la survenue de sanctions négatives diminue, ce qui augmenterait les comportements violents. Dans ces conditions, les capacités d'accueil des cellules d'isolement ou disciplinaire sont déjà occupées, les personnes détenues sont alors ramenées à des conditions de détentions normales plus rapidement qu'en situation habituelle afin de sanctionner les derniers incidents. Les personnes détenues remarquent, dans ce contexte, que les peines pour comportements violents sont moins longues qu'auparavant (Ellis, 1984). L'effet dissuasif de la sanction est alors réduit, pouvant générer d'autres violences.

D'autres auteurs affirment que la surpopulation, couplée à l'âge, a une influence sur la survenue des violences en détention, constatant dans leurs méta-analyses que les personnes détenues jeunes (18-25 ans) présentent plus d'inconduites dans les établissements surpeuplés (Franklin et al., 2006 ; Wooldredge et al., 2001). MacKenzie (1987), dans son étude par questionnaires auprès de 755 personnes incarcérées dans 4 établissements étasuniens à sécurité renforcée est plus nuancé, indiquant que la surpopulation peut exacerber certains types d'agressivité (envers les personnes détenues ou envers les agents) à certains âges, mais avoir peu ou pas d'effet chez les mêmes personnes à un âge différent. Guillonnet et Kensey (1998), si elles ne constatent pas d'influence de la surpopulation sur les violences envers des personnels, font tout de même l'hypothèse qu'elle entraîne nécessairement une dégradation des conditions de vie en détention et peut conduire à une augmentation de l'agressivité chez les personnes détenues, ce que note également le CGLPL (2020). Ce dernier indique, en effet, que la surpopulation peut être à l'origine de tensions et d'incidents divers en particulier dans les endroits clos comme la cellule. De ce fait, la surpopulation et les conséquences qu'elle engendre, telles que la détérioration rapide des infrastructures, la prise en charge dégradée, des accès réduits aux soins, aux parloirs, aux activités, au SPIP, etc. conduisent à augmenter les violences et les tensions (OIP, 2019). De plus, la surpopulation conduit les agents à employer plus de mesures de sécurité statiques (formes de contrôle aversives) qui viennent remplacer les mesures de sécurité dynamique, pouvant avoir pour conséquence l'augmentation des violences (Ellis, 1984). La surpopulation s'accompagnerait donc d'une augmentation des violences en détention, mais cela aurait trait à la détérioration des conditions de détention et de travail qu'elle engendre. Ainsi, l'influence de la surpopulation dépend plus de la présence et du caractère des interactions sociales que du nombre de personnes (Cox et al., 1984).

De ce fait, en raison d'une période de surpopulation, d'une baisse de moyens, d'arrêts maladie massifs d'agents, etc., le ratio employés-personnes détenues varie d'un établissement à l'autre et peut fluctuer dans une même détention. Cela peut jouer un rôle dans les violences en détention, tant chez les personnes détenues que chez les agents de surveillance.

Les recherches, de Gaes et McGuire (1985) basées sur les rapports d'incidents de 1975 à 1978 dans 19 prisons fédérales des États-Unis, et celle de Tartaro (2002) auprès d'administrateurs de 608 centres de détentions aux États-Unis, constatent que les établissements où le ratio employé-personnes détenues est favorable aux agents (moins de personnes détenues par agents), présentent un plus grand nombre de violences. Ce résultat quelque peu contre-intuitif peut s'expliquer par le fait que dans les établissements avec plus d'agents par personnes détenues,

les personnels ont une meilleure capacité de surveillance des personnes détenues, et ont donc plus de temps pour détecter et signaler les violences. À l'inverse, dans les établissements où les agents doivent gérer un grand nombre de personnes, les notes d'incident sont moins importantes, et pourrait s'expliquer par le fait que les agents ont moins de temps pour détecter les violences et sont susceptibles d'en taire certaines ou d'avoir recours à des mesures de contrôle informel (Tartaro, 2002). Ainsi, un ratio employés-personnes détenues équilibré ou en faveur des personnels permet une plus grande disponibilité des agents pour encadrer les personnes détenues, et donc réduit les risques de tensions, les violences sont aussi plus sujettes à sanction et objet d'une meilleure prévention, tandis qu'un ratio déséquilibré met à mal les capacités de surveillance des agents favorisant le risque de survenue de violence (Atlas, 1983 ; Guillonnet & Kensey, 1998 ; Tartaro, 2002).

Si le ratio employés-personnes détenues peut-être, impacté par la surpopulation en détention, il peut également être le résultat d'un sous-effectif d'agents de surveillance dans certains établissements, voire les deux. Le CGLPL dans son rapport annuel de 2015, relate que « les sous-effectifs d'agents provoquent une dégradation des conditions de travail lourde de conséquences sur les conditions de détention » (p. 21) et analyse les causes de survenu de ce dernier. Selon lui, la première cause tient à une conception insuffisante d'organigrammes de référence impliquant un calcul erroné de l'effectif nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement, en particulier dans les établissements modernes où « l'illusion que la technique allait remplacer l'humain et que l'optimisation architecturale permettrait une surveillance à distance moins exigeante en ressources humaines » (p. 21). La deuxième cause des sous-effectifs serait liée aux vacances de postes et la troisième à l'absentéisme. Toujours d'après le CGLPL (2015), l'absentéisme peut amener de la rancœur chez les agents sur qui la charge de travail est reportée pouvant conduire à une négligence des droits des personnes détenues et à une distance dans la surveillance qui ne permet plus de percevoir, entre autres, des situations de violences agies ou subies chez les personnes détenues.

Le nombre d'activités ou de programmes proposés dans les établissements jouerait aussi un rôle dans la survenue des violences. L'étude de McCorkle et al. (1995), basé sur les recensements des incidents majeurs (agressions entre personnes détenues, sur le personnel et les émeutes) dans plus de 1 000 détentions américaines au cours de l'année 1990 observe que les participants à des programmes étaient moins susceptibles de commettre des violences sur d'autres personnes détenues ; et celle d'Ellis et al. (1974) sur les rapports disciplinaires de 55 détentions en Caroline

du Nord constate une corrélation négative entre le nombre d'activités et le comportement agressif. Gibbons et Belleville Katzenbach (2011) dans le rapport de la Commission sur la sécurité et les abus dans les prisons américaines, partagent également ce constat tout en indiquant que l'inactivité entraîne plus facilement des agressions. Ce que relèvent l'OIP (2019) et le CGLPL (2020), expliquant que l'inactivité est un facteur de violence d'autant plus fort qu'il est accompagné d'une promiscuité imposée en cellule, aggravée par la surpopulation, et aggravant le risque de violence.

Dans ces conditions, l'organisation de la répartition des personnes détenues et la « mixité des profils » devient un facteur de risque. Le manque de cellule, lié en partie à la surpopulation, favorise les « mélanges » de personnes détenues ayant des caractéristiques différentes, ce qui peut se révéler dangereux tant pour les personnes détenues que pour les agents (Guillonneau & Kensey, 1998). En effet, « la question des différences de profil ... peut générer des violences dès lors qu'elle n'a pas été pensée » (CGLPL, 2020, p. 33). De ce fait, si un aspect organisationnel avec la répartition des personnes détenues peut impacter les violences qui s'y déroulent, des facteurs individuels semblent également importants à considérer.

2.3. L'impact des facteurs individuels sur les violences en détention

La violence en détention est, comme se sont attachées à le démontrer les deux premières parties de ce chapitre, impactée à la fois par des facteurs liés à la privation de liberté et à des facteurs contextuels. En opposition au modèle de la privation, de nombreuses recherches, principalement nord-américaines, se sont intéressées à la théorie de l'importation d'Irwin et Cressey (1962), qui attribue le comportement des personnes détenues, non plus à la détention, mais aux attitudes, identités et expériences antérieures des personnes incarcérées. Dans cette optique, les caractéristiques individuelles impactent les violences en détention et deviennent pour certaines des prédicteurs. Dans cette partie, nous examinons d'abord les facteurs statiques jouant un rôle dans les violences carcérales, puis les facteurs dynamiques, plus rarement étudiés.

2.3.1. Les facteurs statiques

Parmi les facteurs individuels impactant les violences en détention, les facteurs statiques, renvoyant à des facteurs préexistants chez l'individu et non sensibles aux changements, ont fait l'objet de nombreuses études.

L'âge est l'un de ceux majoritairement étudiés, et de nombreux auteurs relèvent qu'il est positivement lié à la commission de violence chez les personnes détenues (Ellis et al., 1974 ; Flanagan, 1983 ; Griffin & Hepburn, 2006 ; Guillonnet & Kensey, 1998 ; Lahm, 2008 ; Mackenzie, 1987 ; Mabli et al., 1979 ; Steiner & Wooldredge, 2008 ; Wooldredge, 1991 ; Wright, 1991). Les personnels, d'après Marquart (1986), sont eux aussi, plus susceptibles d'avoir recours à la force quand ils sont jeunes et peu expérimentés. Pour autant, l'influence de l'âge sur les violences en détention pourrait être surestimée et liée à d'autres facteurs (Gaes & McGuire, 1985), comme la prise de risque et l'appartenance à un groupe (Ellis, 1984). En effet, « en vieillissant, les prisonniers ont tendance à être moins enclins à prendre des risques ; et parmi les jeunes et les personnes âgées, ceux qui prennent des décisions dans le cadre d'un groupe ont tendance à prendre des décisions plus risquées que ceux qui prennent les décisions eux-mêmes. Les jeunes détenus ne sont pas seulement plus jeunes, mais une plus grande proportion appartient à une clique ou à un sous-groupe. » (Ellis, 1984, p. 295). D'autres explications sont également proposées comme le fait que les personnes jeunes seraient plus impulsives et auraient tendance à réagir, lorsqu'elles sont en colère, par une agression physique, à l'inverse des personnes détenues plus âgées qui réagiraient par une agression verbale (MacKenzie, 1987). Ou bien que les motivations de l'agression varient et que les personnes détenues âgées emploieraient le conflit pour tenter « d'écarter les détenus gênants ou ennuyeux et de s'assurer ainsi le calme ou l'intimité » à l'inverse des personnes détenues jeunes qui utiliseraient l'agression comme « un moyen d'acquérir un statut » (MacKenzie, 1987, pp. 430-431).

Tout comme l'âge, le genre a été associé à la violence carcérale. Les personnes détenues hommes, d'après l'étude d'archive d'Harer et Langan (2001), commettent un nombre plus important et des formes plus graves de violence que les femmes. Concernant les agents, l'étude de Kellar et Wang (2005) par questionnaires auprès de 148 administrateurs de prison du Texas, met à jour que la présence plus importante d'hommes surveillants dans une unité est corrélée à plus de violence entre personnes détenues. Ce résultat est conforté par les observations d'autres

auteurs (Tewksbury, 1999 ; Zimmer, cité par Kellar & Wang, 2005) qui affirment que les personnels de surveillance féminins utilisent souvent des alternatives à la maîtrise physique et ont tendance à dialoguer avec les personnes détenues pour résoudre des altercations qui pourraient nécessiter l'utilisation de la force physique.

L'ethnie est également un facteur ayant fait l'objet de nombreuses recherches nord-américaines qui se centrent majoritairement sur des comparaisons entre « détenus blancs » et « détenus non blancs » ou « détenus noirs ». Il apparaît pertinent de contextualiser ces études, puisque, comme l'explique Ross (2013, p. 114), le système pénitentiaire américain a « une longue histoire de comportements discriminatoires envers certains détenus appartenant à des minorités raciales et ethniques (en particulier des Afro-Américains et des Hispaniques) », discriminations qui s'étendent du type d'aménagement de peine aux sanctions pour violence. De plus, les résultats de ces recherches sont non convergents et se basent parfois sur des facteurs d'analyses différents. Ainsi, plusieurs études n'observent pas de différence dans les violences commises par les « détenus blancs » et « non blancs » en détention (Ellis et al., 1974 ; Jiang & Fisher-Giorlando, 2002 ; Wright, 1989). À l'inverse, d'autres recherches constatent plus d'implication des « détenus non blancs » dans les violences en détention (Myers & Levy, 1978), une corrélation positive des violences entre personnes détenues et pourcentage de « détenus non blancs » (Tartaro, 2002), des taux de violence plus importants pour les « détenus noirs » que pour les « détenus blancs » (Harer & Steffensmeier, 1996), ou encore moins de violence entre personnes détenues, mais plus envers les personnels de surveillance dans une population carcérale composée de plus de « détenus non blancs » (Gaes & McGuire, 1985). De plus, Petersilia et Honig (cité par Lahm, 2008), mettent en évidence des différences en fonction des États, ainsi « en Californie, les Blancs signalaient plus d'inconduites violentes ; au Texas, les Noirs avaient des taux de violence plus élevés que les Blancs ; et au Michigan, la race n'était associée à aucune inconduite. » (p. 122).

Poole et Regoli (1980) expliquent que les « détenus noirs » et les « détenus blancs » peuvent tous commettre des violences, mais que les premiers sont cependant plus susceptibles d'avoir un rapport pour ce comportement que les seconds.

Plusieurs auteurs proposent des explications non exclusives à ces résultats hétéroclites, comme les stéréotypes négatifs sur l'ethnie ou l'influence de celle-ci chez les personnels de surveillance. Ainsi, un « détenu blanc » en minorité ethnique dans un établissement peut, en raison de ses stéréotypes, se sentir menacé par la majorité « non blanche » et commettre des violences. En raison de ces stéréotypes, les établissements accueillant majoritairement des

« détenus non blancs » seraient plus restrictifs, conduisant les personnes détenues à agir de façon violente en réaction (Lahm, 2008). Une autre hypothèse, proposée Souryal (2009) est que près de la moitié de la population carcérale aux États-Unis est afro-américaine, tandis que les surveillants sont majoritairement « blancs », pouvant conduire les personnels, particulièrement lors de commission de violence, à exercer une discrimination raciale en appliquant le règlement pénitentiaire de façon sélective. Marquart (1986) dans sa recherche sur 30 situations de violences commises par des agents, recueillis par des observations en infiltration dans un établissement de sécurité maximal du Texas, relate que l'ethnie de la personne détenue joue un rôle sur la volonté des personnels d'utiliser la violence physique. Sur son terrain de recherche, la plupart des personnes détenues étaient des « détenus noirs urbains » et les personnels principalement des « blancs ruraux » qui considéraient les « détenus noirs » comme « fondamentalement anti-autorité, inférieurs, irrespectueux, agressifs » (p. 358), les conduisant à employer beaucoup plus fréquemment des « punitions » physiques. L'auteur observe ainsi que, si l'ethnie des personnes détenues influence la violence des personnels, l'ethnie des personnels de surveillance joue un rôle dans le recours qu'ils ont à la violence. Selon lui, les personnels « blancs » sont plus susceptibles d'employer la violence que les personnels « noirs » ou « hispaniques ». Ainsi, d'après Hewitt et al. (1984), les « détenus noirs » recevraient plus de rapports pour violence que les « détenus blancs », mais les recherches ne permettent pas d'affirmer avec certitude que cela reflète une violence plus importante des « détenus noirs » ou une propension plus importante des surveillants à rédiger des rapports sur les « détenus non blancs ». Pour Maynard et Ego (2018), la question ne se pose pas : « Si tous les prisonniers sont exposés à la violence, les Noir.e.s restent exposés à des taux beaucoup plus élevés que les autres – ce qui prouve que la violence carcérale s'explique, en partie au moins, par le racisme anti-Noir.e.s dans les prisons » (p. 151).

Le lieu de résidence avant l'incarcération serait aussi un facteur pouvant influencer la violence en détention. Les travaux de Clayton et Carr (1981) et l'étude de MacKenzie (1987) démontrent que les personnes détenues résidant avant leurs incarcérations dans un environnement urbain sont plus susceptibles de commettre des violences entre personnes détenues que ceux résidents en zones rurales. Ces résultats s'expliqueraient notamment par la théorie de l'importation, le milieu carcéral étant semblable à celui de la ville, les personnes détenues habitant dans un contexte urbain pourraient reproduire leur environnement et ainsi être plus perturbateurs au cours de leur incarcération. Pour autant, comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent

avec la recherche de Marquart (1986), lorsque le lieu de résidence est couplé à d'autres facteurs, comme l'ethnie ici, cela pourrait impacter la violence émanant des personnels.

D'autres facteurs, plus spécifiquement liés au parcours délinquantiel et carcéral des personnes détenues, sont aussi identifiés par les auteurs comme ayant une influence sur les violences en détention. L'un de ces facteurs est constitué des antécédents criminels, pour lequel plusieurs recherches américaines identifient que les personnes détenues ayant des antécédents criminels commettent plus d'infractions pendant leur incarcération (Adams, 1983 ; Camp et al., 2003 ; Griffin & Hepburn, 2006 ; Lahm, 2008), voire qu'ils permettent de prédire, à l'exception de celles liées à la drogue, toutes les inconduites avec violence en détention (Camp et al., 2003). Reidy et al. (2016), expliquent cependant qu'« en raison de la difficulté d'obtenir et de faire correspondre les dossiers d'arrestation avec les dossiers disciplinaires des détenus, l'incarcération antérieure est utilisée comme une approximation grossière des antécédents criminels dans la communauté » (p. 357). Ainsi, outre une interrogation éventuelle sur la force prédictive des antécédents criminels, il apparaît surtout dommageable pour la recherche que les antécédents de violence dans la communauté ne soient pas pris davantage en compte, puisque comme l'indiquent Reidy et al. (2016), suivant son type, sa récurrence et son schéma, elles peuvent servir à augmenter ou diminuer le risque de violence en détention.

Plusieurs recherches américaines mettent également en lien la violence en détention avec des personnes détenues catégorisées comme « détenus violents » ou « détenus (très) agressifs », qui regroupe un ensemble de personnes « qui entrent en prison avec des tendances agressives ou violentes » (Lahm, 2008, p.134). D'après la recherche par questionnaires de Lahm (2008) auprès de 1054 personnes détenues dans 30 établissements répartis entre le Kentucky, l'Ohio et le Tennessee, ces « détenus violents » sont plus impactés par les conditions privatives de liberté, et commettent plus d'agression à l'encontre d'autres personnes détenues. Kellar et Wang dans leur étude de 2005 constatent également que les « détenus à sécurité maximale » sont plus susceptibles d'être impliqués dans des violences que les « détenus à faible risque », et que les agressions sont plus fréquentes dans les établissements accueillant une proportion plus élevée de « détenus à sécurité maximale ». Pour autant, en France, Guillonnet et Kensey (1998) repèrent dans leur étude statistique que plus de la moitié des violences sur personnels entre janvier 1992 et septembre 1993 était commise par des personnes n'ayant eu aucun rapport d'incident auparavant. Cela tend à soutenir les propos du CGLPL (2020) indiquant qu'« il n'est

pas question de "personnes violentes", mais de personnes ayant ponctuellement une phase de violence, celle-ci n'étant jamais permanente » (p. 99).

Le motif d'incarcération pourrait également être lié aux violences en détention. Ainsi d'après Steiner et Wooldredge (2009) leur recherche, basée sur les données d'enquête du Bureau du recensement des États-Unis de 1991 et 1997, constate que les personnes détenues condamnées pour des infractions violentes sont plus susceptibles de commettre des agressions en détention. Jiang et Fisher-Giorlando (2002) relèvent, dans leur recherche sur 431 rapports disciplinaires concernant 186 personnes au cours de l'année 1994, que les personnes détenues condamnées pour des crimes liés à la drogue sont plus susceptibles de commettre des violences que les autres, mais moins que les personnes condamnées pour des infractions violentes. L'étude de Sorensen et Davis (2011) sur les dossiers des personnes incarcérées de septembre 2007 à août 2008 au Texas observe que seules les personnes condamnées pour des vols ou des agressions sont associées à des taux importants de violences en détention. Notons cependant que, si les études présentées ne permettent pas de prédire avec force un motif d'incarcération lié aux violences agies, ce facteur apparaît avoir des liens avec la violence subie, puisque les personnes incarcérées pour des faits liés aux mœurs font l'objet d'une victimisation accrue des autres personnes détenues. En effet, comme l'indiquent Chauvenet et al. (2008, p. 219) « les auteurs d'agression sexuelle attirent et concentrent sur eux une grande partie de la violence qui a lieu en prison ».

Un autre facteur influençant les violences et lié au parcours carcéral des personnes détenues concerne le temps de la peine. Plusieurs recherches indiquent en effet que les personnes incarcérées pour des peines courtes et moyennes dans des prisons américaines et canadiennes commettent plus de violences en détention que des personnes détenues ayant de longues peines (Akman, 1966 ; Flanagan, 1983 ; Jiang & Fisher-Giorlando, 2002). À l'inverse, Guillonnet et Kensey (1998) constatent que si la commission de la première violence arrive plus tardivement chez les personnes condamnées à de lourdes peines, ces dernières commettent un plus grand nombre de violences. Elles supposent que ces personnes pensent ne plus rien avoir à perdre et/ou que plus la personne passe de temps en détention, plus elles risquent de commettre des agressions, parfois motivées par « des problèmes psychologiques ... qui tendent à augmenter avec la durée de détention » (p. 81). Ce que Chauvenet et al. (2008) relèvent également, expliquant que la longueur de la peine, en particulier en centrale, aggrave les effets de l'enfermement en « accroissant l'anxiété, l'irascibilité, les changements d'humeur et la

"paranoïa" » (p. 262), rendant ainsi l'acceptation des contraintes de la détention plus dure et favorisant l'explosion imprévisible de la violence.

Le temps passé en détention peut aussi venir rompre les liens avec l'extérieur, et conduire à s'enfermer dans un milieu présentant de nombreux facteurs de risque, dont celui de côtoyer et d'entretenir des liens réguliers avec des pairs délinquants ou favorables à une sous-culture favorisant la violence. Comme le soulignent Griffin et Hepburn (2006) à travers l'analyse des dossiers d'infractions disciplinaires de 2 158 personnes détenues du département correctionnel de l'Arizona, les personnes détenues appartenant à un gang avant leur incarcération sont plus susceptibles de commettre des violences en prison. Ainsi, comme l'explique Zingraff (1980) « plus les contacts significatifs avec la société sont nombreux, moins les pressions exercées pour se tourner vers le groupe de détenus pour obtenir du soutien, un statut, du prestige, etc. sont fortes » (p. 279). L'étude d'Ellis et al. (1974) basée sur les rapports disciplinaires de 55 détentions en Caroline du Nord, va dans ce sens puisqu'ils observent que les personnes détenues bénéficiant de parloirs sont moins susceptibles de commettre des violences tandis qu'un plus grand nombre de personnes détenues sans visite accroît le nombre de violences commises. Pour autant, si les parloirs se passent mal, ils peuvent aussi engendrer des violences, en raison de l'impuissance à laquelle fait face la personne détenue (Chauvenet et al., 2008).

Enfin, plusieurs recherches montrent que l'association de différents facteurs statistiques permettrait de prédire les violences (Berk et al., 2003 ; Ellis et al., 1974 ; Flanagan, 1983 ; Franklin et al., 2006 ; Gaes & McGuire, 1985 ; Harer & Steffensmeier 1996 ; Jiang & Fisher-Giorlando, 2002 ; Lahm, 2008 ; McCorkle et al., 1995 ; Steiner & Wooldredge, 2008 ; Wooldredge et al., 2001). Ainsi, Myers et Levy (1978), pour ne citer qu'eux, dans leur recherche sur 100 personnes détenues considérées par des agents d'un établissement en Ohio comme ayant des « problèmes disciplinaires », et à partir d'éléments recueillis dans les dossiers de ces personnes, constatent que les personnes commettant des violences en détention « sont généralement plus jeunes, de race blanche, célibataires, et ne consomment pas beaucoup d'alcool » (p. 225). Elles sont « plus susceptible d'avoir eu des problèmes de discipline à l'école, au travail, au service militaire et pendant leur détention juvénile » (p. 225) comparativement aux personnes détenues « sans problèmes disciplinaires ». Elles « ont commencé leur histoire criminelle à un âge plus précoce, ont eu un plus grand nombre de contacts avec la police et ont commis des crimes plus graves lorsqu'ils étaient mineurs. Ils étaient plus susceptibles ... d'avoir été incarcérés en tant qu'adultes à un âge plus précoce. » (p. 225), « une fois incarcérés,

ils étaient enfermés plus longtemps, passaient plus souvent d'une cellule à l'autre, étaient plus souvent affectés à des zones de sécurité maximale, où ils passaient plus de temps » (p. 225). Cette étude exemplifie parfaitement une grande partie des recherches américaines sur les violences en détention, qui s'intéressent à de multiples facteurs statiques pour en étudier les corrélations éventuelles afin de dresser un « profil type » de la personne détenue « violente » et ajuster en ce sens le degré de sécurité auquel elle doit être affectée. Pour autant, comme nous l'avons vu tout au long de cette partie, les constats ne sont pas toujours uniformes, et peu d'entre elles prennent en compte les facteurs dynamiques pouvant impacter les violences en détention.

2.3.2. Les facteurs dynamiques

Ces facteurs, sensibles au changement, peuvent être relativement stables comme les troubles de la personnalité par exemple, ou changer rapidement et modifier la condition de l'individu ou de son environnement (Proulx & Lussier, 2001). Parfois plus complexes à recueillir que les facteurs statiques principalement basés sur des données d'archive stockées par la justice et l'administration pénitentiaire, les facteurs dynamiques sont susceptibles d'évoluer dans le temps et font peu l'objet de recherche sur les violences en détention.

Les problèmes de dépendance en détention sont considérés par certains auteurs comme générateurs de violence. Ainsi, Brochu et al. (2010) dans leur étude sur les effets de la restriction de l'usage du tabac en prison, réalisée par questionnaires auprès de 113 personnes détenues (hommes et femmes) puis d'entretiens auprès de 45 d'entre elles dans trois établissements canadiens, observent que si une modification dans les rapports entre personnes détenues est apparue et contribue à l'exploitation des plus faibles suites aux restrictions de l'usage du tabac, cela n'a cependant pas conduit à une augmentation d'infractions telles que le vol ou la violence entre personnes détenues. À l'inverse, le CGLPL (2020) indique que les professionnels constatent « que les contraintes dans l'accès au tabac constituent, avec le "commerce" qu'elles engendrent, une cause de violence dans les cours de promenade » (p. 18). Il relate également dans le même rapport que la consommation de produits psychotropes en détention donne lieu à des violences et en augmente le risque de survenue. À ce sujet, l'étude de Jiang et Fisher-Giorlando (2002) atteste d'un nombre plus important de violences chez les personnes détenues déclarant consommer davantage de drogues et d'alcool avant leur incarcération.

Les troubles psychiques des personnes détenues semblent également être un facteur d'influence des violences en détention. Adams, dès 1983, dans sa recherche basée sur les données de Gottfredson et Wilkins portant sur 3 426 personnes détenues, dont 287 considérés comme présentant des troubles (défini par au moins une hospitalisation en psychiatrie antérieure à l'incarcération), observent que les personnes détenues présentant des troubles mentaux sont plus impliquées dans des infractions disciplinaires que les autres et le sont également dans plus d'infractions. En 2019, l'OIP mentionne que l'incarcération accrue de personnes atteintes de troubles psychiques implique des conséquences directes sur le climat en détention, et les violences. Cependant, d'autres auteurs, comme Lacambre et Courtet (2012) attirent l'attention sur le fait que, si des personnes détenues souffrant de troubles psychiques peuvent avoir plus souvent recours à la violence que le reste de la population carcérale, ces personnes font aussi plus souvent l'objet d'une victimisation de la part des autres personnes détenues. Blitz et al. (2008) constatent d'ailleurs dans leur étude par questionnaires sur ordinateur auprès de 7 528 personnes détenues (7 221 hommes et 564 femmes) de 14 établissements d'un État du centre du littoral atlantique, que les personnes détenues hommes et femmes déclarant souffrir de troubles mentaux (dépression, schizophrénie, trouble de stress post-traumatique, trouble bipolaire ou trouble anxieux) présentent des taux de victimisation de la part des autres personnes détenues plus élevés que le reste de la population carcérale. De plus, les hommes déclarant souffrir de troubles mentaux présentaient également des taux de victimisation de la part du personnel plus importants que les autres hommes détenus.

Certaines études attestent également d'un lien entre score élevé à l'échelle de psychopathie et nombre de rapports disciplinaires et/ou commission de violence en détention (Cabelguen, 2016 ; Cortoni & Longpré, 2017 ; Edens et al., 2002 ; Hare et al., 2000 ; Moltò et al., 1996, Walters, 2003). Notons cependant que l'échelle fréquemment utilisée dans ces études (la PCL-R) est un instrument clinique visant à évaluer un trouble de la personnalité et non un instrument de prédiction des comportements violents comme le rappelle Côté (2017).

Ainsi, les troubles psychiques ont une influence tant sur les violences agies que sur les violences subies, et peuvent être liés, comme le révèlent Guillonnet et Kensey (1998) dans leur étude statistique, à des perturbations « légères » comme « les détenus subissant le contre coup d'une mauvaise nouvelle » (p. 49), ou « profondes » impliquant « les détenus dont la santé mentale est très déficiente » (p. 49).

Ces perturbations « légères » pourraient se rapprocher de changements émotionnels ou de changement d'humeur qui « peuvent suffire à déclencher des violences imprévisibles contre les

surveillants et entre les détenus » (Chauvenet et al., 2008, p. 44). Pour autant Guillonnet et Kensey (1998) identifient que les violences se déroulent « la plupart du temps dans la cellule du détenu, en semaine, lors du service de jour et plus particulièrement lorsque le surveillant est amené à entrer en contact avec le détenu. » (p. 53), permettant de s'interroger sur l'influence que pourrait avoir les relations dans les violences commises en détention.

2.4. L'impact des facteurs relationnels

La recherche précédemment citée de Guillonnet et Kensey (1998) met à jour que les agressions sont le plus fréquemment commises par une seule personne détenue contre un seul surveillant, indiquant qu'il s'agit souvent d'un face-à-face entre deux personnes, ayant généralement pour origine un refus de respecter le règlement. Cet élément laisse entrevoir que les violences peuvent aussi être liées aux rapports entretenus entre les différents protagonistes présents dans la situation.

2.4.1. Liés aux relations entre personnes détenues

Les relations entre personnes détenues au sein des établissements semblent régulées par la culture de la détention, que Camp et Gaes (2005) définissent comme « les valeurs et les normes collectives et partagées par les détenues d'une prison donnée. » (p. 429). Cette culture de la détention, parfois également nommée « sous-culture des détenues », peut, pour un certain nombre d'auteurs, favoriser les violences (Cao & al., 1997 ; Goodsteing & Wright, 1989 ; Harer & Steffensmeier, 1996 ; Paterline & Petersen, 1999 ; Sykes & Messinger, 1960 ; Thomas 1977 ; Wright, 1991 ; Zingraff, 1980). Comme l'explique Patrick (1998), les personnes détenues qui entretiennent beaucoup d'interactions entre elles sont plus susceptibles de s'impliquer dans la culture de la détention, leur permettant de se sentir et d'être plus « puissants » par rapport aux surveillants. Ainsi le personnel est considéré comme « l'ennemi de la sous-culture des détenus » (p. 261) rendant plus enclins les personnes détenues impliquées dans cette culture à se défendre contre eux. De ce fait, ces normes, parfois implicites et alimentées par l'imaginaire collectif, régulent les comportements en milieu carcéral et peuvent être génératrices de violence. Buchanan et al. (1986) constatent, au cours de leur enquête par entretiens dans 8 agences correctionnelles de 39 juridictions aux États-Unis, que les personnes détenues affectées à des environnements de haute sécurité ont tendance à se comporter de façon plus agressive et

violente afin de répondre à « l'étiquette de classification » qui leur est attribuée. Ce que Chauvenet et al. (2008), repèrent également en indiquant qu'une image de la violence est attachée à la détention et renforcée par l'image renvoyée par les personnes détenues entre elles. Ainsi, la théorie de l'étiquetage pourrait expliquer en partie ce que ces auteurs observent, puisque d'après la définition qu'en fait Becker (1985), dans ce contexte, la personne à qui l'étiquette de « détenu violent » a été apposée adoptera davantage ce comportement. Ainsi, comme le résume Moore et al. (2013), la théorie de l'étiquetage donne, à travers la stigmatisation qu'elle engendre, le sentiment aux personnes détenues d'être étrangères à la société, les poussant à s'en retirer et à s'engager plus fréquemment dans des actions criminelles. Autrement dit, si le milieu carcéral laisse à penser qu'il faut être violent pour y survivre, s'y intégrer ou le supporter, alors une personne pourra adopter des comportements violents, sans tenir compte de la réalité objective de la situation (Lombardo, 1994). Notons également que ces normes semblent, d'après Bowker (1983), impacter les personnels de surveillance qui « valorise la masculinité " macho ", la force physique et la capacité de combat. De plus, ils acceptent l'inévitable et l'adéquation de la violence et de la menace de violence comme les principes organisateurs dominants de la vie des prisonniers » (p. 25). Ainsi, la violence en détention, dont l'exercice semble être rendu acceptable pour diverses raisons, pourrait être considérée comme inhérente et valorisée dans ce contexte relationnel, par la transmission des codes et de la culture de la détention.

Avec de telles croyances, la violence peut devenir une des façons de se créer une réputation auprès des autres personnes détenues et ainsi se distinguer (Ellis, 1984 ; Lacambre & Courtet, 2012). Parfois dans le but d'acquérir des ressources rares (Ellis, 1984), pour « rétablir l'égo ou le statut social » (Chamayou, 2012, p. 294), pour défendre son honneur (Lacambre & Courtet, 2012), ou encore obtenir un statut auprès des autres (MacKenzie, 1987). Ainsi, la violence peut intervenir dans la relation par le biais des croyances, véhiculées en un sens, par la culture carcérale. En effet, les personnes considérant ne pas devoir être bousculées ou reculer devant les problèmes accumulent plus d'incidents. De la même façon, les personnes détenues croyant devoir s'affirmer dans leurs interactions avec les autres emploient la violence comme un moyen pour parvenir à leurs fins, s'en servant pour intimider les autres ou obtenir un statut (MacKenzie, 1987). Kellar et Wang (2005) expliquent qu'ainsi, les personnes détenues, au fur et à mesure du temps adoptent divers éléments de la culture carcérale et développent un ensemble unique de codes de comportements, dont l'emploi de la violence pour régler les différends. Une violation des normes de la sous-culture peut d'ailleurs conduire à des violences

entre personnes détenues, notamment pour conserver un statu quo et une stabilité (Bowker, 1983 ; Cabelguen, 2007). Dans ce contexte, certaines personnes détenues, par peur de se voir victimiser, cherchent à éviter les situations de violences (Bowker, 1983).

Cette peur de la victimisation et l'évitement des violences peut conduire les personnes détenues à en considérer certaines comme « plus faible » et contribue, en ce sens, à la hiérarchie carcérale. Comme le rapporte Brie (2018) dans son rapport de recherche, il existe au sein de la population pénale « une hiérarchie par rapport à la "noblesse" supposée du crime. De ce point de vue, les délinquants sexuels occupent la dernière marche du podium quand le braqueur tient la première. Dans les établissements où ils sont minoritaires, le racket, le viol, les passages à tabac commis par les autres condamnés sont légion. » (p. 19). Ce que mentionne également Khosrokhavar (2016) dans sa recherche par entretiens dans quatre établissements français, puisqu'il constate que : « plus on est lourdement condamné, plus on a été important et plus le voyou se trouve placé sur un piédestal, dans la cour des grands. » (p. 175). Chauvenet et al. (2008) dans leur étude relate cependant que les auteurs d'agression sexuelle ne sont pas les seuls à occuper « le bas » de la hiérarchie, puisque « d'autres détenus dans une situation de faiblesse, les consommateurs de drogue dépendants et ceux qui ne savent pas se défendre ont un rôle de bouc émissaire dans la mesure où ils servent d'exutoire à la haine et à la colère. ... Ils sont d'autant plus haïs que leur présence renvoie aux autres une image du prisonnier inverse de celle construite autour du délinquant "noble", le braqueur » (p. 217).

Si la hiérarchie carcérale influence certaines violences entre personnes détenues, Atlas (1983) dans sa recherche basée sur les rapports disciplinaires et des questionnaires auprès de personnes détenues et de personnels dans quatre établissements de Floride, constate que certaines agressions sur des personnels pourraient avoir comme objectif d'asseoir sa réputation et ainsi contribuer à une « bonne place » dans la hiérarchie carcérale. Il explique que les agressions qui se déroulent dans le bureau ou l'espace de jour du surveillant en présence d'agents pourraient être ainsi perçues comme un moyen d'améliorer son image et d'asseoir sa réputation. Pour autant, il propose également une autre explication ayant trait à la relation entre les deux protagonistes. Il relate que ce type d'agression pourrait être le fait d'une provocation, dépliant que « l'agent conteste le détenu pour violation des règles ou le détenu conteste l'autorité de l'agent sur une question. La discussion peut souvent déboucher sur une dispute, et ce qui n'était au départ qu'une provocation mentale se transforme rapidement en confrontation physique. Les mauvaises capacités d'adaptation, les colères rapides et les conditions de travail difficiles

(stress, bruit, chaleur) font qu'un petit problème se transforme en agression » (p. 67). De ce fait, il insiste sur l'idée que les interactions des personnes détenues et des personnels « doivent être pleinement reconnues comme un point d'intégration possible dans la réduction des agressions » (p. 67). Myers et Levy (1978) dans leur recherche sur 100 personnes détenues considérées par des agents d'un établissement en Ohio comme ayant des « problèmes disciplinaires », et à partir d'éléments recueillis dans les dossiers de ces personnes, constatent que plusieurs personnes incarcérées ont pu être nommées par différents agents à la fois sur la liste des personnes ayant des « problèmes disciplinaires » et sur celle de ceux n'en ayant pas. Ils en concluent que des expériences différentes ont été vécues par les personnels avec ces personnes détenues, suggérant la possibilité de considérer les « problèmes disciplinaires » comme « une caractéristique découlant de la nature d'une interaction plutôt que comme une caractéristique de chaque détenu. » (p. 215). Ce point nous amène ainsi à examiner les différents facteurs relationnels liés aux agents qui ont un impact sur les violences en détention.

2.4.2. Liés aux personnels de surveillance

Le CGLPL (2020) explique que les attitudes des professionnels telles que le manque d'empathie, l'incompréhension, le rapport de force, les postures individuelles ou d'équipes inadaptées, etc. sont identifiées par les personnes privées de liberté comme la cause de violences. Toujours selon le CGLPL (2020), le défaut de communication existant entre les personnes détenues et les personnels de surveillance est un facteur de violence. The Correctional Association (2003) va également dans ce sens et indique dans son rapport, basé sur 258 entretiens avec des personnes détenues dans 26 établissements étasuniens, que les détentions où le respect des politiques pénitentiaires est présent ainsi qu'une communication significative entre les personnes détenues et les personnels, et où les personnes détenues se sentent respectées présentent des niveaux plus bas de tensions et de violences. De la même façon, Degros (2013), explique que si l'application stricte des règles n'est pas tenable pour l'administration, sa souplesse d'application permet dans ces conditions d'assurer une « paix sociale » diminuant le risque de survenue de tension. Pour autant, cette souplesse engendre la perte de légitimité de la règle qui devient à application variable, dépendante du contexte, des humeurs et de la personnalité de chacun. Cela conduit, d'après l'OIP (2019), à une instabilité des règles, marquée par une part d'arbitraire, car elles sont alors vécues comme illégitimes et inégalement respectées, et sont, de ce fait, une source de conflits. Le CGLPL (2020) relate

d'ailleurs que dans les lieux où il existe un certain flou dans la répartition des tâches, les violences y sont davantage présentes.

Plusieurs recherches mettent également à jour que le manque d'expérience chez les professionnels peut être un facteur de violence. Certains auteurs considèrent que les surveillants inexpérimentés seraient ainsi plus susceptibles de subir des violences comparativement à des agents expérimentés qui sont moins agressifs dans la relation avec la personne détenue, évaluent plus justement leurs humeurs (Guillonnet & Kensey, 1998) et la réputation de ces agents est connue, ce qui leur permet de ne pas devoir la revaloriser continuellement (Marquart, 1986). Cependant, si les agents inexpérimentés sont plus susceptibles d'être l'objet de violence de la part des personnes détenues, ils sont également plus susceptibles d'en commettre, comme le notent Crouch et Marquart (1989) dans leur ouvrage, où ils analysent que la violence chez les surveillants inexpérimentés pourrait faire office de « rite de passage » permettant de prouver sa dureté. Worley et Worley (2013) dans leur étude auprès de 501 surveillants du département de justice pénale du Texas observent également que les agents plus jeunes sont plus susceptibles de commettre des actes de déviance institutionnelle, allant de siestes pendant le service à des relations inappropriées avec une personne détenue.

L'OIP (2019) note que les violences émanant de personnels seraient le résultat à la fois d'un effet miroir avec la personne détenue et d'un effet de groupe entre les personnels. Le rapport de force peut alors prendre place dans la relation et instaurer des situations de violences comme l'explique Patrick (1998), relevant que les menaces d'user de la force augmentent la tension, car elles sont aliénantes. Dans ces conditions, le personnel est considéré comme « trop puissant » pour subir l'agression et les personnes détenues s'en prennent alors à d'autres personnes détenues « plus faibles » en réponse à ce sentiment de menace. De la même façon, Chauvenet et al. (2005) relatent que l'utilisation de moyens violents peut « l'emporter sur les fins poursuivies, en aggravant la violence » (p. 164), comme par exemple lorsque les Éris (Équipes régionales d'intervention et de sécurité) interviennent en détention. Ainsi, d'après le CGLPL (2020), la relation de domination existante entre les agents et les personnes détenues instaure un sentiment d'infantilisation, qui, assorti à « l'utilisation des mesures de sécurité à d'autres fins que la sécurité, devient source d'incompréhension, d'humiliation, de violence » (p. 47).

Ainsi, les postures professionnelles des agents peuvent influencer les violences en détention par les ressentis qu'elles génèrent chez les personnes détenues. Ces ressentis peuvent être très négatifs et engendrer à leur tour un vécu traumatique de la privation de liberté qui est lui-même un facteur de violence (CGLPL, 2020). De ce fait, comme l'indique l'auteur, « l'escalade étant l'évolution normale d'une interaction conflictuelle, l'enjeu pour les professionnels est l'apprentissage et la mise en œuvre des techniques visant à la désamorcer » (p. 41). Cela peut prendre place avec des mesures de désescalade qui nécessitent cependant « une présence plus active du personnel de surveillance et de l'encadrement ... auprès de la population pénale » (p. 43). Cela dans le but de maintenir « une communication avec les personnes privées de liberté, de nature à permettre la désescalade de l'acte violent » (p. 43), et de conduire la relation surveillant/personnes détenues à être un facteur de prévention plus qu'un facteur de risque.

2.5. Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre, s'il ne peut se prétendre exhaustif, permet de constater avec l'ensemble des travaux présentés que la violence en détention est un phénomène complexe impacté par différents facteurs. Ces derniers, relatifs à la privation de liberté et à ses effets, à l'établissement ou à l'organisation et/ou la gestion des personnes prises en charge, à des facteurs individuels statiques et dynamiques, ou encore aux relations entre personnes détenues et avec les personnels de surveillance, se réfèrent à différents niveaux d'analyse (cf. Fig. 3). Comme l'indique Woolredge (2020) il est nécessaire « de penser plus largement, au lieu de mettre en avant un ou deux facteurs particuliers qui ne sont traités que comme des variables de contrôle par d'autres ... [afin de dépasser] les seuls cadres de la privation et de l'importation » (p. 182). Pour autant, la violence en détention fait très peu l'objet d'études en France, et la grande majorité des recherches sont nord-américaines, présentant une limite dans la compréhension du phénomène notamment dû aux différences entre les pays et aux applications possibles dans l'interprétation des résultats (McGuire, 2018). Abbiati et al. (2018) expliquent cette prédominance de recherches nord-américaines par le fait que, hormis aux États-Unis, « la plupart des pays ... traite [les données sur la violence en prison] comme des données non pertinentes pour le grand public. » (p. 2).

De plus, si les recherches nord-américaines sont nombreuses, elles présentent également une limite quant aux types de données utilisées, puisqu'elles se basent généralement sur des données d'archives telles que les dossiers pénitentiaires des personnes détenues ou les comptes rendus

d'incidents. Abbiati et al. (2018) notent à ce propos que, dans ces recherches, « la collecte des données tend à manquer de rigueur méthodologique » (p. 2) et qu'elles sont « souvent incohérentes dans la définition des catégories de violence » (p. 2). Les auteurs expliquent ainsi que, lorsque « les données sont recueillies à partir de registres officiels, ceux-ci sont plus objectifs et plus fiables pour signaler les agressions graves, mais sous-estiment les agressions mineures par rapport aux autodéclarations » (p. 2). McGuire (2018) confirme en expliquant que la principale limite de ces recherches est selon lui l'absence de consensus sur la définition de la violence, à laquelle vient s'ajouter une limite dans la fiabilité des bases de données disponibles engendrant « une sous-déclaration, un enregistrement inapproprié ou d'autres problèmes » (p. 3). De ce fait, les recherches s'appuyant sur des données d'archives ne prennent pas en compte les situations appartenant au chiffre noir des violences et conserve une vision parcellaire des situations en ce sens que seule la version administrative est analysée, pouvant ainsi contribuer à une compréhension incomplète voire déformée du phénomène.

Enfin, il est également à noter que la majorité des recherches se focalise sur les violences commises par les personnes détenues et plus spécifiquement sur l'identification de facteurs individuels statiques, prédicteurs de violence. Les études sont ainsi principalement centrées sur des variables distales, prédictives ou explicatives, mais n'abordent quasiment pas les variables psychologiques et proximales jouant un rôle dans le déclenchement des comportements. McGuire (2018) précise en ce sens que, les recherches se concentrent sur des méthodologies quantitatives explorant peu les caractéristiques de la dynamique de la violence en prison au travers d'études qualitatives. Autrement dit, comme le relèvent Cortoni et Longpré (2017), « il est étonnant de constater le manque de recherche consacrée au développement et à la validation de théories multifactorielles qui expliquent les causes de la violence chronique. » (p. 386) alors que, l'amélioration de « nos connaissances de la violence chronique ouvrirait aussi sur des pistes plus prometteuses pour élaborer des interventions capables autant de prévenir que de réduire le comportement violent. » (p. 386).

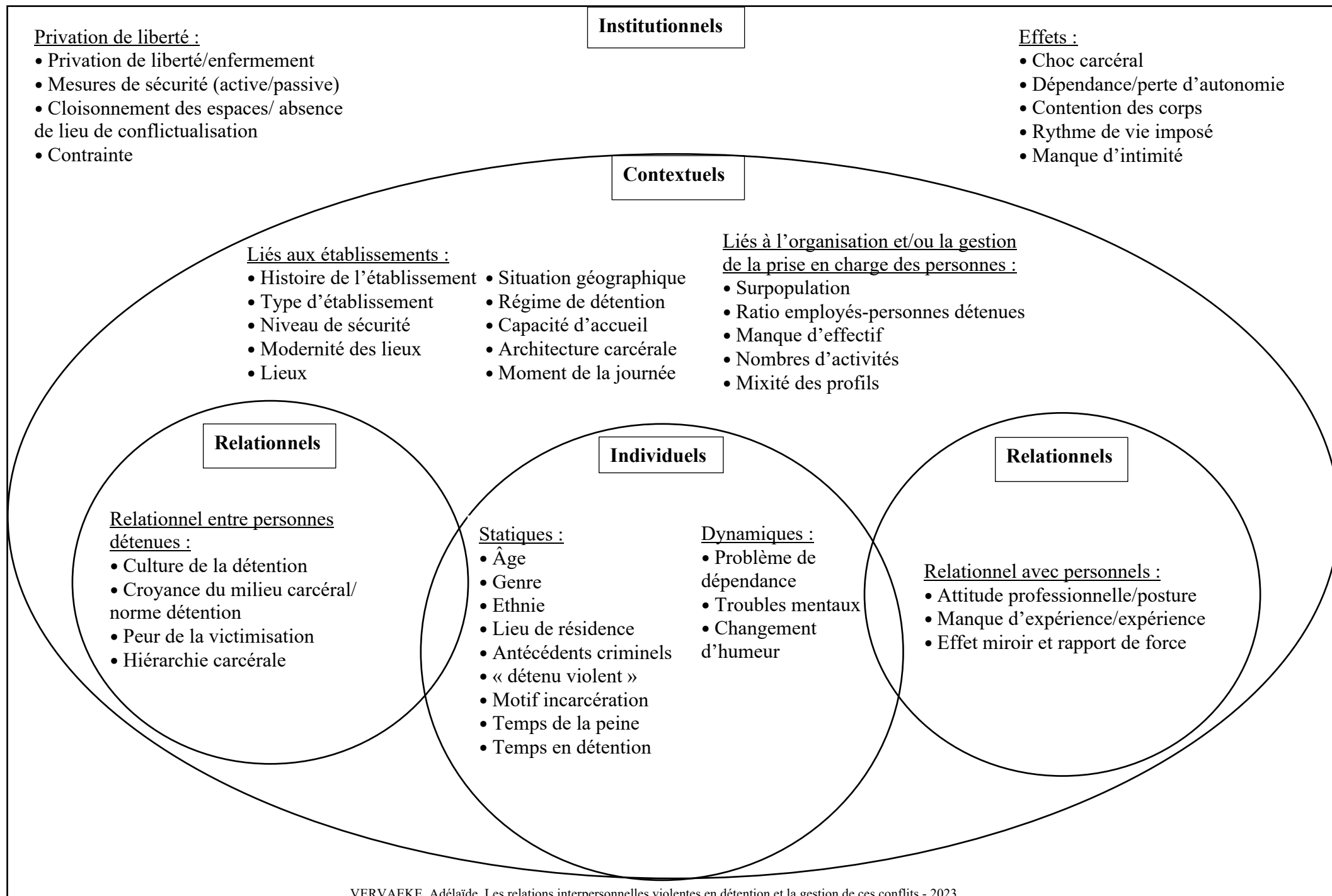


Figure 3. Facteurs influençant les violences en détention.

Chapitre 3.

Dynamique des interactions violentes

« L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation » (Averroès)
« La violence se donne toujours pour une contre-violence, c'est-à-dire pour une riposte à la violence de l'autre. » (Jean-Paul Sartre)

Le projet de la thèse est d'étudier la dynamique présente au cours des interactions violentes en détention. Loin d'avoir la prétention d'être exhaustif, ce chapitre présente différents processus conduisant une personne à adopter, au cours d'une interaction, un comportement violent. Pour appréhender la problématique qui nous intéresse, nous mobilisons le modèle général de l'agression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002) qui considèrent l'agression comme « tout comportement dirigé contre un autre individu et qui est exécuté avec l'intention immédiate de lui causer du tort » (p. 28). L'agression, d'après Allen et Anderson (2017) possède 3 caractéristiques importantes : il s'agit d'un comportement observable, destiné à blesser, et dont la victime est motivée à éviter le préjudice. L'agression peut être catégorisée en fonction des différentes formes qu'elle prend, et dont les plus fréquentes sont, pour Allen et Anderson (2017), les agressions physiques, verbales et relationnelles. Les agressions physiques sont constituées par « un comportement qui implique des actions physiques destinées à faire du mal, comme frapper, donner des coups de pied, poignarder ou battre la cible. ... [et/ou] endommager intentionnellement [s]es bien » (p. 2). L'agression verbale se manifeste par l'emploi d'un « comportement verbal pour nuire à la personne cible, comme crier, injurier et répandre des rumeurs » (p. 2). Et enfin, l'agression relationnelle « est un comportement qui vise à nuire aux relations sociales de la personne cible. Elle comprend la diffusion de rumeurs ... les mensonges et la distribution de photos embarrassantes » (p. 2). Dans le cas où la cible initiale n'est pas disponible, qu'elle est une entité intangible ou lorsque les représailles de sa part sont craintes par l'auteur, comme cela peut être le cas fréquemment en détention, l'agression peut être déplacée sur une cible de substitution (Allen & Anderson, 2017). Buss (1961) propose une

classification de l'agression sous 8 formes, où l'agression est catégorisée en fonction de sa nature (verbale ou physique), de la dynamique du comportement (active ou passive) et de son aspect (direct ou indirect). Allen et Anderson (2017) proposent également une distinction entre agression réactive et agression proactive. La première, aussi appelée agressivité hostile, affective, colérique, impulsive ou de représailles, se produit en réponse à une provocation perçue. Elle est principalement motivée par le désir de faire du mal à quelqu'un et est considérée comme affectivement « chaude » en raison des sentiments de colère qu'elle comprend. L'agression proactive, aussi appelée planifiée, réfléchie ou instrumentale, est, elle, généralement préméditée et considérée comme affectivement « froide » car sans émotion. Elle est motivée par un but dont le préjudice est le moyen pour atteindre une fin instrumentale. Cependant, pour les auteurs, il est quasiment impossible de catégoriser les agressions par ce moyen binaire, les deux étant souvent fortement corrélées et les motifs unifiés. Ainsi, circonscrire le phénomène de la violence et les comportements qui y sont associés n'est pas une tâche aisée, et malgré de nombreuses connaissances sur les facteurs qui y sont liés, il reste encore à établir les mécanismes précis par lesquels un individu s'inscrit ou se désiste de la violence (Cortoni & Longpré, 2017). Une première partie passe en revue les travaux qui ont construit le modèle général de l'agression (MGA) et présente une synthèse sur la dynamique des interactions violentes. Puis, nous abordons le rôle des émotions dans les interactions violentes en dépliant le modèle circumplex des affects de Russell (1980), avant de porter notre attention sur le rôle des émotions dans les comportements violents en détention. Enfin, nous analysons, l'impact des biais d'hostilité (BH) dans les interactions violentes et questionnons le lien qu'ils entretiennent avec les émotions.

3.1. Les principaux travaux sur l'agression : de la théorie de la frustration-agression au modèle général de l'agression (MGA)

L'une des premières théories psychologiques cherchant à expliquer l'agression est la théorie de la frustration-agression de Dollars et al. (1939). Reformulée par Berkowitz en 1989, cette théorie, qui fait l'objet de la première sous-partie, se concentre sur des liens de cause à effet. La prise en compte des cognitions dans les comportements violents n'apparaît qu'avec la théorie sociocognitive de Bandura (1978) et la théorie du traitement de l'information de Crick et Dodge (1994). Pour autant, ces dernières, que nous étudions dans une deuxième sous-partie, ne permettent pas d'élaborer et de valider une théorie multifactorielle du comportement violent,

ce que se propose de faire le modèle général de l'agression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002) que nous déplaçons dans une troisième sous partie.

3.1.1. Les théories causales : la frustration-agression et la néo-association

La théorie de la frustration-agression développée par Dollard et al. (1939), se base sur une relation causale inéluctable entre la frustration et l'agression. Selon les auteurs, la frustration, conçue comme un événement et non une émotion ou un état affectif, est « une interférence avec l'occurrence d'un but-réponse instigué » (p. 7). De ce fait, ils postulent que « l'apparition d'un comportement agressif présuppose toujours l'existence d'une frustration et, à l'inverse, que l'existence d'une frustration conduit toujours à une forme d'agression » (p. 1). La théorie se voit cependant nuancée par les auteurs en 1941 qui affirment désormais que la frustration peut conduire à différentes réponses, dont l'une est une forme d'agression (Miller et al., 1941). Si cette première théorie souligne l'existence d'un lien entre un événement (la frustration) et une réponse comportementale (l'agression), elle ne permet pas néanmoins de saisir les processus à l'œuvre, et laisse de côté l'influence des caractéristiques individuelles sur les comportements (Cortoni & Longpré, 2017)

Berkowitz (1989), partant de la théorie de la frustration-agression, propose une reformulation dans laquelle les frustrations sont toujours des événements aversifs, mais ne conduisent à des comportements agressifs que lorsqu'elles produisent un effet négatif. De ce fait, comme l'expliquent Breuer et Elson (2017), la reformulation de Berkowitz est une hypothèse de médiation dans laquelle « les frustrations provoquent un affect négatif qui, à son tour, suscite des inclinations agressives » (p. 6). L'affect négatif devient donc la cause proximale des réponses agressives et les frustrations l'une des sources potentielles de ces affects négatifs. De plus, en parlant d'inclinations agressives et non plus de comportements, Berkowitz (1989) rend compte d'une composante affective et cognitive, qui lui permet d'intégrer sa reformulation à la théorie de la néo-association cognitive de l'agression (Berkowitz, 1983). Cette théorie, constituée de plusieurs étapes dans la formation des comportements engendrés par l'aversion, postule qu'un événement aversif produit un affect négatif qui déclenche un sentiment désagréable. Cela donne lieu automatiquement à une pluralité de réactions motrices expressives, de sentiments, de pensées, d'idées, de sensations physiologiques et de souvenirs associés à deux tendances : la fuite ou le combat. S'engage alors soit une tendance à la fuite, liée à l'évitement, accompagnée de la peur et associée à des propensions à s'échapper ou à

éviter. Soit une tendance au combat liée à l'agression, accompagnée de la colère et associée à des propensions à attaquer. Dans les premières étapes, les processus cognitifs ont peu d'influence en dehors de l'évaluation de l'incident émotionnel comme aversif ou non. Par la suite, leurs rôles se complexifient lors du traitement d'ordre supérieur puisque les cognitions peuvent entrer en action et influencer les réactions et expériences émotionnelles. Les sentiments, idées et souvenirs étant liés entre eux dans la mémoire pour y former des réseaux émotionnels, l'activation d'un composant quelconque du réseau tend à activer ceux qui y sont associés. Autrement dit, d'après cette théorie, un événement aversif qui peut être la frustration produit un affect négatif qui, par un traitement cognitif d'ordre supérieur active des réseaux de sentiments, d'idées et des souvenirs liés en mémoire à des comportements de fuite ou de combat, qui dans le second cas, conduisent à des actions agressives.

Ainsi, la théorie initiale de Dollars et al. (1939) et sa nuance par les auteurs en 1941 permettent de fournir une première explication des comportements agressifs en proposant un lien direct de causes à effet de la frustration. Berkowitz (1989) avec la théorie de la néo-association, met en avant une relation causale entre la frustration et l'agression médiatisée, permettant d'intégrer la frustration comme un processus interne. Pour autant, l'auteur tient peu compte, dans ses explications, du rôle que jouent les cognitions dans la prise de décision du comportement agressif en aidant à interpréter l'environnement et à guider le choix des comportements en réponse aux signaux sociaux (Cortoni & Longpré, 2017).

3.1.2. La prise en compte des cognitions dans le comportement violent : la théorie de l'apprentissage social et le traitement de l'information

La théorie de l'apprentissage social de Bandura (1978) postule que les comportements agressifs peuvent s'expliquer par un apprentissage par observation. D'après l'auteur, l'observation de modèles agressifs conduit à l'acquisition d'un répertoire de comportements agressifs qui permet à l'individu d'en extraire des tactiques et des stratégies générales afin de synthétiser les caractéristiques et de développer de nouvelles formes d'agression.

Pour Bandura (1978), il existe trois sources à partir desquelles les comportements agressifs peuvent être adoptés. La première est la famille, où selon lui, des « parents qui favorisent les solutions agressives aux problèmes ont des enfants qui ont tendance à utiliser des tactiques agressives similaires dans leurs relations avec les autres » (p. 15). La deuxième source est la sous-culture dans laquelle les gens évoluent et avec laquelle ils entretiennent des contacts

réguliers. Ainsi, plus la communauté dans laquelle évolue l'individu valorise les modèles agressifs et la combativité plus une incidence élevée d'agressivité est retrouvée. Ce qui n'est pas sans rappeler le milieu carcéral. Enfin, la dernière source concerne les médias de masse, qui offrent des possibilités infinies d'apprentissage de comportements violents divers et variés. De plus, lorsqu'un individu observe une violence et que les résultats sont jugés comme personnellement atteignables, et considérés comme un succès, cela génère une motivation chez l'observateur qui peut y voir l'espoir d'obtenir les mêmes récompenses. À l'inverse, l'observation d'un comportement violent qui fait l'objet d'une sanction tendrait à dévaloriser les modèles et les comportements mis en œuvre. Cependant, Bandura (1978) indique que cela n'est pas nécessairement le cas si le style de comportement est apprécié ou valorisé par le groupe de pairs, notamment lorsqu'il s'agit de s'opposer à des pratiques institutionnelles enfreignant les valeurs de la société. Ce qui, à nouveau, n'est pas sans évoquer le milieu carcéral, par exemple lorsque des violences découlent du non-respect des droits des personnes détenues. Autrement dit, d'après cette théorie, la personne observe des comportements violents et perçoit des conséquences positives à ces derniers. Elle traite alors l'information recueillie par observation en la transformant et la restructurant en règles et conceptions dans sa mémoire, qui sont par la suite converties en lignes de conduite potentielles. Si ensuite la motivation de la personne est suffisante pour les mettre en action, elles peuvent émerger (Cortoni & Longpré, 2017, p. 377) et donner lieu à des comportements violents.

Une autre théorie apportant des explications sur les processus cognitifs à l'œuvre dans les comportements violents est la théorie du traitement de l'information sociale de Crick et Dodge (1994). Dans ce modèle, le traitement de l'information est réalisé en plusieurs étapes avant qu'une réaction soit adoptée. Selon les auteurs, l'information recueillie dans une situation d'interaction sociale passe par le codage et l'interprétation de signaux situationnels et internes. Cette interprétation peut employer plusieurs processus indépendants comme la représentation mentale d'indices situationnels, des inférences sur les perspectives des autres personnes dans la situation (tels que les attributions d'intention) ou encore une analyse causale des événements qui se sont produits. Ces processus peuvent être influencés par les informations stockées en mémoire et conduisent à une interprétation permettant à la personne de clarifier les objectifs qu'elle vise dans la situation. À ce stade, des solutions de rechange ou des réponses potentielles sont alors générées. S'ensuit une évaluation des conséquences éventuelles qui donne lieu à la sélection d'une réponse opportune. Si la personne considère que la réponse n'est pas envisageable ou appropriée, une réévaluation peut être effectuée avant de mettre en œuvre la

réponse optimale pour accomplir les objectifs fixés (Cortoni & Longpré, 2017 ; Crick & Dodge, 1994). De plus, lors du traitement de l'information sociale, chaque étape du modèle peut être influencée par les souvenirs d'expériences passées, les règles apprises, les schémas sociaux et les connaissances sur l'environnement qui sont stockés en mémoire. Lorsque la situation est ambiguë, ces éléments stockés en mémoire peuvent conduire plus facilement à l'élaboration de réponses hostiles (Matthews & Norris, 2002 ; Smeijers et al., 2019) promptes à privilégier des réponses employant des comportements violents.

Ces deux théories supposent qu'un individu, dans une situation d'interaction sociale, va recueillir des informations sur un événement qu'il évalue comme aversif. Cela peut produire des affects négatifs qui, par un traitement cognitif impliquant divers processus, guide l'individu à adopter, ou non, un comportement agressif. Ces automatismes peuvent alors dépendre d'un apprentissage social par observation qui, comme l'explique Bandura (1978), aura construit chez l'individu un répertoire de modèle agressif en fonction des diverses situations de violence qu'il a observé au cours de sa vie. Cela va également dépendre de la façon dont l'individu va traiter l'information qu'il a recueillie dans l'interaction et de l'interprétation qu'il va en effectuer afin de clarifier les objectifs qu'il vise comme le dépeint Crick et Dodge (1994). Cependant, ces théories apportent peu d'éléments quant aux facteurs sur lesquels se basent les processus cognitifs pour aboutir à la décision d'un comportement violent, ne permettant ainsi qu'une compréhension parcellaire de la dynamique des interactions violentes. Le modèle général de l'agression (MGA), présenté dans la prochaine sous-partie, vise à identifier les facteurs pouvant influencer les processus ayant un impact décisionnel dans le déroulé d'une interaction violente (Cortoni & Longpré, 2017).

3.1.3. Le modèle général de l'agression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002) : un modèle multifactoriel du comportement violent

Le modèle général de l'agression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002) se concentre sur la personne dans la situation. Ce modèle intégratif propose « un mode cyclique de l'interaction entre les gens et les situations aussi bien que des facteurs impliqués dans les comportements d'agression » (Cortoni & Longpré, 2017, p. 380). Le modèle se décompose en 3 étapes (cf. Figure 4), « a) les données de la personne et de la situation, b) les voies cognitives, affectives

et excitatrices par lesquelles ces variables d'entrée ont leur impact, et c) les résultats des processus d'évaluation et de décision sous-jacents » (Anderson & Bushman, 2002, p. 34).

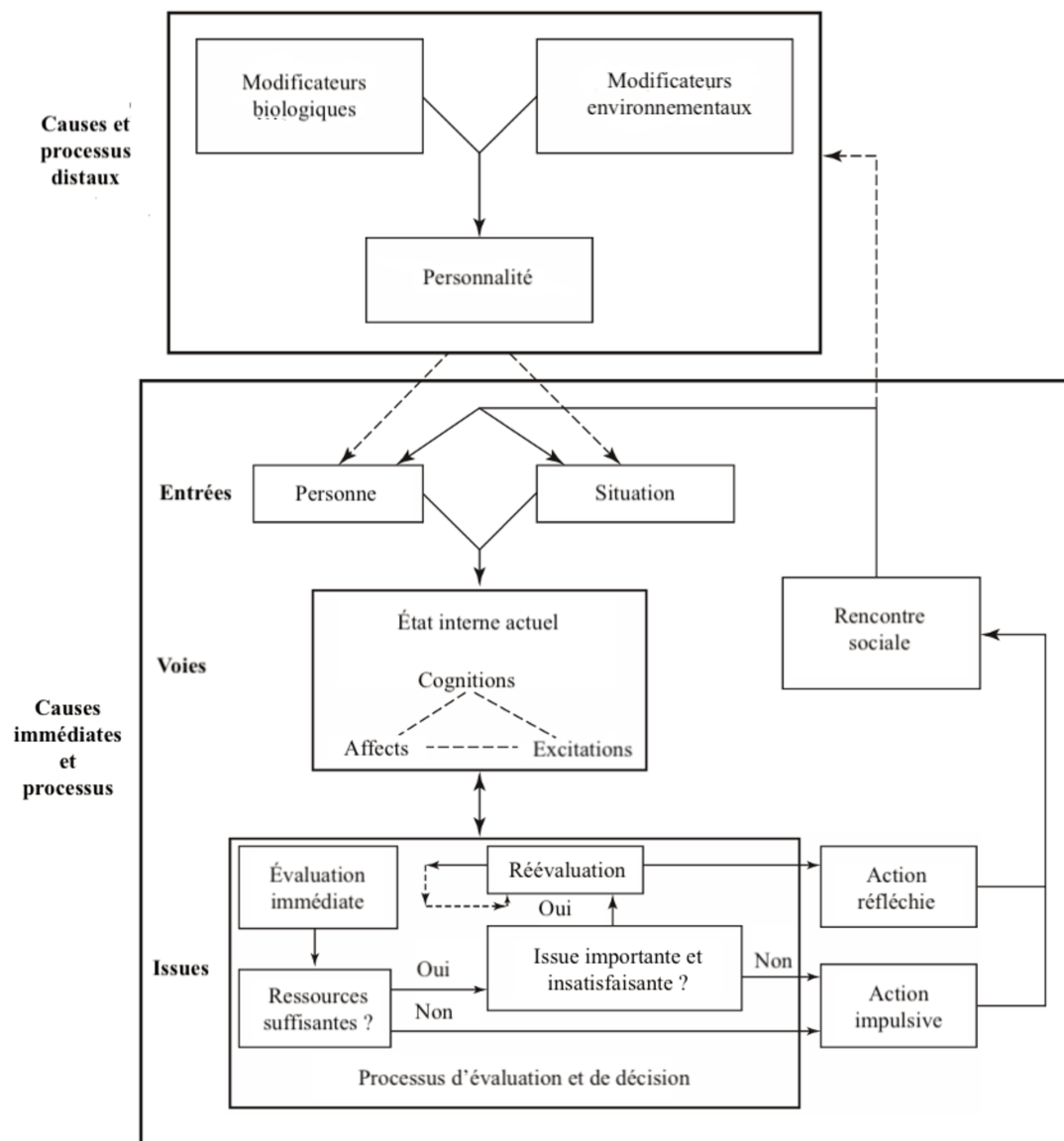


Figure 4. Le modèle général de l'agression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002), enrichie par Allen et Anderson (2017). Schéma tiré et traduit de Allen, J. J., & Anderson, C. A. (2017). General Aggression Model. Dans P. Roessler, C. A. Hoffner, & L. van Zoonen (Dir.) *International Encyclopedia of Media Effects*, (p. 1-15). Wiley Blackwell.

D'après les auteurs (Allen & Anderson, 2017 ; Anderson & Bushman, 2002), dans une situation d'interaction sociale, nommée rencontre sociale, des facteurs liés à la personne et d'autres liés à la situation forment « des entrées ».

Les facteurs liés à la personne sont l'ensemble des caractéristiques qu'une personne apporte dans une situation et qui influencent la façon dont elle va réagir (Allen & Anderson, 2017 ; Anderson & Bushman, 2002). D'une façon non exhaustive, les auteurs considèrent que ces facteurs sont les biais d'hostilité (BH), l'estime de soi exagérée ou instable, le narcissisme, l'image de soi, le genre, les croyances d'auto-efficacité pour un comportement violent et non violent, les croyances normatives sur l'agression, les représailles, les attitudes envers la violence, les valeurs qui constituent les croyances sur ce que l'on devrait ou doit faire, les objectifs de longue durée, les scripts qui concernent les scénarios interprétatifs et comportementaux qu'une personne apporte dans les situations sociales, la déshumanisation des autres, les stéréotypes culturels, les justifications morales de la violence, et le déplacement de la responsabilité (Allen & Anderson, 2017, Anderson & Bushman, 2002 ; Anderson & Carnagey, 2004).

Les facteurs situationnels sont eux, « des aspects importants des situations qui interagissent avec les facteurs de la personne pour stimuler ou inhiber l'agressivité » (Allen & Anderson, 2017, p. 9). De façon non exhaustive, il peut s'agir d'indices d'agressivité – constitués d'objets qui ancrent dans la mémoire les concepts liés à l'agressivité – comme la provocation comprenant « les insultes, les moqueries, d'autres formes d'agression verbale, l'agression physique, l'interférence avec les tentatives d'une personne d'atteindre un objectif important » (Anderson & Bushman, 2002, p. 35), la douleur et l'inconfort, les drogues, les incitations, le stress social, les armes, les scènes de violence, les médias violents, le bruit, la température, les stimuli menaçants ou effrayants, et l'exercice physique (Allen & Anderson, 2017, Anderson & Bushman, 2002 ; Anderson & Carnagey, 2004).

Ces « entrées », qu'elles soient liées à des variables personnelles et/ou situationnelles, impactent l'état interne actuel du sujet, également appelé « voies », et constitué des affects, des cognitions et des excitations, qui peuvent également s'influencer mutuellement.

Les cognitions peuvent être influencées par les « entrées » au niveau des pensées hostiles ou des réponses motrices expressives qui « sont les réactions automatiques qui se produisent en conjonction avec des émotions spécifiques » (Anderson & Bushman, 2002, p. 39). De plus, « les facteurs liés à la personne et à la situation peuvent également conduire au développement de scripts ... et de biais d'attribution hostiles. » (Allen & Anderson, 2017, p. 10). Pour les affects, les « entrées » influenceraient l'humeur et l'émotion. Et pour l'excitation physiologique et psychologique, les « entrées » peuvent impacter l'intensité de l'excitation en l'augmentant ou la diminuant. Sachant que les individus utilisent souvent leurs états affectifs pour guider les processus d'inférence et de jugement, l'état interne actuel encourage ou inhibe l'apparition d'un

comportement agressif en affectant les processus d'évaluation et de décision qui composent l'étape suivante.

Au cours de la dernière étape, une première phase est constituée avec une évaluation immédiate. Elle est automatique et son contenu est déterminé par les facteurs liés à la personne et à la situation en modifiant l'état interne actuel du sujet. Cette évaluation comprend les informations affectives, les objectifs et les intentions, mais l'action choisie varie en fonction de la personnalité de chaque individu, « c'est-à-dire de son historique d'apprentissage social » (Allen & Anderson, 2017, p. 10) et de l'accessibilité actuelle des diverses structures de connaissance, « c'est-à-dire de son état interne actuel » (p. 10). Suite à cette évaluation immédiate, les décisions d'actions sont prises, en fonction des ressources dont dispose la personne (temps, capacité cognitive). Lorsque ses ressources sont insuffisantes, une action impulsive, agressive ou non, peut être produite. Si les ressources sont suffisantes et le résultat de l'évaluation immédiate insatisfaisant, une réévaluation est engagée. Cette réévaluation s'efforce d'avoir un autre point de vue sur la situation en cherchant des informations pertinentes à la cause de l'évènement, des souvenirs et des caractéristiques de la situation actuelle. Elle peut passer par plusieurs cycles avant d'aboutir à une décision, et chaque nouvelle réévaluation peut modifier l'état interne actuel. Lorsque le processus de réévaluation est terminé, une action réfléchie, agressive ou non, se met alors en place. Enfin, cette action, impulsive ou réfléchie, vient modifier la rencontre sociale, qui à son tour influence les facteurs personnels et situationnels, répétant le processus. Ainsi, ce cycle (entrées – état interne – décision) se répète, avec des variations pour chaque nouveau comportement, jusqu'à l'arrêt de la situation.

En dehors des causes et processus immédiats constitués par chaque cycle (entrées – état interne – décision), Anderson et Carnagey (2004) indiquent que des modificateurs biologiques et environnementaux influencent la personnalité de l'individu et servent ainsi de causes et de processus distaux à l'agression. Ces changements sur la personnalité ont un impact sur le modèle puisqu'ils influencent les « entrées » (cf. Figure 4). De la même façon, chaque cycle influence les modificateurs biologiques et environnementaux. D'après les auteurs, les modifications biologiques comprennent, de façon non exhaustive, une faible excitation, un faible taux de sérotonine, un trouble de l'attention avec hyperactivité, des déséquilibres hormonaux et des déficits du fonctionnement exécutif. Les modificateurs environnementaux, eux, comprennent, également de façon non exhaustive, des familles et des parents inadaptés, un quartier violent, des normes culturelles qui favorisent la violence, des expériences de

victimisation, des privations, des conditions de vie difficiles, des conflits de groupe, des événements suscitant la peur, l'absence d'intervention des témoins lors de violence, la diffusion de la responsabilité, une exposition répétée à des médias violents et une association avec des pairs antisociaux. Les modificateurs biologiques et environnementaux créent des interactions biosociales qui façonnent le développement des structures de connaissance (Anderson & Carnagey, 2004). D'après Allen et Anderson (2017), le développement de ces modificateurs impacte la personnalité de l'individu en le rendant plus agressif, cela se répercute sur les « entrées » du MGA, générant ainsi plus de comportements violents.

3.1.4. Synthèse sur la dynamique des interactions violentes

Le MGA permet donc de prendre en compte l'individu dans son contexte et de postuler qu'une interaction violente apparaît lorsqu'une personne interprète le comportement d'un tiers dans une situation donnée comme un événement aversif la conduisant à produire un comportement violent en réponse. Aussi, les mécanismes en jeu lors d'une situation de violence apparaissent comme des mécanismes généraux et ne seraient pas fondamentalement différents d'un individu à l'autre. En effet, les facteurs personnels et situationnels forment un corpus d'informations qui impacte l'état interne actuel du sujet. Cependant des variations sont présentes quant au rôle de chacun dans la situation, activant différemment l'état interne et produisant des réactions comportementales différentes.

La théorie de la néoassociation cognitive apporte d'ailleurs des éléments en ce sens, puisque d'après ce modèle un événement aversif comme une frustration, une provocation, du bruit désagréable, des températures inconfortables, ou encore des odeurs désagréables par exemple, soit certains facteurs situationnels du MGA, mais également des facteurs contextuels présents en détention, produisent un effet négatif. Cet effet stimule alors automatiquement des pensées, des souvenirs ou des réactions motrices expressives, ainsi que des réactions physiologiques associées aux tendances de combat et de fuite, reliées respectivement à la colère et à la peur. Ces deux tendances proposées par la théorie de la néo-association, ainsi que les émotions qui y sont associées pourraient être rattachées à l'état interne de la personne présentée dans le MGA et ainsi influencer la prise de décision. En effet, si des tendances de fuite associées à la peur laissent penser que lorsque la personne ressent cette émotion elle chercherait à quitter et donc à arrêter la situation, la tendance au combat elle, tendrait avec la colère ressentie à engendrer des comportements d'agression. Toutefois, d'autres auteurs comme Buss (1963) évoquent

également la frustration, indiquant qu'une personne frustrée chercherait à dissiper sa frustration ou encore à éliminer les obstacles à la source de sa réaction en adoptant des comportements violents. Miller (1941) précise d'ailleurs que dans une situation où l'agression n'est pas la réponse comportementale choisie, si la personne persiste à essayer d'atteindre le but, mais que la frustration continue, il y a alors une probabilité de plus en plus grande que l'incitation à l'agression finisse par devenir dominante. Par exemple une personne qui chercherait à fuir une situation de violence et qui en est empêchée pourrait se voir adopter des comportements d'agressions pour arrêter la situation. De la même façon, Berkowitz et Heimer (1989) expliquent que les pensées malheureuses ou dépressives activent des souvenirs et sentiments négatifs devant favoriser une sorte de colère et des tendances agressives. Ainsi, ces auteurs estiment que certaines émotions ressenties peuvent induire des réactions comportementales ou conduire à ressentir d'autres émotions, comme la colère ou la peur, et donc déclencher des tendances de combat ou de fuite. Selon eux, il se peut également que les deux soient déclenchés, comme par exemple avec la douleur qui active simultanément une incitation à l'agression et à la fuite du stimulus nocif. S'intéresser à l'état interne de l'individu, et en particulier aux émotions, apparaît donc pertinent pour appréhender notre problématique portant sur la dynamique des interactions violentes en détention.

3.2. Le rôle des émotions dans les interactions violentes

La recherche sur les émotions est un champ extrêmement vaste. Pour autant, aucun modèle ou théorie ne semble privilégié dans la littérature pour analyser les émotions dans les interactions violentes. Aussi, nous choisissons d'aborder la question des émotions à travers le modèle circumplex des affects de Russell (1980). Après avoir présenté ce dernier dans une première sous partie, nous examinons le rôle des émotions dans les comportements violents en détention.

3.2.1. Le modèle circumplex des affects de Russell (1980)

D'abord orientée sur la nature et la fonction des émotions, la recherche sur ce champ a peu à peu glissé vers des interrogations concernant le rôle des émotions dans les processus cognitifs humains. Pour autant, malgré des années de recherches et de travaux, peu d'auteurs s'accordent sur le concept des émotions et ce qu'il renferme. Deux grands courants semblent cependant se dessiner, celui des émotions de bases, notamment avec Plutchik (1982), et celui

bidimensionnelle avec Russell (1980) (Ducieux-Fournier, 2007). Le modèle de Plutchik (1982) postule qu'il existe huit émotions de bases, fondamentales et multidimensionnelles, que sont la joie, l'acceptation, l'anticipation, la peur, la surprise, la tristesse, le dégoût et la colère. Toutes les émotions ressenties sont analysées comme soit l'une de celles-ci, soit un état mixte, basé sur deux de ces émotions de bases. Les émotions sont alors identifiables par leur intensité, leur similitude et leur opposition les unes par rapport aux autres (« bipolarité »). Russell (1989) lui, constate que les catégories d'émotions sont systématiquement et fortement liées entre elles, et conclut que les individus ne les utilisent pas de façon indépendante ou mutuellement exclusive. Aboutissant à la même observation, Posner et al. (2005) expliquent que la difficulté des individus à évaluer et à discerner leurs émotions peut signifier qu'ils ne reconnaissent pas les émotions comme des entités isolées, mais comme des expériences qui se superposent. Ce que Russell et Carroll (1999) notent également dans leurs travaux en observant que les émotions sont intercorrélées à la fois entre elles et chez les personnes qui les rapportent. Allant dans ce sens, Watson et Clark (1992) relatent que les personnes décrivent rarement ressentir une émotion positive spécifique isolément d'autres émotions.

De ce fait, à la différence des modèles sur le rôle des émotions de bases, le modèle circumplex des affects considère les émotions, appelées expériences affectives, comme un continuum d'état interdépendant et souvent ambigu. Ainsi, Russell (1980) propose, à la suite de sa recherche sur la classification du langage de l'affect sur des échelles multidimensionnelles, que la représentation cognitive de l'affect puisse être réalisée sur un cercle dans un espace bidimensionnel (cf. Figure 5). La dimension horizontale concerne la valence, c'est-à-dire le caractère plaisant ou déplaisant de l'émotion, et la dimension verticale correspond à l'éveil que suscite l'émotion, soit le niveau d'activation ou d'excitation qu'elle suscite.

Ainsi, une émotion avec une valence plaisante et une activation positive se place dans le modèle au niveau de l'excitation, comme le fait d'être excité, étonné, ravi, joyeux, heureux ou encore enchanté. Une émotion avec une valence plaisante et une activation négative est de l'ordre de la satisfaction telle que le fait d'être satisfait, content, serein, calme, à l'aise, détendu ou somnolent. À l'opposé de ces deux catégories, une émotion avec une valence déplaisante et une activation négative est, dans le modèle, au niveau de la dépression. Cela peut être le fait d'être malheureux, déprimé, triste, sombre (avoir des idées noires), ennuyé, sonné ou bien fatigué. Enfin, une émotion avec une valence déplaisante et une activation positive est située, dans le modèle, au niveau de la détresse comme le fait d'être alarmé, inquiet, tendu, d'avoir peur, d'être en colère, bouleversé, mécontent ou encore frustré.

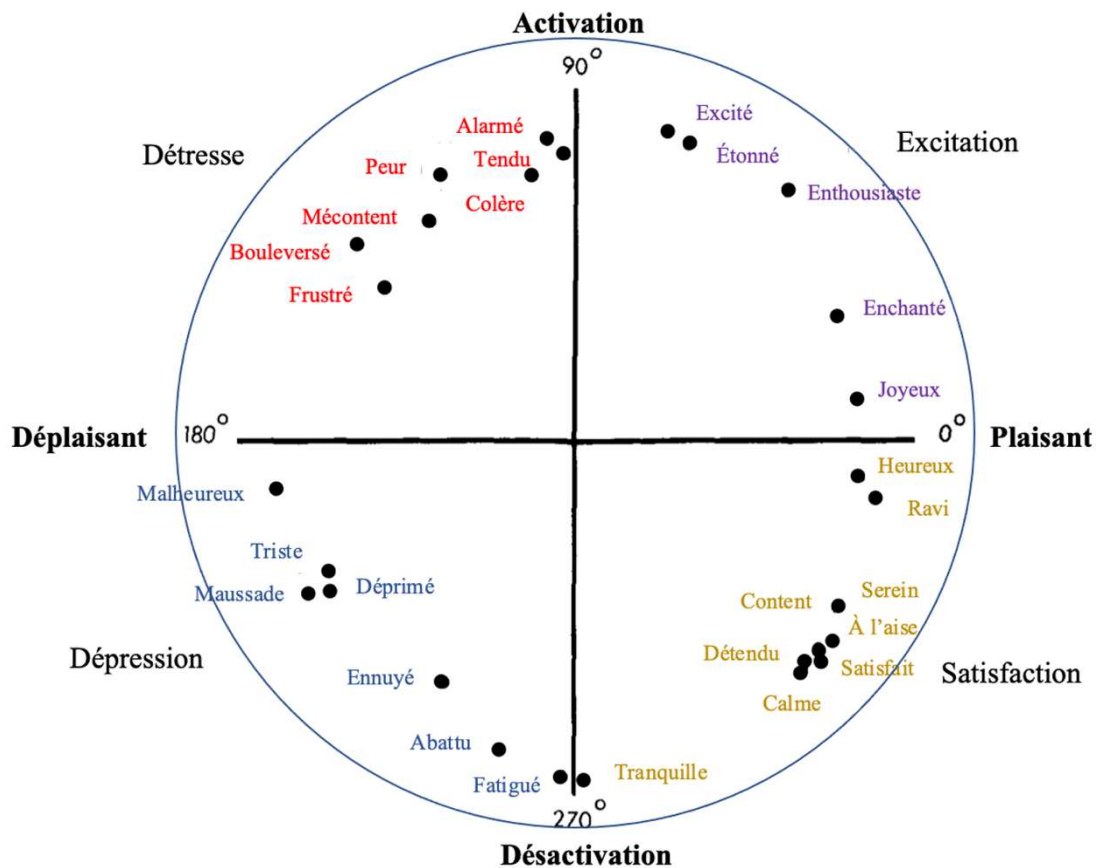


Figure 5. Modèle circumplex des catégories liées aux émotions. (Russell, 1989).

Avec ce modèle, Russell (1989) postule qu'« un évènement ou une combinaison d'évènements, internes ou externes, produit un changement notable de notre état interne. Une personne perçoit automatiquement ce changement d'état en termes de plaisir-déplaisir et d'excitation-sommeil. » (p. 106). Cet état affectif conduit la personne à chercher à catégoriser cet état avec des mots, en se basant sur ces deux dimensions que sont la valence et l'éveil. Pour l'auteur, « de nombreux mots désignant l'humeur ne sont rien d'autre que des combinaisons de plaisir et d'excitation » (p. 106). À ce stade, toujours selon Russell (1989), le choix de la catégorie se ferait en fonction de la qualité du plaisir et de l'excitation, car plusieurs catégories correspondraient à l'état émotionnel. Il déclare que « si une combinaison de déplaisir et d'excitation élevée se produit à part à peu près égale, la colère, la peur, la frustration, l'anxiété et d'autres catégories du cadran de la détresse ... seront toutes quelque peu applicables. Dans ce cas, lorsque plusieurs catégories sont envisageables, la plus appropriée dépendra de la situation sociale, du comportement de la personne, de ses intentions, etc. » (p. 107). En effet, « la colère serait plus appropriée si la

situation de déclenchement impliquait une offense et si le motif d'agression était suscité ; la peur serait plus appropriée si la situation de déclenchement impliquait une menace et si le motif de fuite était suscité » (Russell, 1989, p. 107).

Cette classification du modèle bidimensionnel, conduit à ce que chaque émotion soit au final la somme de la valence et de l'excitation, qui est ensuite interprétée comme une émotion particulière (Posner et al., 2005, p. 5). D'après Russell (1980), « l'information est d'abord interprétée et rendue significative, c'est-à-dire qu'elle est utilisée pour catégoriser l'état émotionnel interne. C'est ensuite l'interprétation plutôt que l'information qui nous permet de prendre conscience de l'expérience affective. L'expérience d'un état affectif ne se produit donc qu'en tant que résultat final de ce processus cognitif » (p. 1177).

Ce modèle, parce qu'il propose que les états affectifs découlent d'interprétations cognitives de sensations, et envisage que chaque émotion se détermine en fonction de sa valence (plaisir/déplaisir) et de son excitation (intensité) apparaît particulièrement pertinent dans le cadre de cette recherche de thèse. Tout d'abord parce qu'il permet d'envisager les émotions en termes d'intensité, ce qui, pour le MGA, joue un rôle dans le processus de décision. Ensuite, car il considère que les états affectifs découlent d'interprétations cognitives pouvant être déterminées par le contexte. Cela fait lien avec le MGA puisque les affects peuvent être impactés par les « entrées » dont le contexte fait partie. Enfin, parce que le modèle n'exclut pas que des émotions différentes se chevauchent, pouvant comme nous l'avons vu, conduire conjointement à des tendances de fuite et de combat. De plus, comme nous allons le voir dans la sous-partie suivante, différentes émotions pourraient avoir un impact sur le comportement violent en détention.

3.2.2. Le rôle des émotions dans le comportement violent en détention

La présence chez les personnes détenues et les personnels de certaines émotions semblent jouer un rôle dans la survenue de violence en détention. Parmi l'ensemble du spectre émotionnel, la frustration, la colère, la peur, le stress et l'anxiété sont les émotions qui semblent les plus à même d'interférer dans le processus décisionnel à l'œuvre lors d'une interaction violente en détention. Ainsi, d'après le modèle de Russel (1980), il s'agit d'émotions se situant au niveau de la détresse avec une valence négative et une activation positive.

Comme nous l'avons vu précédemment avec la théorie de la frustration-agression de Dollars et al. (1939, 1941) et sa révision par Berkowitz (1989), la frustration peut conduire à des comportements violents en raison des affects négatifs qu'elle engendre. En détention, la frustration émanerait principalement des privations et de l'impuissance perçue, et peut se manifester par la violence (Lombardo, 1994). Cette frustration peut être réelle, comme des stimuli de provocation, ou découler de la perception d'une frustration arbitraire ou illégitime, qui sera tout aussi puissante et importante (Pastore, 1952). En effet, pour Pastore (1952), la frustration arbitraire ne trouve pas d'explication et ne permet pas d'identifier une explication alternative. Dans ce cas, ces frustrations sont plus susceptibles d'être attribuées à un comportement intentionnel hostile de la part de la personne faisant émerger cette frustration que lors de frustrations non arbitraires. La personne frustrée cherchera alors à dissiper sa frustration ou à éliminer les obstacles à la source de sa réaction en adoptant des comportements violents (Buss, 1963). Comme le note l'OIP (2019), l'accumulation de frustration conduirait à de la violence, souvent imprévisible, qui émane généralement de « petits riens ».

Selon Chauvenet et al. (2008), la peur, qu'elles définissent comme « un élément souvent corrélé avec la violence, parce qu'elle appelle des mesures de défense en cas de danger et correspond à des émotions non maîtrisées. » (p. 70), est aussi à l'origine de certaines violences en détention. Pour les autrices, la peur peut être induite par différents motifs relevant principalement de problématiques relationnelles, telles que la privation d'échange entre personnes détenues, la barrière structurelle organisatrice des relations entre personnes détenues et personnels, et la faiblesse des relations entre ces deux groupes. De ce fait, la peur concerne autant les personnes détenues que les agents, ce que le rapport de l'OIP (2019) relève également : « moins les prisons favorisent les contacts humains, moins cette peur a de chances d'être démentie par la réalité » (p. 30). MacKenzie (1987) constate dans sa recherche que l'augmentation de la peur est liée à une augmentation du nombre d'inconduites chez les personnes détenues de moins de 20 ans, et affirme que la personne détenue qui a peur des autres entretient des conflits interpersonnels avec eux pour se protéger.

De leur côté les agents rapportent, d'après la recherche de Chauvenet et al. (2008), ressentir de la peur en détention. Cette peur peut être une appréhension latente, présente à certains moments ou bien se manifester de façon plus chronique. Dans leur étude, les chercheuses observent que la peur chez les agents atteindrait son maximum en tout début de carrière et serait liée au « milieu inconnu, étranger, inquiétant » (p. 74) dans lequel les jeunes professionnels sont plongés. Elle diminuerait, au bout de 3 années d'exercice grâce à la familiarisation du milieu et

de la profession. Cependant, après une diminution au bout de trois ans, la peur reviendrait « petit à petit, concomitante des désillusions, des agressions subies par des collègues » (p. 75) et ne ferait qu'accroître, avant de baisser à nouveau légèrement au bout de 7-8 ans d'exercice. La peur serait alors une « peur de l'agression, de l'émeute, du feu, des rébellions collectives » (p. 75) et dépendrait « des événements auxquels ils ont été mêlés ou dont ils ont été témoins » (p. 75). Les autrices précisent que la peur est aussi « liée à certaines circonstances, en particulier aux situations où les surveillants ont un rapport de force qui leur est défavorable » (p.75). Ainsi, pour Chauvenet et al. (2008), l'impossibilité de fuir les situations de danger aggravent le sentiment de peur, tant chez les personnes détenues que chez les personnels, qui peut aussi être lié à des expériences vécues antérieurement dans d'autres établissements. Leur recherche fait émerger l'idée que la peur, qui est un sentiment individuel, additionné à l'environnement carcéral, crée chez l'individu un état psychique pouvant affaiblir ses capacités à prendre de la distance et favoriser la violence. Si la peur semble bien être un facteur jouant un rôle dans la survenue des violences en détention, leur recherche indique que cette violence est généralement défensive, pour se protéger d'un danger imminent que l'on ne peut fuir, mais peut aussi être la conséquence de l'anticipation d'une menace future, réelle ou perçue. Dans ce cas, un phénomène de « sur-violence » peut apparaître, partant du principe qu'il vaut mieux « frapper le premier » comme elles l'expliquent. De plus, ce type de situation, et notamment l'environnement carcéral avec tout ce qu'il occasionne, peut finir par générer, principalement chez les personnes détenues, une peur de soi et de ses réactions.

D'après les recherches, l'expérience de la détention représente un facteur de stress ou une source situationnelle de tension pour la plupart des individus, qui se manifeste par un état de stress. Ce dernier peut venir d'éléments de natures institutionnelles, relationnels ou encore environnementales. Ainsi, la surpopulation, des populations détenues hétérogènes, l'oisiveté et les restrictions sécuritaires sont des sources de stress faisant de la détention un environnement stressant (Lombardo, 1994 ; Schaeffer et al., 1988). Le stress peut aussi être augmenté car la détention génère une rupture avec le réseau social, réduit le contrôle que la personne peut exercer sur sa propre vie (Lhuillier, 2007), fragilise psychologiquement et physiquement l'individu (Bonner & Rich, 1990), ne permet pas aux personnes détenues d'avoir des zones de replis ni de préserver son intimité (Lhuillier, 2007), et impose un contact étroit avec les autres personnes détenues au quotidien (Belvins et al., 2010). Tout cela favorise les inconduites dans la mesure où la colère peut servir de catalyseur pour éliminer la source de tension ou réduire le stress émanant de la situation (Agnew & White, 1992 ; Matheson et al. 2009). À l'inverse,

Wooldredge (1994), relève dans sa recherche que dans les établissements pénitentiaires disposant de cellules individuelles, les personnes détenues sont moins stressées, avec de meilleures capacités de contrôle, une humeur plus stable et moins agressive. D'autres auteurs renvoient à l'existence d'un sentiment d'insécurité ressenti par les acteurs du milieu (Jacobs, 1980 ; Crouch, 1995). Ainsi, la peur d'être agressé, d'opposer un refus à la personne détenue, du positionnement professionnel de certains collègues et de ce qu'il peut générer chez les personnes détenues, la peur de recroiser les personnes détenues à l'extérieur et d'être confronté à des situations de violences, etc., font de la détention un lieu de travail potentiellement dangereux, où peur, stress, incertitude et sentiment de vulnérabilité constituent les réalités quotidiennes des agents (Crouch, 1995). Notons également que d'après Belet et al. (2020) l'exposition à de multiples événements potentiellement traumatiques au cours de l'incarcération peut conduire, chez certains, au développement d'un trouble de stress post-traumatique, qui, chez les personnes détenues peut aussi apparaître à la suite de la réalisation d'un crime violent. MacKenzie (1987) constate également que l'anxiété, qui, à la différence du stress, apparaît suite à une situation vécue ou observée et non en réponse à la présence de stressseurs, est significative dans la prédiction de conflits entre personnes détenues de moins de 30 ans. Il observe une corrélation positive entre le nombre de conflits avec d'autres personnes détenues et le niveau d'anxiété. De plus, il relève également que lorsque les personnes détenues ressentent de l'anxiété, elles « se mettent en colère contre la cause perçue de leur souffrance, qu'il s'agisse des gardiens ou des autres détenues » (p. 441).

La colère apparaît comme une émotion fréquemment retrouvée dans les situations de violence en détention. Pour autant, les auteurs semblent la considérer comme un état de fait inhérent aux violences, et donc comme une caractéristique de la violence, à l'inverse des autres émotions précitées qui seraient le résultat de facteurs liés à l'environnement ou à l'évolution de la personne dans le contexte carcéral. Les recherches semblent ainsi partir du postulat que la violence et la colère vont de pair, comme Ellis (1984) qui indique que la violence peut être provoquée par la colère ou le stress, ou Altas (1983) qui relate que les « colères rapides » transforment un problème ou un conflit en agression. Gaes (1994) implique de son côté un facteur contextuel. Selon lui, la surpopulation crée de l'incertitude et augmente les niveaux d'excitation qui favorisent les « états de colère ». De la même façon, Degros (2013) indique que la surpopulation engendre des situations de frustration et de colère qui sont source de violence. MacKenzie (1987) indique également dans sa recherche que lorsque les personnes détenues sont en colère, en particulier les jeunes, la réaction qu'elles peuvent adopter est une

agression physique. Ainsi, la colère agirait comme un catalyseur dans le lien entre la tension et l'agression (Matheson et al., 2009).

Qu'il s'agisse d'une façon d'évacuer l'émotion comme dans le cas de la frustration, de se protéger comme pour la peur, voire de répondre à un comportement ou à une situation comme pour la colère ou le stress et l'anxiété, il apparaît que, comme le postule le MGA, les émotions jouent un rôle au niveau de l'état interne du sujet et donc dans le processus décisionnel d'une interaction violente. Pour autant, nous avons vu avec la présentation du MGA, que les émotions ne sont pas les seuls éléments de l'état interne pouvant impacter la décision. En effet, d'autres processus appartenant aux cognitions, tels que les biais d'attribution hostile que nous allons voir dans la partie suivante, peuvent eux aussi impacter la décision tout en étant influencés par et en influençant les émotions.

3.3. L'impact des biais d'hostilité (BH) dans les interactions violentes

L'hostilité renvoie à un jugement défavorable à l'égard d'une autre personne découlant, d'après Berkowitz (1989), d'idées et souvenirs négatifs associés à l'incitation à l'agressivité résultant de l'affect négatif. L'attribution d'intentions hostiles est quant à lui, le processus par lequel les individus expliquent par une intention délibérée, une provocation à leur égard claire ou ambiguë, leur permettant de préparer une réponse agressive (Dodge, 1980 ; Dodge & Frame, 1982 ; Dodge et al., 1986). Cette approche attributive est employée par plusieurs auteurs pour tenter de comprendre les comportements agressifs (Matthews & Norris, 2002 ; Smeijers et al., 2019). Et en effet, les biais d'hostilités (BH) contribueraient au développement et à la persistance de l'agressivité. Si une personne attribue, interprète, perçoit ou s'attend à de l'hostilité, elle serait plus susceptible d'agir de façon agressive, conduisant les autres à réagir de cette façon, ce qui renforce son point de vue hostile (Smeijers et al. 2019). Après avoir explicité la théorie autour de cette notion, nous examinons les liens entre BH et violence.

3.3.1. La théorie autour des biais d'hostilité (BH) dans les interactions violentes

Les biais d'hostilité sont au nombre de quatre et se constituent du biais d'attribution hostile (BAH), du biais d'interprétation hostile (BIH), du biais de perceptions hostiles (BPH) et du biais d'attente hostile (BEH) (Smeijers et al., 2019). Le biais d'attribution hostile (BAH) est

celui qui a été le plus éprouvé dans les recherches, et se définit par le fait que l'individu attribue une intention hostile aux actions d'une autre personne. Le BAH est donc la tendance à faire correspondre un acte entraînant un résultat négatif pour soi, avec l'attribution cognitive que l'intention de l'acteur est compatible avec le résultat (Smeijers et al., 2019). Par exemple, A trébuche et renverse son café sur les chaussures de B, une attribution hostile peut être de penser que A l'a fait exprès pour énerver B. Il semble que le BAH serait inné et l'attribution d'intentions bénignes s'apprendrait, elle, vers 3 ans. À cet âge, certains enfants n'arriveraient pas à acquérir la capacité d'identification des indices signalant de bonnes intentions de la part d'un acteur. Dans ce cas, le style attributif hostile (plutôt que bénin) devient une caractéristique stable de la personnalité (Dodge, 2006). Le biais d'interprétation hostile (BIH) fait référence à la tendance à interpréter les stimuli sociaux comme étant hostiles (Bushman, 2016). Par exemple, A marche rapidement dans la direction de B, une interprétation hostile peut être de penser que la démarche de A indique qu'il vient vers B en colère, alors qu'il est simplement pressé. Le biais de perception hostile (BPH) correspond à la tendance à percevoir les interactions sociales ambiguës comme hostiles (Bushman, 2016). Par exemple, A et C discutent et C a le poing en l'air, une perception hostile peut être de penser que C va frapper A. Enfin, le biais d'attente hostile (BEH) est la tendance à supposer que quelqu'un réagira aux conflits potentiels avec hostilité (Bushman, 2016). Par exemple, A bouscule B par inadvertance, une attente hostile peut être que B pense que A l'a fait intentionnellement et va l'agresse. Pour autant, malgré l'existence de quatre types de biais, Smeijers et al. (2019) proposent de les considérer comme un mécanisme général.

Les biais d'hostilité (BH) sont considérés comme faisant partie du traitement de l'information sociale, et reposent sur des schémas hostiles stockés en mémoire. Ces schémas évoluent au cours de la vie en un ensemble de tendances automatiques et inconscientes, et peuvent être renforcés par l'émotivité et la capacité à réguler ses émotions. Le fait que ces schémas soient stockés en mémoire semble faciliter la persistance de leur utilisation et affecte la façon dont la personne traite l'information (Dodge et al., 1986 ; Gilles & Clémence, 2007 ; Smeijers et al., 2019). Les schémas hostiles ont tendance à entraver le traitement de l'information sociale conduisant à une dépendance excessive de l'évaluation immédiate et des réponses impulsives. Les individus « agressifs » auraient des « préjugés d'hostilité » dans leurs perceptions et leurs interprétations des informations sociales. De ce fait, les BH auraient une influence sur la prise de décision et augmenteraient la probabilité de commettre des actes agressifs (Smeijers et al., 2019). Les schémas hostiles entraîneraient également un traitement incorrect de stimuli neutres

ou ambigus, en attirant l'attention sur des informations incohérentes, rendant le codage et le traitement de l'information incohérents et plus difficiles, produisant des BH principalement en réponse à des stimuli ambigus (Horsley et al., 2010). Gilles et Clémence (2007) expliquent que lorsqu'une situation d'interaction est ambiguë, la personne peut se méprendre dans l'interprétation qu'elle en fait et répondre de façon agressive, pensant à tort que l'autre est hostile. Autrement dit, l'attribution d'hostilité est une articulation entre un facteur intra-individuel qui est le degré d'agressivité de la personne, et un facteur contextuel qui est le degré d'ambiguïté de la situation.

Matthews et Norris (2002) proposent que le traitement de l'information passe par une séquence spécifique de cognition-émotions-action où les déductions causales sur la responsabilité déterminent les sentiments, qui, à leur tour, guident le comportement. Ainsi, les émotions joueraient également un rôle dans le traitement de l'information sociale. Elles affecteraient chaque étape en permettant à l'individu d'opérer des ajustements subtils de son comportement (Lemerise & Arsenio, 2000). Cela peut dépendre de différences individuelles dans l'émotivité et la régulation des émotions ou bien des éléments d'informations sur le déroulement de la rencontre sociale fournies par les signaux affectifs de la personne en face (Lemerise & Arsenio, 2000). Pour résumer le processus mettant à l'œuvre les BH, Smeijers et al. (2019) écrivent qu'« une fois que des schémas hostiles existent, la probabilité d'un encodage hostile augmente. Les indices qui sont incompatibles avec les schémas hostiles ne sont pas pris en compte et sont (partiellement) filtrés. Une forte émotivité agit comme un modérateur qui facilite et renforce ce processus. En conséquence, l'encodage hostile devient prédominant, conduisant à une attention, une sensation et une perception biaisées des signaux sociaux. Cela introduit des biais dans les processus d'interprétation d'ordre supérieur ultérieurs, tels que les attributions d'intention et les évaluations d'interactions. Une fois que l'étape d'encodage est biaisée, toutes les autres étapes ultérieures seront également affectées. En d'autres termes, les interactions, les intentions, les buts et éventuellement le comportement seront tous déformés » (p. 11). Ainsi, le processus de traitement de l'information conduisant à l'apparition de BH prendrait naissance relativement tôt chez la personne et continuerait de se construire en fonction des souvenirs d'expériences, de schémas sociaux et de connaissances sociales. Plus ceux-ci vont dans le sens de l'hostilité, plus les BH apparaîtront de façon spontanés et constants.

Pour Nasby et al. (1980), l'exposition répétée à certains événements sociaux ou individuels peut accompagner, voire contribuer au développement des BH et seraient déterminant dans leur

construction. Allant dans le même sens, Smeijers et al. (2009) constatent dans leur méta-analyse qu'une association entre mauvais traitement durant l'enfance et taux élevé de BAH existe, démontrant que le rôle des pairs et des parents est associé au développement ou au maintien des BAH (Smeijers et al., 2019, p.6). Si l'attribution hostile augmente dans le cas où la personne est rejetée par des pairs ou éprouve un sentiment de menace, elle diminuerait quand la personne appartient à un groupe qui ne valorise pas l'agressivité (Gilles & Clémence, 2007). Le BAH du groupe de pairs serait prédictif du BAH de ses membres (Halligan & Philips, 2010), et aurait un rôle dans l'attribution d'intention hostile qui est faite envers les membres de l'endo- et des exogroupes (Gilles & Clémence, 2007). À ce sujet, l'étude par questionnaire auprès de 108 étudiants de Gilles et Clémence (2007) met à jour des attributions d'hostilité plus fortes à l'encontre des membres de l'endogroupe que de l'exogroupe dans des situations de provocations, puisqu'elles sont davantage attendues de la part d'un membre de l'exogroupe que de l'endogroupe. Lorsque les provocations émanent d'un membre de l'exogroupe elles renforcent l'identité du groupe et l'appartenance de ses membres. À l'inverse, quand elles proviennent d'un membre de l'endogroupe, elles deviennent une menace identitaire enfrenant les normes de solidarité du groupe et nécessitent plus sûrement une sanction. De plus, les auteurs constatent aussi que plus les attributions d'intentions hostiles sont élevées, plus elles engendrent d'intentions de comportements agressifs.

En dehors des pairs et du groupe de pairs, plusieurs éléments peuvent également affecter l'apparition des BH. Le fait de se sentir souvent traité injustement et réagir avec colère et représailles est positivement associé aux BAH (Bondü, 2018). D'après plusieurs auteurs (Chen et al., 2012 ; Gagnon & Rochat, 2017), plus l'impulsivité est faible, plus les BAH le sont, faisant de l'impulsivité un élément d'influence sur les BAH. Le contexte aurait aussi un rôle dans l'attribution de BH, puisqu'une culture où l'honneur personnel est une valeur importante encouragerait les attributions hostiles en réponse aux menaces et aux provocations personnelles (Dodge, 2006). La détention étant, comme nous l'avons vu au cours des deux premiers chapitres, un milieu à la fois propice à différents types de violences et où une culture de l'honneur et du statut est fortement présente, elle pourrait ainsi contribuer à l'évolution, au maintien et/ou à l'augmentation de BH, et de ce fait faciliter les violences qui s'y déroulent en raison des liens que les BH entretiennent avec les comportements agressifs.

3.3.2. Biais d'hostilité et agression : un lien avec les émotions ?

Dodge et al. (1986) proposent un modèle explicatif dans lequel, la nature de la réponse apportée par une personne à la situation interpersonnelle qu'elle rencontre est déterminée par les intentions attribuées à autrui. Plus ces intentions sont hostiles, plus les intentions comportementales sont agressives.

Les recherches sur le sujet évoluent dans le sens du modèle de Dodge et al. (1986). Smeijers et al. (2019) dans leur méta-analyse mettent à jour que les personnes « agressives » (enfants et adultes) présentent des niveaux plus élevés de biais d'attribution hostile (BAH) que des individus non agressifs. Ils retrouvent également une association entre comportements agressifs et niveaux plus élevés de BAH chez des patients souffrants de divers troubles psychiatriques. Cependant, Bowen et al. (2016), dans leur étude par vignettes auprès d'hommes incarcérés, ne trouvent pas, pour des vignettes ambiguës, d'association entre BAH et réaction agressive malgré la présence de lien entre une colère élevée et une réaction agressive. Ce résultat apparaît contradictoire avec ceux de la méta-analyse de Smeijers et al. (2019) qui relatent des associations entre BAH et agression réactive, agression chronique, comportement agressif physique, comportement agressif relationnel, comportements de conduite agressive et violences à l'égard du partenaire intime. Pour autant, les auteurs indiquent qu'il existe des différences dans l'activation des BAH en fonction du type de situation. En effet, d'après leur méta-analyse, pour l'agression relationnelle et physique, l'association qui se fait avec les BAH semble dépendre du type de situation de provocation. Ainsi, les personnes montrant une agressivité relationnelle avaient des niveaux plus élevés de BAH en réponse à des provocations relationnelles (par exemple dans les vignettes de Bailey et Ostrov (2007) « tu n'as pas été invité à cette fête ») et à des provocations physiques (par exemple dans les vignettes de Bailey et Ostrov (2007) « l'élève renverse la boisson sur ton dos »). De la même façon, des niveaux plus élevés d'agressions physiques sont associés à des niveaux plus élevés de BAH pour des situations de provocation physique aussi appelée instrumentale.

De plus, Mellentin et al. (2015) proposent que le biais d'intention hostile (BIH) pourrait être un biais dans le traitement des expressions faciales considérées comme de la colère ou de l'hostilité. Allant dans ce sens, Smeijers et al. (2019) constatent dans leur méta-analyse que les individus agressifs présentent un BIH plus fort envers les expressions faciales émotionnelles ambiguës. Il apparaît également que des taux de BIH plus élevés sont associés à la disposition à agir de façon agressive, à la gravité du comportement agressif et aux distorsions cognitives.

La recherche de Wilkowski et Robinson (2012) montre également que les expressions faciales influencent les BH, car les individus physiquement agressifs sont plus sensibles aux différences subtiles dans les expressions faciales de la colère. Ces résultats convergent avec ceux trouvés par Teigne-Mocigemba et al. (2016) pour qui, plus les individus sont agressifs plus ils sont susceptibles de réagir de façon agressive à des cibles neutres. Une étude de Lin et al. (2016) montre également que les personnes ayant une forte propension à la colère font rapidement l'inférence que les actions ambiguës sont de nature hostile. Ainsi, d'après Smeijers et al. (2019) les BH, dans le traitement de l'information sociale, pourraient être une cause importante et un facteur contribuant au développement et à la persistance du comportement agressif.

Les émotions, d'après le modèle proposé par Lemerise et Arsenio (2000), et notamment la régulation de celles-ci aurait un lien avec les BH. Les garçons agressifs, comparativement aux garçons modérés et non agressifs, attribuent plus d'intentions hostiles à leurs pairs, signalent plus de colère et utilisent moins de stratégies adaptatives de régulation des émotions. Ils usent également plus de réactions agressives et évaluent celles-ci moins négativement (Orobio de Castro et al., 2005). Des BAH élevés sont également associés à une faible tolérance de la détresse (Matheny et al., 2016), à la sensibilité émotionnelle (Mathieson et al., 2011) et à la rumination de la colère (Quan et al., 2019 ; Wang et al., 2018), elle-même associée aux comportements agressifs. Ainsi, pour Smeijers et al. (2019) des liens existent entre les BAH et les émotions puisque plusieurs études montrent des associations positives entre BAH et émotivité, et négatives entre BAH et capacités de régulation et de compréhension des émotions. Pour Epps et Kendall (1995), la colère est un facteur concomitant des attributions d'intentions hostiles, car les adultes avec des scores plus élevés pour les tendances à la colère et à l'agressivité sont plus susceptibles d'attribuer de l'hostilité dans toutes les situations (bénignes, ambiguës ou hostiles). Betancourt et Blair (1992) proposent que les sentiments de colère, sont causés par la perception des intentions d'un acteur et le degré de contrôle qu'il a sur la situation.

En somme, les émotions semblent intervenir dans le processus du traitement de l'information sociale à l'origine des BH, influençant les processus d'encodage et d'interprétation. Elles influenceraient ce qui est remarqué pendant la rencontre sociale et rendraient plus probable le souvenir d'informations concordantes avec l'humeur ressentie (Smeijers et al., 2019). Ainsi, l'intensité des émotions vécues par les personnes et leur capacité à les réguler influenceraient le type d'objectif choisi lors du traitement de l'information (Lemerise & Arsenio, 2000), et donc la mise en place de comportements agressifs ou non.

3.4. Conclusion du chapitre 3

La dynamique des interactions violentes est un phénomène complexe, mobilisant de nombreux processus cognitifs. Parmi les théories sur l'agression, le MGA d'Anderson et Bushman (2002) semble s'imposer comme le modèle de référence permettant de saisir les processus à l'œuvre au cours d'une interaction entre deux individus ou plus, et conduisant à la survenue d'une agression. Ainsi, la dynamique d'une interaction violente d'après le MGA, prend forme lors d'une rencontre sociale où l'individu et la situation sont influencés, à la fois par la personnalité de l'individu, qui peut être plus ou moins agressive en fonction des modificateurs biologiques et environnementaux, et par la rencontre sociale en elle-même. De là, les « entrées », avec les facteurs liés à la personne et ceux liés à la situation, impactent l'état interne actuel de l'individu, constitué des affects, des cognitions et des excitations. Les « entrées » peuvent alors influencer les cognitions, notamment les pensées hostiles qui, avec les biais d'hostilité tendent, comme nous l'avons vu, à faciliter la survenue de comportements violents (e.g. Dodge et al., 1986 ; Gilles & Clémence, 2007 ; Smeijers et al., 2019). Les affects à travers les émotions qui, pour certaines lorsqu'elles sont présentes, principalement celles à valence déplaisante et activation forte (Russell, 1980) telles que la colère, la frustration, la peur ou le stress, facilitent également un passage à l'acte violent (e.g. Belet et al., 2020 ; Berkowitz, 1989 ; Buss, 1963 ; Chauvenet et al., 2008). L'intensité des excitations diminuerait ou accentuerait le risque de passage à l'acte violent. De plus, les cognitions, affects et excitations peuvent s'influencer mutuellement. Ainsi, l'attribution d'intention hostile à autrui par l'individu générerait des émotions à valence négative et excitation forte, qui biaiserait l'évaluation immédiate de la situation. De la même façon, ce processus fonctionnerait également dans le sens inverse, l'activation d'émotion à valence négative et excitation forte favoriserait l'attribution d'intentions hostile à autrui. Associé à un éventuel manque de ressource (e.g. surcharge cognitive), une action impulsive probablement agressive s'engagerait. En somme, les travaux sur le MGA, prennent en compte l'individu et son contexte au moment de l'interaction, et mettent en lien l'influence tant dispositionnelle que contextuelle des émotions et des biais d'hostilité. De ce fait, ils apparaissent particulièrement pertinents pour analyser les situations d'agression en détention. Cet aspect dynamique, peu examiné jusqu'alors, est ce que nous nous proposons de faire dans cette thèse dont les objectifs sont exposés au chapitre suivant.

Chapitre 4.

Problématique, objectifs et hypothèse générale de la thèse

4.1. Vue d'ensemble

La problématique des violences en détention est présente depuis de nombreuses années dans les établissements pénitentiaires français. Si le phénomène n'a cessé d'augmenter¹⁹, l'administration pénitentiaire propose, en particulier depuis 2019, des solutions afin de prévenir et gérer les violences. Ces dispositions se focalisent sur deux axes, l'un concerne des actions auprès des personnes détenues avec des programmes spécifiques de prise en charge, et l'autre s'articule autour des professionnels avec l'évolution de leurs missions, incluant désormais de plus en plus la gestion de la situation individuelle des personnes détenues à travers la sécurité dynamique. Pour autant, mesurer et quantifier le phénomène reste complexe, et très largement sous-estimé, avec un chiffre noir pour les trois types d'interactions violentes sur lesquelles porte cette recherche, à savoir les violences entre personnes détenues, celles d'une personne détenue sur un personnel et celles d'un personnel sur une personne détenue. Les violences entre personnes détenues seraient, d'après les chiffres officiels, les plus nombreuses. Pourtant de par la non-dénonciation souvent liée au trafic, la crainte des représailles, le défaut de surveillance, la faible motivation des personnels à les reporter et les difficultés à identifier les auteurs (CGLPL, 2020), un grand nombre d'entre elles ne sont pas répertoriées. De la même façon, les chiffres relatifs aux violences des personnes détenues sur des personnels sont probablement en deçà de la réalité, en particulier pour les violences verbales qui sont rarement sanctionnées. Associé à la peur des représailles, la crainte du regard des pairs et/ou l'inaction des collègues ou de la hiérarchie, bon nombre des violences sur les personnels restent ignorées (CGLPL, 2017, 2020 ; OIP, 2019). Enfin, la plus grande inconnue concerne les violences de personnels sur des personnes détenues. Ces violences ne font l'objet d'aucun chiffre officiel, et l'esprit de corps, la crainte du rejet ou le harcèlement (CGLPL, 2017 ; Chauvenet et al., 2008), tendent à favoriser la non-dénonciation chez les agents auteurs ou témoins. Pareillement, pour les personnes détenues victimes ou témoins, la crainte des représailles, d'un transfert, le peu de

¹⁹ L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2018. DAP, ministère de la justice, 2018 ; L'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2015. DAP, ministère de la justice, 2015

crédit accordé à leur parole, l'anonymat des personnels et les actions de dissimulation (CGLPL, 2020 ; OIP, 2019) ne les incitent pas à dénoncer ces situations. De ce fait, un grand nombre de situations restent inconnues, et les chiffres non représentatifs de la réalité vécue par les acteurs de terrain et les usagers. De plus, les violences comptabilisées et répertoriées à travers ces chiffres le sont d'après le cadre légal et n'intègrent pas d'autres formes de violences interpersonnelles comme celles proposées par Buss (1961) avec sa classification des violences verbales et physiques en fonction de la dynamique active ou passive et de l'aspect direct ou indirect du comportement. Ainsi, cette méconnaissance du phénomène qui découle, en partie, du chiffre noir ne permet qu'une gestion partielle et une compréhension fragmentaire de la violence en détention.

Pour autant, les recherches sur le sujet ont permis d'appréhender divers facteurs influençant les violences. Elles montrent que l'enfermement, les mesures de sécurité ou encore l'absence de lieu de conflictualisation constituent des contraintes à différents niveaux pour les personnes détenues (contrainte du corps, des mouvements, de la promiscuité, du rythme de vie) qui impactent la survenue des violences (CGLPL, 2020 ; Chauvenet et al., 2008 ; Degros, 2013 ; OIP, 2019). Ces facteurs relatifs à la privation de liberté conduisent à une perte d'autonomie et une dépendance à l'institution, et les effets psychologiques qui en découlent amènent parfois à une perte de soi et à une violence pour se sentir acteur et se faire entendre (Lacambre & Courtet, 2012 ; Lhuilier, 2001, 2007 ; Melas & Ménard, 2001). D'autres facteurs contextuels, liés à l'établissement comme le régime de détention, le niveau de sécurité ou bien l'architecture carcérale ; ou liés à l'organisation et/ou à la gestion des personnes prises en charge tel que la surpopulation, ou encore le sous-effectif ont été mis en relation avec les violences commises par les personnes détenues (Atlas, 1983 ; Bowker, 1983 ; Chauvenet et al., 2008 ; Guillonnet & Kensey, 1998 ; Icard, 2006 ; Lahm, 2008). Seul le lieu de commission des violences est évoqué sporadiquement comme ayant également un impact dans les violences commises par les personnels de surveillance (OIP, 2019).

Les facteurs individuels, qu'ils soient statiques comme l'âge, le genre ou liés au parcours délinquantiel ; ou dynamiques tels que les problèmes de dépendance ou les troubles psychiques sont largement étudiés comme prédicteurs des violences entre personnes détenues. Quelques rares auteurs (Blitz et al., 2008 ; Hewitt et al., 1984 ; Marquart, 1986 ; Souryal, 2009) remarquent cependant que des troubles psychiques chez les personnes détenues, l'âge ou l'ethnie (de la personne détenue et des agents de surveillance) sont des éléments influençant aussi les violences commises par des agents.

Enfin, les facteurs relationnels, relatifs aux relations entre personnes détenues, tels que la culture de la détention, les croyances qui y sont rattachées, ou encore la hiérarchie carcérale influencent les violences commises par les personnes détenues (Bowker, 1983 ; Khosrokhavar, 2016 ; Lacambre & Courtet, 2012 ; Patrick, 1998). Les facteurs relationnels liés aux personnels de surveillance comme certaines attitudes professionnelles, le défaut de communication, le manque d'expérience ou un effet miroir impactent, eux, les violences commises par les agents sur les personnes détenues (CGLPL, 2020 ; OIP, 2019).

Ces facteurs, qu'ils soient liés à la privation de liberté, contextuels, individuels ou relationnels, permettent de saisir l'implication de différents éléments dans la survenue des violences en détention. De plus, l'étude de ces facteurs montre l'importance qu'il y a, à tenir compte du contexte, de l'individu et des relations existantes entre les différents protagonistes d'une interaction violente en détention afin de la saisir dans son entièreté. Pour autant, ils restent peu étudiés concomitamment et rendent principalement compte d'éléments relatifs à la violence produite par les personnes détenues, et très rarement à celles des personnels. Un certain nombre de recherches, pour la grande majorité nord-américaine, utilisent les dossiers officiels pour effectuer leurs analyses. Or si les violences ne sont pas dénoncées, elles ne peuvent faire l'objet d'archives. Si d'autres méthodologies sont également employées (observation, entretiens, questionnaires), elles s'intéressent rarement aux violences perpétrées par les agents, ce qui d'une certaine façon, contribue également à entretenir une compréhension incomplète des relations interpersonnelles violentes en détention. En effet, en plus d'une absence de consensus sur la définition de la violence, la limite dans la fiabilité des bases de données, résultant d'une sous-déclaration et d'un enregistrement inapproprié, limite l'analyse des facteurs et la connaissance sur le phénomène (Abbiati et al., 2018 ; McGuire, 2018). Cette opérationnalisation basée sur des données administratives tend ainsi à figer les rôles autour d'un auteur et d'une victime, laissant échapper la dynamique de l'acte. Ainsi, pour la plupart, les travaux appréhendent les violences en détention en référence à des variables distales (e. g., conditions d'incarcération, âge, etc.) qui ne permettent pas de saisir les facteurs proximaux renvoyant aux processus et à la dynamique à l'œuvre dans les situations de violence en détention. Cela conduit à une approche globale des comportements violents en détention, ne laissant pas la possibilité de distinguer les différentes formes de violence qui prennent place dans ce contexte.

Pour autant, si la dynamique des interactions violente apparaît être un phénomène complexe, le Modèle Général de l'Aggression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002) permet de saisir les

processus à l'œuvre. En effet, le MGA rend compte de la dynamique lors d'une rencontre sociale où l'individu et la situation sont influencés tant par la personnalité des protagonistes que par le contexte. Les facteurs personnels et situationnels (aussi appelés « entrées ») forment ainsi un corpus d'informations qui impactent l'état interne de l'individu constitué des affects, des cognitions et des excitations. L'état interne est activé différemment en fonction des variations présentes quant au rôle de chacun dans la situation, produisant des réactions comportementales différentes. Les émotions rencontrées lors d'une situation, en particulier celles à valence déplaisante et activation forte (Russell, 1980) comme la colère, la frustration, la peur ou le stress, ainsi que les attributions d'hostilité semblent jouer un rôle décisif dans le processus décisionnel conduisant à la survenue, ou non, d'un comportement violent. Pouvant s'influencer mutuellement, les émotions et les attributions d'hostilités occuperaient une place prépondérante dans la dynamique des interactions violentes en détention. Ces facteurs et mécanismes généraux de l'agression humaine concernent à priori de façon identique les comportements des personnes détenues et des personnels de surveillance. Cependant, du fait de leurs places et rôles respectifs dans le contexte pénitentiaire leur état interne ne serait pas activé de la même façon. D'une façon générale, l'état interne conduit à prendre soit la décision de fuir et donc d'arrêter la situation, ou de tenter de l'arrêter, soit la décision de répondre à la violence, générant la poursuite de l'agression. Dans ce dernier cas, la situation devrait donc être stoppée par un tiers ou bien par un changement dans l'état interne du sujet, en particulier un changement émotionnel et/ou de ses attributions d'hostilité, l'amenant à produire une réponse non agressive après une nouvelle évaluation. S'intéresser à l'état interne de l'individu à différents moments de la situation de violence et en particulier à ses émotions et ses attributions d'hostilité apparaît donc primordial pour appréhender la dynamique des interactions violentes et les différentes modalités de régulation de ces situations.

4.2. Problématisation et hypothèse

D'après Cortoni et Longpré (2017), les recherches psychologiques sur la violence permettent d'ouvrir des pistes pour une prise en charge capable de prévenir et de réduire ces comportements violents. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le phénomène des violences en détention est généralement étudié sous le prisme des prédicteurs de la violence chez les personnes détenues. Ainsi, la dynamique et les processus à l'œuvre dans ces interactions et ce qui se joue pour l'individu, qu'il s'agisse d'un professionnel de surveillance ou d'une personne

détenue, sont peu interrogés et analysés. Étudier ces processus est précisément l'objectif général visé par cette recherche. En effet, ce travail de thèse s'interroge sur la dynamique à l'œuvre dans les situations de violence en détention entre personnes détenues et entre personnes détenues et personnels de surveillance, ainsi que la gestion qui peut être faite de ces conflits.

Plus précisément, la thèse poursuit deux objectifs empiriques. Le premier est d'identifier les dynamiques en jeu dans les différents types de situations de violence interpersonnelle en détention. Le deuxième est d'identifier les types de régulation permettant l'arrêt des situations de violence. À travers ces deux objectifs, la finalité du travail est de pouvoir proposer des préconisations dans une visée de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Il s'agira alors de dégager des pistes de travail et des outils à destination des professionnels et des usagers pour identifier, prévenir et/ou désamorcer ces conflits.

Pour mener à bien ces objectifs, la thèse s'est construite autour de l'hypothèse générale selon laquelle lors d'une relation interpersonnelle violente en détention, le comportement ou l'interprétation qui est faite du comportement d'un des deux protagonistes modifie l'état interne du second en déclenchant des émotions et des attributions d'hostilité qui induisent une réaction comportementale violente pouvant prendre fin par l'intervention d'un tiers, ou par un changement dans l'état interne de l'un des protagonistes.

Trois étapes méthodologiques ont été mises en place pour répondre à ces objectifs et tester l'hypothèse générale. Le chapitre 5 présente un recueil de données discursives et par observation au cours d'un programme en détention homme et femme, visant à appréhender le phénomène de violence en détention et à élaborer une méthodologie pour avoir accès aux processus. Le chapitre 6 expose un recueil de données par entretiens auprès de personnes détenues hommes et de personnels de surveillance ayant pour but, à la fois de récolter des éléments généraux sur la violence et la gestion des conflits en détention, et d'avoir accès aux processus en jeu dans différentes situations de violences vécues. Enfin, le chapitre 7 présente un recueil de données par questionnaires auprès de personnes détenues hommes et de personnels de surveillance ayant pour objectif d'examiner empiriquement les dynamiques à l'œuvre dans les relations interpersonnelles violentes en détention.

Chapitre 5.

Élaboration et test d'un outil de déconstruction des situations de violence en détention

L'introduction théorique de cette recherche a permis de montrer que la violence en détention est un phénomène aux causes multiples, dont l'ampleur est sous-estimée et les processus individuels peu analysés. Ce chapitre vise à présenter les données discursives et par observations recueillies au cours de plusieurs programmes en détention homme et femme. Ces données portent sur le phénomène de violence en détention et la gestion des conflits, ainsi que sur l'élaboration et la mise en place d'un outil de déconstruction des situations de violence permettant d'appréhender le processus en jeu dans les situations de violence afin de répondre aux objectifs de la thèse.

Pour mener à bien ce premier recueil, une convention de recherche a été mise en place avec l'association *etc.* de septembre 2017 à janvier 2019, afin de permettre une phase de pré-observation. Cette association socio-judiciaire, créée en 2010 dans la région parisienne, a déménagé au cours de l'année 2015 en Ille-et-Vilaine, et a fermé en janvier 2019 du fait de difficultés financières. Composée d'une équipe de 5 personnes (un Président, un secrétaire, un trésorier, une directrice et une psychologue), l'association travaillait initialement sur les problématiques liées à l'addiction et à la prévention de la délinquance, avant de se spécifier en 2015, sur la question de l'extrémisme religieux dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation. Le travail de l'association se divisait en deux pôles. D'un côté, la « société civile » (qui ne constituait pas notre terrain de recherche), où l'association *etc.* effectuait des prises en charge auprès de personnes signalées par le numéro vert national et leur famille, sur le plan de la prévention secondaire à la radicalisation. Elle menait également des missions avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des actions de formation. D'un autre côté, le milieu carcéral, où des actions étaient proposées à des personnes détenues hommes et femmes, majeurs et mineurs. Ces actions, sous forme d'ateliers, concernaient la prévention primaire de la radicalisation par le volet d'une éducation à la citoyenneté, la prévention des addictions, et la réinsertion à travers la préparation à la sortie. Si l'association travaillait sur des thématiques

générales semblant parfois éloignées de l'objet de recherche de la thèse, chacun des programmes, sur l'une des séances au moins, s'intéressait à la violence. Afin de mener à bien cette première étape méthodologique, nous nous situons comme co-médiatrice sur l'entièreté de quatre programmes dédiés à la prévention primaire de la radicalisation, et sur deux séances thématiques autour de la violence, l'une sur un programme de prévention primaire de la radicalisation et l'autre sur un programme de préparation à la sortie. Le recueil de données qui en a résulté permet de tirer les premiers constats que nous présentons, après avoir exposé la méthode à travers la population et les procédures ainsi que les outils et les méthodes d'analyses.

Dans les chapitres qui suivent, nous désignerons les personnes détenues comme telles, et les personnes travaillant en détention en tant que personnels de surveillance par les termes personnels de surveillance, personnels, surveillants, agents ou agents de détention. Ce choix terminologique n'a aucunement pour objectif de réduire les personnes à de simples professionnels dénués d'individualité ou réduits à un statut, ni de générer une disparité entre les personnes détenues et les personnels. Il s'agit de simplifier la lecture tout en respectant le lexique employé par les professionnels eux-mêmes. Pareillement, dans les trois chapitres suivants, nous désignons la personne se positionnant comme étant à l'origine ou ayant commis la violence dans la situation sous le terme d'agresseur ou d'auteur, et celle indiquant avoir subi la violence par le terme d'agressé ou de victime. De la même façon, ce choix terminologique n'a aucunement pour objectif de figer les positions ou d'occulter le caractère dynamique des situations, mais de simplifier la lecture tout en respectant la posture dans laquelle se place la personne relatant la situation.

5.1. Méthode

5.1.1. Population et procédures

De septembre 2017 à janvier 2019, nous avons participé, en tant que co-médiatrice, à différents programmes de l'association auprès d'hommes et de femmes majeurs (cf. Tab. 1). L'ensemble des programmes se déroulaient sur deux établissements pénitentiaires. Le premier était le Centre Pénitentiaire pour Hommes de Rennes-Vezin (CPH) qui est composé de deux quartiers Maison d'Arrêt (qMA) - une pour les personnes prévenues (MA 2) et une pour les personnes condamnées (MA 1) - d'un quartier Centre de Détention (qCD) et d'un quartier de préparation

à la sortie (QPS). Le deuxième établissement était le Centre Pénitentiaire pour Femmes de Rennes (CPF), composé d'un quartier Maison d'Arrêt (qMA), d'un quartier Centre de Détention (qCD), d'un quartier pour mineures, d'un quartier nursery et du quartier de semi-liberté pour hommes et femmes.

En 2017 (cf. Tab. 1), nous avons animé, avec la psychologue de l'association, le programme de prévention primaire de la radicalisation intitulé « Fabrique citoyenne », constitué de 14 séances, à raison d'une séance de deux heures par semaine, il se déroule en MA 2 au CPH (Groupe 1 – G1) et en détention femme au CPF (G2). Nous avons également animé une séance sur la violence lors du même programme avec la directrice de l'association en MA 1 au CPH (G3). En 2018 (cf. Tab. 1), nous avons animé avec la psychologue de l'association une séance sur la violence au cours du programme « Nouveau départ » (G4), qui se tenait sur 6 séances, à raison d'une séance de deux heures toutes les semaines, au QPS du CPH. Nous avons également co-animé avec la psychologue le programme « Fabrique citoyenne » qui se déroulait sur 15 séances à raison d'une séance de deux heures par semaine en MA 1 au CPH (G5) et au CPF (G6).

Concernant les participants, l'orientation était faite par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). La direction de l'établissement jouait également un rôle dans la constitution des groupes en validant ou non la liste de participants. Notons qu'en 2017 au CPF la sélection des participantes a exclusivement été faite par l'établissement. Par la suite, les CPIP présentaient le programme aux personnes orientées dont ils avaient la charge, les inscrivant ainsi dans une démarche d'engagement. Des candidatures spontanées pouvaient également avoir lieu, du fait que l'activité se déroulait en bâtiment.

Tableau 1. Récapitulatif des programmes auxquels nous avons participé et détails des groupes (* nombre de participants sur la séance).

Groupes	Dates	Programme	Établissement	Statuts des participants	Nombre moyen de participants
G1	Du 26/09/2017 au 01/02/2018	Fabrique Citoyenne	MA 2 Hommes	Prévenus/ Condamnés	8 (min =4, max = 12)
G2	Du 27/09/2017 au 20/12/2017	Fabrique Citoyenne	MA/qCD Femmes	Prévenues/ Condamnées	3 (min = 1, max = 7)
G3	Le 2/11/2017	Fabrique Citoyenne	MA 1/QPS Hommes	Condamnés / Fin de peine	8*
G4	Le 17/04/2018	Nouveau Départ	QPS	Courte ou fin de peine	7*
G5	Du 11/09/2018 au 18/12/2018	Fabrique Citoyenne	MA 1/CD Hommes	Condamnés	6 (min = 4, max = 7)
G6	Du 19/09/2018 au 09/01/2019	Fabrique Citoyenne	MA/CD Femmes	Condamnées	6 (min = 4, max = 9)

Pour l'ensemble des participants, nous ne disposons d'aucune information hormis leur genre et leur statut judiciaire. Leurs âges, statuts socio-économiques, situations familiales, motifs d'incarcération, condamnations antérieures, etc., nous étaient inconnus. S'il arrivait fréquemment qu'au cours des programmes les participants évoquent certaines informations, cela n'a pas été pris en compte dans le recueil de données, car non homogène.

Les six groupes prenaient place dans divers lieux de la détention. Le groupe 1 (G1) composé d'hommes prévenus et condamnés, incarcérés au sein de la MA 2, se déroulait dans une salle d'activité au rez-de-chaussée de la MA 2 qui donnait sur la coursive d'accès au bâtiment. Le groupe 2 (G2) s'organisant autour de 3 femmes prévenues et condamnées (MA et CD) prenait place au début dans la salle de spectacle au premier étage d'un bâtiment donnant sur une petite cour intérieure, puis, pour des raisons de confort, dans une salle au rez-de-chaussée d'un autre bâtiment, à côté de la bibliothèque et en face d'une des cours de promenade. Les hommes condamnés du groupe 3 (G3), rencontré à l'occasion d'une séance unique sur la violence dans une salle d'activité au 3^{ème} étage de la MA 1, donnant sur les deux cours de promenade du bâtiment, sont incarcérés soit à la MA 1 soit au QPS. Le groupe 4 (G4), constitué d'hommes condamnés à des courtes peines ou en fin de peine, prenait place dans une salle d'activité au rez-de-chaussée du QPS donnant sur le mur d'enceinte de l'établissement et sur le mur de la

cour de promenade du QPS. Le groupe 5 (G5) s'articulait autour d'hommes condamnés incarcérés à la MA 1 et au CD, et les séances se faisaient dans une salle d'activité au 3^{ème} étage de la MA 1 donnant sur les deux cours de promenade du bâtiment (salle identique à celle du groupe G3). Enfin, le groupe 6 (G6) composé de femmes condamnées, se tenait dans une salle du pôle scolaire au premier étage d'un bâtiment donnant sur la cour de promenade du CD. Les ateliers ont donc permis d'être en contact avec un échantillon hétérogène de la population carcérale tant par les catégories pénales (prévenu/condamné), que par le genre (homme/femme), le parcours de peine (non jugé/début/milieu/fin de peine), le temps de peine (courte peine/longue peine) et le type de régime (régime « portes fermées » en qMA/régime « portes ouvertes » en qCD et QPS).

5.1.2. Élaboration, présentation et test de l'outil de déconstruction des situations de violence

Une première méthodologie de recueil a été testée avec les groupes 1, 2 et 3 pendant les séances portant sur la violence des trois programmes « Fabrique citoyenne ». Ce recueil de données discursives s'articule autour des réponses des participants à plusieurs questions posées. Dans un premier temps, les participants étaient interrogés à la façon d'un brainstorming sur « qu'est-ce que la violence ? ». Puis, il leur était demandé d'énoncer plusieurs types de violence et d'expliquer à quoi sert la violence. Enfin, il leur était proposé de raconter une situation de violence vécue ou imaginaire et de la soumettre au groupe afin de dégager le moment de rupture et de réfléchir à une alternative possible au passage à l'acte. Les éléments de réponses étaient inscrits, au fur et à mesure au tableau, et faisaient l'objet d'une prise de note à la fin de la séance. En procédant de cette façon, des éléments généraux sur la violence et la gestion des conflits (cf. partie 5.2.1. et 5.2.3.) étaient récoltés. Cependant, ils ne permettaient pas d'accéder aux processus déclencheurs en jeu et aux mécanismes de régulation permettant l'arrêt d'une situation de violence. Interroger simplement les personnes détenues sur des situations de violence n'était pas suffisant. Le discours restait peu précis et avait besoin d'être guidé pour dérouler les différentes étapes d'une situation de violence et les processus sous-jacents.

Aboutissant à ce constat, la séance sur le thème des violences a été repensée pour les programmes de l'année 2018. Il est alors apparu qu'un outil permettant de retracer une situation de violence à travers une remise en contexte, grâce à un découpage étape par étape pourrait être

opportun. Il s'agissait alors de respecter une logique temporelle tout en abordant différents éléments contextuels et personnels de la situation de violence afin d'accéder aux processus en jeu dans la situation de violence. L'outil se découpait en quatre étapes :

- Partie 1 - contexte de la situation et état émotionnel : cette partie questionnait l'environnement de la situation et les émotions présentes.
- Partie 2 – motif de l'agression/déclenchement de la violence (T1) : cette partie cherchait à avoir des éléments sur les raisons qui déclenchent la situation
- Partie 3 – réaction(s) comportementale(s) (T2) : cette partie s'intéressait aux différents comportements apportés en réponse au déclenchement
- Partie 4 – post-situation/arrêt et état émotionnel : cette partie interrogeait la façon dont la situation avait pris fin et les émotions présentes.

La séance avec le groupe 4 avait pour but de voir si l'outil élaboré permettait de recueillir les éléments attendus, si les participants arrivaient à s'en saisir, et s'il était utilisable auprès d'un collectif. La séance s'articulait de la sorte : dans un premier temps, il était demandé aux participants d'exprimer ce que leur évoquait le terme « violence » sous la forme d'un brainstorming. À partir des éléments de réponse, les termes étaient regroupés en trois catégories (le cadre d'une situation de violence, le moyen utilisé et les conséquences d'une situation de violence). Dans un second temps, il était proposé aux participants d'analyser une situation de violence vécue ou imaginaire avec l'outil de déconstruction. Chaque situation était déconstruite avec l'outil suivant les quatre étapes explicitées ci-dessus. Trois situations vécues sont traitées, deux se déroulent en détention et une à l'extérieur. Les situations étaient inscrites au tableau au fur et à mesure, et les quatre étapes étaient indiquées par des traits de séparation. Enfin, il était demandé au groupe de réfléchir, en partant des situations déconstruites, à des alternatives aux comportements violents adoptés et aux stratégies nécessaires pour les mettre en place. Les situations concernant les faits de violence en détention étaient prises en note pour le recueil de données discursives.

Ce pré-test de l'outil nous a permis de constater qu'interroger une situation de violence vécue en employant la déconstruction pour mettre à jour les processus en jeu était opportun. Cependant, si l'outil était fonctionnel et facile à comprendre, il nécessitait quelques ajustements afin d'aller plus loin et d'accéder davantage à ces derniers. Ainsi, pour remplir pleinement les objectifs que nous nous sommes fixés, l'outil de déconstruction a été repensé. Il se voit annexer deux nouvelles étapes (Parties 1 et 5) et des questions sont ajoutées, indiquées en vert. La partie 1 interroge les liens et les antécédents de violence avec l'autre personne impliquée dans la

situation. La partie 5 s'intéresse à la réponse comportementale (T3) faisant suite à la première réaction comportementale (T2). Les questions ajoutées concernent principalement le contexte et les émotions. L'outil se présente alors de la façon suivante :

- Partie 1 : informations : cette partie cherchait à obtenir des éléments sur l'institution dans laquelle se déroule la situation, les relations entre les personnes impliquées, et les émotions présentes.
- Partie 2 : contexte de la situation et état émotionnel : cette partie questionnait l'environnement de la situation et les émotions présentes.
- Partie 3 : motif de l'agression/déclenchement de la violence et état émotionnel (T1) : cette partie cherchait à avoir des éléments sur les raisons qui déclenchent la situation, la perception de la violence et les émotions présentes.
- Partie 4 : réaction comportementale et état émotionnel (T2) : cette partie s'intéressait aux différents comportements apportés en réponse au déclenchement et les émotions présentes.
- Partie 5 : réponse à la réaction comportementale et état émotionnel (T3) : cette partie portait sur les réponses comportementales aux réactions comportementales précédentes et les émotions présentes.
- Partie 6 : post-situation/arrêt et état émotionnel : cette partie interrogeait la façon dont la situation avait pris fin et les émotions présentes.

Suite à ce remaniement de l'outil, les séances sur la thématique de la violence au sein du programme « Fabrique citoyenne » de l'année 2018 ont été à nouveau repensées. La séance en détention homme s'articulait comme suit : dans un premier temps, un brainstorming autour du terme « violence » était suggéré et permettait de regrouper la violence en catégories. Puis, il était demandé aux participants de proposer une définition de la violence à partir des éléments nommés, de réfléchir aux fonctions qu'elle peut prendre, et ce qui peut conduire au passage à l'acte violent. Dans un troisième temps, ils étaient invités à s'interroger sur ce qui permet d'éviter un passage à l'acte violent. Enfin, il leur était proposé de pouvoir analyser des situations de violence vécues ou imaginaires en détention avec l'outil de déconstruction. Deux situations vécues en détention sont traitées et inscrites au tableau au fur et à mesure. Les six étapes étaient indiquées par des traits de séparation. Une fois cette tâche accomplie, il était demandé aux participants d'identifier le « point de basculement », c'est-à-dire le comportement et/ou l'émotion, sentiment ou perception annonçant que la personne va recourir à la violence. Enfin,

le participant ayant déconstruit la situation était interrogé sur « à quelle étape la situation aurait-elle pu s'arrêter, et comment ? », afin de réfléchir à des alternatives à la violence.

La séance en détention femme était légèrement différente puisqu'elle faisait suite à la séance sur la notion de radicalité. Les participantes étaient interrogées sur la violence comme conséquence d'une radicalité et sur les causes pouvant la faire émerger. Ensuite, il leur était proposé de déplier des situations de violence vécues ou imaginaires, en détention ou à l'extérieur, en les déconstruisant avec l'outil. Deux situations vécues sont traitées, une à l'extérieur et une en détention. Elles étaient inscrites au tableau au fur et à mesure et les étapes étaient indiquées par des traits de séparation. De la même façon qu'en détention homme, le « point de basculement » et des alternatives à la violence étaient interrogés. Pour les deux séances, les situations de violence en détention étaient prises en note.

Les deux phases de pré-test de l'outil de déconstruction mis en place avec les groupes 5 et 6 sur la violence ont permis de constater que l'outil remplit les objectifs fixés, c'est-à-dire de rendre possible le recueil de données sur le début, le basculement, les réponses comportementales, l'état émotionnel et l'arrêt d'une situation de violence. Le pré-test a également permis de constater que les personnes détenues se saisissaient facilement de l'outil pour analyser des situations de violences agies, subies ou observées. Les pré-tests étant concluants, l'outil a été conservé pour l'étape ultérieure du recueil de données par entretiens.

De plus, au cours des deux programmes « Fabrique citoyenne » de 2018, le recueil de données s'est élargi. En plus des données discursives sur les séances thématiques, une prise de note systématique après chaque séance a été effectuée et porte à la fois sur les éléments relatifs à la violence en détention verbalisés par les participants et sur des situations de violence observées lors de notre présence en détention.

Les données recueillies au cours des différents programmes sont récapitulées dans trois tableaux en Annexes 5 à 7, et font l'objet de deux analyses de contenus par catégorisation (Bardin, 2013) différentes. Le premier traitement concerne les données discursives sur la violence générale recueillies au cours des séances thématiques de 2017, de l'ensemble des séances de 2018, et de nos observations de terrain de 2018. Les éléments sont rapportés dans un tableau reprenant les thématiques des questions posées au cours des séances. Ensuite nous avons analysé les réponses par question en regroupant les réponses similaires ou de même nature. La seconde analyse de contenu par catégorisation concerne la déconstruction des situations de violences vécues. De la

même façon, nous avons regroupé les éléments de réponses des participants à chacune des différentes étapes avant de les analyser.

5.2. Résultats

Les données recueillies permettent de constater dans un premier temps que le terme de violence renvoie, pour les différents participants, à un champ lexical construit principalement autour de la Justice (« *arme* », « *prison* », « *viol* », « *contrainte* », « *juge* », « *crime* », « *la peine* », « *sanction* »), des émotions (« *tristesse* », « *haine* », « *plaisir* », « *amour* ») et de la contrariété (« *problème* », « *bagarre* », « *grave* », « *embrouille* », « *circonstances* », « *disputes conjugales* », « *sang* », « *ordre* », « *guerre* »). Et les définitions qu'ils en proposent démontre que la violence est principalement perçue à travers la notion d'atteinte : « *le mal qu'on fait à quelqu'un* », « *quand on subit quelque chose* », « *une atteinte à la personne* », « *quelque chose qu'on n'aime pas* », « *faire du mal* », « *tout ce qui fait mal* » ou encore « *quelque chose qui est dur* ».

5.2.1. Violences parlées, violences vécues : des différences en détention homme et en détention femme

Les données discursives et par observation recueillies au cours de ces deux années permettent de constater que la violence est présente, vécue, parlée et perçue différemment en détention homme et en détention femme.

Les propos des participants, pris en note à la fin de chaque séance sur les programmes de 2018, tendent à montrer une différence dans la façon dont les hommes et les femmes incarcérés parlent de la violence. Les femmes abordent plus spontanément le thème de la violence. Au cours de six séances (séances 2, 3, 6, 7, 14, 15, hors séance sur la violence), elles évoquent la violence en détention en partant d'une situation de violence personnelle avant d'aborder de façon plus globale la violence au sein de la détention. De plus, lorsque les participantes exposent une situation de violence, celle-ci est généralement en lien avec ce qui est travaillé en séance (menace de violence physique pour ne pas avoir une codétenue particulière sur la séance « droits du citoyen », manipulation sur la séance sur les croyances, racket et violence verbale sur la séance bilan). Les hommes, eux, abordent spontanément le sujet de la violence au cours de trois

séances (séances 2, 12, 14, hors séance sur la violence) et traitent de la violence psychologique et physique présente en détention de façon générale.

Les violences énoncées par les deux hommes et les femmes incarcérés sont différentes. Les femmes parlent du racket, du vol, de la manipulation ou de la menace de violence physique entre personnes détenues. À l'inverse, les participants masculins abordent le sentiment d'injustice et de persécution (injustice d'être emprisonné, injustice dans le comportement des surveillants à leur égard) qui génèrent chez eux de la frustration et de l'énervement, les obligeant, d'après leurs dires, à prendre sur eux quotidiennement. Ils relatent également une violence psychologique quasi quotidienne issue, d'après leurs discours, majoritairement des relations interpersonnelles avec les agents (« *ils [surveillants] cherchent à nous pousser à bout* », « *ils [surveillants] font exprès* », « *ils [surveillants] nous mettent dans la merde* », « *c'est une prison de fou ici, ça tourne pas rond* », etc.) et d'une violence physique entre personnes détenues (altercation dans la cour de promenade relatée). L'élément central que les hommes semblent mettre en avant est la question de l'abus et de la relation asymétrique qui existe en détention. Les données que nous avons recueillies par observations en 2018 nous guident vers le même constat. Nous n'avons jamais été témoins d'altercations en détention femme à l'inverse de la détention homme où, à plusieurs reprises, nous sommes témoins de différentes situations de violence, en différents endroits, entre personnes détenues ou entre personnels de surveillance et personnes détenues. Ainsi, nous observons une altercation physique entre deux personnes détenues en cour de promenade, une situation de violence verbale d'une personne détenue sur un personnel de surveillance, une situation de violence « *psychologique* » d'un personnel de surveillance sur une personne détenue (la personne est empêchée de se rendre à une activité sans motif), une situation de violence verbale entre deux personnes détenues et une situation de violence verbale d'un personnel de surveillance sur une personne détenue.

D'après les participants des six groupes, il apparaît que la violence prend majoritairement deux fonctions, une fonction de communication et une fonction utilitaire. Ainsi, elle peut servir de moyen de communication, car elle permet de faire passer un message, de s'adresser à quelqu'un. Les hommes expliquent que pour eux, la violence sert « *quand la parole ne suffit plus* » et pour « *défendre quelqu'un* ». Elle permet aussi de « *s'exprimer* », « *faire entendre ses droits* » et « *contester* ». Les femmes, elles, considèrent que la violence sert à « *avertir* », « *faire comprendre* » et « *défendre quelqu'un* ».

Sur un autre versant, la violence semble également avoir une fonction utilitaire qui peut se situer dans un rapport interpersonnel, relevant alors de ce que la violence apporte à l'individu vis-à-vis de l'autre ou du groupe et à la position qu'il y occupe. Les hommes considèrent en effet la violence comme « *un moyen pour faire pression et obtenir ce que l'on veut* », pour « *régler certains problèmes, ses histoires* », « *asseoir son autorité* », « *acquérir le respect* », « *dominer* », « *prendre le pouvoir* », « *maîtriser une situation* », « *se montrer, se valoriser, frimer* » ou encore « *apaiser les tensions* ». Les femmes voient aussi la violence comme un moyen pour « *avoir le respect de quelqu'un* », « *dominer* », « *avoir de l'autorité, du pouvoir* » et « *punir* ». La fonction utilitaire peut également se situer à un niveau individuel, et concerne dans ce cas, ce que la violence apporte à l'individu sur un plan personnel en termes de besoin psychique et de restauration. Les hommes considèrent la violence comme un moyen pour « *atteindre un but* », « *se venger* », « *acquérir des biens* », « *avoir ce que l'on veut* », « *faire mal/de faire du mal* », « *se défendre* », « *se protéger/instinct de survie* » ou « *se sentir bien* ». Mais aussi pour « *extérioriser* » ses émotions, « *exprimer la haine* », « *évacuer sa frustration* » quand il y a « *saturation des émotions* ». Enfin les femmes, perçoivent également la violence comme un agissement permettant « *d'obtenir ce qu'on veut* », « *se défouler* » et « *se défendre soi-même (légitime défense)* ». Il apparaît dans leur discours que la violence est, en tout cas sur le Centre Pénitentiaire de Rennes, un moyen de pression pour accéder à certaines demandes non acceptées par l'administration pénitentiaire (feu en cellule au quartier d'isolement pour des parloirs annulés, automutilation pour avoir des médicaments prescrits, menace de violence à l'égard d'une nouvelle codétenue que l'on ne veut pas en cellule, etc.). Notons cependant que dans la fonction utilitaire, les frontières entre l'utilitaire dans le rapport interpersonnel et au niveau individuel sont souvent minces et dépendent généralement de la situation et du contexte.

Sur l'emploi de la violence, les propos des participants peuvent se regrouper en trois catégories (état émotionnel, contexte, facilitateurs) pour expliquer ce qui conduit à la violence.

La première catégorie est liée à un état émotionnel. Les hommes expliquent qu'il est possible d'user de la violence pour l'« *évacuation d'un mal-être* », ou quand on est « *jaloux* »/« *par jalousie* », quand il y a un « *sentiment de rabaissement, de honte* », « *de désespoir* », « *de frustration* », « *de l'énervement* », de « *l'humiliation* », de « *la colère* », de « *la haine* », de « *la rage* », de « *l'amour* », de « *la tristesse* », de « *la fierté* », par « *vengeance* », par « *ennui* », par « *divertissement* » ou quand on est « *blessé et/ou vexé* ». Les femmes évoquent également un passage à l'acte « *par énervement* », « *par frustration* » ou au « *moment où l'on voit rouge* ».

La seconde relève du contexte et en particulier de situation dans lesquelles la violence permettrait de rétablir un équilibre dans les relations interpersonnelles. Les hommes pensent que la violence peut être employée pour « *sortir de la soumission* », pour « *répondre à l'injustice* », par « *légitime défense* », par « *abus de pouvoir* », par « *sanction* », par « *fanatisme* », ou « *quand on est dans le business* ». Ils supposent également que la violence peut être déclenchée par « *un manque de respect* », comme « *les insultes sur la famille* » ou « *les insultes raciales* ». Les femmes considèrent que les violences peuvent être déclenchées pour « *régler un désaccord* » ou « *par incompréhension* ».

Enfin, la troisième catégorie fait appel à des éléments pouvant faciliter et/ou influencer un passage à l'acte. Les hommes expliquent que ce qui facilite une situation de violence peut être lié à « *la dynamique de groupe* » ou bien suivant si l'on est « *seul ou avec des amis* », mais également suivant « *la personnalité/ le caractère/ l'attitude* », s'il y a présence ou non d'« *déshumanisation* », « *quand on est armé* » ou pour répondre à ce qui semble être un adage pour certains : « *être un homme c'est être violent* ».

Les données discursives recueillies au cours des programmes de 2018 nous apprennent également que la violence serait, en détention homme, quasi permanente de la part des autres personnes détenues et des personnels de surveillance. Cette violence peut prendre différentes formes, mais apparaîtrait majoritairement, d'après leurs propos, sous la forme de « *violences verbales* » et de « *violences psychologiques* » avec les personnels, tandis qu'elle serait protéiforme avec une prédominance de « *violences physiques* » entre personnes détenues.

Les hommes présents dans les différents groupes rapportent également que tout un chacun peut être impliqué dans d'une situation de violence en détention en tant qu'auteur, victime ou témoin, même si certaines catégories de personnes détenues sont plus susceptibles d'être prises dans ces situations. Les personnes ayant des dettes liées au trafic de stupéfiants à l'intérieur de la détention peuvent être plus facilement l'objet de violence. D'après l'un des participants, le trafic de stupéfiants et la drogue seraient les principales raisons des violences en détention. Ils évoquent également une violence essentiellement dirigée vers les personnes incarcérées pour des motifs en lien avec les mœurs et désignées sous le terme de « *pointeurs* ». Point de ressemblance avec les femmes qui évoquent également une violence présente majoritairement à l'encontre des personnes incarcérées pour des actes criminels en lien avec les enfants et/ou les mœurs. Il semble que ces motifs d'incarcération leur renvoient un impossible à supporter qu'elles manifestent par la violence à l'encontre de cette catégorie pénale. Cependant, si les participantes sont toutes d'accord pour évoquer cette violence, plusieurs précisent que si ces

actes sont en lien avec une pathologie mentale, alors cette violence ne s'exerce pas. Enfin, pour certains condamnés, la violence en détention est inévitable puisque « *ce n'est pas la loi de l'institution qui règle les problèmes au quotidien, c'est la loi du plus fort* », expliquant que le débordement violent devient un outil de régulation et un moyen d'être entendu.

5.2.2. Contexte, motif et déclenchement des situations de violences vécues

Comme expliqué dans la partie méthodologie, l'outil de déconstruction de situations de violence a pu être utilisé au cours de trois séances. Sur ces trois séances, deux se sont déroulées en détention homme (la première au QPS et la seconde en MA 1) et une en détention femme (MA/CD). Au cours de ces séances, un total de cinq situations de violence en détention est recueilli (cf. Tab. 2), se répartissant comme suit : deux au QPS, deux en MA 1 et une en MA/CD. L'ensemble des situations concernaient des violences entre personnes détenues. Notons que trois situations de violence se déroulant à l'extérieur de la détention ont également été déconstruites pendant les séances. En raison de leur localisation, nous faisons le choix de ne pas les inclure dans notre analyse.

Tableau 2. Résumé des cinq situations analysées. * A correspond à la personne relatant la situation et B à l'autre personne impliquée.

Situations	Contexte et motif	1 ^{ère} violence (T1)	Réponse comportementale (T2)	Réponse à la 1 ^{ère} violence (T3)	Arrêt
1 (QPS, Homme auteur)	Cellule La victime est un codétenu. Manque de respect Cohabitation difficile	Violence verbale : avertissement de A pouvant être pris pour une menace.	Violence physique de B : B saute sur A	Violence physique de A et B : A prend une poêle et tape B, ils continuent de se battre.	Intervention de tiers Les personnels de surveillance entrent dans la cellule et séparent A et B par la force.
2 (QPS, Homme victime)	Promenade L'auteur est une personne qui demande des cigarettes. Refus à une demande de cigarette. Fait suite à une période de racket (demandes répétées)	Violence verbale : A refuse de donner des cigarettes et se fait insulter par B.	Violence physique en réponse à l'insulte	Pas de T3	Intervention de tiers Séparés par des personnes détenues. A dit se sentir en colère.
3 (CD, Homme auteur)	Promenade La victime est un autre mineur Gratuite par « amusement »	Violence « <i>psychologique</i> » en « <i>manipulant la victime</i> » : A invente des histoires sur B, lui dit qu'il est au courant pour l'histoire avec la fille, le traite de	Violence physique de A : A porte un coup de poing au visage de B qui était assis. Émotions présentes : « <i>adrénaline</i> »	Violence physique de A et B : (1) A remet un coup au visage et plusieurs coups s'enchaînent sans que B n'arrive à l'atteindre.	Pas d'intervention, les surveillants arrivent et la situation s'arrête : A et B se séparent en voyant les surveillants arriver.

		<p>pointeur même s'il sait que ce n'est pas vrai. A continue de « <i>l'embrouiller</i> » en lui faisant croire qu'il vient de l'insulter.</p> <p>Émotions présentes : « <i>rire</i> », « <i>joie</i> », « <i>content</i> »</p>		<p>(2) B jette A par terre et essaie de lui faire une clé. (3) A reprend le dessus. (4) B prend A et le mord au crâne.</p> <p>Émotions présentes : 1 « <i>énervement</i> », « <i>colère</i> », « <i>défouloir</i> » 2 « <i>colère</i> » 3 « <i>content</i> », « <i>joie</i> », « <i>colère</i> » 4 « <i>douleur</i> », « <i>haine</i> » « <i>énervement</i> »,</p>	<p>Émotions présentes : « <i>vengeance</i> », « <i>peur</i> », « <i>adrénaline</i> »</p>
4 (MA, Homme, victime)	<p>Promenade L'auteur est une connaissance de la détention. Gratuite par « <i>surprise</i> »</p>	<p>Violence physique : se sent poussé dans la cabine, sent qu'il saigne et voit des étoiles.</p> <p>Émotions présentes : « <i>douleur physique</i> », « <i>haine</i> », « <i>colère</i> », « <i>lâcheté envers l'autre</i> », « <i>vulnérabilité</i> », « <i>surprise</i> »</p>	<p>Pas de réponse possible. La situation est tout de suite arrêtée par d'autres personnes détenues. A est allongé au sol, B est au-dessus de lui et se rend compte que c'est une connaissance de la détention. Les « <i>grands</i> » de la promenade viennent tenir B et aide A à se relever.</p>	<p>Pas de réponses possibles mais B essaie de frapper A à nouveau mais est retenu par « <i>les grands</i> » de la promenade.</p> <p>Émotions présentes : « <i>indignation</i> », « <i>manque de valeur</i> »</p>	<p>Intervention de tiers Les « <i>grands de la promenade</i> » viennent s'interposer entre A et B. A essaye de frapper B mais est retenu par les personnes détenues intervenues. Les surveillants font sortir A de la promenade</p> <p>Émotions présentes : se « <i>sent violé</i> »,</p>

			Émotions présentes : « <i>colère</i> », « <i>vengeance</i> », « <i>plaisir</i> », « <i>soutien</i> », « <i>dégout</i> », « <i>haine</i> »		« <i>insatisfaction</i> », « <i>répulsion</i> », « <i>humiliation</i> ». Par la suite, A dit se sentir humilié par les surveillants qui viennent le voir en rigolant lorsqu'il attend les soins. A se venge sur B avec le groupe qui l'a aidé au moment de l'altercation et lui aurait cassé la jambe.
5 (MA, Femme, auteur)	Cellule La victime est une codétenue. Cohabitation impossible, période de vulnérabilité de l'auteur, manque de respect	Violence verbale : une phrase « <i>vas-y bouge</i> » dite par B est perçue comme un manque de respect par A. Émotions présentes : « <i>manque de respect</i> », « <i>colère</i> », « <i>énervement</i> »	Violence physique : les surveillantes entendent crier et viennent. A demande à ce que la porte soit fermée, ce que les surveillantes font et partent en pause. A porte des coups à B. Émotion présente : « <i>haine</i> »	Pas de réponse de la victime (B).	S'arrête sans l'intervention de tiers. Émotion présente : « <i>colère</i> »

Contexte et motifs des situations de violence

Sur les cinq situations, deux sont relatées par les victimes et trois par les auteurs. Les situations de violences recueillies se déroulent dans deux lieux de la détention. Trois prennent place en cour de promenade et deux en cellule.

Concernant les violences en cour de promenade, deux d'entre elles sont des agressions « gratuites » (ou présentées comme telles par les personnes détenues), l'une est déclenchée par « amusement » d'après l'auteur, et la seconde est une agression par surprise, sans motif d'après la victime. La troisième situation se déroulant en cour de promenade fait suite à une période de racket d'après la victime. À propos des deux situations de violences en cellule, elles découlent toutes les deux, d'après les auteurs, d'une cohabitation impossible avec leur codétenu.

Intervention de la violence (T1) et réponse comportementale (T2)

Dans trois des cinq situations, la première forme de violence à apparaître (T1) est une violence verbale (une menace, une insulte et une phrase interprétée comme un manque de respect). Ces trois situations vont avoir pour réponse comportementale à la violence verbale, une violence physique (T2). Une autre situation sur les cinq est une situation de violences physiques dès T1 où il n'y aura pas de T2.

Une des cinq situations débute par une violence « psychologique » d'après l'auteur qui manipule la victime en lui faisant croire qu'elle vient de l'insulter (T1). Elle entraînera une violence physique à T2, la victime ne répondant pas, l'auteur lui porte un coup au visage. Dans cette situation, un T3 existe puisque la victime va également user de violence physique pour se défendre.

État émotionnel à T1, T2 et T3

Sur les trois situations permettant d'avoir accès à l'état émotionnel de la personne dès T1, la colère est toujours présente, mais à des temps différents. Pour deux des situations, la colère apparaît à T1, tandis que pour la troisième la colère apparaît en T3. Notons que pour la dernière situation, qui est une situation d'agression gratuite pour se divertir, la colère naît lorsque l'auteur n'a plus l'avantage de la violence physique sur la victime.

Il peut aussi être constaté que d'autres sentiments sont présents. Pour la situation de violence « gratuite » par divertissement, l'auteur ressent de « la joie » et de « l'adrénaline » en T1 et en T2 (lorsqu'il a l'avantage de la situation) puis de la « colère », de « l'énervement », de la « haine » et une « envie de se défouler » en T3 (quand il n'a plus l'avantage) et enfin à nouveau de la « joie » toujours en T3 (quand il prend à nouveau le dessus). Pour l'autre situation de

violence « *gratuite* », la victime ressent en plus de la « *colère* », de la « *haine* », de la « *douleur* », de la « *surprise* » et de la « *vulnérabilité* » en T1. En T2, viennent s'ajouter du « *dégoût* » et un « *sentiment de vengeance* », avant de s'allier à du « *plaisir* » lorsqu'il se sent soutenu par les autres personnes détenues. Enfin, pour la troisième situation qui se déroule en cellule suite à une cohabitation impossible, la « *colère* » est associée à de « *l'énervement* » en T1 auxquels s'ajoute de la « *haine* » en T2.

Arrêt de la situation et état émotionnel

Trois situations sur cinq s'arrêtent par l'intervention d'un tiers, une par l'intervention de personnel de surveillance (situation en cellule) et deux par des personnes détenues (situations en cour de promenade). Deux situations sur cinq s'arrêtent sans l'intervention de tiers.

Sur les 3 situations où l'état émotionnel est interrogé à la fin de la situation, une se déroule en cellule et l'autre en cours de promenade. Dans les deux situations où se sont des auteurs, la « *colère* » est présente dans une ; la « *vengeance* », la « *peur* » et « *l'adrénaline* » dans l'autre, et enfin dans la dernière la victime se « *sent violée* », « *insatisfaite* », « *humiliée* » et éprouve de la « *répulsion* ». Il apparaît que dans la situation qui s'arrête sur un sentiment d'humiliation, et où de surcroît, la victime de l'agression « *gratuite* » n'a pas pu se défendre, elle deviendra auteur dans un second temps, et se « *vengera* » sur la personne qui l'a agressée. Notons que de la même façon, dans la situation qui se déroule hors détention et qui se termine pour la victime sur un sentiment d'humiliation, il y aura également une nouvelle situation de violence entre les deux protagonistes où la victime devient auteur.

5.2.3. Gestion de la violence

Les données discursives recueillies au cours des séances permettent de constater que les participants abordent la question de la gestion de la violence selon deux axes principaux. Notons qu'ici il est question d'une gestion de la violence générale et non spécifique à la détention, ce qui peut expliquer qu'il n'y ait pas de proposition de gestion institutionnelle ou relationnelle de la violence. Le premier axe traite d'une gestion de la violence sur un plan personnel, généralement en lien avec son histoire individuelle comme le « *vécu* » ou « *la sagesse due à la maturité* », sa capacité de changement et/ou de remise en question avec la « *maîtrise de soi et de ses émotions* », ou les potentielles conséquences comme les « *enjeux avec la justice* ». Le second axe pense la gestion de la violence à travers des alternatives pour ne pas passer à l'acte

comme « *partir, fuir* », « *communiquer, le dialogue* », « *savoir doser la réponse violente (violence verbale)* », « *souffler* », ou encore « *s'isoler* ».

Il est aussi intéressant de constater que, selon les hommes, la gestion de la violence, ou les motifs d'une non-réponse violente peuvent dépendre « *du contexte et des circonstances* », si la situation se déroule « *en public ou en privé* », de l'« *effet de surprise* », « *des enjeux* » et de « *l'état émotionnel* ». Ils indiquent enfin que réussir « *à mesurer les conséquences avant la montée en pression* » est « *impossible quand on est jeune* » et qu'il faut « *passer par l'erreur de la violence pour adopter les bonnes réactions* ». Enfin, les participants expliquent que certaines situations interpersonnelles violentes ne se solderont pas par une réaction violente de leur part, en raison du rapport à l'autre par exemple « *si la personne a peur* » ou « *si on la connaît (ami)* ».

5.3. Discussion générale du chapitre 5

Ce premier recueil de données exploratoire a permis de collecter, malgré certaines limites rencontrées, des éléments généraux sur la violence et la gestion des conflits ainsi que sur la dynamique à l'œuvre dans les interactions violentes en détention. Après avoir présenté les limites rencontrées, nous discutons les premiers constats.

La première limite réside dans le fait qu'aucune donnée discursive, en dehors de celles sur la violence, ou par observation n'ont été consignées en 2017, ne permettant pas d'alimenter davantage le recueil.

Nous relevons également que l'ensemble des données ont été récoltées en groupe. De ce fait, les participants savaient que leurs propos étaient susceptibles d'être relatés en détention et ainsi jouer, positivement ou négativement, sur leur réputation au sein de l'établissement. Il est donc possible de supposer que certains participants n'aient pas été totalement transparents dans leurs réponses, en particulier sur leur état émotionnel au cours des situations de violences vécues, afin de ne pas se mettre en position de vulnérabilité face aux autres.

Si l'association a laissé une grande liberté dans la construction des séances sur la violence, une troisième limite peut se trouver dans le fait que ces séances s'intégraient dans des programmes avec des objectifs spécifiques ne permettant pas une réplique totale.

Enfin, l'outil a été pré-testé uniquement auprès de personnes détenues et en collectif, alors qu'il est envisagé pour une utilisation auprès de personnes détenues et de personnels de surveillance en entretiens semi-directifs individuels.

Concernant les résultats généraux, les informations sur la violence rapportées par les personnes détenues au cours des séances se recourent avec la littérature sur le sujet. Les participants parlent d'une violence liée à des facteurs individuels, comme l'ethnie, ou relatifs à la privation de liberté tels que la violence due à l'enfermement, au bruit, au manque d'intimité et à la cohabitation forcée (CGLPL, 2020 ; Degros, 2013 ; Lacambre & Courtet, 2012 ; Melas & Ménard, 2002). Pareillement, la fonction de communication que remplirait la violence d'après les participants est un élément évoqué par Lacambre et Courtet (2012), pour qui la violence peut-être un moyen de se faire entendre. La fonction utilitaire dans un rapport interpersonnel peut renvoyer à la hiérarchie carcérale ou aux normes présentes dans la sous-culture de la détention (Brie, 2018 ; Cao et al., 1997 ; Paterline & Petersen, 1999), comme les violences citées par les participants autour du trafic de stupéfiants et des « pointeurs ». Enfin, la fonction utilitaire de la violence à un niveau individuel est rattachée par les participants avec le fait d'extérioriser ses émotions, ce que Chauvenet et al, (2008) constatent dans leur recherche et la notion de défense qui peut être mise en lien avec l'évitement de la victimisation et la peur de soi et des autres (Chauvenet et al., 2008).

La présence ou l'absence de certaines personnes, la situation et le rôle que peuvent avoir ces témoins est également apparue dans le discours des participants comme un élément pouvant faciliter ou inhiber la survenue des violences en détention.

Le fait que les éléments généraux recueillis sur la gestion de la violence portent principalement sur des éléments individuels peut être dû à l'outil, puisqu'il propose de réfléchir à des solutions de gestion sur des situations vécues. La consigne peut ainsi les amener à repenser leurs comportements dans la situation et à employer plus facilement une causalité interne qu'externe en développant des aspects de gestion individuelle. De plus, le fait que les séances traitaient de la violence, et non spécifiquement de la violence carcérale peut expliquer l'absence de propositions de gestion concernant l'institution ou les relations qui prennent place en détention. L'ensemble des données permet également de constater des différences entre la violence présente en détention homme et en détention femme. En effet, la violence semble, tant par les propos des participants, que par nos observations, plus fréquente et visible en détention homme. Ainsi, au vu de ses multiples formes et des différentes relations dans laquelle elle prend place,

cela nous conduit, pour la suite de la thèse, à nous concentrer sur la violence en détention homme, entre personnes détenues et avec les personnels de surveillance.

Enfin, les données recueillies grâce au pré-test de l'outil de déconstruction permettent de le valider. Les personnes détenues, hommes et femmes, s'approprient rapidement et facilement l'outil. Que les participants se positionnent en « auteur » ou en « victime » dans la situation, l'outil leur permet d'exprimer un ensemble d'éléments individuels (émotions, sentiments, perceptions, comportements) et contextuels (lieu, temporalité, témoins), rendant possible une meilleure appréhension de ce qu'il se passe au cours de la situation. Ainsi, les résultats relatifs aux situations vécues nous permettent de proposer un premier schéma de la dynamique présente dans les situations de violence (cf. Figure 6).

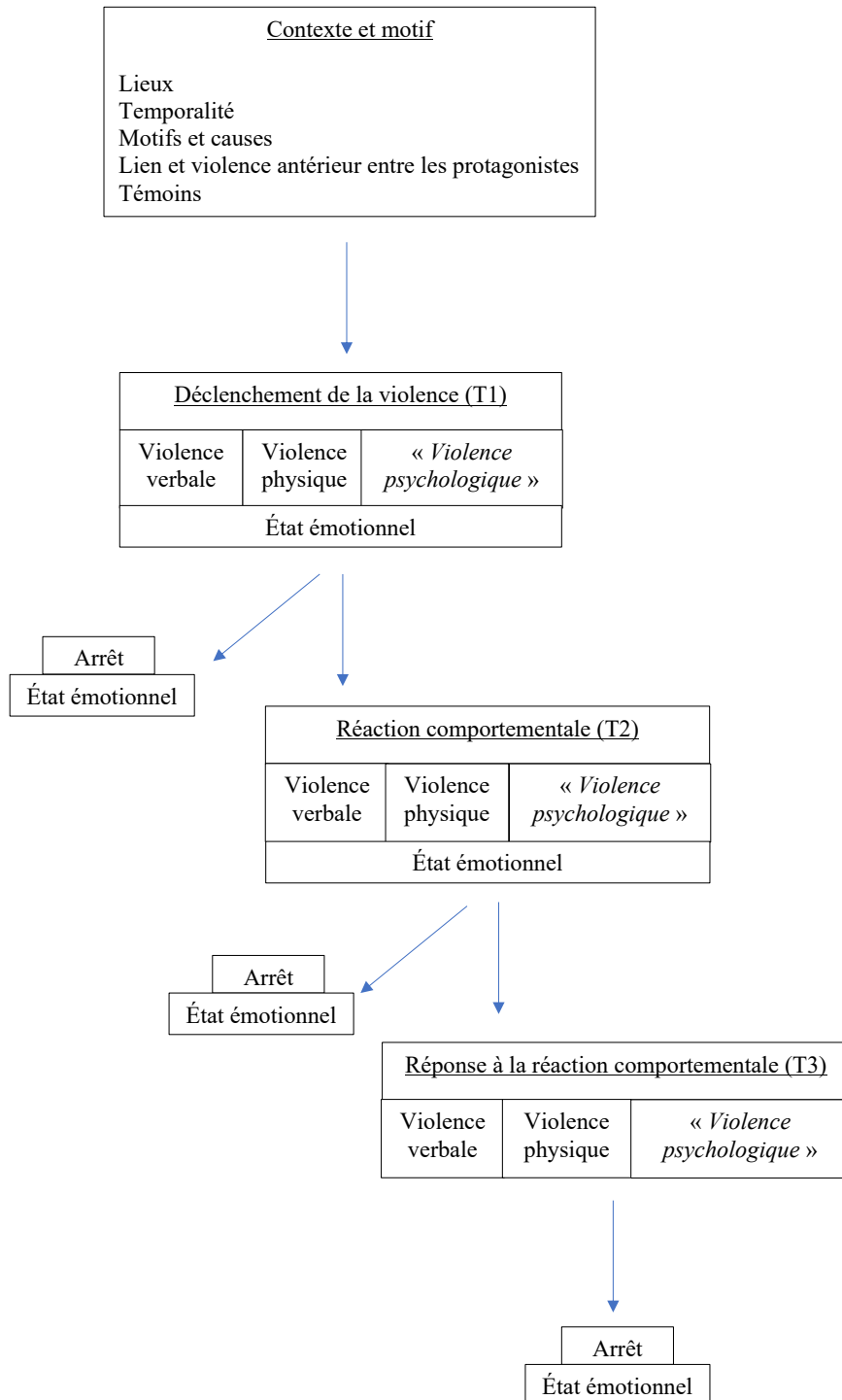


Figure 6. Dynamique d’une interaction violente d’après les résultats recueillis par l’outil de déconstruction.

En effet, les situations recueillies nous apprennent que dans certains cas, des antécédents de violence sont présents entre les protagonistes et/ou que la relation entre eux peut avoir un impact dans la survenue de la violence. Les données permettent également de constater que la violence verbale à T1 est souvent suivie d’une violence physique en réponse (T2). Ainsi, l’utilisation de

la violence physique par la personne subissant une violence verbale peut être envisagée comme une manière de rétablir symboliquement un ordre et une place à chacun. La violence viendrait jouer ici, semble-t-il, un rôle de régulateur dans la hiérarchie au sein de la détention ainsi qu'un rôle de restauration identitaire. Nous observons également que toutes les situations ne conduisent pas à une réponse au comportement produit à T1 ou à T2. Il semble que la situation peut prendre fin plus rapidement si certains comportements non violents sont adoptés. L'état émotionnel à T1, T2 et T3 évoqué par les cinq participants révèle que si les émotions liées à la colère semblent être les plus récurrentes, une diversité d'émotions est présente au cours de la situation. Les situations déconstruites rendent compte de deux possibilités d'arrêt, soit par l'intervention d'un tiers (une personne détenue ou un surveillant) soit sans l'intervention de tiers. L'arrêt fait également apparaître un état émotionnel varié ou la colère semble dominer. Les données nous apprennent également qu'une nouvelle situation de violence peut prendre forme entre les mêmes protagonistes. Il est alors possible de supposer que lorsqu'une situation de violence se termine par un sentiment d'humiliation, il y a plus de risque qu'une nouvelle situation de violence intervienne, dans laquelle, potentiellement, les places de victime et d'auteur s'inverseront. La question peut également se poser quant à un potentiel passage à l'acte d'une victime sur son auteur lorsqu'elle n'a pas pu réagir dans le temps de la situation de violence. Il apparaît également que le manque de respect et l'humiliation ressentis dans les situations peuvent avoir un impact différent en fonction des personnes présentes au cours de la situation. La présence de témoin(s) et leur « groupe » d'appartenance laisse à penser que cela pourrait influencer l'apparition d'une violence ou d'une réponse comportementale violente. Ainsi, l'état émotionnel tant au cours de la situation qu'à l'arrêt semble donc être l'un des processus les plus prégnants dans la prise de décision du comportement produit, qu'il soit violent ou non, et serait un bon indicateur pour appréhender la dynamique à l'œuvre dans les situations de violence. De plus, si les situations déconstruites ne traitent que de violence entre personnes détenues, les participants ont fait part, au cours des séances, d'un sentiment d'injustice lié au comportement d'autrui perçu comme hostile (par exemple d'un surveillant) générant chez eux de la frustration et de l'énervement. Il semble donc également pertinent de pouvoir interroger la présence ou non des biais d'hostilité (Anderson & Bushman, 2002 ; Gilles & Clémence, 2007 ; Smeijers et al., 2019) comme composante de l'état mental interne dans la dynamique des situations de violence.

5.4. Conclusion du chapitre 5

Le pré-test, et les constats qui en découlent rendent compte d'un impact important de l'état émotionnel dans la situation de violence, nécessitant quelques ajustements de l'outil. Ainsi, l'état émotionnel et ce que pense la personne requièrent d'être interrogés de façon systématique à toutes les étapes. De plus, comme nous l'avons vu, l'arrêt d'une situation de violence peut impacter l'état émotionnel et dans certains cas, faciliter un nouveau passage à l'acte entre les mêmes protagonistes. Il convient donc d'interroger la nature de la relation antérieure et les antécédents de violence entre les protagonistes tout autant que la gestion post-situationnelle avec les sanctions et les échanges qui ont fait suite à la situation. Enfin, questionner la gestion de la violence qui aurait pu prendre place dans la situation apparaît également opportun afin de dégager des pistes de réflexion pour la prévention de ces situations. L'outil a donc été repensé à cet effet afin d'être utilisé auprès de personnes détenues et d'agents pour déconstruire avec eux des situations de violences vécues lors d'entretiens semi-directifs, qui font l'objet de la prochaine partie.

Chapitre 6.

Exploration des relations interpersonnelles violentes en détention et de la gestion de ces conflits : approche qualitative par entretien

Ce chapitre vise à présenter les résultats permis par le recueil de données par entretiens auprès de personnes détenues hommes et de personnels de surveillance. Les objectifs de ces entretiens étaient doubles puisqu'ils visaient à récolter à la fois des éléments généraux sur la violence et la gestion des conflits en détention ainsi que des situations de violence vécues par les participants. Les questions générales sur la violence et la gestion des conflits avaient pour but d'acquérir des connaissances afin de mieux appréhender le phénomène, et notamment l'arrêt des situations de violence, la prévention mise en place et la gestion opérante qui en est faite en détention. Les situations de violences vécues étaient, elles, recueillies grâce à l'outil de déconstruction, élaborer et tester en amont (cf. Chapitre 5) afin d'avoir accès aux processus en jeu dans les différentes situations de violence vécues. L'outil a donc été réajusté afin d'intégrer, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le questionnement de l'état émotionnel et des pensées à chaque étape de la situation. Il apparaissait également nécessaire de regarder plus en détail les relations antérieures entre les protagonistes et l'arrêt des situations, notamment la gestion post-situationnelle et la gestion qui aurait pu être développée. Pour cela, deux parties ont été ajoutées à l'outil (Parties 7 et 8), ainsi que quelques questions.

Après avoir présenté la méthodologie employée, avec la population et la procédure, les outils utilisés et les méthodes d'analyses ; nous exposons les éléments généraux relatifs à la violence et la gestion des conflits, et les discutons. Les résultats des situations de violences vécues pour chaque type de situations sont ensuite examinés, d'abord les violences entre personnes détenues, puis celles d'une personne détenue sur un personnel et enfin celle d'un personnel sur une personne détenue. Une discussion par comparaison de ces trois types de situation est proposée avant de discuter l'ensemble des résultats.

6.1. Méthode

6.1.1. Population et procédure

La population se composait de 24 personnes, dont 13 personnels de surveillance et 11 personnes détenues²⁰. Les 13 personnels de surveillance²¹ (10 hommes et 3 femmes) étaient âgés de 21 à 53 ans ($M = 34.23$, $ET = 9.25$). Un était en stagiairisation, 2 étaient 1^{er} surveillant et 10 étaient agents de détention. 7 d'entre eux ont exercé dans 2 ou 3 autres établissements, et 6 ont toujours travaillé dans l'établissement où nous les rencontrons. Leur expérience professionnelle était de 3 mois à 13 ans 4 mois ($M = 6 \text{ ans } 5 \text{ mois}$). Deux d'entre eux n'avaient aucune expérience professionnelle antérieure et 11 avaient déjà exercé dans d'autres domaines. Parmi eux, 3 avaient eu plusieurs emplois, 5 exerçaient dans la sécurité (agent de sécurité, policier, gendarme, militaire), 2 travaillaient dans la logistique, et les autres professions étaient relativement variées (intérimaire, service civique, auto entrepreneur, comptabilité, aéronautique, assistante d'éducation et ouvrier d'usine). Concernant les 11 personnes détenues hommes²², elles étaient âgées de 18 à 50 ans ($M = 31.18$, $ET = 10.33$). 9 étaient incarcérées pour des faits criminels et 2 pour des faits délictuels. 6 d'entre elles étaient condamnées, 2 étaient prévenues et 3 avaient le double statut prévenu/condamné. Le temps de la peine variait de 1 à 20 ans ($M = 6 \text{ ans } 9 \text{ mois}$), 2 personnes étaient primaires, c'est donc leur première incarcération, et 9 avaient déjà été incarcérées entre 1 et 9 fois ($M = 2.58$). Une personne a été incarcérée dans un seul établissement (celui dans lequel nous la rencontrons), tandis que les 10 autres ont été incarcérées dans 1 à plus de 30 autres établissements ($M = 7.5$, $Me = 3$), dont 1 participant dans 2 autres pays européens.

Ce recueil de données par entretiens a eu lieu sur 3 Directions Interrégionales (DI), dans 4 établissements du parc pénitentiaire français, à savoir, un Centre Pénitentiaire (CP) de la DI 1²³, une Maison d'Arrêt (MA) de la DI 2, un Centre de Détention (CD) de la DI 3, et une Maison Centrale (MC) de la DI 1²⁴. Ces derniers représentent les différents types d'établissements existant sur le territoire national et ont tous une forte capacité d'accueil (le plus « petit » pouvant

²⁰ Deux entretiens avec des personnes détenues n'ont pas pu avoir lieu. L'un en raison d'une problématique institutionnelle et l'autre pour un motif sécuritaire.

²¹ Un tableau récapitulatif se trouve en Annexe 8.

²² Un tableau récapitulatif se trouve en Annexe 8.

²³ Nous ne nommerons, dans cette thèse, ni les DI, ni les établissements par souci d'anonymat des participants.

²⁴ Une MC de la DI 4 a été contactée, mais a refusé d'accueillir la recherche.

accueillir 249 personnes détenues). Le choix de ces établissements a été opéré de façon à constituer un échantillon le plus hétérogène et représentatif possible de la population pénale et des conditions de travail des personnels.

Une fois sur le terrain, le choix des participants reposait sur trois critères. Il devait s'agir de personnes détenues et de surveillants ayant subi ou commis des violences de n'importe quelle forme, ne souffrant pas de troubles psychiatriques délirants et n'étant pas identifiés comme radicalisés en détention. La méthode de sélection n'a cependant pas été réalisée de façon similaire dans les différents établissements. Pour la MA les participants étaient choisis par le lieutenant de bâtiment, pour le CD la direction a fait une liste et nous a présenté brièvement les personnes afin que nous procédions au choix définitif et pour la MC l'équipe de direction a effectué une liste de participants avec des suggestions de la cheffe de bâtiment. Enfin, pour le CP, nous avons eu la possibilité de procéder personnellement à la sélection en nous appuyant sur le cahier d'audience des commissions de discipline (CDD) de la dernière année écoulée. Pour ce faire, nous avons établi une liste systématique des personnes détenues passées en CDD pour des violences verbales ou physiques. Ensuite, nous avons gardé les personnes apparaissant plusieurs fois et pris connaissance de leur dossier carcéral. Ce faisant, nous avons abouti à une liste de deux ou trois personnes par bâtiment. Pour les personnels, nous avons procédé de la même façon, en partant du principe qu'un agent, régulièrement impliqué dans des situations de violence, pouvait éventuellement subir des violences ou en être à l'initiative²⁵. Enfin, nous avons pu demander l'avis de différents membres de l'équipe de direction et faire valider la liste.

Les entretiens se sont déroulés entre avril et juin 2019 dans différents lieux²⁶ des 4 établissements pénitentiaires et duraient, en moyenne, 2h59. Ils étaient présentés aux participants comme des échanges dans le cadre d'une recherche de thèse universitaire en sciences humaines sur les violences et la gestion des conflits en détention, et les participants étaient informés de l'anonymat et de la confidentialité de leurs réponses. Tous les entretiens ont été enregistrés sur un dictaphone personnel avec l'accord des participants et de la direction des établissements, et un formulaire de consentement (cf. Annexe 9) était signé en deux exemplaires avant chaque enregistrement.

²⁵ « Les altercations entre détenus et personnels donnent en général lieu à un compte-rendu d'incident rédigé par l'agent pénitentiaire. Mais les témoignages et affaires faisant état de compte-rendu d'incidents falsifiés sont nombreux. » (OIP, 2019, p. 40)

²⁶ Au parloir avocat, en salle d'audience au QI, à la bibliothèque, en salle d'entretien en bâtiment, en salle de réunion en détention ou en bâtiment administratif, dans le bureau de surveillant, dans une salle du greffe ou à l'unité sanitaire.

6.1.2. Outils

Les entretiens semi-directifs à visée exploratoires se basaient sur un guide construit de façon thématique, dont chaque thème faisait l'objet de questions ouvertes afin de recueillir le plus d'éléments possible. Le guide d'entretien élaboré pour mener à bien les entretiens existait en deux versions, l'une pour les personnes détenues (Annexe 10) qui se divisait en six parties, et l'autre pour les personnels de surveillance (Annexe 11) qui se divisait en cinq parties. Les premiers entretiens ont permis d'affiner les guides, conduisant, dans le guide d'entretien pour les personnes détenues, à la suppression de deux questions, à l'interrogation systématique de la violence agie et subie dans la partie 3, et à l'ajout de deux questions en partie 5 pour les deux guides d'entretien. Pour plus de lisibilité, nous présenterons les deux guides d'entretien simultanément, en indiquant les différences présentes dans chacun des guides en **bordeaux**.

Partie 1 – Informations : Il s'agit dans cette partie de recueillir des éléments sur l'identité de la personne, **son parcours carcéral et sa peine, ou son expérience professionnelle et sa perception de la violence dans les différents postes et établissements qu'elle a connus.**

Partie 2 – La violence : Cette partie a pour objectif de chercher à définir la violence et l'agression et ce que cela signifie pour la personne interviewée. Les participants sont invités à définir ces notions, les différences entre elles et leurs utilités.

Partie 3 – Situations de violence vécues : Cette partie s'intéresse aux violences vécues et se divise en deux sous-parties. La première (a) traite des violences entre personnes détenues et interroge **les personnes détenues sur leurs positions éventuelles de témoin, d'auteur et/ou de victime dans ces situations et les personnels sur leur éventuelle position de témoin, et sur les modalités et spécificités de ces situations.** La seconde sous-partie (b) porte sur les violences entre personne détenue et personnel de surveillance et questionne les participants sur leurs positions éventuelles de témoin, d'auteur et/ou de victime.

Une ou deux situations de violence vécue, agie ou subie, sont alors déconstruites grâce à l'outil élaboré pour cette recherche. En fonction des réponses apportées par les participants aux sous-parties (a) et (b), plusieurs modalités sont possibles. **Les personnes détenues peuvent exposer une situation dans laquelle elles ont commis ou subi des violences de la part d'une autre personne détenue (a) et/ou une situation où elles ont commis ou subi des violences de la part d'un agent. Les surveillants, eux, peuvent relater une situation de violence vécue, agie ou subie, avec une personne détenue.** L'outil se décompose désormais en huit étapes, et les ajouts à la suite des constats présentés au chapitre 5 sont indiqués en **vert** :

Partie 1 : informations : cette partie cherchait à obtenir des éléments sur l'institution dans laquelle se déroule la situation, l'autre personne impliquée, les relations entre les personnes impliquées, et les émotions présentes.

Partie 2 : Contexte de la situation et état émotionnel : cette partie questionnait l'environnement de la situation et les émotions présentes.

Partie 3 : Motif de l'agression/déclenchement de la violence et état émotionnel (T1) : cette partie cherchait à avoir des éléments sur les raisons qui déclenchent la situation, la perception de la violence et les émotions présentes.

Partie 4 : Réaction comportementale et état émotionnel (T2) : cette partie s'intéressait aux différents comportements apportés en réponse au déclenchement et les émotions présentes.

Partie 5 : Réponse à la réaction comportementale et état émotionnel (T3) : cette partie portait sur les réponses comportementales aux réactions comportementales précédentes et les émotions présentes.

Partie 6 : Arrêt et état émotionnel : cette partie interrogeait la façon dont la situation avait pris fin et les émotions présentes.

Partie 7 : Post-situation : cette partie cherchait à obtenir des éléments sur les émotions dans l'après-coup, les sanctions et les échanges suite à la situation.

Partie 8 : Gestion de la violence : cette partie s'intéressait à la façon dont la situation aurait pu être gérée différemment, les conséquences de la situation et les rôles positifs et négatifs de chacun dans la situation.

Partie 4 – La violence en détention : Il s'agit ici de s'intéresser à la violence de façon générale en détention, aux protagonistes plus susceptibles de commettre et de subir des violences, aux éléments déclencheurs et à l'influence positive ou négative de la hiérarchie carcérale.

Partie 5 – La gestion des conflits : Cette partie explore les situations qui pourraient être évitées en détention, **celles qui ont pu être anticipées par les personnels et évitées, celles qui auraient pu être évitées, les moyens dont disposent les personnels pour empêcher ces situations**, ce qui permet d'arrêter les situations de violence, le rôle positif ou négatif des surveillants dans les différentes situations de violence, et les éléments qui pourraient être mis en place pour réduire les violences.

Partie 6 – Renseignement signalétique et vie en détention : **Cette partie concerne uniquement les personnes détenues, qui sont interrogées sur leur vie en détention et leurs perceptions de la violence dans les différents établissements qu'ils ont connus.**

6.1.3. Méthodes d'analyses

La méthode d'analyse employée pour traiter les données recueillies au cours des entretiens semi-directifs est l'analyse de contenu par catégorisation consistant à élaborer des thèmes permettant de regrouper des verbatims (Castillo, 2021). Après la retranscription des entretiens à partir des enregistrements audios, nous avons fait le choix de replacer les 864 pages de réponses des participants dans le guide d'entretien (cf. Annexe 12), avant de poursuivre en deux temps. Le premier avec le codage des réponses aux questions (parties 1, 2, certains éléments de la partie 3, parties 4, 5 et 6 du guide d'entretien), et le second avec le codage des situations vécues (partie 3 du guide d'entretien). Nous présentons dans les deux sous-parties suivantes les codages effectués pour les réponses aux questions, puis pour les situations vécues.

6.1.3.1. La violence et la gestion des conflits

Pour l'analyse de contenu par catégorisation portant sur la violence et la gestion des conflits en détention, après avoir réinjecté toutes les réponses des participants dans la grille d'entretien, nous avons effectué une première sélection des verbatim pour chaque question de l'ensemble des entretiens, et ajouté des mots clés. Par exemple, à la question « *Est-ce qu'il y a des personnels qui sont plus susceptibles d'être victimes que d'autres de la part des personnes détenues ?* », la personne détenue interrogée répond : « *Bah les plus cons, les plus cons, les plus violents, les plus agressifs, eux ils sont plus susceptibles de subir une violence, après il y a les hasardeux, ceux qui se retrouvent là au mauvais moment au mauvais endroit, comme ceux qui ont été pris en otage. Là récemment il y a eu une surveillante stagiaire et un ancien, qui lui bah il s'est retrouvé là, pourtant généralement c'est quelqu'un qui se prend pas la tête, dans l'ensemble il est correct.* ». Nous avons sélectionné et codé les verbatims de la façon suivante : « *les plus cons, les plus cons, les plus violents, les plus agressifs, eux ils sont plus susceptibles de subir une violence,* » (violents/agressifs), et « *les hasardeux, ceux qui se retrouvent là au mauvais moment au mauvais endroit, comme ceux qui ont été pris en otage. Là récemment il y a eu une surveillante stagiaire et un ancien, qui lui bah il s'est retrouvé là, pourtant généralement c'est quelqu'un qui se prend pas la tête, dans l'ensemble il est correct.* » (mauvais endroit mauvais moment). Lors de cette première sélection, nous avons également mis de côté les éléments ne répondant pas directement à la question, mais ayant un lien avec les violences ou la gestion des conflits en détention. Par exemple, à la question « *Est-ce que vous avez pu*

être témoin sur les 12 derniers mois de situations, où on peut penser en tout cas que ce soit volontaire ou non, de violence de la part de personnel sur personne détenue, toute forme de violence ? », le personnel au cours de sa réponse déclare : « *Si demain, on tente de m'agresser, on a failli me tuer, c'est clair que le détenu, que le collègue, qu'il y ai du chef, qui ai pas de chef, qui ai caméra ou pas caméra, je sais très bien que je vais dégoupiller, je vais le frapper, parce que ma vie, bah j'ai failli mourir en fait, il a voulu me tuer, il a voulu me tuer.* ». Ensuite, nous avons regroupé l'ensemble des verbatim pour chaque question dans un tableur, afin de procéder à l'analyse finale et de dégager des catégories d'analyses.

6.1.3.2. Les situations de violences vécues

Pour l'analyse de contenu par catégorisation des situations de violence vécues, une fois les réponses des participants réintégrées dans la grille d'entretien, nous avons effectué une première sélection des verbatim pour chaque question et ajouté des mots clés. Ensuite, nous avons procédé au codage par catégorisation de différents éléments appartenant aux huit étapes de l'outil de déconstruction. Le codage de verbatim en émotions, en modalités d'arrêt et en attribution causale ont chacun nécessité la construction d'une grille de codage dont le détail se trouve en Annexe 13. Pour le codage des émotions, il s'est avéré que le modèle circumplex des affects proposés par Russell (1980) semblait être le plus pertinent. Ce dernier, avec ses dimensions de valence (degré du caractère plaisant ou déplaisant d'une émotion) et d'activation (niveau de sensations suscité par l'émotion) permet de catégoriser les émotions en termes de perceptions/sensations et d'intensité d'excitation suivant 4 composantes (l'excitation, la satisfaction, la dépression et la détresse) qui regroupent au total 28 émotions. Les verbatim ont donc été codés suivant les émotions présentes dans les composantes, en fonction de celle qui se rapproche, ou exprime au mieux, ce que la personne éprouvait dans le contexte où elle est apparue (cf. Annexe 13). Ainsi, l'excitation est codée si le verbatim se rapproche du fait d'être excité : « *Excitation, excitation, direct, excitation* », étonnée : « *j'étais curieux, j'étais étonné* », heureux : « *Je suis en train de kiffer mon moment.* », ravi, joyeux ou enchanté. Notons que pour les trois dernières émotions, aucun verbatim ne s'en rapproche. La satisfaction est codée si le verbatim exprime un sentiment proche du fait d'être satisfait : « *j'ai déjà une satisfaction* », « *sentiment de satisfaction* », content : « *je suis contente* », serein : « *confiance* », « *je me sens bien* », calme : « *tranquille* », détendu : « *soulagé* », à l'aise ou somnolent. Notons que pour les deux dernières émotions, aucun verbatim n'exprime cela. La composante dépression est codée

si le verbatim traduit un sentiment de tristesse, avec le fait d'être malheureux : « *je suis pas bien, j'ai envie de pleurer* », déprimé : « *je me dis une fois de plus j'ai déconné* », triste : « *je suis triste* », « *blessé* », maussade : « *dévalorisé* », « *on se sent plus humain* » ; ou un sentiment de malaise ou de gêne, comme le fait d'être ennuyé : « *regret* », « *mal à l'aise* », « *honteux* », « *un peu de culpabilité* », somné : « *il y a de la faiblesse* », fatigué : « *je suis blasé* », « *fatigue* ». Enfin, la composante détresse est codées si le verbatim manifeste un sentiment de peur, comme le fait d'être alarmé : « *j'étais sur mes gardes* », « *un peu d'appréhension* », inquiet : « *de la crainte* », d'avoir peur : « *paniqué* », « *de la peur* », « *me protéger* » ; ou de colère avec le fait d'être tendu : « *ça m'a énervé* », « *de la nervosité* », en colère : « *la haine* » « *je vois rouge* », « *de l'énervement* », bouleversé (ébranlé) : « *c'est de l'injustice* », « *on se sent humilié* », « *un peu perdu* », mécontent : « *agacé* », « *je suis rageux* », frustré : « *j'ai les nerfs* », « *de la rancœur* ».

Les modalités d'arrêt sont codées en fonction de 6 catégories, émergeant du discours des participants. Sont ainsi codées comme « Part/coupe-court/arrête » les situations où l'interviewé explique que la violence prend fin parce que l'un des protagonistes quitte la scène (part) : « *il fait ouais, ouais c'est ça et il part après* » ; interrompt brusquement l'interaction (coupe-court) : « *on va en rester là et puis j'ai refermé la porte* » ; arrête de produire de la violence : « *toute de suite je l'ai lâché* ». Sont codées comme « Dialogue » les situations où l'échange (entre les participants ou avec un tiers) permet de calmer, de désamorcer l'interaction et de conduire à son arrêt : « *c'est lui qui a ... un peu calmé ses codétenus en disant allez, vous rentrez et du coup ils ont arrêté* ». Sont codées comme « Négocie » les situations où la discussion (entre les participants ou avec un tiers) a pour but de résoudre une divergence d'intérêt perçue (Demoulin, 2014), et où une concession est faite dans le sens où les protagonistes acceptent de modifier, au moins un minimum, leurs positions de départ, générant ainsi une influence mutuelle, où les décisions de l'un influent sur le comportement et la situation de l'autre : « *j'ai dit écoutez ... le chef est au courant il était là, il va regarder ce qu'il peut faire, il va essayer de trouver une cellule vide, ... vous allez bouger, parce qu'on a pas envie qu'il se passe quelque chose, ... avant qu'on parte à 19h ça sera fait, mais là entre temps essayer de pas vous entre-tuer* ». Sont codées comme « Menace » les situations où la violence prend fin par un comportement signifiant l'imminence d'un comportement nuisible à l'autre : « *j'ai fait avec les mains, juste ça veut dire je vais te pousser dans 2-3 secondes* ». Sont codées comme « Maitrise physique » les situations où l'interaction prend fin par l'immobilisation et/ou la contention physique de l'un des protagonistes : « *ils me maîtrisent par terre au sol, ils me passent les menottes* ». Enfin,

sont codées en « Autres » les situations qui s'arrêtent d'une autre façon que les catégories précédentes, soit par les injonctions d'un personnel : « *le surveillant ... me dit bah A. tu remontes, et ça s'arrête là* », ou par l'extirpation physique de la victime : « *ils m'ont attrapé et ils m'ont sorti de là* ».

Les attributions causales invoquées par les participants pour éviter la situation sont codées en 4 catégories (cf. Annexe 13). La première catégorie est « Dépendant de soi », la personne interviewée estime qu'elle aurait pu avoir un autre comportement : « *en fermant ma gueule en allant tout droit en promenade* ». La deuxième est « Dépendant de l'autre personne impliquée », le participant pense que l'autre protagoniste aurait pu, avec un comportement différent, éviter que la situation se produise : « *s'il avait pris ses cachetons* ». La troisième est « Dépendant de soi et de l'autre personne », la personne interrogée considère que les deux personnes impliquées dans la situation auraient pu adopter un autre comportement ou une stratégie différente : « *en parlant, le dialogue* ». Et enfin, la quatrième est « Dépendant de personnes extérieures à la situation », le participant juge que la situation aurait pu être évitée si une personne, qui ne participe pas à la situation, avait eu un autre comportement : « *s'ils en parlent au rapport de détention qu'il y a un risque susceptible de passage à l'acte, on fait équiper et les agents qui sont spécialisés pour ça, ils font l'ouverture* ».

6.2. Résultats

6.2.1. Éléments d'analyse – la violence et la gestion des conflits en détention

Cette partie présente les résultats issus des entretiens et porte sur la violence en détention et la gestion des conflits de façon globale. Pour cela la première sous partie traite des violences en détention et plus particulièrement des personnes qui les commettent ou les subissent, des éléments déclencheurs, et de l'influence positive ou négative des personnes détenues et des surveillants dans ces situations. La seconde sous partie s'intéresse aux modalités de gestion de la violence et du conflit qui sont employées par les acteurs de terrain pour arrêter et tenter d'éviter ces événements ainsi que les solutions qu'ils proposent pour les réduire.

6.2.1.1. La violence en détention

Parmi les 24 participants, 20 déclarent avoir déjà été témoins (direct ou auditif) de violence verbale et/ou physique entre personnes détenues, 18²⁷ de violence d'une personne détenue sur un personnel et 15²⁸ d'un personnel sur une personne détenue. De plus, ces derniers nous indiquent avoir également pu être auteur ou victime de ces situations. Parmi les personnes détenues, 10 sur 11 expliquent avoir commis des violences verbales et/ou physiques au moins une fois sur une autre personne détenue et 5 sur 7²⁹ en avoir été victime, 10 sur 11 avoir été violentes verbalement et/ou physiquement à l'égard d'un surveillant et 10 sur 11 avoir été victime de ces violences. De la même façon, tous les agents indiquent avoir été victime de violence verbale et/ou physique de la part d'une personne détenue et 6 sur 13 en avoir été l'auteur. Si ces informations nous enseignent que les violences semblent souvent se dérouler en présence de témoins, elles nous apprennent également que la violence apparaît difficile à éviter. Nous pouvons alors nous demander si certaines personnes détenues et certains agents sont plus susceptibles de produire ou à l'inverse, de subir, des violences en détention.

Auteurs et victimes de violence en détention

En effet, d'après les participants certaines personnes détenues sont plus susceptibles d'être violentes, notamment celles liées au trafic en détention, qui sont considérées comme des leaders et commanditent ou exécutent, en de rares occasions, des violences sur d'autres personnes détenues : « *les leaders, ... ils ont une influence, mais ils peuvent avoir aussi une, bah une entre guillemets une décision de violence sur un autre détenu, soit directe, soit eux même, soit par l'intermédiaire d'autres détenus, en commanditant des actes de violence. ... ils commanditent souvent pour régler leur compte, sur un détenu qui aurait pas réglé une dette par exemple* » [S]^{30*1 31}. Ainsi, ces « *leaders* » ont du pouvoir et de l'emprise grâce au trafic, qui leur apporte des moyens financiers et la possibilité de fournir les autres, les conduisant à acquérir une place importante auprès des personnes détenues et la possibilité de négocier des violences. Ce ne sont cependant pas les seules à être susceptibles de commettre des violences, puisque les personnes détenues fragiles psychologiquement, en raison d'un trouble psychiatrique, d'une addiction ou

²⁷ sur 20. La question a été posée à 13 personnels de surveillance et 7 personnes détenues sur 11 rencontrées.

²⁸ sur 21. La question a été posée à 13 personnels de surveillance et 8 personnes détenues sur 11 rencontrées.

²⁹ La question a été posée à 7 personnes détenues sur 11 rencontrées.

³⁰ Le [S] correspond à surveillant, il indique un verbatim extrait d'un entretien avec un personnel

³¹ Les astérisques (*) suivis d'un nombre signifient la présence de verbatim complémentaires, exemplifiant les propos du corps de texte. Afin de faciliter la lecture, ils se trouvent en Annexe 14.

d'une difficulté d'adaptation à l'environnement carcéral commettraient également plus facilement des violences : « *les personnes sous traitement ... il y a d'abord eux qui sont dangereux* » [D]^{32*2}. Les personnes « *qui sont là déjà pour ça* » [D], sont aussi plus violentes d'après les participants, car elles reproduisent leurs schémas habituels de comportement en détention : « *c'est aussi en fonction de pourquoi ils sont là ... si la personne elle est, elle a l'habitude d'être agressive, qu'elle est toujours sur ses gardes ou quoi, je pense que, un rien peut justement la faire vriller* » [S]^{*3}. Tout comme certains, « *qui sont intolérants aux autres* » [S], passent plus facilement à l'acte et se retrouvent pris dans un engrenage de violence dont ils n'arrivent pas à sortir : « *il y a les irrécupérables. ... les gens qui sont rentrés pour 4 ans et au bout de 10 ils sont encore là. ... C'est des gens qu'ils ont pas été scolarisés, qui ont lâché la scolarité tôt, qui sont lâchés par leur famille, ils veulent pas travailler et puis ils passent leur temps à chercher des conflits* » [S]. Les participants énoncent également que les personnes détenues plus susceptibles d'être violentes en détention, sont : « *les personnes détenues qui n'ont pas d'argent,* » [S], celles « *qui sont à un moment en manque de tabac* » [S], « *ceux qui sont en bonne condition physique, ..., habituées à des bagarres* » [S], les « *grands* » [D], ceux qui vont au « *sport* » [D] ou « *à la musculation* » [D], et « *les anciens ceux qui ont de la perpétuité, ceux qui ont 10 ans, 20 ans, 50 ans* » [D]^{*4}. Enfin, « *l'effet de groupe* » [D] conduit certaines personnes détenues à être plus violentes « *parce qu'ils ont l'habitude en cité, c'est tout le temps en groupe* » [D].

À l'inverse, certaines personnes détenues sont, elles, plus susceptibles d'être victimes de violence. Il s'agit notamment des personnes incarcérées pour des infractions en lien avec les mœurs : « *les premiers à être victimes des autres détenus c'est les pointeurs, les pédophiles* » [D]^{*5}. Cependant, ce ne sont pas les seuls, il peut aussi s'agir « *des personnes un peu plus vulnérables* » [S]^{*6}, « *en général c'est les plus faibles qui trinquent ... Et compris en nature.* » [S], car elles sont « *influençables, et ... se font bouffer en prison* » [S]. Cette fragilité peut être psychologique : « *ceux qui sont fragiles psychologiquement, qui ne supportent pas la prison* » [D], et conduire à une déprime : « *s'il déprime et qu'il te fait savoir qu'il déprime, et bah toi aussi tu vas déprimer avec lui, donc à un moment donné il y a de la violence qui va se retourner contre lui* » [D], ou bien parce qu'elles souffrent de pathologies : « *C'est des personnes qui sont fragiles mentalement, ceux qui prennent des traitements SMPR par exemple.* » [S]. Cette fragilité peut aussi être liée au physique de la personne : « *des personnes pas en très bonne*

³² Le [D] correspond à « détenu », il indique un verbatim extrait d'un entretien avec une personne détenue

condition physique oui, déjà c'est des cibles potentielles. » [S], ou à son âge : « *des personnes détenues vulnérables, ou visitées par des personnes d'un certain âge.* » [S], voire à un handicap physique : « *On va dire les personnes handicapées, en fauteuil roulant* » [S], ou mental : « *Y'a des personnes ... qui ont un handicap mental ou qui sont un peu simple d'esprit ... on va un peu plus les soudoyer aussi* » [S]. Enfin, les participants expliquent que les personnes détenues appartenant à une minorité ethnique : « *des ailes des fois où il y aura un peu plus d'Africains ... si on met un asiatique avec eux, ça va être des choses bêtes hein, des choses d'écoles primaires* » [S], voir ceux n'appartenant à aucun groupe : « *les gens ... qui se mettent pas dans un clan en particulier* » [D] peuvent plus facilement être la cible de violence en détention. Il peut aussi s'agir de personnes détenues ayant des ressources financières : « *les personnes qui ont beaucoup d'argent sur leur pécule ... peuvent subir des pressions* » [S], les « *balances, c'est sûr ils vont être victimes* »³³[D], ou les personnes ayant des dettes : « *la plupart qu'on leur pète leur gueule c'est parce que c'est ceux qu'ils doivent et payent pas* » [D].

Du côté des personnels, il semble également que certains sont, d'après les participants, plus susceptibles de commettre des violences. Cela peut être lié au caractère de l'agent, notamment « *Ceux qui ont un caractère fort, qui se laissent rien dire* » [S]*⁷, qui sont « *très impulsifs* » [D], ou dans le paraître : « *il y en a ils sont là pour paraître, ... presque dans l'exhibition, de montrer que j'ai pas peur des détenus.* » [S]. Cela concerne aussi des surveillants chez qui cela apporte une satisfaction : « *il y en limite ça les excite, ... ça leur fait plaisir de te casser* » [D], « *Il y en a qui aiment ça Ils titillent, ... ils adaptent le règlement, ... ils cherchent en fonction du détenu, attends je vais prendre l'étage, prends le mien, lui c'est mon jouet. ... il y en a certains pour être un bon surveillant il faut être un connard quoi* » [S]. L'expérience des agents est également un élément qui peut conduire certains à être violent, soit parce qu'ils sont expérimentés : « *c'est des personnels qui sont quand même assez à l'aise en détention, qui ont déjà de l'expérience.* » [S], ou à l'inverse, parce qu'ils sont novices : « *le surveillant qui lui n'a pas assez d'expérience ..., des surveillants un petit peu moins diplomates avec nous ... qui sortent de l'école, ... le surveillant novice ... va aborder le détenu de façon un petit peu hautaine* » [D]. Les hommes sont aussi, d'après les participants, plus violents que les femmes : « *plus des surveillants masculins, parce que les personnels féminins elles font leur travail, elles évitent les conflits* » [S], et en particulier, d'après les personnes détenues, « *les chefs* » [D], « *les gradés* » [D], ou les surveillants axés sur le sécuritaire : « *[ceux] qui touchent au quartier*

³³ Personnes détenues dénonçant les agissements illégaux d'autres personnes détenues.

disciplinaire, isolement et la sécurité. ... pour eux, la porte elle est ouverte à n'importe quoi. ... Au nom de la sécurité » [D]. Finalement, comme le résume une personne détenue : *« ça peut être des jeunes, des vieux, des anciens, des nouveaux, tous. Après c'est aussi par rapport à son vécu aussi, son expérience de la vie, le regard qu'il a sur les personnes incarcérées, dans quel groupe de surveillant aussi il se trouve, quel est l'état d'esprit de ce groupe-là, qu'elle est aussi l'ambiance de l'établissement où il travaille, l'esprit d'équipe, son idéologie aussi, ça peut être aussi son truc politique aussi, il y a beaucoup de choses. Aussi un mal-être aussi peut-être, les surveillants qui sont mal dans leur peau » [D].*

De la même façon que pour les personnes détenues, certains personnels sont eux, plus susceptibles d'être victimes de violence. Il peut s'agir d'agent dont *« le positionnement est pas bon du tout » [S]*, et se retrouvent violentés à cause de leur comportement : *« Parler mal tout au long de la journée aux détenus, à un moment donné, si un détenu vous en met une, il faudra pas être étonné non plus, parce qu'on reste humain avant tout » [S]*⁸*. Cela peut aussi concerner des surveillants qui, à l'inverse, respectent scrupuleusement le règlement : *« les agents ... qu'ils font le travail, ... qui sont sur le règlement ..., la cible c'est lui, c'est pas ceux qui ont dit oui et qui ont fait de la merde » [S]*⁹*. De plus, les participants expliquent également que les personnels avec peu d'expérience seraient aussi plus susceptibles d'être victimes de violence : *« on a des nouveaux, on va dire, les détenus sentent leurs peurs, leurs peurs de la détention, alors ils ont tendance à en profiter, à leur mettre la pression. » [S]*¹⁰*. De la même façon, les agents qui manquent d'autorité peuvent facilement devenir l'objet de violence : *« un surveillant par exemple qui va pas montrer assez d'autorité quoi » [D]*¹¹*, ou un agent *« bien perçus » [D]* par la population pénale qui est victime de sa gentillesse : *« face à ce genre de personne on a tendance à abuser parce qu'on voit qu'il est gentil » [D]*. Enfin, la victimisation de certains personnels est liée à des caractéristiques individuelles, comme le physique : *« des personnes qui ont un physique un peu ingrat des fois, ... ils jouent sur le physique aussi » [S]*, ou le genre *« Il y a beaucoup, beaucoup moins de violence envers les femmes, même les insultes, ... elles sont beaucoup plus respectées que les hommes. » [S]*, même si cela semble contrasté : *« Les femmes on est entre guillemets des proies faciles parce qu'on est des femmes dans un milieu d'hommes » [S]*¹²*.

Éléments déclencheurs

En dehors des personnes plus susceptibles d'être victimes ou auteurs de violence, il apparaît que certains éléments ou événements sont plus à risque de déclencher des situations de violence.

Dans les situations de violences entre personnes détenues, les deux principaux motifs de déclenchement sont, d'après les participants, liés au trafic et au manque de respect. Le trafic (tabac, stupéfiants, médicaments, téléphones)^{*13} et en particulier les dettes qui y sont liées sont un motif fréquemment soulevé par les participants : « *quelqu'un qui a pas payé son morceau de shit, qui a pas payé ses clopes, toi tu vas voir ça fait un moment que tu traines tu vas en prendre une* » [D]^{*14}. Également en lien avec le trafic, la fouille d'une cellule, en particulier celle d'une « nourrice »³⁴ peut, comme l'explique un surveillant conduire à des violences : « *si la personne qui garde le téléphone pour tel ou tel détenu se fait prendre, ça créer un conflit automatiquement entre détenus.* » [S]. Le second élément fortement susceptible de déclencher des violences entre personnes détenues est le manque de respect : « *la plupart des détenus qui agressent les détenus, c'est parce que voilà ils ont manqué de respect* » [D]^{*15}. Ce manque de respect se manifeste principalement sous la forme d'insultes : « *ils se parlent très mal, ils s'insultent pour un oui, pour un non. ..., tout ce qui est verbal qui peut vite déraper.* » [S]^{*16}, mais peut également prendre forme dans la transgression, supposée ou réelle, des codes implicites entre personnes détenues, comme le précise deux d'entre eux : « *il y a des manières, ... tous les détenus ils savent, sans savoir que y'a la règle numéro 10, la règle numéro 11, tu sais que dans ta tête ça tu peux, tu sais que ça faut prendre des gants pour faire ça, ... tu as une façon de dire ou de demander des choses tu, tu, c'est comme ça, il y a un minimum de diplomatie dans ta parole, tu es pas là ouais vas-y envoie ça nique ta mère, c'est pas comme ça, c'est pas comme ça, mais si ça se passe comme ça, ça serait la guerre tous les jours* » [D], « *le non-respect de la règle d'or ... des détenus, c'est-à-dire pas parler, et être confidentiel entre détenus* » [D]^{*17}. En dehors de ces deux éléments, les participants expliquent qu'un troisième déclencheur, relevant de la hiérarchie carcérale, est le motif d'incarcération, réel ou supposé^{*18} : « *la plupart qui se font frapper c'est des pointeurs* » [D]^{*19}. D'autres déclencheurs de violence entre personnes détenues, sont abordés par les participants, et dépendent cette fois des conditions de détention, comme des problèmes de cohabitation (hygiène, bruit) : « *l'hygiène aussi, bah quand y'a un gros crado dans sa cellule qui laisse tout dégueulasse, qui tire pas la chasse d'eau quand il fait caca, des choses comme ça bah voilà ça peut énerver aussi, ... ça peut poser problème* » [S]^{*20}, des regroupements « *quand il y a un attroupement* » [S], ou un manque d'activité « *pas de sport* » [D]. Les personnes interrogées indiquent également des motifs de déclenchement liés à des éléments individuels, comme une fragilité psychologique : « *quelqu'un qui est fragile psychologiquement on va essayer peut-être, de lui racketter ses*

³⁴ Personnes détenues gardant pour d'autres personnes détenues des objets illégaux en détention et liés au trafic.

cantines, où ses affaires » [S], la fierté de la personne : « *un détenu est très très fier de lui-même et le fait de se sentir insulté par une autre personne ça va la mettre hors d'elle, ça va l'obliger à répondre par fierté et c'est un enchainement.* » [S], la condition physique : « *parfois les violences peuvent se jouer aussi sur la condition physique, on aura plus de facilité à voir des jeunes ou des personnes on va dire pas impressionnantes non plus, mais mieux en forme on va dire s'en prendre à des personnes plus âgées, plus fragiles physiquement aussi.* » [S], le manque de maturité : « *les violences souvent ... des jeunes qui sont pas matures* » [D], l'appartenance à une ethnie : « *différentes origines aussi qui se supportent pas trop. ... les personnes de couleur noire avec les Arabes et les Turcs.* » [S], ou à une religion : « *J'en ai eu d'autres qui viennent et qui me disent que je suis pas musulman donc ils vont me tuer* » [S]³⁵, ou encore le manque de substances : « *le manque de tabac, le manque de shit, voilà, c'est les deux seules raisons.* » [D]*²¹. Notons que certains motifs de déclenchement liés à des éléments individuels peuvent évoquer des facteurs individuels statiques présentés au chapitre 2 comme le manque de maturité ou l'appartenance à une ethnie. D'autres motifs de déclenchement des violences, évoqués par les participants, semblent relever de difficultés financières : « *quand vous faites un étage que d'indigents en fait, bah il y a tout le temps de la violence.* » [S]*²², pouvant être instrumentalisées pour faire exécuter des violences : « *lui a rien dans son placard, il a rien à manger, il a rien à fumer, on lui donne un contrat, bon fait le, lui il va le faire parce qu'après il sait il a du shit, il a de quoi faire sa détention* » [D], ou l'incapacité à gérer une mauvaise nouvelle : « *il suffit qu'ils sortent du téléphone, qu'ils ont une mauvaise nouvelle, ou qu'ils ont pas eu leur famille et que nous on va leur annoncer derrière, vous changez de cellule, ou quoi, ils peuvent péter un câble* » [S]*²³. Enfin, certains participants évoquent des éléments déclencheurs d'ordre relationnels, comme des incompréhensions : « *il fait une blague, l'autre il a mal compris, il va lui taper dessus* » [D]*²⁴, ou des problèmes entre bandes rivales : « *si on réunit des gens du 92 et du 93, vous les mettez en cour de promenade, vous êtes sûr qu'il va y avoir une boucherie quoi. ... Il y a des mélanges à pas faire.* » [S]*²⁵.

Concernant les situations de violence entre personnes détenues et personnels de surveillance, plusieurs éléments sont susceptibles de déclencher ces dernières, et ils proviendraient, d'après les participants, des deux côtés. Certains motifs de déclenchement de la violence rejoignent ceux déjà évoqués pour les situations de violence entre personnes détenues, comme un évènement extérieur, le trafic, le manque de substance, la fouille de cellule et les insultes*²⁶.

³⁵ « *Selon comment ils pratiquent la religion ça joue aussi* » [S]

En dehors de ces éléments communs, les participants relèvent d'autres motifs susceptibles de déclencher ces situations de violences et dépendant, en particulier des conditions de détention, comme le non-respect des droits des personnes détenues : « *ils te laissent pas tes droits, où ils te laissent en galère, style ils veulent pas te passer un truc, où ils donnent pas, ... pour du papier toilette ça peut partir en cacahuète* » [D], les fouilles : « *La fouille de cellule peut créer des conflits. La fouille à corps aussi* » [S] ou des problèmes dans les cantines : « *Ou il peut y avoir aussi, malheureusement des soucis de cantines* » [S]. D'autres éléments, liés à des aspects de personnalité, sont aussi énoncés, tel que le racisme : « *il y a des détenus qui sont racistes* » [S], et l'humeur de la personne détenue : « *Et puis l'humeur, surtout, surtout, comme nous à l'extérieur.* » [S]. Les participants identifient également des éléments circonstanciels comme déclencheurs éventuels, tels que la température : « *la chaleur dans les cellules, ... parce qu'on est énervés, on est pas bien* » [D], ou l'actualité : « *L'actualité beaucoup, énormément. ... Les attentats [de mars 2019 à la prison de Condé-sur-Sarthe] ils nous en ont beaucoup parlé. Ça a été beaucoup sujet à menace vis-à-vis de nous ou aussi aux prises d'otage dans les prisons* » [S]. Enfin, des motifs relationnels sont aussi évoqués, dont, le principal déclencheur est le refus, soit du surveillant : « *de passer quelque chose et qu'il veut pas où voilà, ... là oui ça tape dans les portes, ça insulte, là oui il y a beaucoup de violence pour ça* » [D], soit de la personne détenue : « *quand on leur demande de bouger ou bien ou quand on leur demande de faire quelque chose et qu'ils ne veulent pas, oui, oui, oui ça va provoquer des confits aussi* » [S]^{*27}. En dehors des refus, les provocations à répétition de part et d'autre peuvent être des déclencheurs : « *dès qu'il y a du tapage, insultes, menaces, à répétition, des attitudes provocatrices ... il est violent dans ses mots, il est violent dans ses paroles, mais pas suffisamment en fait pour ... une mise en prévention dans l'instant t, mais en fait au bout d'un moment ces situations-là, on sait que ça va péter* » [S]^{*28}, tout comme le fait qu'une personne détenue prenne en grippe un personnel : « *quand il y a des détenus qui supportent plus un agent et qu'ils le disent plusieurs fois et que l'agent il retourne sur la coursière, ... là tu dis ça va péter c'est sûr.* » [S], ou encore l'attitude des surveillants : « *certains qui ont une façon de vous parler plus, qui va pas forcément plaire à certains et que, forcément on sait très bien que ça va finir au clash* » [D]^{*29}.

L'influence des personnes détenues et des personnels dans les violences

Si les éléments susceptibles de déclencher des violences en détention semblent dépendre à la fois d'éléments relatifs à la privation de liberté, au contexte, aux individus et aux relations cela nous conduit, pour tenter de saisir la dynamique de ces situations, à nous interroger sur la place

de chacun au sein de ces interactions et le rôle qu'ils peuvent y jouer. Ainsi, comme l'explique une personne détenue, le fait que des personnes détenues et des personnels soient plus susceptibles d'être victimes ou auteurs fonctionne « *comme à l'extérieur. Ça c'est dans la vie de la société, c'est une hiérarchie sociétale, il y a les forts, y a les faibles* » [D]. Hiérarchie qui prend également place entre personnes détenues en détention et qui semble se construire principalement autour de 4 éléments. Le premier est le trafic et se base sur « *la place de la drogue, du tabac et des cantines, et autres* » [D], afin de définir qui est « *en haut* » et qui est « *en bas* » de cette hiérarchie. Ainsi, d'après les participants, les têtes de réseaux sont « *en haut* » : « *ceux qui vendent des machins, les objets interdits, ceux-là, personne ne leur font jamais rien parce que c'est eux qui font entrer, ... personne ne les dérange parce qu'on a besoin d'eux* » [D], tandis que les personnes « *en bas* » sont, entre autres, celles n'occupant pas de place active dans le trafic : « *en bas, il y a le détenu qui a rien bien souvent, il y a le détenu qui est là pour exécuter sa peine sans rentrer dans les trafics* » [D], ou celles faisant office de « *petites mains* » : « *En bas de la hiérarchie bah c'est les exécutants, c'est ceux qui garde les téléphones ou les produits stupéfiants. Les commanditaires sont ailleurs.* » [S]^{*30}. Le second élément est l'argent que possède la personne, et provient soit de l'extérieur, soit du trafic en détention : « *la hiérarchisation se fait aussi par rapport au fait qu'un détenu soit plus aisé financièrement qu'un autre.* » [S]^{*31}. Le troisième élément qui est en lien avec les deux premiers est l'influence que possède la personne en détention, de par ses actions, son réseau à l'extérieur, ou par le statut qu'elle a en détention : « *Sur l'autorité que le détenu peut avoir, sur tout type de personne hein, donc sur le détenu, son codétenu, sur le surveillant, sur la hiérarchie ... donc là y'a une hiérarchie.* » [S]^{*32}. Le motif d'incarcération et la réputation, qui influent sur le respect qui est attribué à chacun et donc sur sa place dans la hiérarchie, constitue le quatrième élément. Les participants indiquent que la hiérarchie se base sur : « *la personnalité, ce pour quoi on est là, si son affaire est médiatisée ou pas, le nom de famille et la réputation* » [D], conduisant certains à se retrouver « *en haut* » et d'autres, comme les « *pointeurs* », « *en bas* » : « *ça [« les pointeurs »] c'est dans leur cellule, faut pas qu'ils sortent en promenade ... là y'a même pas de hiérarchie là, c'est zéro hiérarchie* » [D]^{*33}. Il semble que le physique puisse aussi jouer un rôle dans la place que certains occupent : « *Cette hiérarchie se base, on va dire, la corpulence physique déjà* » [S]³⁶, ou bien l'âge : « *je suis une personne âgée, il y a beaucoup de jeunes, donc il y a beaucoup de respect* » [D], voire la fragilité : « *En bas, on va*

³⁶ « *Peut-être sur la carrure, ça joue je pense.* »

dire, il y a les plus faibles, les plus démunis ... ceux qui, on va dire, psychologiquement fragiles, qui pourra tout croire, » [S].

Outre la classification qui s'opère entre personnes détenues sur la base de cette hiérarchie et des « valeurs » qui la sous-tendent, il semble qu'elle ait un réel impact sur les violences en détention. En effet, d'après les participants, la hiérarchie peut avoir une influence positive comme l'aide apportée par certaines personnes détenues « en haut » de la hiérarchie à réguler des violences : « *des fois les leaders peuvent aussi contenir certains autres détenus* » [S]*³⁴, et à prendre le rôle de médiateur, parfois à la demande de surveillants : « *un détenu qui va trop faire le malin avec des personnels de surveillance, ... si c'est un détenu qui est fauteur de troubles, qui aime foutre le bordel, il y a des chances de se faire recadrer. Il y a un moment donné, y'a des surveillants ils vont aller voir un gars qui a de l'influence, Des fois le gars va remonter, il aura un cocard, une petite marque et on va même pas poser de questions, parce qu'il va passer la tête baissée, des fois ... il aura pris un gros coup de pression en promenade, il va se faire attraper, juste monter comme ça, il va se faire sur lui, et ça va redescendre de suite* » [S]*³⁵. D'un autre côté, la hiérarchie a une influence négative sur les violences dans la mesure où elle peut faciliter leur apparition, que ce soit entre personnes détenues : « *quelqu'un qui se sent un petit peu trahi par un détenu va aller s'adresser au grand quoi, et va lui dire j'ai un problème avec untel, je sais pas s'il me balance pas, je sais pas s'il parle pas de moi au surveillant. Là, ce chef de bande là, va aller le trouver et va aller lui dire en deux mots, tu dis un mot, tu parles, t'es mort* » [D], en groupe : « *si un groupe plutôt aisé tout ça, qu'ils vont se mettre ensemble, et qui vont dire ben eux, c'est un groupe qu'on doit détester, ... ils peuvent très bien s'acharner sur une, ou plusieurs personnes* » [S], ou sur des personnels : « *si le chef ... se fait enquiquiner par le surveillant, le leadeur peut demander à un de ses exécutants de nous agresser.* » [S], « *pour éviter de se salir les mains* » [S]*³⁶. Ainsi, comme le dit une personne détenue, « *de la même façon qu'il [le « leadeur »] peut vous tenir votre bâtiment, c'est de la même façon aussi qu'il peut vous faire sauter votre bâtiment* » [D]*³⁷.

Conjointement, si les personnes détenues peuvent avoir une influence dans les violences commises en détention, les personnels peuvent aussi jouer un rôle, positif ou négatif. Dans les situations entre personnes détenues, les agents peuvent jouer un rôle positif lorsqu'ils anticipent, préviennent ou interviennent dans ces situations*³⁸. Ce rôle positif peut aussi prendre forme dans l'après-coup en accompagnant la personne détenue : « *bah si l'agression est faite, est terminée, le fait de panser les plaies on va dire* » [S]. À l'inverse, ils peuvent aussi avoir un

rôle négatif en générant volontairement des conflits et/ou des violences entre personnes détenues, avec des oui-dire : « *c'est attisé, comment je peux dire, attiser la rumeur où, comment je peux dire, le pousser, en disant oui, il fait courir une rumeur sur l'autre et puis ça peut, ça peut aller très loin oui.* » [S]*³⁹, en dénonçant à des personnes détenues certains actes commis par d'autres, ou en parlant du motif d'incarcération : « *quand y'a des surveillants qui viennent me voir à la porte, tel nom de famille, telle cellule c'est un pointeur, voilà c'est que le surveillant il veut que le mec il se fasse taper.* » [D]. Le rôle négatif peut également être le fait de pas agir ou de ne pas signaler des tensions : « *Négatif oui, parce qu'il y a pas assez de surveillants qui font des observations par rapport à certaines tensions qui peuvent, qui peuvent subsister à l'étage on va dire.* » [S], ou de laisser la situation se dérouler : « *des fois quand y'en a deux qui se battent en cellule bah des fois on n'intervient pas tout de suite.* » [S]*⁴⁰, voire de ne pas apporter d'aide à la victime après : « *Négativement bah tu restes dans ta cellule, tu t'es fait agresser, terminé* » [S]. Enfin, pour certaines personnes détenues, l'application trop stricte du règlement est aussi considérée comme un rôle négatif dans les violences entre personnes détenues : « *du fait qu'ils appliquent le règlement de manière abusive* » [D].

De la même façon, lors de situations de violence entre personnes détenues et personnels de surveillance, les agents peuvent avoir un rôle positif ou négatif. Le rôle positif réside à nouveau dans leur intervention pour désamorcer, couper court, remplacer un collègue, isoler l'incident, ou résoudre la demande de la personne détenue*⁴¹. À l'inverse, le rôle négatif des surveillants dans ces situations peut être de pousser les personnes détenues à la faute : « *ils les montent, montent, montent pour que justement le détenu il se mette en faute* » [D], ou d'envenimer et d'aggraver la situation : « *des fois il y a des collègues qui peuvent arriver derrière qui peuvent engrainer la situation aussi, qui vont insulter derrière, ou bien qui peuvent appuyer encore plus, ou bien bousculer tout de suite ... il a déjà eu des problèmes avec lui, il va en profiter.* » [S]. Il peut aussi s'agir de comportements, volontaires ou non, qui vont mettre les collègues en difficulté : « *il va avoir des surveillants qui font faire leur travail, derrière on a un mec qui va passer, qui va faire n'importe quoi, et puis la fois d'après bah le détenu il va pas comprendre il va passer à l'acte en fait.* » [S]. Les personnes détenues considèrent également que l'esprit de corps fait partie des rôles négatifs des personnels dans ce type de situation, car la parole du surveillant n'est jamais remise en question : « *il ira pas dire à son collègue non calme toi ou quoi. Jamais il va dire ça. C'est il le plie, tout le monde le plie, ... Il y a pas de hey pourquoi tu fais ça, lui il a rien fait, il a pas de ça* » [D].

Parallèlement à la hiérarchie carcérale, qui peut, malgré son caractère parfois négatif, servir d'outil de gestion des violences, et aux personnels qui anticipent, préviennent ou interviennent dans les situations de violence ; nous allons, dans la partie suivante, nous intéresser plus en détail aux différentes modalités d'arrêt et moyens employés pour anticiper ou éviter ces situations, avant d'exposer les propositions des participants pour réduire les violences.

6.2.1.2. La gestion des conflits en détention

Facteurs d'arrêt des situations de violence

Concernant les situations de violence entre personnes détenues, ce qui, d'après les participants, permet majoritairement d'y mettre un terme c'est l'intervention d'un tiers, en particulier d'une autre personne détenue : « *l'intervention des copains des uns des autres, qui essaient de tempérer un peu le truc,* » [S]. Ce tiers peut également être un personnel de surveillance, cependant, d'après les personnes détenues, l'arrêt par un pair est plus opérant : « *qu'il y a un autre détenu qu'intervienne et que ce détenu-là il prenne les deux qu'il essaye de parler avec eux ... parce que si c'est un surveillant qui intervient et ben les deux ils vont se renvoyer le truc mutuellement* » [D]^{*42}. Il apparaît également que parfois, les personnels ne peuvent pas intervenir, soit parce que la situation prend fin d'elle-même, car l'un des deux a obtenu gain de cause : « *bah c'est quand il y en a un qui a gagné, malheureusement, ou qui a cédé, mais bon je pars du principe que celui qui cède, il a perdu.* » [S]^{*43}, soit en raison du lieu où prend place la situation : « *quand c'est dans la cour de promenade, nous on peut rien faire, ... on peut pas rentrer les séparer* » [S]. Les participants évoquent également « *le dialogue* » [S] comme moyen permettant majoritairement de mettre fin à ces situations : « *je vais dire non laisse-le il en vaut pas la peine ça sert à rien, tu vas te prendre une peine.* » [D]^{*44}. Ainsi « *la discussion et l'intervention* » [D] sont les moyens principalement employés pour arrêter une situation de violence entre personnes détenues, mais il apparaît que les personnels peuvent aussi faire appel à des modalités utilisant la contrainte, comme les injonctions : « *Les injonctions, la parole des surveillants* » [S]^{*45}, le rapport d'autorité procuré par leur fonction « *le fait de voir beaucoup d'uniformes juste arriver, ils se calment parce qu'ils se disent merde ça va me tomber dessus en fait, donc ça les arrête beaucoup* » [S], ou la maîtrise physiquement : « *Le fait de maîtriser le détenu au sol. ... Physiquement* » [S]^{*46}.

Pour les situations de violence entre personnel et personne détenue, des modalités d'arrêt, similaires aux situations entre personnes détenues, sont énoncées par les participants. On retrouve le dialogue et l'écoute, et l'intervention d'un tiers, qu'il s'agisse d'une personne détenue ou d'un surveillant*⁴⁷. De plus, d'après certains, l'intervention en particulier d'un personnel féminin serait préférable : « *les femmes peuvent apaiser beaucoup de conflits en détention, ... par leurs paroles qui parfois est plus apaisantes, les détenus vont prêter parfois plus d'attention* » [S]. Les participants expliquent également que le fait de couper court à une situation peut être un moyen utilisé pour y mettre fin : « *C'est on coupe court en fait, on rentre pas dans son jeu et puis, ..., on en est arrivé au point où bah continue de m'insulter ça sort là ça rentre là c'est bien. Ça fait depuis longtemps que je sais que ma mère c'est une pute, il y a pas de souci.* » [S]. Il apparaît également, en particulier d'après les personnes détenues, que le respect, notamment le « *respect les droits de l'homme* » [D] est aussi un facteur permettant l'arrêt de ces situations : « *que les surveillants ils, comment dire, que déjà ils nous prennent pas pour des animaux, que quand ils nous regardent, ils nous regardent correctement* » [D]. Pour autant, parfois les personnels expliquent que certaines situations laissent peu de possibilités de gestion : « *y'a des fois la communication elle est pas possible donc ben là c'est mise au quartier.* » [S], en particulier, face à des personnes ayant des troubles psychiatriques « *un cas psy, donc là il y a pas grand-chose à faire, on n'est pas des psychologues, un cas psy malheureusement c'est toujours très difficile à gérer.* » [S]*⁴⁸. Une personne détenue considère aussi que la fin de ces situations ne dépend que de soi : « *tu sais que tu es chez eux, que tu es dans leur prison, toi tu es juste là pour un certain temps donc à toi de te faire discret, à toi de passer sous les radars* » [D].

Les situations de violence potentiellement évitables en détention

S'agissant des situations de violence qui pourraient être évitées entre personnes détenues, les participants s'accordent à dire que certaines le sont, mais divergent quant à la nature de celles-ci. Les personnels interrogés considèrent que les situations majoritairement évitables sont les « *bagarres* » [S], les « *problèmes de dettes* » [S], « *ou une personne qui veut pas se soumettre, on va dire, à une religion par exemple ou d'une autre confession.* » [S]. Tandis que les personnes détenues, elles, estiment que les violences en lien avec les dettes ne sont pas évitables : « *les violences c'est toujours pour voilà tu me dois ça tu me l'as pas payé ... ça ne pourra jamais être évité* » [D], mais que celles relevant de l'impact de l'institution : « *si la prison n'a pas d'impact psychologique sur les détenus, bah déjà ça pourra baisser la violence entre détenus, ... plus l'impact psychologique de la détention est fort et plus ... ça va avoir des*

*conséquences entre détenus » [D], ou celles entre codétenus : « les violences entre codétenus. Ça c'est largement évitable, mais largement » [D]. À propos des situations de violences entre personnes détenues et personnes de surveillance, les participants s'accordent à nouveau sur le fait que certaines sont évitables, mais de la même façon que pour celles entre personnes détenues, leurs avis divergent quant à leurs natures. Pour les surveillants interrogés, les situations qui pourraient être évitées sont « notamment physiques » [S]*⁴⁹, tandis que d'autres sont inévitables comme « les menaces il y en aura tout le temps c'est pas possible » [S], ou « des conflits je pense qu'il y en aura tout le temps en fait » [S]. Selon eux, cette vision binaire tient au fait que « des fois ça va vite, des fois il y a des surveillants qui sont fatigués à force de faire des heures, des fois les détenus ils sont à bout parce qu'ils apprennent des choses dont nous on a pas connaissance, ... on peut minimiser à fond, mais il y aura toujours des petites choses qui passeront à travers la maille du filet » [S]. Du côté des personnes détenues interviewées, il s'agit des situations se basant sur le refus d'un personnel à faire passer des choses entre personnes détenues : « quand vous voulez passer quelque chose à une autre cellule. Mais c'est à cause de ça que ça devient de la violence entre détenu et surveillant » [D], et celles par répercussions, entraînant des violences sur un agent en raison du comportement d'un de ses collègues : « vous avez certains qui sont zélés, ... ils savent que bon voilà c'est pas moi qui suis là demain je m'en fous, ils passent dans le couloir ils crient toute la nuit, ils rigolent dans le couloir, ça fait écho ou machin, ils s'en tapent, tu vois pas sa gueule, donc forcément, quand tu vas mal te réveiller le lendemain matin celui qui va ouvrir, malheureusement c'est celui qui vient qui te dit bonjour tous les jours, celui qui t'arranges quand tu as un petit problème, mais sur le coup tu es frustré, tu es énervé, tu le vois pas ça. Donc celui-là tu commences à le traiter, tu commences à insulter, tu as envie de le taper, pourtant au fond de toi-même tu sais que c'est pas lui, mais qu'est-ce que tu y peux, tu vois d'abord la tenue avant de voir la personne. » [D].*

Moyens et outils mis en œuvre pour éviter certaines situations de violence

Si certaines situations sont évitables, regardons désormais les moyens et outils mis en œuvre, en particulier par les personnels, pour qu'elles n'apparaissent pas ou qu'une situation de conflits ne dégénère pas en violence. À ce sujet, certains personnels déclarent que « peu importe les moyens », la violence se fera : « les moyens on en n'a pas en fait. Ben on a que nos mains en fait ... Pour les violences, en fait, le passage à l'acte, en fait une personne détenue si elle est déterminée à passer à l'acte elle passera à l'acte. Parce que les passages à l'acte en fait oui, c'est les trois quarts du temps c'est quand on s'y attend pas en fait. » [S]. D'autres indiquent disposer de plusieurs moyens transituationnels afin de prévenir et/ou d'anticiper ces situations

de violence. Il s'agit de la bonne connaissance des personnes détenues : « *la bonne connaissance du détenu, et la bonne connaissance de ses besoins fait qu'on arrive à anticiper s'il y a un souci qui peut se déclencher par la suite quoi. ... ses besoins et ses vulnérabilités, mais aussi ses besoins parce que c'est quand même important, on va dire bah lui tient on sait qu'il fonctionne comme ça.* » [S]. De l'observation également : « *de prêter de la vigilance, de repérer les signes qui peuvent annoncer la violence* » [S]. La communication fait aussi partie des moyens dont dispose les personnels, en apportant une réponse claire : « *C'est la procrastination, remettre à plus tard, le détenu qui vous demande un truc vous lui dites oui ou merde, mais vous lui donnez une réponse* » [S], ou en dialoguant pour tenter de régler le problème ou d'apaiser les choses : « *on a écouté sa requête, déjà. Ça veut dire qu'on a été chercher l'information aussi, qu'on a prêté bah attention, voilà. ... j'essaie de parler quand même un peu, et si je peux solutionner un problème bah je le fais, j'estime que moi, dans ma façon de faire mon travail, c'est mon boulot* » [S]. Il peut aussi s'agir de la remontée d'information, qui est généralement couplée au dialogue, afin de trouver une solution : « *par exemple lors de conflit dans une cellule, je m'entends pas avec mon codétenu, est-ce que vous pouvez aller voir le chef pour dire qu'il faut me changer de cellule quoi que ce soit, oui là on a un moyen d'empêcher le conflit, c'est d'aller voir le chef, ... Notre moyen c'est principalement la communication et la remontée d'information* » [S]. Une autre possibilité est de couper court à la situation : « *On va dire la prévention, prévoir le conflit avant, anticiper, anticiper le souci. Si on sent que voilà il peut y avoir des insultes, ça peut monter on lui parle pas, on referme la cellule et puis voilà, après on lui donne ce qu'on a à lui donner, on fait ce qu'on a à faire, si on voit que la personne est énervée, si on voit que ça peut partir au clash, ... éviter les contacts avec les personnes. Donc moi je joue beaucoup prévision, prévention c'est ça quoi. Prévision on va dire plutôt.* » [S], voire parfois d'isoler l'incident pour éviter qu'il ne s'empire : « *En isolant l'incident* » [S].

Ainsi, dans des interactions entre personnes détenues, les personnels interrogés expliquent avoir déjà employé différents moyens précités pour éviter que la violence n'apparaisse, tels que la connaissance des personnes détenues^{*50}, le recueil d'information^{*51}, l'observation^{*52}, le dialogue ^{*53}. Ils déclarent avoir aussi utilisé l'écoute et l'observation : « *Après quand il y a des détenus qui disent qu'ils préfèrent quitter l'étage parce qu'ils se sentent pas bien, qu'on voit qu'ils se renferment sur eux, ... Bah l'écoute et puis l'observation en fait.* » [S], l'intervention physique pour s'interposer suivi de dialogue : « *je voyais que le ton commençait à monter, je voyais que les deux commençaient à se rapprocher aussi donc du coup j'ai appelé tout de suite*

des renforts, j'ai dit là il va y avoir un différent, j'ai besoin de renfort, je me suis mis tout de suite au milieu, j'ai dit bon les gars le problème vous verrez ça avec le responsable tout de suite après, là vous arrêtez d'envenimer la situation, toi tu vas la, toi tu viens avec moi pour l'instant on discute et puis voilà et puis après quand tu reviendras on discutera. Tout simplement. Par le dialogue c'est ça. » [S], ou encore l'observation et la force : « en fait il y a deux détenus qui sont venus du socio, ... le premier détenu est allé au téléphone et 5 minutes après l'autre détenu à demander à sortir de la cellule sauf qu'il est ressorti avec un gros blouson de sport en plein été, on se dit il y a un souci, et en fait il tenait tout le temps ses mains dans ses poches, du coup on lui a demandé d'enlever les mains des poches et, il a pas voulu, et le détenu entre-temps il est sorti du téléphone et on a très bien vu dans le regard qu'il allait se passer un truc, du coup il y a un collègue qui est parti sur le premier, moi je suis parti sur le deuxième et en fait quand on l'a plaqué au mur j'ai sorti les mains de ses poches, en fait il y avait une assiette coupée en deux et puis il était sorti avec un genre de drap pour faire un genre de lasso, et quand les renforts sont arrivés, on a pété les alarmes et tout, on a retrouvé 4 armes sur lui, il avait fait des piques avec des lames de rasoir au bout, il avait mis une conserve dans une chaussette, il avait fait un pic aussi, ça devait être fabriqué avant, et il avait tout sur lui en fait. Mais les deux demandaient la salle de convivialité, donc je pense que si on n'avait pas vu, où qu'on s'en serait un peu foutu, je pense que ça aurait fini en bain de sang je pense. » [S].

De plus, les agents expliquent, que des situations de violence pourraient être évitées avec d'autres moyens, relevant de la gestion de la détention, comme la sectorisation/la personnalisation des affectations : « *placer les personnes en isolement, créer des quartiers spécifiques.* » [S]^{*54}, ou les mesures à séparer : « *les mecs ils ont décidé d'en découdre, vous aurez beau essayer de discuter, machin et, ça désamorcera pas, par contre après par des artifices, mettre en place des signalements, des mesures de séparation physique.* » [S].

Ils indiquent aussi qu'en signalant et réglant rapidement des situations conflictuelles, des violences seraient évitées : « *Il y a un truc qui est récurrent, c'est qu'on aime bien laisser pourrir les trucs, les situations qui sont connues de tous, de tout le monde, qui sont signalés, mais non, il faut pas, personne veut bouger le premier, on laisse, on est dans l'attentisme, on se dit que ça va passer, et puis en fait non, et en fait non parce qu'en laissant pourrir une situation, que personne ne la traite, vous pousser les mecs à dégoupiller quoi* » [S], voire en cherchant à temporiser : « *on peut être là pour tempérer, et on peut aider les gens* » [S], ou en donnant gain de cause : « *si on donne gain de cause sur un changement de cellule immédiat c'est sûr qu'on se mouille pas en termes de risque de violence* » [S]. De leur côté, les personnes détenues, elles, considèrent qu'avec plus de respect entre elles : « *ça dépend comment les gens*

ils parlent. ... c'est le respect, il y a pas de respect, et ben ça part en cacahuète » [D], et la sectorisation : *« quand on arrive, ils mettent souvent, à chaque fois ils mettent le pointeur, ils le mettent une fois dans la promenade avec tout le monde pour qu'il se fasse défoncer, pour moi, ça, c'est du fait exprès aussi. ... Peut-être des trucs comme ça qui pourraient être évités »* [D], certaines situations n'auraient pas lieu.

De la même façon, dans des interactions entre personne détenue et personnel de surveillance, les surveillants relatent avoir utilisé différents moyens cités précédemment pour prévenir et/ou anticiper une violence, comme le dialogue, l'observation et l'intervention physique en s'interposant*⁵⁵. Les agents expliquent avoir également fait l'intermédiaire pour éviter une situation de violence : *« le problème de cantine, ... autrement dit pas de livraison de cantine, on lui dit bah laisse moi le bon je vais lui donner au détenu comme je le connais bien, et comme moi je suis un intermédiaire indirect il va pas m'insulter ou m'agresser. Alors que toi t'es surveillant d'accord, mais cantines aussi, donc ils vont dire, mais c'est de votre faute et après ça va partir en agression soit verbale, soit physique »* [S].

Similairement aux situations de violence évitables entre personnes détenues, les surveillants pensent qu'en donnant gain de cause à la personne détenue, cela pourrait permettre d'éviter certaines situations de violence entre personnes détenue et personnel : *« Un détenu qui a oublié de mettre son bon de tabac, qui oublie de donner son bon de tabac, qui a oublié de cantiner, en fin de compte il se retrouve sans tabac, bah ouais ça peut être évité, on peut lui donner du tabac, on peut ci, on peut ça, mais c'est dès qu'on donne gain de cause en fait, dès qu'on donne raison, dès qu'on pallie à ce manque, à ce qu'il manque en fait, à la requête »* [S].

Ils expliquent également que des stratégies sécuritaires pourraient permettre d'éviter certaines situations : *« Des meilleurs moyens de protection des personnels, parce que là on a juste un sifflet du coup c'est pas vraiment utile. Gilet par lame on va dire »* [S], tout comme des stratégies relatives à leur profession, comme le respect de certains positionnements professionnels, notamment le fait de rester correct avec les personnes détenues : *« tu cours vraiment la bêtise, ne parle pas comme ça gratuitement à quelqu'un, pourquoi tu lui parles mal, il t'a parlé mal, non il t'a pas parlé mal, pourquoi tu fais ça. Mais après on peut pas être derrière le cul tout le monde »* [S], ou une harmonisation des pratiques professionnelles : *« Si on travaille tous pareils ils vont voir le cadre en fait. »* [S]. Enfin, et de façon plus spécifique, les surveillants interrogés déclarent que des situations de violence d'une personne détenue sur un personnel pourraient être évitées si l'agent était plus vigilant à sa façon de parler : *« Ma situation où j'ai subi ma tentative de meurtre. J'ai été trop ... je pense que c'est la façon dont*

je lui ai parlé qui a, qui a fait que ça l'a agacé. ... je pense qu'une verbalisation différente ... potentiellement ce jour-là, sur ce moment-là, on aurait pu éviter l'agression. » [S], s'ils usaient plus de pédagogie : « le fait qu'ils sont privés de liberté oui, ils peuvent pas se débrouiller autrement. Donc ils nous prennent pour les responsables. Donc là aussi il faut faire preuve d'un peu de pédagogie, trouver les mots, voilà. » [S], ou s'ils étaient attentifs aux signes : « la prise d'otage il l'a dit clairement et puis il y avait des signes qui faisait que. » [S]. Concernant les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue, les surveillants interrogés expliquent que certaines situations pourraient être évitées avec un positionnement professionnel adapté, comme répondre correctement : « le détenu qui lui demande quelque chose, ça s'est avéré vrai, juste un document, non j'ai la flemme. Répondre comme ça, c'est des choses qui, on va dire, qui peut amener de l'agressivité, » [S], ou en sollicitant les gradés : « Mais pour toutes situations, on peut appeler le chef, sauf qu'il y a des surveillants qui préfèrent régler leurs problèmes ... pour pas se faire passer pour des blaireaux. » [S]. De leur côté, les personnes détenues estiment que certaines situations de violence entre eux et des personnels pourraient être évitées s'il y avait plus de respect « respect des droits, avoir de la pédagogie, respecter, et respecter les droits de l'homme » [D]³⁷ et que « chacun mette de l'eau dans son vin. Il faut que ce soit des 2 côtés » [D] même si, selon eux, cela tient surtout aux professionnels : « tout ce qui est violence verbale, les menaces et compagnie, je pense qu'on pourrait éviter ça, si, si déjà les surveillants ils apprenaient à bien travailler » [D].

Propositions des participants pour réduire les violences en détention

En dehors des méthodes d'anticipation, de prévention et d'arrêt, les participants suggèrent d'autres modalités afin de réduire les violences en détention. Les personnels font des propositions qui s'articulent autour de 5 axes, dont le premier est l'institution. Les agents estiment que les violences en détention pourraient être réduites avec une baisse de la surpopulation : « la surpopulation, c'est l'un des souci majeur et catalyseur des violences en détention. » [S], un encellulement individuel : « La proximité entre détenus est source de violence. » [S], une sectorisation des profils : « Ne pas regrouper les affaires de mœurs et les affaires de stup. » [S], et une amélioration de la communication dans les différentes strates hiérarchiques de l'administration : « on s'aperçoit qu'à chaque fois qu'il y a des agressions, ou des gros trucs, dans la chaîne en fait il y a eu un problème de communication. ... Mais la plupart des conflits c'est dû à des problèmes de communication en fait » [S].

³⁷ « peut-être si les surveillants des, ils nous respecteraient, ça serait peut-être ça »

Le deuxième axe concerne l'aspect sécuritaire de la détention. Certains personnels pensent que pour réduire les violences, il faudrait pouvoir contrôler plus les mouvements des personnes détenues : « *ils se retrouvent aussi dans la rue et après il y a les gros conflits, et puis après ils se foutent sur la tronche après, ils se battent après aussi, donc au moins si on arrive à centraliser, à regrouper à peu près tous ces mouvements-là, on éviterait quand même pas mal de gros soucis* » [S], avoir plus de moyens de défense : « *il faudrait plus de moyens de défense, des gilets par lame, que le gradé et il ait un taser, avoir plus de formation pour le personnel. ... sur la sécurité et les moyens de défense* » [S] et durcir le quartier disciplinaire pour le rendre dissuasif : « *s'il y avait une réponse disciplinaire, concrète, sérieuse, et qu'il y avait pas, à mon sens, autant de facilité d'éviter le quartier en faisant une pseudo tentative de suicide, je pense que oui, le quartier ferait davantage réfléchir, ... s'il y a pas cette peur derrière, de si je vais taper quelqu'un je vais aller au mitard, on tient pas bien les gens.* » [S].

Le troisième axe porte sur les pratiques professionnelles. Selon les agents, harmoniser les pratiques professionnelles : « *C'est pérenniser les méthodes de travail en fait, ... pour que ce soit tout le temps gérer de la même façon. ... c'est souvent le personnel qui est en difficultés qui est souvent plus dans le bon fonctionnement, mais comme les détenus en perdent l'habitude et ben ils disent, mais lui ils nous embêtent.* » [S], avoir des postes profilés selon les établissements : « *Les postes profilés. ... pour moi un établissement comme [une Maison Centrale] il faut qu'il soit profilé et avec des surveillants qui savent intervenir, mais qui savent surtout parler.* » [S], diminuer le sous-effectif : « *le premier point qui devient impondérable ces derniers temps, c'est le sous-effectif* » [S], avoir des formations sur la violence : « *former un peu plus le personnel sur ce genre de situation là, surtout sur la violence, ... savoir mieux gérer, savoir, enfin, gérer un conflit, gérer une tension, gérer une agressivité* » [S] et s'autoriser à s'arrêter quand ça ne va pas : « *on est censé se maîtriser, ... ça ne sert à rien de forcer, vous êtes fatigués, vous en pouvez plus, moi personnellement j'arrêterai un mois ou 15 jours, le temps que voilà,* » [S] pourraient être des solutions éventuelles pour réduire les violences en détention.

Le quatrième axe s'articule autour des personnes détenues, et d'après les surveillants interrogés, si les personnes détenues avaient plus d'activités : « *le travail, voilà ça les occupe, les activités sportives* » [S] et qu'elles soient valorisantes : « *des trucs où il va se sentir un peu valorisé, ... tout le monde les voit comme des détenus, etc., il faut s'en méfier, il faut faire attention, etc., ça les rend encore plus. Et à force, il devient agressif, il développe des moyens de défense* » [S] cela pourrait conduire à une réduction des violences en détention.

Enfin, le cinquième axe s'intéresse aux relations entre personnes détenues et personnels, et les agents considèrent que s'il était possible de discuter avec les personnes détenues de la violence : « *le fait de discuter avec les détenus, ... essayer de leur faire prendre conscience que la violence c'est pas bien.* » [S], d'avoir des groupes de paroles surveillants et/ou personnes détenues : « *Des groupes de parole ça pourrait être une solution. ... et mixer les deux* » [S], d'apprendre à vivre ensemble : « *je pense qu'il faudrait juste apprendre à bah, à vivre ensemble on va dire, parce qu'il faudrait que les détenus ne soient pas, comment dire, ne soit pas vraiment contre nous, par rapport au métier qu'on fait* » [S], ou encore d'avoir des médiateurs : « *mettre un médiateur ... Un surveillant comme un détenu, parce que le surveillant peut aussi être un médiateur, entre personnel et personne détenue, ou personne détenue et personne détenue, et également aussi entre surveillants.* » [S] pourrait réduire les violences en détention.

De leur côté, les personnes détenues interrogées proposent également des éléments afin de réduire les violences, ces derniers s'articulent autour de trois axes. Le premier, comme pour les personnels, traite de l'institution. Les personnes détenues déclarent que s'il y avait « *plus d'activités* » [D] notamment « *plus de musique, de sport, ... pleins d'autres activités quoi* » [D], un regroupement des profils suivant les motifs d'incarcération : « *tu mélanges pas tout le monde* » [D], ou une réduction du temps en cellule : « *pour qu'il y ait moins de tensions au sein de la détention, il faut qu'il y ait un minimum d'enfermement, qui dit passer le moins de temps possible en cellule* » [D], cela pourrait réduire les violences en détention.

Le second axe traite de problématique de réinsertion. Les personnes détenues estiment que le fait de rendre le travail plus accessible : « *faudrait rajouter du travail pour les détenus en détention, parce que la réinsertion commence par ça aussi* » [D], de renforcer les projets de sorties : « *dans les sorties plus de confiance, plus de réinsertion ..., si y'aurait des assistantes sociales qui pourraient s'associer avec des CPIP, pour aller beaucoup plus vite dans les projets* » [D], et de responsabiliser les personnes détenues : « *il y en a un, il a foutu le feu, le bâtiment il est tout neuf, ..., et les cellules elles sont défoncées, ils écrivent partout, ils devraient faire un état des lieux et s'il y a une écriture, n'importe quoi, c'est toi, c'est enlevé sur tes RPS ou n'importe quoi* » [D] conduiraient à réduire les violences.

Le troisième axe concerne les personnels, en particulier leur comportement et la vision qu'ils peuvent avoir de la détention et des personnes détenues. Ces dernières pensent que les violences pourraient être réduites s'il y avait plus de respect de la part des surveillants : « *un peu plus de respect, juste qu'ils nous traitent en tant qu'homme, pas en tant que numéro, juste ça franchement ça, ça éviterait beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup de souci.* » [D], plus

d'humanité : « *le côté humain, il faudrait améliorer un petit peu et que ce soit des 2 côtés aussi hein, surveillant et détenu pour justement que ça avance dans le bon chemin* » [D], plus de bienveillance : « *d'arrêter de détruire le détenu aussi, parce que ça, ça joue beaucoup ça dans la peine de quelqu'un et dans sa sortie, ça joue énormément* » [D], et plus de pédagogie : « *apporter une pédagogie, faire comprendre les choses aux gens, quitte à faire un carnet, quand vous arrivez et qu'on vous explique qu'est-ce que c'est la prison, le bruit, toutes ces choses-là, qu'on explique vraiment dans quel monde vous atterrissez tout ça* » [D].

6.2.2. Synthèse et discussion des résultats

La quasi-totalité des participants, qu'il s'agisse de personnes détenues ou de personnels de surveillance, indique avoir été témoin, victime et/ou auteur de violence verbale ou physique en détention au cours des 12 derniers mois. Si cet élément, et en particulier le fait que 20/24 déclarent avoir été témoins de violence, peut laisser supposer qu'un chiffre noir est bien présent et conduit à une compréhension et une connaissance partielle du phénomène, il convient de rappeler que les personnes rencontrées ont été sélectionnées en raison de leur implication dans une ou plusieurs situations de violence.

La différence dans la nature des critères invoqués par les participants concernant les personnes détenues et les personnels les plus susceptibles de commettre ou de subir des violences en détention est intéressante. En effet, il est possible de constater que les différents critères évoqués ne se basent pas sur le positionnement de la personne dans la situation (auteur ou victime) mais sur son « groupe » d'appartenance (personnes détenues ou surveillants). Ainsi pour les personnes détenues, se sont, à l'exception des dettes, quasiment que des facteurs individuels qui sont relevés (statut en détention lié au trafic de stupéfiant, fragilité psychologique, trouble psychiatrique, addiction, difficulté d'adaptation, motifs d'incarcération, fragilités psychologique ou physique, âge, ethnie, ressources financières, etc.). Tandis que pour les personnels, si des facteurs individuels sont également identifiés (caractère, genre, physique), ils sont minoritaires comparativement aux facteurs liés à la posture professionnelle (expérience, mission spécifiquement liée au sécuritaire, « mauvais » ou « bon » positionnement, expérience, manque d'autorité, trop gentil). Il est alors possible de supposer que cette distinction engendrerait, tant pour les personnes détenues que pour les personnels, une mise à distance. Pour les personnes détenues, les facteurs individuels pourraient permettre de catégoriser des

membres de l'endogroupe commun (les personnes détenues) en exogroupe (par ex, les « pointeurs »), et ainsi conduire à des attributions causales externes en cas de passage à l'acte en reléguant la responsabilité de la situation à un membre de l'exogroupe. Chez les agents, cette mise à distance pourrait permettre de se différencier sur un plan individuel d'un collègue avec lequel des similitudes existeraient et ainsi faire une attribution interne plutôt qu'externe permettant de se préserver d'un sentiment de vulnérabilité et se rassurer (Gyekye, 2010).

Les résultats permettent également de constater des différences dans les situations de violences entre personnes détenues et celles entre personne détenue et personnel, et d'éventuelles particularités de la violence et de la gestion en fonction du type de situation.

Concernant les éléments déclencheurs, dans les situations de violence entre personnes détenues, ils sont liés à des facteurs relationnels (trafic/dette et manque de respect, incompréhension, bandes rivales), aux conditions de détention (cohabitation, hygiène, bruit, regroupement, manque d'activité) et à des facteurs individuels (fragilité psychologique, motif de l'incarcération, personnalité, condition physique, ethnie, religion, dépendance à un produit, difficulté financière, événement extérieur). Dans les situations de violences entre personne détenue et personnel, nous retrouvons des éléments déjà cités (événement extérieur, trafic, manque de substance, fouille de cellule, insultes) et d'autres différents mais également liés à des facteurs relationnels (provocations à répétition, attitude des surveillants), individuels (racisme, humeur) ou liés aux conditions de détention (non-respect des droits des personnes détenues, fouilles à corps, problèmes de cantine). Seuls les facteurs circonstanciels (température, actualité) sont uniquement mentionnés dans les situations de violence avec des agents. Il est également possible de constater que les éléments les plus cités pour les violences entre personnes détenues appartiennent à des facteurs individuels. Les nombreux éléments énumérés par les participants pourraient être significatifs de ce que Chauvenet et al. (2008) repèrent, à savoir qu'un rien peut déclencher une violence en détention. Cela montre également que la violence est multidéterminée et dépend d'une conjugaison de facteurs tant personnels que situationnels qui prennent place lors d'une rencontre sociale comme le présente le MGA d'Anderson et Bushman (2002).

Dans les différents types de situations, la hiérarchie carcérale peut jouer à la fois un rôle positif en aidant à réguler les violences et/ou négatif en facilitant sa survenue. De la même façon, les surveillants peuvent jouer un rôle positif et/ou négatif. Ce rôle négatif semble se manifester différemment suivant le type de situation. Dans les situations de violence entre personnes

détenues, l'absence d'intervention (ne pas entreprendre d'action, ne rien faire, laisser la situation s'envenimer ou se produire) ou le partage (communiquer des informations fausses ou les motifs d'incarcération de certaines personnes détenues) sont perçus comme un rôle négatif. Tandis que dans les situations de violence entre personne détenue et personnel, le rôle négatif des agents se manifesterait par un positionnement professionnel facilitant un passage à l'acte (pousser la personne détenue à la faute, envenimer ou aggraver la situation) sur l'agent à l'initiative de ce positionnement ou sur un collègue. Notons que dans les deux types de situations, les conséquences du rôle négatif concernent des attitudes qui peuvent se répercuter sur une personne détenue ou sur un collègue.

Les types de situations de violences se différencient aussi dans les modalités d'arrêts. Dans les situations entre personnes détenues l'intervention d'un tiers avec le dialogue ou des moyens de contraintes (injonction, rapport d'autorité, maîtrise physique) seraient privilégiées. Ces modalités sont aussi employées pour mettre un terme à une situation de violence entre surveillant et personne détenue auxquelles s'ajoute l'écoute, le fait de couper-court à la situation ou de faire preuve de respect. Il semble alors que les modalités d'arrêt pourraient dépendre du type de situation et du groupe d'appartenance du tiers. De plus, dans les situations de violences entre personnes détenues et personnels, les participants semblent évoquer plus de moyens de communication (dialogue, écoute, respect) que de contrainte.

Dans l'ensemble, les participants s'accordent sur le fait que tant dans les situations de violences entre personnes détenues et entre personnel et personne détenue certaines violences sont évitables, pour autant ils ne citent pas les mêmes. Dans les situations de violences entre personnes détenues, les surveillants pensent que des situations liées à des problématiques relationnelles (dettes, bagarres ou problèmes de religion) pourraient être évitées, quand les personnes détenues considèrent que les situations évitables sont davantage liées à des facteurs institutionnels (l'impact de l'institution) ou organisationnels (celles entre codétenus). Pour les situations entre agents et personnes détenues, les surveillants considèrent que tout type de violence est évitable (violences physiques), tandis que les personnes détenues indiquent des situations liées à des facteurs relationnels (refus du surveillant ou par répercussions à la suite du comportement d'un collègue). Ces éléments semblent mettre en avant que chaque « groupe » considère que les violences évitables sont celles induites, produites ou à l'initiative de l'exogroupe. La responsabilité serait dans ce cas dépendante des autres, permettant

potentiellement une attribution causale externe conduisant à se préserver d'un éventuel sentiment de vulnérabilité (Gyekye, 2010).

Enfin, pour prévenir et/ou anticiper les différentes situations de violence les agents déclarent avoir plusieurs moyens comme l'observation, la communication, la remonter d'information, couper-court à la situation ou encore isoler un incident pour ne pas l'aggraver. Sur des situations de conflits que les agents ont réussi à apaiser afin qu'elles ne dégénèrent pas en violence, ils expliquent avoir généralement associé plusieurs méthodes. Les résultats indiquent également que les agents considèrent que d'autres moyens pourraient être mis en place afin de prévenir ses situations. Dans les situations de violence entre personnes détenues, ils considèrent que des éléments de gestions de la détention comme la sectorisation ou les mesures à séparer et/ou une attitude professionnelle proactive afin de régler rapidement la situation permettrait de prévenir certaines situations. Pour les situations de violence entre personnel et personne détenue les agents envisagent l'harmonisation des pratiques comme moyen supplémentaire de prévention, et pour les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue ils évoquent l'évitement de certains positionnements professionnels et plus de respect envers les personnes détenues. Ainsi, il semble que les moyens supplémentaires pour prévenir des situations de violences entre personnes détenues résident principalement dans des aménagements institutionnels et/ou organisationnels, tandis que pour les situations entre des surveillants et des personnes détenues les moyens relèvent surtout de modalités relationnelles.

Les résultats issus des questions générales sur la violence et la gestion des conflits nous enseignent que le déclenchement, l'arrêt et la gestion des situations de violence semblent dépendre, non pas des positions d'auteur et de victime au sein de la situation, mais au rôle de chacun au sein de la détention (personne détenue ou surveillant). Aussi, le fait que les mêmes facteurs ou éléments individuels soient relevés par les participants comme pouvant à la fois faciliter (facteurs de risque) ou réduire (facteurs de protection) la violence en détention montre la complexité de ces situations. De plus, le fait que les différences dans les violences entre personnes détenues et avec des agents semblent apparaître principalement à un niveau relationnel et contextuel, en fonction des ajustements relationnels et de l'impact du rôle de chacun en détention, montre la difficulté de considérer, a priori, certains facteurs, principalement individuels, comme facteurs de risque ou de protection.

6.2.3. Résultats des situations de violences vécues

Cette seconde partie des résultats expose les situations de violence vécues par les participants déconstruites grâce à l'outil élaboré pour cette recherche, afin d'examiner les processus et mécanismes en jeu. Dans la première sous-partie, nous aborderons les situations de violence entre personnes détenues (D→D), dans la deuxième, les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel (D→S), et dans la troisième, les situations de violence d'un personnel de surveillance sur une personne détenue (S→D).

6.2.3.1. Les situations de violence entre personnes détenues (D→D)

Nous avons recueilli un total de 7 situations de violence entre personnes détenues. Elles sont âgées en moyenne de 31 ans (de 18 à 50 ans), et sont prévenues (n = 2), condamnées (n = 4), et prévenue et condamnée (n = 1). Le temps de leur peine varie entre 3 mois et 8 ans. Certaines ont des parloirs réguliers et participent à des activités, d'autres travaillent ou ont seulement des parloirs et certains n'ont ni parloir, ni activité, ni travail.

Contexte de la situation de violence

Concernant les éléments spatio-temporels des situations, 2 d'entre elles prennent place en MA, 5 en CP, dont 3 en qMA et 2 en qCD et aucune en MC/qMC ou CD. Plusieurs situations (n = 6) se passent sur les six premiers mois de l'année, tandis que l'autre (n = 1) se déroule en septembre. La majorité (5/7) ont lieu le matin, entre 8h et 12h, ou l'après-midi, entre 14h et 17h, et rarement très tôt le matin avant 8h (n = 2). L'atmosphère décrite par les participants est variable, et peut apparaître comme « normale, habituelle », et généralement comme « tendue ou très tendue ». Enfin, les situations se passent dans trois endroits de la détention à savoir en coursive, en cour de promenade et dans une cellule. Dans 6/7 situations, des témoins sont présents et peuvent être plusieurs. Nous constatons que des personnes détenues semblent souvent assister à ces situations (6/7). Parfois, des personnels ou des « auxis » (auxiliaires d'étagé)³⁸ sont également présents, mais jamais des chef.fes, ou d'autres personnes.

³⁸ Personnes détenues travaillant pour la détention afin d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement (bibliothèque, ménage, cuisine, blanchisserie, peinture, plomberie, électricité, coiffeur, etc.).

Relations entre les protagonistes

Deux participants indiquent connaître l'autre protagoniste de l'extérieur, tandis que les autres expliquent s'être déjà vus ou se connaître de la détention. Un seul participant ne connaît pas la personne détenue avec qui la situation de violence s'est jouée. Une situation présente des antécédents de violence entre les protagonistes, comme l'explique le participant : *« je lui ai demandé [sa fiche pénale], il a pas voulu me la ramener ... je lui ai dit, dans ces cas-là, sort plus en promenade ... 2-3 petites claques comme ça, histoire de. ..., je l'ai vu plusieurs fois dans le bureau du chef, je savais qu'il balançait pas mal aussi, donc, en plus d'être un pointeur, c'était une balance ».*

Types de violence et déclenchement

Dans les situations recueillies, 2 sont des violences verbales et 5 des violences physiques. Les motifs du déclenchement de la violence sont divers, mais il semble que l'attribution causale est majoritairement imputée au comportement de la personne en face. Ainsi, les personnes détenues relatent que, selon elle, la situation bascule en violence verbale en raison d'un malentendu : *« je lui demande s'il a reçu les œufs quoi ... et il me dit non. Je lui dis comment ça non, c'est comment, ils t'ont pas livré tes cantines, c'est comment. Il me dit non je me suis trompé de numéro nanana. Je commence à m'énerver un peu »* ; et *« il ne tenait pas sur ses jambes, il était tout bizarre, il était, je croyais qu'il était défoncé ... je l'ai vu comme ça, ce qui m'a énervé c'est que voilà, ... je me dis, il te, qu'il va être grand-père, il pense pas à ses petits-enfants, il se défonce dans les cachetons ».*

La violence physique, elle, semble survenir lorsque le participant considère que l'autre personne lui ment : *« je déteste ceux qui mentent et je sais que c'était lui ... on est 3 en cellule on est pas 36 »*, voire lui manque de respect : *« il me dit tu es qu'un bâtard, qu'est-ce que tu as fait pour arriver là, il y en a plein qui attendent, tu sucés la chef. ... Bâtard, fils de pute, t'es un SS, un suceur de surveillant.... je dis de quoi tu te, de quel droit tu te permets de me parler comme ça. ... je lui ai dit, mais tu vas prendre une baffe, tu vas prendre une baffe directe, tu continues et paf c'est parti dans la foulée, dans la phrase la baffe elle part. ».* Parfois, parce qu'elle considère que l'autre personne lui ment et donc lui manque de respect : *« je lui dis les violeurs, je lui dis en prison regarde pourquoi les autres ils sortent pas de leur cellule, je dis toi t'es là, tu viens là, je dis fais attention, il va t'arriver des bricoles. ... il a voulu mentir, il a pas voulu assumer et moi j'aime pas les gens comme ça, qui me regardent dans les yeux, il ose me mentir et me raconter des conneries. Moi j'ai, c'est un manque de respect envers moi. Moi y'a personne qui me manque de respect, donc c'est parti direct ».* Une autre situation de violence physique prend

place pour un regard : « *J'ai vu qu'il m'a fixé, j'ai regardé par terre, et j'ai attendu qu'il arrive, dès qu'il arrive à 3-4 mètres de moi je me suis levé, et il me dit pourquoi tu me regardes mal, j'ai dit je te regarde pas mal, et pendant qu'il parlait il me l'a mise.* ». Et une autre, à priori sans raison, d'après le participant : « *Il m'a regardé il m'a demandé ouvertement si moi je m'appelais bien C., j'ai dit que oui, il m'a dit si tu veux te battre contre moi on se met au milieu de la promenade on se bat.* »

Les émotions présentes au cours et à la fin de la situation

Pour ces 7 situations, nous constatons que les émotions présentes sont liées aux quatre catégories d'émotions du modèle de Russell (1980). La première est la détresse et s'exprime par des sentiments de peur et/ou de colère. La seconde est la dépression et apparaît avec des sentiments de tristesse ou le fait d'être ennuyé/mal à l'aise. La troisième est la satisfaction, et la quatrième l'excitation.

Chez les participants (cf. Fig. 7), à **T1**, c'est-à-dire au moment où la situation se déclenche et où le premier comportement violent apparaît, 4/7 ressentent de la détresse, sous la forme de colère : « *un peu agacé* », « *ça m'a énervé* », « *je suis en colère* », « *envie de lui faire mal* » ou de peur : « *ça m'a stressé beaucoup, beaucoup, beaucoup* ». Des émotions liées à la dépression sont présentes chez 3/7 personnes détenues : « *un peu dégouté* », « *j'étais blasé* », « *je me sens pas à l'aise* ». Tandis que la satisfaction est présente chez un participant : « *j'étais tranquille* », « *j'étais calme* », tout comme l'excitation « *excitation, excitation, direct, excitation* ».

À **T2**, qui correspond au moment où une réponse au premier comportement violent est faite par la personne agressée, la dépression est ressentie par 4/7 personnes détenues, principalement sous la forme d'un sentiment de gêne et/ou de malaise : « *je me dis merde j'ai pas été son pote là en fait là* », « *mal* », « *regret* », « *je suis pas bien* », « *je regrette* », « *du regret* », « *de la peine* », « *ça m'a fait mal* ». Des affects liés à la détresse vont également être présents chez 3/7 participants, principalement sous la forme de colère : « *ça m'a énervé* », « *la haine* », « *il y a une contrariété qui s'est installée d'un coup* », et plus rarement à travers la peur : « *une grosse pression qui vient s'installer sur moi* », « *agressé ... je me sens atteint* ». Enfin, chez un participant des sentiments de satisfaction : « *j'ai déjà une satisfaction* » et d'excitation « *je suis en train de kiffer mon moment* » sont présents.

À **T3**, soit au moment où l'agresseur adopte une réponse comportementale au comportement produit par la victime à T2, 4/7 ressentent des affects liés à la détresse, avec de la colère : « *j'ai pas apprécié* », « *je l'ai mal pris* », « *franchement j'avais envie de lui mettre une* », « *j'étais*

énervé », « envie de taper encore plus », « il y a un peu de haine, mélanger avec un peu d'injustice », où de la peur « il y a de la peur », « ça m'a fait un peu paniquer », « d'être chassé », « paniqué ». Plusieurs (3/7) vont éprouver des émotions liées à la dépression, avec de la tristesse : « de la peine », « blessé », ou de la gêne/malaise : « mal à l'aise ». Un participant indique ressentir de la satisfaction : « je suis content » et aucun de l'excitation.

À l'arrêt de la situation, 5/7 participants ressentent des sentiments liés à la dépression, sous la forme de tristesse : « je suis triste », « je suis pas bien, j'ai envie de pleurer », « ça m'a fait vraiment mal au cœur », « j'étais dégoûté », « j'étais un peu blessé », « c'est un nouvel échec qui s'installe », « j'étais pas bien », et de gêne/ malaise : « il m'a fait pitié », « honteux, gêné », « la culpabilité », « dévalorisé », « j'étais claqué ». Certains, 3/7 ressentent des affects liés à la détresse, avec de la colère : « ça m'énerve encore plus », « c'est de l'injustice », « je comprends pas », « je suis rageux ». Aucun ne ressent de la satisfaction ou de l'excitation.

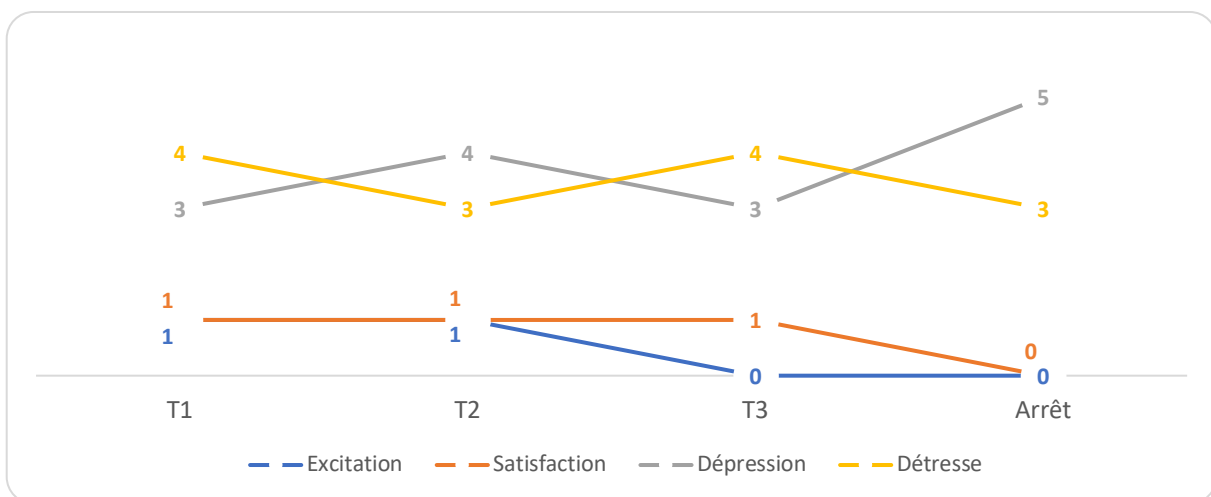


Figure 7. Types d'émotions présentes chez les personnes détenues aux différents temps de la situation de violence entre personnes détenues.

Enfin, si nous nous intéressons à la situation dans sa globalité, une certaine dynamique semble se dégager. Au début de la situation (T1), les personnes détenues ressentiraient de la colère et de la gêne/malaise, ce qui déclencherait un premier comportement violent à l'égard de l'autre personne détenue. Ce comportement générerait une réponse de la part de la personne détenue en face (T2), qui déclencherait chez les participants des émotions de gêne/malaise et de colère, et les amènerait à produire, à nouveau un comportement, en réponse à celui de la personne détenue en face (T3). Cette réponse susciterait chez les participants de la colère, de la peur et des émotions liées à la dépression (gêne/malaise et tristesse). À ce moment-là (T3), en fonction

du comportement produit par le participant, de la réaction de l'autre personne détenue à celui-ci et/ou de l'intervention d'un tiers, la situation s'arrête et laisse place, chez les participants à des affects liés à la dépression, avec une prédominance de tristesse, et parfois de gêne et/ou de malaise, ainsi que de la colère.

Arrêt de la situation, intervention des tiers, modalités d'arrêt et témoins

Sur les 7 situations de violence entre personnes détenues, 3 prennent fin sans l'intervention d'un tiers. Pour les 4 qui s'arrêtent avec l'intervention d'un tiers, ce dernier est soit plusieurs personnes détenues, soit un ou plusieurs surveillants. Notons que dans ces situations, des témoins sont présents et que dans 3/4 situations, ce sont eux qui interviennent.

Lorsque ce sont des surveillants qui mettent fin à la situation, ils emploient parfois la maîtrise physique de la personne détenue, parfois des injonctions : « *Quand le surveillant arrive il me dit, bah qu'est-ce qui se passe, je lui explique, il me dit bah A. tu remontes, et ça s'arrête là* ».

Lorsque ce sont des personnes détenues qui interviennent, elles emploient parfois la maîtrise physique de l'auteur, parfois elles extirpent physiquement la victime : « *ils [une personne détenue et son entourage] ont vu que je me faisais passer, ils sont tous arrivés en courant, ils m'ont attrapé, ils m'ont sorti de là* ».

Si nous nous intéressons aux 3 situations qui prennent fin sans l'intervention d'un tiers, nous constatons que dans 2 cas, des témoins sont présents, il s'agit parfois de personnes détenues et parfois de surveillants. Dans ces situations, les protagonistes utilisent parfois, comme modalités d'arrêts, la fuite, en partant, coupant court ou arrêtant de produire de la violence, et parfois le dialogue. Ainsi, la négociation et la menace ne sont jamais utilisées par les protagonistes ou les tiers pour mettre fin aux situations de violence entre personnes détenues.

En couplant cette fois les modalités d'arrêt utilisées par les protagonistes et les tiers aux types de violences, nous constatons que dans les situations de violences verbales, la fuite et le dialogue sont employés, tandis que dans les situations de violences physiques, la fuite, la maîtrise physique et d'autres stratégies (injonctions du surveillant, extirper physiquement la victime) sont privilégiées. Notons qu'il n'est jamais fait appel à la négociation et à la menace, que la maîtrise physique ou d'autres stratégies n'apparaissent pas dans les situations de violences verbales et que le dialogue n'est pas utilisé pour arrêter les violences physiques.

Appréhensions et perceptions de la gestion post-situation

Nous constatons (cf. Tab. 3) que tous les répondants parlent de la situation avec au moins une personne, et échangent parfois avec des personnes extérieures à la scène et parfois avec des témoins directs. Concernant les personnes extérieures, il s'agit souvent d'autres personnes détenues, et plus rarement des gradé.es/direction. Les témoins directs sont, eux, parfois d'autres personnes détenues, parfois des surveillants. La situation est parfois aussi l'objet d'échanges avec l'autre personne impliquée. Notons cependant qu'elle n'est jamais rediscutée avec des « auxis » témoins ou non, et avec des surveillants extérieurs à la scène.

Tableau 3. Personnes avec qui les protagonistes échangent de la situation de violence entre personnes détenues.

Personnes avec qui la situation est discutée :	Personnes détenues (n = 7)
Gradé.e(s)/direction	1
Personne(s) détenue(s)	5
« Auxis »	0
Surveillant(s)	0
La personne impliquée	3
Gradé.e(s)/direction témoin(s) (n = 0)	–
« Auxis » témoin(s) (n = 1)	–
Personne(s) détenue(s) témoin(s) (n = 6)	3/6
Surveillant(s) témoin(s) (n = 2)	1/2
Autres (n = 0)	–

Plusieurs participants (6/7) pensent que la situation de violence était évitable et 1 ne sait pas. Pour certains cela dépendait de l'autre personne détenue et de son comportement : « *s'il était pas sorti de sa cellule y aurait pas eu de soucis* », « *S'il avait pris ses cachetons.* », « *s'il aurait pas fait ça, s'il avait pas voulu faire le kakou, elle aurait été évitée, s'il aurait juste écouté ce que je lui dis* ». Pour d'autres cela dépendait d'eux et de leur réponse au cours de la situation : « *si j'étais resté sur, ouais laisse vas-y parle, parle dis ce que tu veux, moi je m'installe finalement* », « *Par mon refus. Mais ça aurait ajouté d'autres circonstances comme espèce de pédale, salope, nanana.* ». Enfin, un participant considère que cela dépendait de lui et de l'autre personne impliquée et que la situation aurait pu être évitée : « *en parlant, le dialogue* ».

Pour les participants, les personnes détenues extérieures à la situation n'ont, soit pas joué de rôle, soit eu un rôle positif en s'interposant pour arrêter la situation : « *elles m'ont aidé à pas*

reprandre une affaire pour meurtre », soit eu un rôle négatif : « *voir le mal* », « *c'était plutôt négatif* », voire parfois les deux, avec le rôle négatif de certains qui aggravent la situation « *à tous venir autour de moi ils l'ont aggravé, ils ont mis un peu de l'huile sur le feu,* » et le rôle positif d'autres en permettant l'arrêt de la situation : « *il y a d'autres personnes qui ont essayé ... d'arrêter la situation* ». Concernant le rôle des personnels extérieurs à la situation, les participants indiquent qu'ils n'ont soit pas joué de rôle dans la situation, soit qu'ils ont eu un rôle négatif en : « *mélange[a]nt tout le monde* », ou « *parce qu'il n'a pas accepté que je lui aie mis une baffe* », ou parce que « *les surveillants ils attendent que le mec il est en sang derrière la porte, la bagarre elle peut durer une demi-heure dans la promenade, ils attendent qu'il soit en sang devant la porte ou qu'il soit au milieu du terrain, qu'il bouge pas, qu'il bouge plus ... limite ils te laissent mourir, ils vont pas risquer leur peau pour la gueule d'un détenu* ».

Gestion post-situation : conséquences, sanctions disciplinaires et judiciaires, mesures de protection et réitération

Parmi les participants, certains déclarent que la situation n'a eu aucune conséquence : « *rien du tout* », « *neutre* », « *conséquences, pas spécialement, après je verrais bien la peine qu'ils vont me mettre pour ça,* ». Tandis que d'autres indiquent qu'elle a eu des conséquences négatives, voire parfois qu'elle a eu des conséquences positives et négatives. Les conséquences négatives sont, pour une personne détenue, l'état psychologique dans lequel la situation de violence physique l'a plongé et la tentative de suicide qui en a découlé : « *j'ai fait une TS, je me suis accroché à mes barreaux à mon lit, ras-le-bol, je dis c'est bon, personne ne m'écoute, j'ai aucun interlocuteur ici ... donc voilà, bon bah c'est comme ça, je suis en affaire criminelle je viens de mettre une baffe, voilà l'homme dangereux, l'homme dangereux que l'on va punir* ». D'autres considèrent que la situation de violence physique a pu avoir des conséquences positives et négatives. Une personne détenue perçoit le positif dans la remise en question qui a suivi la situation : « *j'aurai pas du faire, mais bon ça m'a dit que voilà j'avais pas à taper comme ça* » et le négatif dans les souffrances physiques de la victime : « *le négatif c'est que ça a dû lui faire du mal et il a perdu une dent je crois* ». Et un autre participant perçoit positivement le fait d'avoir été changé d'étage : « *le seul truc positif c'est qu'ils m'ont mis ... au premier étage avec les gens que je voulais* » et comme négatif les conséquences psychologiques et relationnelles de cette situation : « *j'avais le cœur qui battait à 200 ... je vous le dis franchement, ma première promenade j'ai passé mon heure à côté du gitan j'ai pas fait un tour. ... et le truc négatif c'est que, c'est que ça monte une haine que j'avais pas contre les matons, parce qu'il faut que je me fasse lyncher entre guillemets pour qu'ils étudient ma demande* ».

Sur l'ensemble des situations de violence entre personnes détenues, 5 sont connues de l'administration pénitentiaire et sont toutes des situations de violences physiques. Quatre d'entre elles, aboutissent à des sanctions disciplinaires pour l'agresseur (cf. Tab. 4) et sont sanctionnées parfois d'une peine de quartier disciplinaire (QD) ferme allant de 15 à 30 jours, parfois d'un déclassement et parfois d'un retrait de RPS³⁹. Parallèlement aux sanctions disciplinaires, 2 personnes détenues sanctionnées par l'administration pénitentiaire font également l'objet d'une enquête au moment où nous les rencontrons (cf. Tab. 4). Enfin, 3 situations de violence, dont 2 ayant abouti à des sanctions disciplinaires et faisant l'objet d'une enquête, conduisent à la mise en place de mesures de protection avec un changement d'étage pour la victime (cf. Tab. 4).

Tableau 4. Sanctions et mesures de protection mises en place pour les situations de violence entre personnes détenues.

Situations	Types de violence	Sanctions disciplinaires	Sanctions judiciaires	Mesures de protection
1	Violence physique	QD ferme (30 jours)	En cours	Victime changée d'étage
2	Violence physique	QD ferme (15 jours)	En cours	Victime changée d'étage
3	Violence physique	Déclassement	/	/
4	Violence physique	Retrait de RPS	/	/
5	Violence physique	/	/	Victime changée d'étage
6	Violence verbale	/	/	/
7	Violence verbale	/	/	/

Deux situations ont conduit à une nouvelle situation de violence entre les mêmes personnes. Une découle d'une violence verbale et prend la forme d'une violence verbale (menace) : « *il voulait changer de cellule il avait peur, ... moi j'ai pas voulu, j'ai dit si tu bouges d'avec moi je te prends dans la cour et je te tape* ». L'autre découle d'une situation de violence physique et prend la forme de violences verbales (pressions) qui sont exécutées à la demande de l'auteur :

³⁹ Réduction de Peine Supplémentaires

« j'ai envoyé quelqu'un le voir pour qu'il retire sa plainte, mais il veut pas, du coup il sort plus de sa cellule ». Notons également que deux participants déclarent avoir voulu déclencher une nouvelle situation de violence avec la même personne, mais n'avoir pas pu. L'un, car il a décidé que ça ne valait pas la peine : « il me devait 5 paquets de clopes il me les a jamais rendus, donc je devais le retaper, mais j'ai dit c'est bon » et l'autre, car il a été empêché par les surveillants : « le lendemain moi je voulais retourner en promenade, franchement c'était pour en découdre, j'avais ma lame dans mon pantalon, c'était, je voulais lui mettre un coup de lame dans le visage ... heureusement quand même qu'ils [les surveillants] m'ont pas laissé aller en promenade ».

À retenir

Sur le contexte : Ces situations de violence se passent à des moments où les interactions entre personnes détenues sont fréquentes, et dans des lieux souvent isolés des surveillants (cour de promenade, cellule), pouvant expliquer la présence et l'uniformité des témoins.

Sur le déclenchement de la violence : Les personnes détenues attribuent la cause du déclenchement de la violence à l'autre personne impliquée, en particulier à un malentendu, un mensonge ou un manque de respect. Pourtant, 6/7 pensent que la situation était évitable et que cela dépendait tout autant de l'autre personne impliquée, que d'eux ou des deux.

Sur les émotions : L'alternance chez les personnes détenues de sentiments liés à la détresse et à la dépression tout au long de la situation laisse supposer que la prédominance de la détresse (colère) à T1 et T3 serait majoritaire lorsqu'elles produisent un comportement, tandis que la prédominance de dépression à T2 et à l'arrêt apparaîtrait lorsqu'elles subissent et/ou attendent la réponse comportementale de l'autre personne impliquée. De plus, le schéma colère (T1), gêne/malaise (T2), colère (T3), tristesse /gêne + colère (Arrêt) pourrait éclairer la dynamique de ces situations, se traduisant par un premier comportement violent, l'attente d'une réponse insatisfaisante, un nouveau comportement violent pour clôturer la situation, et la tristesse alliée à la colère d'avoir produit une telle situation dont la personne n'a pas nécessairement pu maîtriser les tenants et les aboutissants et dont elle ne maîtrise pas encore les conséquences en termes de sanctions formelles et informelles.

Sur l'arrêt des situations : Lorsque la situation prend fin par l'intervention d'un tiers, la maîtrise physique semble privilégiée ainsi que les injonctions et le fait de sortir physiquement la personne de la situation, tandis que lorsqu'elle s'arrête sans intervention, c'est la fuite qui est utilisée. Ainsi, le dialogue et la négociation ne sont quasiment jamais employés.

Sur la gestion post-situation : Les sanctions disciplinaires sont variables (QD ferme, déclassement, retrait de RPS) et donnent parfois lieu à des poursuites pénales. Les mesures de protection concernent systématiquement un changement d'étage de la victime. La situation est surtout rediscutée avec des personnes de l'endogroupe. Deux situations ont abouti à une nouvelle situation de violence, et deux autres souhaitaient passer à l'acte.

6.2.3.2. Les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel de surveillance (D→S)

Nous avons recueilli un total de 10 situations de violence d'une personne détenue sur un personnel de surveillance. Dans ces 10 situations, 3 sont rapportées par des personnes détenues, indiquant avoir commis et/ou être à l'origine de la violence. Elles sont âgées en moyenne de 22 ans (de 18 à 25), et sont prévenues, condamnées ou prévenues et condamnées. Le temps de leur peine varie entre 1 an 5 mois et 2 ans. Certaines ont des parloirs réguliers et participent à des activités, d'autres n'ont ni parloirs ni activité, et aucune ne travaille. Les 7 autres situations sont rapportées par des personnels, indiquant avoir subi de la violence. Ils ont en moyenne 34 ans (de 21 à 53), 5 sont des hommes et 2 des femmes. Ils ont entre 3 mois et 13 ans 4 mois d'expérience, et exercent dans l'établissement où nous les avons rencontrés depuis 2 mois jusqu'à 9 ans 2 mois.

Contexte de la situation de violence

Concernant les éléments spatio-temporels, 3 situations sur 10 prennent place en MA, 2 en MC, 1 en CD et 4 en CP, dont 1 en qMA, 2 en qCD et 1 en qMC. Il apparaît que ce type de situation semble plus fréquent dans les 5 premiers mois de l'année (7 situations de janvier à mai contre 3 de juin à décembre). Elles se déroulent souvent le matin (8h et 12h), ou l'après-midi (14h et 17h), une seule a lieu le soir (17h et 20h), et aucune très tôt le matin (avant 8h).

L'atmosphère dans la détention semble varier d'une situation à l'autre puisqu'elle peut être décrite comme « calme », « lourde/pesante », « tendue/très tendue », ou « normale/habituelle ». Enfin, la majorité des situations (9/10) prend place en coursive, et une dans une salle d'activité. Dans les 10 situations, des témoins sont présents et peuvent être plusieurs. Nous constatons que généralement ces situations se déroulent en présence de personnels qui en sont témoins (9/10). Parfois des personnes détenues (6/10) sont également présentes, et quelques fois des chef.fes,es des « auxis » et des personnes extérieures (intervenants).

Relations entre les protagonistes

Dans 9 situations sur 10, les personnes indiquent se connaître de la détention, et seule une personne détenue déclare n'avoir jamais vu le personnel avant de l'agresser. De plus, des antécédents de violence peuvent exister entre les protagonistes comme l'expliquent deux participants. L'un est une personne détenue ayant eu plusieurs situations de violences verbales

avec le personnel concerné : *« la veille je m'étais déjà pris la tête avec lui ... Parce que la veille il m'a passé en fouille en sortant de promenade. ... et je sais pas il s'est senti poussé des ailes, il me dit comme ça ... toi et tes collègues jusqu'à la fin de votre peine je vais vous faire la misère, je vais tout faire pour que vous sortiez pas. Je dis, fait ce que t'as à faire, moi ça me dérange pas, je sais très bien que je sortirai tôt ou tard. Et après je sais plus il m'a dit quoi et je lui ai dit, mais ici vous êtes quelqu'un, mais dehors vous êtes personne. Je dis ici vous êtes puissant, mais je dis faites attention, je dis dehors une balle perdue c'est vite arrivé. »*. L'autre est un personnel qui a vécu la même situation de violence verbale deux semaines plus tôt : *« elle a déjà essayé quand j'occupais déjà aussi ce poste précédemment. »*.

Types de violence et déclenchement

Dans les situations recueillies, 6 sont des violences verbales, 3 des violences physiques et 1, une situation de dénigrement. Les motifs du déclenchement de la violence sont divers, mais il semble que l'attribution causale est majoritairement imputée au comportement de la personne en face. Ainsi, les personnes détenues relatent que la situation a basculé en violence verbale après la disparition d'un matelas suite à une fouille par le surveillant : *« Ils ouvrent la cellule je vois qu'il y avait plus le matelas ni rien. ... Il a fait le rigolo, il me dit t'as pas le matelas tu rentres dans la cellule. ... je l'ai insulté. »* ; ou à la menace du surveillant d'écrire un rapport : *« il me dit ouais je vais te mettre un rapport et tout, ... je lui ai dit fait, on va rigoler et voilà, là ça a commencé »*. La violence physique, elle, survient, suite à un geste du surveillant : *« le surveillant il m'a juste mis la main pour me décaler, et moi je lui ai sauté à la gorge »*.

Concernant les situations relatées par les personnels, ces derniers expliquent que la situation a basculé en violence verbale en raison d'un refus de la personne détenue, soit de cohabiter en cellule : *« ils ont tous les deux refusé, ils ont dit non on veut pas être ensemble ..., et en fait la tension elle commençait à monter »* ; soit d'aller à la douche à l'heure *« J'arrive, je dis la douche, il était encore sur le lit, j'arrive, je dis c'est le dernier avertissement, je vous laisse cinq minutes ... je reviens il est toujours sur le lit, je dis monsieur là j'ai épuisé tous mes recours, là c'est refus. ... il me dit bah tu vas voir je vais prendre ma douche. ... Donc là il commence. »* ; ou encore de parler à la surveillante : *« je rentre en cursive et je lui dis bonjour, il a pas entendu et après il m'a reproché de pas lui avoir dit bonjour. ... et en fait lui il a commencé à me dire de toute façon toi je te parle pas ... et il envenimait comme ça la situation »*. De la même façon, la situation de dénigrement est, d'après le personnel à imputer à la personne détenue qui ne souhaite parler qu'aux gradés *« en fait, il nous appelle à l'interphonie, je veux voir le chef, etc., ... non je peux pas, je parle qu'au chef, etc. »*. Enfin, les situations de violences

physiques relatées par les personnels semblent elles, se déclencher en raison du comportement d'un surveillant, conduisant la personne détenue à adopter un comportement violent envers eux. Par exemple une situation où des personnels forcent physiquement la personne détenue à rentrer en cellule, et celle-ci porte un coup au participant : « *quand on [les collègues surveillants] ouvre la cellule elle veut pas rentrer dedans, elle cherche toujours à parler avec les surveillants, ... à avoir raison, donc nous on prend cette personne détenue on essaie de le mettre en cellule. Et c'est à ce moment-là qu'il arrive à mettre un coup de poing* », ou bien parce qu'un personnel décide de déplacer une personne détenue malgré le fait qu'elle ne souhaite pas, pour ne pas être en contact avec d'autres personnes avec qui elle a des conflits : « *il devait sortir de cet étage pour aller en bas, lui il voulait pas parce qu'il allait se retrouver avec des mecs avec qui il avait des soucis, et le chef apparemment voulait insister pour le descendre quand même, ... c'est quand il a vu le chef en fait, ... il avait la personne qui voulait en découdre avec* ».

Les émotions présentes au cours et à la fin de la situation

Pour ces 10 situations, nous constatons que les émotions présentes sont liées à trois catégories d'émotions du modèle de Russell (1980). La première est la détresse et s'exprime par des sentiments de peur et/ou de colère. La seconde est la dépression et apparaît avec des sentiments de tristesse ou le fait d'être ennuyé/mal à l'aise. La troisième est la satisfaction, et la quatrième, qui est totalement absente, est l'excitation. Si certaines sont partagées par tous les participants, comme la détresse, elles ne semblent pas apparaître dans les mêmes proportions et au même moment de la situation chez les personnes détenues et chez les personnels.

Chez les personnes détenues (cf. Fig. 8), aucune émotion liée à l'excitation et à la satisfaction n'apparaît dans ce type de situation. À **T1**, c'est-à-dire au moment où la situation se déclenche et où le premier comportement violent apparaît, elles ressentent toutes de la détresse, sous la forme d'un sentiment de colère : « *j'étais monté en pression* », « *je commence à m'énerver* », « *ça m'agace, la question elle est énervante* » ou encore « *j'étais énervé* ».

À **T2**, qui correspond au moment où une réponse au premier comportement violent est fait par le personnel, la détresse disparaît chez 1/3 personne détenue, et persiste chez les 2 autres qui la ressentent soit à travers la colère « *l'énervement* », soit à travers la peur « *je me suis senti offensé* », « *mon cœur il allait sortir quand il m'a touché* ». Des émotions liées à la dépression, en particulier au fait d'être ennuyé/ gêné : « *je me dis j'ai peut-être pas insulté le bon surveillant* » apparaissent à ce moment chez 1 personne détenue.

À T3, soit au moment où la personne détenue adopte un comportement en réponse au comportement du personnel, seul le fait de ne pas ressentir de peur semble différencier cette étape de T2. En effet, 1/3 présente des affects liés à la dépression : « *pourquoi je l'ai insulté lui* », et 2/3 des affects liés à la détresse, en particulier de la colère : « *j'ai les nerfs* », « *juste l'envie de le terminer* », « *y'a rien, je l'étrangle seulement* ».

À l'arrêt de la situation, la dépression se manifeste chez 2 personnes par de la tristesse et le fait d'être ennuyé : « *je me dis une fois de plus j'ai déconné* » ou « *de la tristesse* », et la détresse, également présente chez 2/3 personnes détenues est ressentie sous la forme de colère : « *de l'énervement* », « *de la colère* ».

Si nous regardons désormais la situation dans son ensemble pour les personnes détenues, nous constatons que les émotions liées à la détresse sont prédominantes à T1 et diminue quelque peu de T1 à T2, pour se stabiliser jusqu'à l'arrêt. À l'inverse, la dépression qui est absente en début de situation, fait son apparition à T2, reste stable à T3 et double à l'arrêt. Les émotions liées à l'excitation et à la satisfaction sont, elles, totalement absentes chez les personnes détenues.

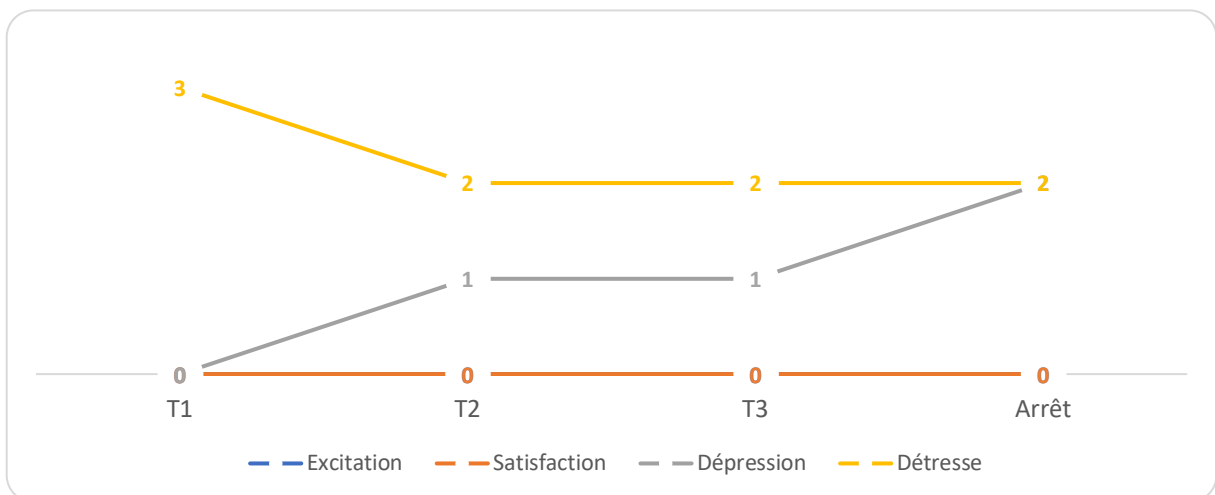


Figure 8. Types d'émotions présentes chez les personnes détenues aux différents temps de la situation de violence d'une personne détenue sur un personnel.

Chez les personnels (cf. Fig. 9), l'excitation est totalement absente de ce type de situation. À T1⁴⁰, 6/7 personnels ressentent de la détresse, qui se manifeste par des émotions de peur : « *un peu d'appréhension* », « *j'étais sur mes gardes* », « *j'avais peur que le collègue commence à rentrer dans son jeu* », « *un peu de peur* », « *de l'adrénaline* », « *effet tunnel* », et plus rarement

⁴⁰ Au moment où la situation se déclenche et où le premier comportement violent apparaît.

par de la colère : « *ça m'énerve* », « *un peu de frustration* ». Deux personnels ressentent des émotions liées à la dépression : « *mal à l'aise* » ou « *c'est dommage* ».

À T2⁴¹, des émotions liées à la dépression sont toujours présentes chez 1 personnel : « *j'étais fatigué* », et des émotions liées à la détresse chez 3/7, en particulier de la peur : « *j'étais un peu sur mes gardes* », « *un peu de stress* », « *je voulais pas qu'il s'en prenne au collègue alors que c'était à moi qu'il en voulait* », « *s'être fait piéger* ». En plus de ces deux catégories, il apparaît que 4/7 personnels ressentent uniquement de la satisfaction, qu'ils expriment par : « *indifférence* », « *j'ai eu entre guillemets ma petite victoire* », « *soulagement* », « *rien* ».

À T3⁴², seul 2 des personnels continuent à ressentir des émotions liées à la satisfaction : « *de la reconnaissance* », « *sentiment de satisfaction* », « *satisfait* », et 5/7 éprouvent des émotions liées à la détresse, répartie entre des affects liés à la colère : « *de l'énervement, j'avais envie de le tuer. J'avais envie de le massacrer le gars* », « *j'étais énervé* », « *de l'énervement* », « *de la détermination ... je me dis c'est pour pas que le détenu sorte, il faut stopper ça tout de suite en fait* » ; et des affects liés à la peur : « *adrénaline qui commence à monter* », « *entrevoir toutes les possibilités* », « *un petit stress* », « *être vigilant* », « *j'avais peur qu'il s'en prenne quand même physiquement au collègue* ».

À l'arrêt de la situation, les émotions liées à la satisfaction sont les plus présentes, elles apparaissent chez 5/7 surveillants : « *que j'ai bien fait mon travail* », « *satisfaction* », « *je me dis tant mieux* », « *un peu soulagé* », « *un peu un soulagement* ». Deux personnels pourront également éprouver de la détresse, avec des sentiments de colère : « *de la rage* » et « *un peu de frustration* ». Et 1 participant ressent des émotions liées à la dépression : « *un peu de honte* ».

Si nous regardons désormais la situation dans son ensemble pour les personnels, la détresse et la satisfaction semblent être ressenties en alternance. La détresse qui est fortement présente au début de la situation, quand la personne détenue produit le premier comportement violent, diminue à T2, lorsque le personnel produit un comportement en réponse à cette première violence, et c'est la satisfaction qui apparaît très présente. Puis à T3, au moment où la personne détenue produit à nouveau un comportement, cela s'inverse, avec des émotions liées à la détresse fortement présente et la satisfaction diminue. Les émotions s'inversent à nouveau à la fin de la situation où la satisfaction est plus présente que tout au long de la situation et où la détresse diminue davantage, devenant peu présente chez les participants. Les émotions liées à la dépression sont peu ressenties par les participants, et le sont principalement au début de la

⁴¹ Au moment où une réponse au premier comportement violent est faite.

⁴² Au moment où la personne détenue adopte un comportement en réponse au comportement du personnel.

situation, avant de diminuer pour disparaître totalement à T3, et de revenir légèrement à l'arrêt de la situation. Les émotions liées à l'excitation sont, elles, totalement absentes.

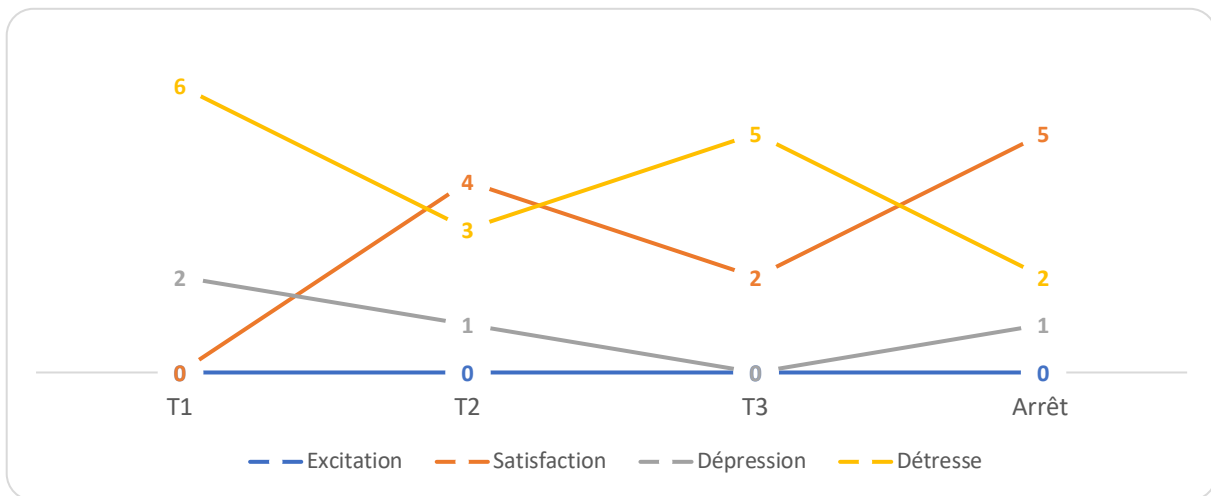


Figure 9. Types d'émotions présentes chez les personnels aux différents temps de la situation de violence d'une personne détenue sur un personnel.

Enfin, si nous nous intéressons à la situation dans sa globalité (cf. Tab. 5), une certaine dynamique semble apparaître. Au début de la situation (T1), les personnes détenues ressentent à priori de la colère, ce qui déclencherait un premier comportement violent à l'égard du personnel. Ce comportement générerait vraisemblablement chez les personnels un sentiment de peur et parfois de colère, les conduisant, semble-t-il, à produire à leur tour un comportement en réponse (T2). Ce comportement déclencherait chez eux des émotions de satisfaction et parfois de peur, et entraînerait chez les personnes détenues des émotions liées à la détresse (peur et colère), et les amènerait à produire une réponse au comportement du personnel (T3). Cette réponse susciterait à priori chez les personnes détenues de la colère, et chez les personnels des affects liés à la détresse avec des sentiments de colère et de peur. À ce moment-là (T3), en fonction du comportement produit par la personne détenue, de la réaction du personnel à celui-ci et/ou de l'intervention d'un tiers, la situation s'arrête et laisse place, chez la personne détenue à de la colère et des émotions liées à la dépression, et chez les personnels à de la satisfaction.

Tableau 5. Récapitulatif des principales émotions présentes chez les participants dans les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel.

D→S	T1	T2	T3	Arrêt
Personnes détenues	Colère ++	Colère + Peur +	Colère +	Colère + Dépression +
Personnels de surveillance	Peur ++ Colère +	Satisfaction ++ Peur +	Colère + Peur +	Satisfaction ++

Arrêt de la situation, intervention des tiers, modalités d'arrêt et témoins

Sur les 10 situations de violence d'une personne détenue sur un personnel, 7 prennent fin sans l'intervention d'un tiers. Pour les 3 qui s'arrêtent avec l'intervention d'un tiers, ce dernier est parfois une personne détenue (1/3) et parfois plusieurs surveillants (2/3). Dans 9 cas sur 10 plusieurs témoins sont présents, pouvant être des personnes détenues, des surveillant.es, des chef.fes, des « auxis » ou des personnes extérieures. Les surveillants, témoins depuis le début de la scène, emploient la maîtrise physique sur la personne détenue pour arrêter une situation de violence physique et une de violence verbale en passe d'évoluer en violence physique « *j'ai voulu décrocher la première droite et le temps qu'elle arrive vers lui ... j'avais 10 ou 15 surveillants sur le dos* ». La personne détenue, également témoin depuis le début de la scène, intervient pour arrêter une situation de violence verbale à l'égard d'une surveillante, en utilisant le dialogue auprès de la personne détenue.

Si nous nous intéressons aux 7/10 situations qui prennent fin sans l'intervention d'un tiers, nous constatons qu'il y a systématiquement au moins un témoin, dans 6/7 situations, les témoins sont des surveillants et dans 4/7 des personnes détenues. Fort de ce constat, il est alors pertinent de s'interroger sur les modalités d'arrêt employées par les protagonistes afin de clore la situation lorsqu'aucun tiers n'intervient. Nous constatons que, indifféremment du type de violence commise, les modalités d'arrêts qui semblent privilégiées sont de l'ordre de la fuite en partant, coupant court ou en arrêtant de produire de la violence (4/7) et de la négociation (2/7). La menace apparaît peu utilisée par les protagonistes (1/7) et la maîtrise physique jamais.

En couplant cette fois les modalités d'arrêt utilisées par les protagonistes et les tiers aux types de violence, nous constatons que dans les 6 situations de violences verbales les participants utilisent parfois la fuite, parfois la menace, parfois la maîtrise physique et parfois la communication avec le dialogue et la négociation. Dans les 3 situations de violence physique, les participants optent pour la fuite ou la maîtrise physique, et dans la situation de dénigrement, la négociation est employée.

Appréhensions et perceptions de la gestion post-situation

Nous constatons (cf. Tab. 6) que tous les répondants parlent de la situation avec au moins une personne. Parfois les situations sont rediscutées avec des personnes qui n'étaient pas présentes au moment de la situation, parfois avec des témoins ou encore avec les deux. Il apparaît que les personnels semblent privilégier les échanges avec un ou plusieurs membres du groupe d'appartenance présents au cours de la situation, puisque sur les 6/7 situations relatées par des surveillants où des collègues sont témoins, tous échangent avec ces derniers, et de même pour les 2/7 situations où des gradé.es/direction sont témoins. Parfois les personnels reparlent également de la situation avec des gradé.es/direction extérieurs à la situation ou avec des personnes détenues absentes de la situation de violence, voire parfois, avec l'autre personne impliquée. Notons que les personnels interrogés n'échangent cependant jamais de la situation avec des « auxis » ou des surveillants extérieurs, ni avec des « auxis » témoins ou des personnes détenues témoins pourtant présents dans certains cas.

Les personnes détenues semblent aussi échanger plus facilement de la situation avec des membres de leur endogroupe, parfois avec des personnes détenues extérieures à la situation et parfois avec des personnes détenues témoins. Parfois elles discutent de la situation avec des personnels témoins et avec la personne impliquée. Notons que les personnes détenues ne reparlent jamais de la situation avec des gradé.es/direction (témoins ou non), des « auxis » extérieurs (il n'y a en a pas en témoin) ou avec des surveillants extérieurs.

Tableau 6. Personnes avec qui les protagonistes échangent de la situation de violence d'un personnel de surveillance sur une personne détenue.

Personnes avec qui la situation est discutée :	Personnes détenues (n = 3)	Personnels (n = 7)
Gradé.e(s)/direction	0	2
Personne(s) détenue(s)	2	1
« Auxil(s) »	0	0
Surveillant(s)	0	0
La personne impliquée	2	2
Gradé.e(s)/direction témoin(s) (n = 3)	–	2/3
« Auxil(s) » témoin(s) (n = 1)	–	0/1
Personne(s) détenue(s) témoin(s) (n = 6)	1/2	0/4
Surveillant(s) témoin(s) (n = 9)	1/3	6/6
Autres (n = 1)	–	0/1

Plusieurs participants (7/10) pensent que la situation de violence était évitable, d'autres ne savent pas et certains n'apportent pas d'éléments à cette question. Parmi les personnes détenues, 2 déclarent que la situation était évitable et que cela dépendait uniquement d'eux, et de leur comportement : « *en fermant ma gueule en allant tout droit en promenade* », ou bien « *ce jour-là, ça aurait vraiment pu être évitable ... si je peux avoir un minimum de lucidité à ce moment-là, mais j'aurais réfléchi à pas le toucher, et cette clairvoyance-là, ce jour-là je l'avais pas* ». Pour les personnels, 5/7 considèrent que la situation était évitable, et aucun ne pense que cela dépendait uniquement d'eux. Certains estiment que cela dépendait uniquement de la personne détenue impliquée : « *si simplement il m'avait adressé la parole, c'est lui qui a envenimé fait* », et d'autres que cela dépendait en partie ou totalement de personnes extérieures à la situation. Ainsi, quelques agents impliquent uniquement la responsabilité de personnes extérieures à la situation : « *[si les gradés] en parlent au rapport de détention qu'il y a un risque susceptible de passage à l'acte, on fait équiper et les agents qui sont spécialisés pour ça, ils font l'ouverture* » ; d'autres celle de la personne détenue et de personne(s) extérieure(s) : « *le détenu avait ses idées bien arrêtées sur le fait qu'il y avait dans sa tête qu'un chef pour pouvoir l'aider ... le chef dit bah non laisse ça, je vais gérer, alors que moi je sais très bien ce qu'il y a à faire* », et enfin certains pensent que cela dépendait à la fois d'eux et de personnes extérieures : « *on aurait pu le mettre dans une cellule vide en attendant ... le chef a peut-être pas pensé à cette solution* », ou « *en appelant le chef... il serait rentré en cellule. Et si vraiment il aurait pas voulu, bah l'intervention elle aurait été un peu plus, on va dire propre* ».

Pour les personnes détenues, soit les personnes détenues et les personnels extérieurs à la situation n'ont pas joué de rôle dans la situation, soit elles n'apportent pas d'élément sur ces questions. Du côté des personnels, certains indiquent que ni les personnes détenues ni les personnels n'ont joué de rôle dans la situation. À l'inverse, d'autres considèrent que les personnes détenues et les personnels ont pu jouer un rôle positif : « *elles [les personnes détenues] ont été assez patientes en fait ..., ils auraient pu s'énerver beaucoup plus vite* », « *ils [les collègues] nous ont aidés* », ou un rôle négatif : « *ils [les personnes détenues] ont essayé d'attiser un petit peu plus les choses* », « *certains [personnel de surveillance] ... vont acheter la paix sociale, ils acceptent certains trucs. ... Mais du coup ça, ça met l'autre en porte-à-faux* ». Enfin, quelques-uns pensent que les personnes détenues ont pu avoir à la fois un rôle positif : « *il [une personne détenue] les a fait rentrer, c'est lui qui a dit allez c'est bon on rentre* » et un rôle négatif : « *celui qui était avec lui [une autre personne détenue] il a envenimé* », et d'autres que cela a aussi pu être le cas de surveillants, qui ont eu un rôle positif « *le fait que j'ai mes collègues à côté de moi qui me, bah qui étaient présents ça m'a permis de conforter ma position aussi.* », et un rôle négatif « *le fait que les surveillants n'ont pas le même mode de fonctionnement ... on se créer nous-mêmes des conflits.* ».

Gestion post-situation : conséquences, sanctions disciplinaires et judiciaires, mesures de protection et réitération

Parmi les participants, certains déclarent que la situation a eu des conséquences positives pour eux, d'autres qu'elle a eu des conséquences négatives, quelques-uns y trouvent des conséquences positives et négatives, et 3 personnels estiment que la situation n'a pas eu de conséquence : « *ni l'une, ni l'autre* », « *sur celle-là, il y a rien* », « *j'ai pas changé ma façon de fonctionner. Lui il est plus là, il a été transféré, pas suite à ça, mais actuellement il est plus là* ». Les conséquences positives sont, pour une personne détenue le fait, à la suite des violences physiques sur un personnel, d'avoir pris conscience de son comportement : « *ça m'a permis de comprendre beaucoup de choses en fait sur moi-même. ..., y aurait pas eu ce travail sur moi-même, et ses erreurs là elles seront toujours en train de se répéter* ». Pour un personnel impliqué dans une situation de dénigrement, le positif se trouve dans le changement pérenne de sa relation avec la personne détenue : « *il m'a dit surveillant tu sais très bien ... je parle qu'aux chefs et tout, mais toi, je sais que tu fais ton travail, et est-ce que tu pourrais faire en sorte que ça, ça, ça, ça, ça se passe.* ». Pour un personnel, la situation de violence verbale a conduit à le rassurer sur la façon de travailler d'un nouveau gradé : « *ça m'a permis de voir comment aussi le nouveau chef gèrait, donc je me suis dit ben, ..., j'aime bien sa façon de travailler* ».

Les conséquences négatives sont pour une personne détenue, les « sanctions informelles » suite à la situation de violence verbale : « *Bah c'est les fouilles supplémentaires, que des fouilles, que des fouilles* ». Pour un personnel, ce sont les répercussions de la violence physique sur sa vie personnelle et professionnelle : « *j'ai eu des pertes de salaire, le lendemain je devais passer le concours des X, j'ai pas pu m'y présenter, je l'avais réviser.* ». Enfin, pour les 2 participants percevant à la fois des conséquences positives et négatives, une personne détenue explique qu'il estime comme positive la remise en question qui a suivi la situation de violence verbale : « *j'ai pris du bon parce que d'une part je me suis remis en question ... je me suis dit, mais je peux pas mettre tout le monde dans le même panier* », mais déplore le comportement de certains surveillants témoins « *certains qui étaient témoins bah quelques jours plus tard bah ils sont venus me voir, me sortir des petites actions, des petits je peux palper tes poches vite fait ... à la fin c'est énervant, tu refuses ceci, cela, ils commencent à te bousculer un petit peu tu le repousses ... et voilà ça part, ça s'arrête pas* ». Pour un personnel, l'expérience acquise dans la situation de violence physique est vécue positivement « *j'ai appris à prendre mes gardes ..., à garder un peu plus son calme peut-être. À savoir se méfier des collègues.* », mais considère comme négatif le temps de prise en charge « *ça m'a fait perdre mon temps ... c'était chiant la paperasse, les médecins.* ».

L'ensemble des situations de violence d'une personne détenue sur un personnel de surveillance relatée par les participants sont connues de l'administration pénitentiaire, et aboutissent, pour 3/10 à des sanctions disciplinaires pour la personne détenue. Ces 3 situations font état de violences physiques et sont toutes sanctionnées (cf. Tab. 7) d'une peine de quartier disciplinaire (QD) ferme allant de 11 à 30 jours. Une des situations, en plus du QD ferme, est sanctionnée d'une peine de 9 jours de QD avec sursis et d'un déclassement⁴³.

Parallèlement aux sanctions disciplinaires, 2 des 3 personnes détenues sanctionnées par l'administration pénitentiaire font également l'objet de sanctions judiciaires (cf. Tab. 7) et sont condamnées à une peine de prison ferme, accompagnée, dans un cas, d'une condamnation à verser des dommages et intérêts au personnel de surveillance agressé. Une autre personne détenue, impliquée dans une situation de violence verbale cette fois-ci, a également été condamnée à 15 jours de prison ferme (cf. Tab. 7) pour outrage, malgré une relaxe de la part de l'administration pénitentiaire. Enfin, 4/10 situations conduisent à la mise en place de mesure de protection (cf. Tab. 7), dont deux sont celles ayant abouti à des sanctions disciplinaires et

⁴³ La personne détenue est alors retirée de la liste des travailleurs et perd son emploi au sein de la détention.

judiciaires. Dans un cas la personne détenue est changée de bâtiment, dans l'autre elle est transférée. Les deux autres situations sont des violences verbales et n'ont pas fait l'objet de sanctions disciplinaires ou judiciaires. Dans un cas, le personnel est changé d'étage, dans l'autre c'est la personne détenue. Ces 10 situations de violence d'une personne détenue sur un personnel n'ont conduit à aucune nouvelle situation de violence entre les mêmes personnes.

Tableau 7. Sanctions et mesures de protection mises en place pour les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel.

Situations	Types de violence	Sanctions disciplinaires	Sanctions judiciaires	Mesures de protection
1	Violence physique	QD ferme (11 jours), QD sursis (9 jours), déclassement	/	/
2	Violence physique	QD ferme (26 jours)	Peine de prison ferme	Changement de bâtiment de la personne détenue
3	Violence physique	QD ferme (30 jours)	Peine de prison ferme (3 ans) et dommages et intérêts	Changement d'établissement de la personne détenue
4	Violence verbale	Relaxe	Peine de prison ferme (15 jours pour outrage)	/
5	Violence verbale	/	/	Changement d'étage de la personne détenue
6	Violence verbale	/	/	Changement d'étage du personnel de surveillance
7	Violence verbale	/	/	/
8	Violence verbale	/	/	/
9	Violence verbale	/	/	/
10	Autre	/	/	/

À retenir

Sur le contexte : Ces situations de violence se passent dans des lieux et à des moments où les interactions sont fréquentes, expliquant l'omniprésence et la diversité des témoins.

Sur le déclenchement de la violence : Les personnes détenues attribuent la cause du déclenchement de la violence au personnel. Pourtant, 2/3 indiquent que la situation était évitable et que cela dépendait d'eux. Les personnels eux, semblent imputer le déclenchement de la violence physique aux comportements de collègues, amenant la personne détenue à produire un comportement violent à leur rencontre. Ce que 4/5 personnels confirment en indiquant que la situation était évitable et que cela dépendait de personne(s) extérieure(s).

Sur les émotions : La présence, chez les personnes détenues, de colère tout au long de la situation et de peur à T2, associée aux ressentis des personnels, alternants entre peur (à T1 et T3) et satisfaction (à T2 et à l'arrêt) laisse supposer que l'attente de la réponse comportementale de l'autre personne impliquée engendre de la peur, qui s'apaiserait lorsque des stratégies de communication sont déployées. Cela conduirait les personnels à éprouver, à l'arrêt, de la satisfaction pour avoir réussi à sortir seuls de la situation, et les personnes détenues à ressentir de la dépression et de la colère, ayant conscience d'avoir produit un comportement potentiellement dommageable pour la suite de leur détention.

Sur l'arrêt des situations : Peu de situations prennent fin par l'intervention d'un tiers. Lorsque c'est le cas, les surveillants interviennent dans des situations de violences physiques et emploient la maîtrise physique de la personne détenue, tandis que l'« auxi » utilise le dialogue. Pour les situations qui s'arrêtent sans intervention, la fuite est privilégiée pour clore les violences physiques, et la fuite et la communication pour les violences verbales.

Sur la gestion post-situation : Les sanctions disciplinaires se mettent en place quasi-uniquement pour les situations de violences physiques, malgré le fait que l'administration pénitentiaire a connaissance des situations de violences verbales, et celles-ci sont parfois accompagnées de sanctions judiciaires. La situation est majoritairement rediscutée avec des témoins membres de l'endogroupe, et aucune nouvelle situation de violence entre les protagonistes n'a été signalée.

6.2.3.3. Les situations de violence d'un personnel de surveillance sur une personne détenue (S→D)

Nous avons recueilli un total de 10 situations de violence d'un personnel de surveillance sur une personne détenue. Dans ces 10 situations, 4 sont rapportées par des personnes détenues, indiquant avoir subi de la violence. Elles sont âgées en moyenne de 30 ans (de 23 à 38), et sont prévenues, condamnées, et prévenues et condamnées. Le temps de leur peine varie entre 3 mois et 14 ans. Certaines ont des parloirs réguliers, d'autres travaillent, et aucun ne participe à des activités. Les 6 autres situations sont relatées par des personnels, indiquant avoir commis et/ou être à l'origine de la violence. Il s'agit de 5 hommes et une femme, âgés en moyenne de 33 ans (de 24 à 43). Ils ont entre 3 ans et 11 ans d'expérience, et exercent dans l'établissement où nous les avons rencontrés depuis 1 an, 4 mois jusqu'à 9 ans.

Contexte de la situation de violence

Concernant les éléments spatio-temporels des situations, 2 d'entre elles prennent place en MA, 3 en MC, 3 en CD et 2 en CP dont 1 en qMA et 1 en qCD. Plusieurs situations (n = 5) se passent au mois d'octobre et de novembre, tandis que les autres (n = 5) se répartissent sur le reste de l'année. La majorité (8/10) ont lieu le matin, entre 8h et 12h, ou l'après-midi, entre 14h et 17h, et rarement très tôt le matin avant 8h ou le soir entre 17h et 20h. L'atmosphère décrite par les participants est variable, et peut apparaître comme « normale, habituelle », parfois comme « tendue ou très tendue », et rarement « calme ». Enfin, les situations se passent dans trois endroits de la détention à savoir en coursive, en bâtiment et dans une cellule.

Dans 8/10 situations, des témoins sont présents et peuvent être plusieurs. Nous constatons que les personnels semblent souvent assister à ces situations (6/8). Parfois des personnes détenues, des chef.fes, des « auxis » et/ou des témoins auditifs⁴⁴ sont aussi présents.

Relations entre les protagonistes

Tous les participants indiquent connaître ou avoir déjà vu l'autre protagoniste en détention. Deux situations présentent des antécédents de violence entre les protagonistes, comme l'expliquent ces deux personnels, qui ont été victimes de violence verbale de la part de la personne détenue qu'ils agressent par la suite : « *Il a essayé de m'intimider* », et « *il me dit*

⁴⁴ Il s'agit alors de personnes détenues présentes dans les cellules adjacentes du lieu où se déroule la situation.

ouais qu'est-ce que vous venez me faire chier, allez vous faire enculer, enfin va niquer ta mère et tout ».

Types de violence et déclenchement

Dans les situations recueillies, 3 sont des violences verbales, 6 des violences physiques et 1 une situation qualifiée de violence institutionnelle par le participant. Les motifs du déclenchement de la violence sont divers, mais il semble que l'attribution causale est majoritairement imputée au comportement de la personne en face. Ainsi, les personnes détenues relatent que la situation bascule selon elle en violence verbale car l'agent ment et lui impute une agression alors qu'il est venu l'aider à régler un problème avec une autre personne détenue : *« Le fait de dire que j'ai voulu lui sauter dessus, je suis la seule personne sur 6 dans le couloir qui soit venu empêcher que tu te prennes des coups ... C'est le mensonge »*. La violence physique, elle, semble survenir lorsque l'agent n'arrive pas à communiquer avec la personne détenue qui oppose alors un refus. Dans un cas, elle n'accepte pas de devoir aller en promenade confinée et non classique : *« arrive la promenade normale ... je commence à sortir et il y a le chef qui me voit il commence à me pousser, me dit J. toi tu es en isolé ... c'est le seul truc qu'il a su dire, t'es confiné c'est pour ta sécurité..... Quand je l'ai regardé je lui ai dit je m'en bats les couilles, c'est ça qui a tout déclenché. »*. Dans une autre situation la personne détenue refuse de donner son sac de cantines : *« Donne-moi le sac, j'ai dit non je te donne pas le sac ... après il m'a dit tu me donnes le sac, j'ai dit non ... je lui ai dit on va se battre pour le sac, il m'a dit ah bon, et ben tu sais quoi, il m'a donné la gorgette »* (coup du revers de la main dans la gorge) ; et dans un dernier cas, la personne détenue refuse de signer un papier : *« ils me disent lève-toi, on a un papier à te faire signer, mets-toi contre le mur, mets-toi face au mur. Moi j'ouvre les yeux, je regarde, face au mur pourquoi, non je veux pas signer le papier. Donc il réitère, lève-toi et mets-toi face au mur. Et je dis non je veux pas signer le papier, et c'est là ... ils chargent »*.

Concernant les situations relatées par les personnels, la violence verbale et physique intervient, selon eux, en raison du comportement violent de la personne détenue en amont. Ainsi, une situation de violence verbale prend place, car la personne détenue s'impatiente et crie sur l'agent : *« on essaye d'écouter les radios, on entend tous les bip bip bip à l'intérieur, ... plus encore quelqu'un qui frappe encore à notre fenêtre, et à la porte encore en plus, plus l'entendre crier encore en plus, ça fait beaucoup d'information en même temps ... j'ai eu un réflexe automatique tout de suite ferme ta gueule connard »* ; une autre situation après des insultes de la personne détenue : *« il était fâché, ... frustré un peu, je pense, et heu, et c'est pour ça je pense qu'il m'a insulté aussi. Et c'est parti de là tout simplement. »*. Une situation de violence

physique se déclenche parce que la personne détenue produit du tapage sur l'étage avant d'insulter le personnel : « *il faisait un tapage, au bout d'un moment j'y suis allé ... et j'ai ouvert ... il m'a insulté, il m'a dit je sais plus, peut-être nique ta mère, tu sais pas faire ton travail, je t'ai demandé la cabine, tu fais quoi, nana* ». Et une autre, également pour des insultes de la personne détenue : « *J'ouvre la cellule pour lui proposer la douche, et il me sort ouais vous êtes là pour me faire chier, va niquer ta mère, ... les insultes étaient beaucoup plus approfondies, et agressives* ». Deux situations n'entrent pas dans cette dynamique pour le déclenchement, la première est la situation de violence institutionnelle, où le refus vient de la hiérarchie « *Vous vous êtes engagé, vous avez donné votre parole, l'administration n'a pas tenu la parole à laquelle vous vous êtes engagé, le mec il se retrouve en galère, il pète un câble et ça après ça monte en pression.... Situation de violence qui est créée artificiellement* », et l'autre est une situation de violence physique, où la personne détenue agresse plusieurs membres de l'administration avant : « *il a chopé X., il l'a tiré sur le comptoir donc [X.] s'est tapé la tête sur le comptoir, lui il a armé son poing moi j'ai eu le temps de me glisser ... entre les deux, je lui ai enlevé le bras qui tenait X. et la pom [l'agent reçoit le coup de poing] ... et là les agents ... le tienne et ..., je lui ai mis un grand coup de poing en pleine face* ».

Les émotions présentes au cours et à la fin de la situation

Pour ces 10 situations, nous constatons que les émotions présentes sont liées aux quatre catégories d'émotions du modèle de Russell (1980). La première est la détresse et s'exprime par des sentiments de peur et/ou de colère. La seconde est la dépression et apparaît avec des sentiments de tristesse ou le fait d'être ennuyé/mal à l'aise. La troisième est la satisfaction, et la quatrième l'excitation. Si certaines sont partagées par tous les participants, comme la détresse, elles ne semblent pas apparaître dans les mêmes proportions et au même moment de la situation chez les personnes détenues et chez les personnels.

Chez les personnes détenues (cf. Fig. 10), à **T1**, c'est-à-dire au moment où la situation se déclenche et où le premier comportement violent apparaît, 3/4 ressentent de la détresse, sous la forme de colère : « *ça m'a frustré* », « *la haine* », « *je vois rouge* », « *il y a de la colère* », ou de peur « *j'avais peur et je savais pas à quoi m'attendre* », « *je comprenais pas en fait* ». Des affects liés à la dépression sont présents chez 1 personne détenue : « *je m'en veux* » tandis que la satisfaction et l'excitation sont totalement absentes.

À **T2**, qui correspond au moment où une réponse au premier comportement violent est faite par la personne détenue, la détresse est ressentie par toutes les personnes détenues, principalement

à travers la colère : « *de la haine qui commence à monter* », « *la haine* », « *tu as envie de le prendre et de lui éclater les os un par un* », « *ça appelle la violence* », « *j'étais énervé* », et plus rarement à travers de la peur : « *il y avait de la peur aussi* », « *j'ai peur qu'il se passe quelque chose de grave, qu'on me frappe* ». Des émotions liées à l'excitation sont aussi ressenties par 1 des participants : « *j'étais curieux* », « *j'étais étonné* », et aucun ne ressent de la satisfaction ou de la dépression.

À T3, soit au moment où le personnel adopte un comportement en réponse au comportement de la personne détenue, toutes des personnes détenues ressentent des affects liés à la détresse en particulier sous la forme de colère : « *la haine* », « *il y a pleins de sentiments qui se mélangent, il y a la haine, il y a de la colère, il y a de la frustration* », « *tu as envie d'aller plus loin* », « *il y a de la colère, il y a de l'incompréhension, il y a de l'injustice* », « *on se sent humilié, on se sent en colère* », et très rarement à travers la peur : « *de la peur* ». Un participant ressent en plus de la détresse, des émotions liées à la satisfaction : « *je me sens bien, soulagé* », et un autre des affects liés à la dépression : « *il y a de la faiblesse* ». L'excitation est absente.

À l'arrêt de la situation, toutes les personnes détenues continuent de ressentir des émotions liées à la détresse, présentes sous la forme de colère : « *de l'injustice et de la haine* », « *j'ai les nerfs* », « *une certaine frustration* », « *de la colère, de l'incompréhension, de l'injustice* », et 2 ressentent en parallèle, de la dépression : « *du dégoût* », « *on se sent plus humain* ». Aucune émotion liée à l'excitation ou à la satisfaction n'apparaît à ce moment-là.

Si nous regardons désormais la situation dans son ensemble pour les personnes détenues, nous constatons une forte présence d'émotions liées à la détresse, qui augmente de T1 à T2 pour être ressentie par tous les participants et perdurer ainsi jusqu'à l'arrêt. La dépression, semble disparaître lorsque la personne détenue émet un comportement, puisqu'elle est présente à T1, disparaît totalement à T2, et réapparaît chez les participants à T3 et perdure à l'arrêt de la situation. Tandis que l'excitation semble elle, être ressentie lorsque la personne détenue produit un comportement puisqu'elle apparaît uniquement à T2. Le fait que la satisfaction soit uniquement ressentie à T3 par les personnes détenues pourrait découler de leur comportement à T2 ou du comportement produit par le personnel à T3.

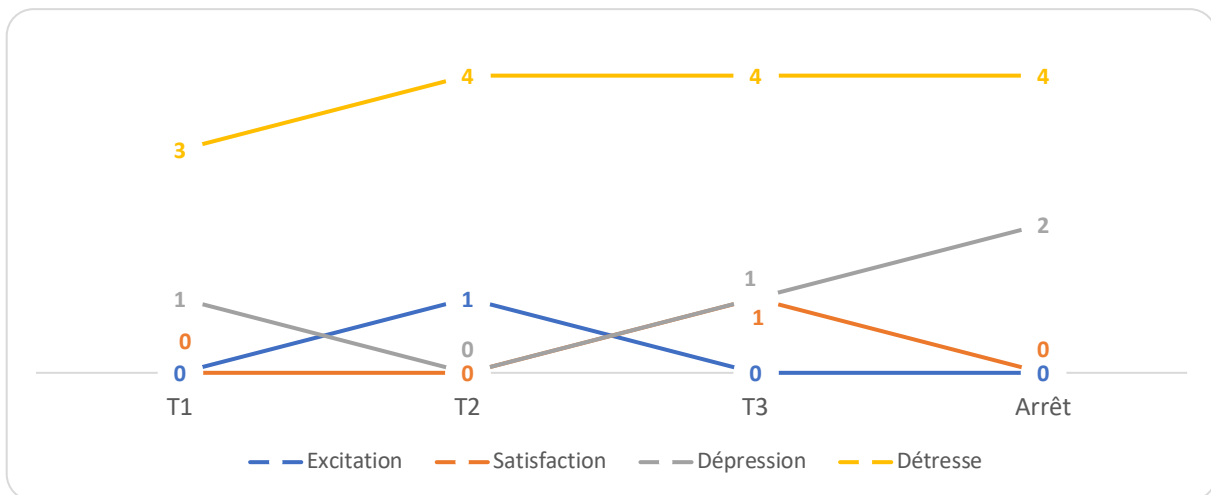


Figure 10. Types d'émotions présentes chez les personnes détenues aux différents temps de la situation de violence d'un personnel sur une personne détenue.

Chez les personnels (cf. Fig. 11), aucune émotion liée à l'excitation n'apparaît dans ce type de situation. À T1⁴⁵, 5/6 ressentent de la détresse, qui se manifeste par de la colère : « *les nerfs qui ressortent* », « *ça énerve* », « *de la frustration* », « *l'agacement* », « *agacé* », « *arrivé sur l'énervement* », « *un manque de respect* », « *s'être fait enfler* ». Deux ressentent des émotions liées à la dépression : « *fatigué* » ou « *blasé* » et un de la satisfaction « *soulagement* ».

À T2⁴⁶, les émotions liées à la dépression et à la détresse ont diminué, la dépression est présente chez 1 personnel : « *mal à l'aise* », et la détresse chez 4, souvent sous la forme de peur : « *de la crainte* », « *du stress* », « *je ne me sens pas satisfait* », et parfois de colère : « *ça m'énerve* ». Les émotions liées à la satisfaction restent perçues par 1 participant : « *soulagement* ».

À T3⁴⁷, les affects liés à la détresse continuent à diminuer et sont présents chez 3 personnels, sous la forme de colère : « *la colère* », « *de la nervosité* », « *énervé* », et de peur : « *me protéger* », « *j'anticipe* », « *je me sens agressé* ». À l'inverse, les émotions liées à la dépression augmentent chez les participants, qui sont désormais 3 à en ressentir : « *fatigue* », « *je suis blasé* », « *je m'en suis beaucoup voulu* ». De la même façon, la satisfaction augmente, et se retrouve chez 2 personnels : « *plus forte* », « *je suis contente* », « *amusement* ».

À l'arrêt de la situation, les émotions liées à la détresse semblent se stabiliser, et sont toujours présentes chez 3 des personnels, davantage sous la forme de colère : « *agacé* », « *énervé* », « *de la rancœur* », « *je me suis énervé* », « *ça m'agace* » que de peur : « *un peu perdu* », « *peut-être inquiet* ». Les affects liés à la dépression, qui avaient augmenté à T3, ne sont plus ressentis que

⁴⁵ Au moment où la situation se déclenche et où le premier comportement violent apparaît.

⁴⁶ Au moment où une réponse au premier comportement violent est faite.

⁴⁷ Au moment où le personnel adopte un comportement en réponse au comportement de la personne détenue.

par 1 personnel : « *un peu de culpabilité* », tandis que la satisfaction augmente et se retrouve chez 3 personnels : « *contente* », « *confiance* », « *une satisfaction de faire mon travail* ».

Si nous regardons désormais la situation dans son ensemble pour les personnels, nous constatons que l'excitation est totalement absente et que la détresse diminue au cours de la situation. À l'inverse, la satisfaction augmente à partir de T3, lorsque le personnel produit son second comportement. Ces deux catégories d'émotions pourtant ressenties dans des proportions bien différentes au début de la situation, finissent par atteindre les mêmes proportions (3/6) à la fin. Enfin, la dépression semble être plus présente lorsque le personnel produit un comportement, puisqu'elle est plus souvent ressentie à T1 et T3.

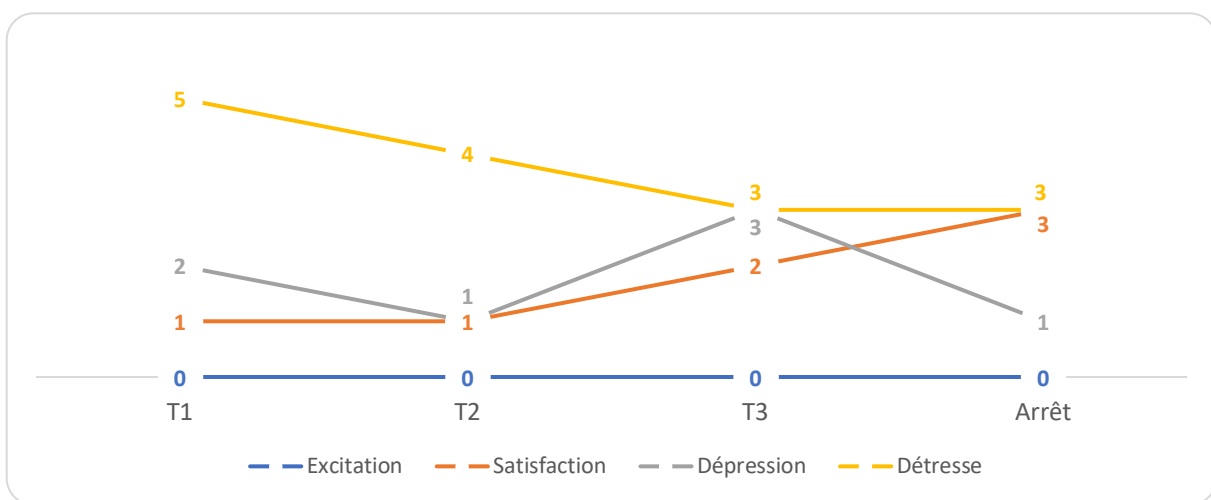


Figure 11. Types d'émotions présentes chez les personnels aux différents temps de la situation de violence d'un personnel sur une personne détenue.

Enfin, si nous nous intéressons à la situation dans sa globalité (cf. Tab. 8), une certaine dynamique semble se dégager. Au début de la situation (T1), les personnels ressentiraient de la colère, ce qui déclencherait un premier comportement violent à l'égard de la personne détenue. Ce comportement générerait, vraisemblablement, chez les personnes détenues un mélange de peur et de colère, les conduisant à produire, à leur tour, un comportement en réponse (T2). Ce comportement déclencherait chez elles des émotions de peur et parfois de colère, et entrainerait chez les personnels de la peur, qui les amèneraient à produire, à nouveau un comportement, cette fois-ci en réponse à celui de la personne détenue (T3). Cette réponse susciterait chez les personnels de la colère et des émotions liées à la dépression, et chez les personnes détenues de la colère. À ce moment-là (T3), en fonction du comportement produit par le personnel, de la réaction de la personne détenue à celui-ci et/ou de l'intervention d'un tiers, la situation s'arrête

et laisse place, chez les personnels à de la colère et des affects liés à la satisfaction, et chez les personnes détenues à de la colère et des sentiments liés à la dépression.

Tableau 8. Récapitulatif des principales émotions présentes chez les participants dans les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue.

S→D	T1	T2	T3	Arrêt
Personnels de surveillance	Colère ++	Peur +	Colère + Dépression +	Colère + Satisfaction +
	↓	↗	↘	→
Personnes détenues	Colère + Peur +	Colère ++ Peur	Colère ++	Colère ++ Dépression +

Arrêt de la situation, intervention des tiers, modalités d'arrêt et témoins

Sur les 10 situations de violence d'un personnel sur une personne détenue, 4 prennent fin sans l'intervention d'un tiers. Pour les 6 qui s'arrêtent avec l'intervention d'un tiers, ce dernier est souvent (5/6) plusieurs surveillants, parfois un ou des chef.fe(s) ou un « auxi »⁴⁸. Notons que dans ces situations, des témoins sont présents et que dans 5/6 situations, ce sont eux qui interviennent. Lorsque ce sont des chef.fes et des surveillants qui mettent fin à la situation, ils emploient tous la maîtrise physique de la personne détenue, tandis que l'« auxi » utilise la négociation pour clôturer la situation de violence d'un personnel sur une personne détenue. Si nous nous intéressons aux 4 situations qui prennent fin sans l'intervention d'un tiers, nous constatons que dans 2 cas, des témoins sont présents, il s'agit parfois de personnes détenues présentes dans les cellules adjacentes et parfois de collègues surveillants. Dans ces situations, les protagonistes utilisent parfois, comme modalités d'arrêts, la fuite, en partant, coupant court ou arrêtant de produire de la violence, et parfois la maîtrise physique. Ainsi, le dialogue, la négociation et la menace ne sont jamais utilisés.

En couplant cette fois les modalités d'arrêt utilisées par les protagonistes et les tiers aux types de violences, nous constatons que la maîtrise physique semble souvent exercée, tant dans les situations de violences verbales que de violences physiques. La fuite est parfois utilisée pour

⁴⁸ Notons que dans une situation c'est un chef et plusieurs surveillants qui interviennent pour arrêter la situation.

arrêter les différents types de violence et la négociation dans les violences physiques. Notons qu'il n'est jamais fait appel au dialogue ou à la menace, et que la négociation n'est pas employée dans les violences verbales.

Appréhensions et perceptions de la gestion post-situation

Nous constatons (cf. Tab. 9) que tous les répondants parlent de la situation avec au moins une personne. Cependant, il semble exister des différences entre les personnes détenues qui échangent parfois avec des personnes extérieures à la scène et parfois avec des témoins, et les personnels qui discutent quasiment uniquement avec des témoins. Ainsi, les personnes détenues parlent toutes de la situation avec d'autres personnes détenues n'ayant pas assisté à la scène, et échangent parfois avec des gradé.es/direction qui n'ont pas assisté à la situation, des personnes détenues et des surveillants témoins, ou encore avec le surveillant impliqué. Notons qu'elles ne discutent jamais de la situation avec des « auxis » ou des surveillants qui n'étaient pas présents. Les personnels, de leur côté, reparlent tous avec les gradé.es/direction témoins directs de la scène, les « auxis » présents et les surveillants témoins. Parfois, ils échangent avec des personnes détenues témoins auditifs, et avec la personne détenue impliquée. Notons qu'ils ne discutent jamais de la situation avec des personnes détenues, des « auxis » et des surveillants extérieurs à la scène.

Tableau 9. Personnes avec qui les protagonistes échangent de la situation de violence d'un personnel de surveillance sur une personne détenue.

Personnes avec qui la situation est discutée :	Personnes détenues (n= 4)	Personnels (n= 6)
Gradé.e(s)/direction	3	1
Personne(s) détenue(s)	4	0
« Auxis(s) »	0	0
Surveillant(s)	0	0
La personne impliquée	2	4
Gradé.e(s)/direction témoin(s) (n = 1)	–	1/1
« Auxis(s) » témoin(s) (n = 1)	–	1/1
Personne(s) détenue(s) témoin(s) (n = 3)	2/3	–
Surveillant(s) témoin(s) (n = 6)	1/3	3/3
Autres (n = 2)	–	1/2

Plusieurs participants (8/10) pensent que la situation de violence était évitable, 1 ne sait pas et 1 autre estime qu'elle ne l'était pas : « *Je pense pas ... ou alors le seul moyen ça aurait été de,*

je le sens pas on le menotte, mais ça c'est sur avis de la direction et c'est pas sur des sentiments personnels ». Parmi les personnes détenues, toutes déclarent que la situation était évitable, mais aucune estime que cela ne dépendait d'eux. Selon elles, cela dépendait parfois du personnel et de son manque de communication : « *il a pas voulu engager le dialogue, pour lui c'était tu fermes ta gueule* », « *ils sont au courant, tu leur en parles, tu leur dis, ils auraient pu parler* », « *si déjà, les surveillants ils avaient cherché à m'expliquer les choses* », et parfois de personnes extérieures à la situation, ici du comportement d'une personne détenue : « *quand on voit qu'on est dans un dialogue de sourds, je pense qu'à un certain moment il faut, il faut savoir tourner le dos* ». De leur côté, certains personnels (4/6) considèrent que la situation était évitable, et que, parfois, cela dépendait d'eux, et de leur comportement : « *si je m'étais exprimé autrement* », ou décision : « *Si je lui avais donné gain de cause* ». D'autres fois, que cela dépendait de la personne détenue et de son comportement : « *S'il avait eu sa carte* », et parfois, cela dépendait de personnes extérieures à la situation, ici du travail de collègues : « *il suffisait que chacun, chacun fasse son travail et puis ça serait pas arrivé du tout* ».

Pour les personnes détenues, soit les personnels et les personnes détenues extérieures à la situation n'ont pas joué de rôle dans la situation, soit ils ont eu un rôle négatif, comme le fait que les personnes détenues : « *fasse[ent] preuve d'encouragement ... ça vous encourage ... le fait que l'on était là dans le couloir, ça a joué* », ou que les personnels : « *nous méprisent, ce qu'ils disent, il y a pas autrement même si ... tu as raison.* », « *Toujours donner une mauvaise image de toi* », « *tu vois que ton collègue ... se retrouve dans une situation difficile, sors-le de là, ne le laisse pas s'enfoncer ... non tu t'es contenté de t'appuyer sur le mur et puis attendre que les choses se compliquent* ». Du côté des personnels, soit les personnes détenues n'ont pas joué de rôle, soit ils ont pu avoir un rôle positif en « *interven[ant] en cours de route* », ou négatif « *je pense que les détenues du Z. avant ça, la nuit précédente ils le motivent.* ». Concernant leurs collègues, soit ils n'ont pas joué de rôle, soit il a été positif en « *souten[ant] une collègue* », soit ils ont pu jouer à la fois un rôle positif : « *il y a pas eu de discussion avec les agents, ..., donc oui positif.* » et un rôle négatif : « *il y avait eu des audiences avec la direction, auquel cas il aurait prévenu que, il allait passer à l'acte, mais nous on en avait pas connaissance* ».

Gestion post-situation : conséquences, sanctions disciplinaires et judiciaires, mesures de protection et réitération

Parmi les participants, certains déclarent que la situation a eu des conséquences positives, d'autres qu'elle a eu des conséquences négatives, voire parfois qu'elle a eu des conséquences

positives et négatives et un personnel ne sait pas : « *Positives ou négatives je sais pas, moi je pense vraiment que c'est le temps qui fait les choses.* ». Les conséquences positives sont uniquement perçues par des personnels, dans un cas elles se manifestent par la prise de conscience de son comportement après une violence verbale : « *parce que j'ai pu me remettre en question ... qu'il fallait que je fasse attention à moi ... je peux mettre en danger aussi des collègues* » ; pour un autre agent la situation de violence physique lui a permis de prendre du recul et confiance en lui : « *ça m'a permis de réfléchir, de prendre un peu de recul sur ma façon de faire, peut-être sur ma façon d'être. ... ça m'a permis ... de prendre confiance aussi en moi* » ; et pour un autre, la situation de violence physique a été positive, car, selon lui, elle a permis de poser un cadre : « *une conséquence positive pour la personne détenue ... peut-être qu'il avait besoin ... qu'on pose un cadre, qu'il sache à qui il s'adresse* ».

Les conséquences négatives sont, elles, partagées entre les personnes détenues et les personnels. Pour une personne détenue, la conséquence négative de la situation de violence physique est la distribution de ses cantines par les surveillants à d'autres et la haine qui en découle : « *ils ont mélangé toutes mes affaires propres avec mes affaires sales, il y a plein de trucs qu'ils m'ont pris ..., mais ce que je trouve dégueulasse c'est les cantines que j'avais faites. ... ils ont donné, mes cantines-tabac à d'autres gens ... cette situation-là ... moi ça m'a mis la haine contre eux* ». Pour deux autres personnes détenues, c'est l'allongement réel ou potentiel de la peine de prison suite à la situation de violence physique : « *ça m'a empêché de sortir ..., tous les projets ça tombe à l'eau, dans ma tête c'est un peu le désastre* », « *ternir mon image, et aussi d'aggraver mon cas. Voire par la suite prendre une peine* ». Pour les personnels, l'un considère que la conséquence négative de la situation de violence institutionnelle se situe dans l'impact qu'elle a sur la relation avec la personne détenue : « *100 % négatif. ... il tape jamais à la porte, il insulte jamais mes agents, quand il met le drapeau effectivement, là il faut quasiment courir parce que c'est qu'il y a un problème, qu'est-ce qu'on va emmerder des mecs comme ça* » ; et pour l'autre agent ce sont les répercussions de la situation de violence physique sur sa santé physique et psychologique : « *j'ai perdu mon audition [définitivement] ... je l'ai très mal prise, parce que je me suis fait toucher, et ça m'a fait un mal de chien, pas la douleur* ».

Enfin, une personne détenue victime de violence verbale, perçoit comme positif le fait de voir le comportement des personnels : « *ça nous a permis de voir la lâcheté de certains d'entre eux* », mais déplore les conséquences judiciaires qu'a eu cette situation pour lui : « *j'ai perdu mes permissions, j'ai perdu tout. Conditionnel refusée par la suite, donc voilà.* ».

Sur l'ensemble des situations de violence d'un personnel sur une personne détenue relatée par les participants, 6 sont connues de l'administration pénitentiaire⁴⁹, et aboutissent souvent (5/6) à des sanctions disciplinaires (cf. Tab 8), qui concernent uniquement les personnes détenues agressées. Pour les 4 situations dont l'administration n'a pas connaissance, 1 fait l'objet de sanction disciplinaire⁵⁰. Ainsi, parmi ces 6 situations, certaines sont des situations de violences physiques d'un personnel sur une personne détenue et d'autres des violences verbales. Elles sont toutes sanctionnées d'une peine de QD ferme allant de 6 à 30 jours, et 1 est accompagnée d'une peine de QD avec sursis de 14 jours.

Parallèlement aux sanctions disciplinaires, 4 personnes détenues sanctionnées par l'administration pénitentiaire font également l'objet de sanctions judiciaires (cf. Tab. 10). Une personne détenue victime de violence verbale, voit la plainte à son égard classée sans suite. Deux, victimes de violences physiques de la part d'un agent, sont condamnées à une peine de prison ferme, accompagnée, pour l'un d'entre eux, d'une peine de prison avec sursis et 1, également victime de violence physique fait l'objet d'une enquête au moment où nous la rencontrons.

Enfin, 2 situations de violence d'un personnel sur une personne détenue ayant abouti à des sanctions disciplinaires puis judiciaires, conduisent à la mise en place de mesure de protection (cf. Tab. 10). Dans un cas la mesure de protection concerne le surveillant, qui est changé de bâtiment, et dans l'autre la personne détenue est changée d'établissement.

⁴⁹ Notons que généralement l'administration est au courant qu'il y a eu une situation de violence, mais pas nécessairement que le personnel a agressé une personne détenue.

⁵⁰ Notons que l'administration pénitentiaire a bien connaissance de la situation de violence mais ne sait pas qu'elle émane de l'agent.

Tableau 10. Sanctions et mesures de protection mises en place pour les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue.

Situations	Types de violence	Sanctions disciplinaires	Sanctions judiciaires	Mesures de protection
1	Violence physique	QD ferme (6 jours), QD sursis (14 jours)	/	/
2	Violence physique	QD ferme (30 jours)	Peine de prison (1 an ferme, 1 avec sursis), mesure d'éloignement	/
3	Violence verbale	QD ferme (7 jours)	Classé sans suite	Changement de bâtiment du surveillant
4	Violence physique	QD ferme (15 jours)	En cours	/
5	Violence verbale	QD ferme	/	/
6	Violence physique	QD ferme (30 jours)	Peine de prison ferme (2 ou 3 ans)	Changement d'établissement de la personne détenue
7	Violence physique	/	/	/
8	Violence physique	/	/	/
9	Violence verbale	/	/	/
10	Autre	/	/	/

Une situation conduit à une nouvelle situation de violence entre les mêmes personnes. Celle-ci découle d'une violence verbale d'un personnel sur une personne détenue et prend la forme d'une violence verbale (pression) commise par la personne détenue, il explique : *« je l'ai vu dehors. ... je lui ai juste fait comprendre mon point de vue ... je lui ai dit qu'est-ce que tu préfères, qu'on règle le problème à l'amiable de la manière dont je suis en train de te l'expliquer, ou que je t'envoie quelqu'un. »*.

À retenir

Sur le contexte : Ces situations de violence se passent dans des lieux et à des moments où les interactions sont fréquentes, expliquant la présence et la diversité des témoins, mais également dans des lieux isolés des regards (cellule) où les témoins sont uniquement auditifs.

Sur le déclenchement de la violence : Les personnes détenues attribuent la cause du déclenchement de la violence au personnel, et en particulier au manque de communication. Les personnels, eux attribuent le déclenchement de la violence à la personne détenue, qui produirait une violence en amont. Pourtant, seul 1/4 indique que la situation était évitable et que cela dépendait uniquement de la personne détenue.

Sur les émotions : La présence chez les personnes détenues, de colère tout au long de la situation, et de peur à T1 et T3, associée aux ressenties des personnels, alternants entre colère (à T1 et T3) et peur (à T2) laisse supposer que le premier comportement de chacun génère chez l'autre de la peur, qu'il tente de dissiper en produisant une réponse comportementale. Celles-ci n'ayant pas conduit à l'apaisement de la situation, la colère à T3 serait donc majoritaire, et la dépression éprouvée par les personnels, pourrait traduire un sentiment de regret et/ou de malaise d'avoir abouti à une telle situation. Ainsi, la satisfaction et la colère ressenties par les agents à l'arrêt pourraient exprimer un soulagement, tandis que la colère et la dépression chez les personnes détenues pourraient coïncider avec l'utilisation fréquente de la maîtrise physique à leur égard, impliquant généralement des sanctions par la suite.

Sur l'arrêt des situations : Lorsque la situation prend fin par l'intervention d'un tiers, les surveillants témoins emploient la maîtrise physique sur la personne détenue, et l'« auxi » la négociation. Quand la situation s'arrête sans intervention, la fuite est privilégiée. Ainsi, le dialogue et la menace ne sont jamais utilisés.

Sur la gestion post-situation : Les sanctions disciplinaires conduisent à des peines de QD ferme pour la personne détenue victime, qui est parfois poursuivie au pénal. La situation est majoritairement rediscutée avec des témoins pour les personnels, et des personnes extérieures pour les personnes détenues. Les protagonistes reparlent souvent de ce qu'il s'est passé. Une situation a donné lieu à une nouvelle situation de violence entre les protagonistes.

6.2.4. Comparaison des résultats pour l'ensemble des types de situations et discussion des résultats

Les résultats recueillis issus des situations de violence déconstruites, s'ils ne peuvent se prétendre représentatifs de l'ensemble des situations de violence en détention, nous enseignent que le contexte des trois types de situations de violence, à savoir entre personnes détenues, d'une personne détenue sur un personnel et d'un personnel sur une personne détenue se déroulent souvent en MA ou qMA. Les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue prennent cependant plus souvent place en CD ou qCD. L'ensemble des situations ont généralement lieu le matin ou l'après-midi, à des moments où les interactions sont fréquentes. Concernant le lieu, la coursive est le seul endroit de la détention partagée par les trois types de situations, et est particulièrement présente pour les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel (9/10). En dehors de la coursive, seule la cellule est un lieu de commission partagée par deux types de situation, les violences entre personnes détenues et celles d'un personnel sur une personne détenue. La cour de promenade est logiquement présente uniquement dans les situations de violence entre personnes détenues, et la salle d'activité que dans les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel. Dans la quasi-totalité des situations, des témoins sont présents, et appartiennent à l'endo et/ou à l'exo groupe. Ces premiers éléments semblent indiquer que les situations de violences prennent principalement place dans des lieux et à des moments où les interactions entre personnes détenues et avec les personnels sont nombreuses. En l'absence de lieux de conflictualisation (Chauvenet et al., 2008 ; Degros, 2013), ces espaces pourraient servir à régler ses problèmes tout en se montrant aux autres pour asseoir son autorité ou sa réputation. À l'inverse, certaines situations entre personnes détenues ou d'un agent sur une personne détenue, semblent se dérouler en cellule et/ou sans témoin, pouvant laisser penser que le lieu est sélectionné pour sa discrétion ou que la survenue de la violence peut être facilitée par cet aspect (Atlas, 1983 ; Chauvenet et al., 2008).

La quasi-totalité des participants connaît l'autre personne impliquée de la détention, seules les situations entre personnes détenues présentent des liens antérieurs à l'incarcération. Des antécédents de violence sont parfois présents et concernent tous les types de situation. Dans certains cas, les positions d'auteurs et de victime s'inversent, laissant imaginer que la gestion de la situation de violence initiale n'a possiblement pas été suffisante pour clôturer l'incident,

et que les mesures de gestion, si elles ont été mises en place, n'ont pas permis d'éloigner l'auteur et la victime.

Les trois types de situations de violence présentent des violences verbales et des violences physiques, mais les participants rapportent plus de violences physiques pour les situations entre personnes détenues et d'un agent sur une personne détenue. À l'inverse dans les situations d'une personne détenue sur un surveillant se sont les violences verbales qui sont prédominantes. La majorité des motifs de déclenchement sont l'objet d'une attribution externe et se révèlent assez divers. Pour autant, le mensonge, le refus et les insultes peuvent chacun être invoquée comme le déclencheur dans deux types de situations. Le mensonge ainsi que les insultes apparaissent comme déclencheur dans les situations de violence entre personnes détenues et dans les situations de violence d'un agent sur une personne détenue, et le refus comme déclencheur dans les situations de violence d'une personne détenue sur un agent, et dans celle d'un agent sur une personne détenue.

Les résultats portant sur les émotions des participants dans les différents types de situation de violence nous apprennent que la colère et la peur sont ressenties de façon similaire au cours de la situation par les personnes détenues et les personnels. Ainsi, à T1 l'auteur ressent de la colère et produit un premier comportement qui déclenche chez la victime de la peur et de la colère. La victime, à T2, produit une réponse comportementale qui déclenche chez l'auteur et chez elle de la peur. Cette réponse comportementale conduit l'auteur à produire à son tour un nouveau comportement qui génère chez lui et la victime de la colère. Le comportement adopté par la victime et/ou par l'auteur à ce moment, ou l'intervention d'un tiers, met fin à la situation ce qui génère chez l'auteur de la colère. L'éprouvé de ces deux émotions chez les personnes détenues et les personnels, présentes dans les trois types de situations semble définit en fonction de la place de chacun dans la situation (auteur ou victime) et non du rôle en détention (personne détenue ou surveillant). Cet élément laisse supposer qu'indépendamment de leur place en détention, les personnes détenues et les personnels fonctionneraient de façon relativement similaire sur le plan émotionnel pour la peur et la colère. De plus, des variations dans le reste du spectre émotionnel apparaissent chez les participants et semblent cette fois dépendre de leur rôle en détention. Ainsi, les personnes détenues ressentent de la colère à T2, qu'ils soient auteurs ou victimes, et des affects liés à la dépression à T3 quand ils sont auteurs. Les personnels eux éprouvent de la satisfaction à T2 quand ils sont victimes et de la peur à T3 également quand ils sont victimes. Dans les situations entre personnes détenues nous constatons qu'à T1 des affects liés à la dépression sont présents en plus de la colère, de la gêne/malaise et de la colère à T2, et

de la peur et des émotions liées à la dépression à T3. Ces résultats semblent ainsi indiqués qu'une base commune d'émotions serait présente chez les personnes détenues et les personnels en fonction de leur positionnement dans la situation (auteur ou victime) et que d'autres émotions s'additionneraient en fonction de la place du participant (personne détenue ou surveillant) et de celle de l'autre personne impliquée (personne détenue ou surveillant) au sein de la détention.

Les résultats nous permettent également de constater qu'au cours des différents types de situations, des variations dans les émotions sont aussi présentes à l'arrêt de la situation, et semblent indiquer une influence des modalités d'arrêt employées associées à la place et au rôle de chacun en détention. Notons que les situations de violences entre personnes détenues sont complexes à analyser de ce point de vue car les positions d'auteur et de victime ne sont pas distinctes à l'inverse des situations avec les agents. De ce fait, nous nous intéresserons, pour cette partie de la discussion, uniquement aux situations impliquant une personne détenue et un personnel. Ainsi, pour les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel, les situations s'arrêtent principalement sans l'intervention d'un tiers malgré la présence de témoins dans toutes les situations. Les modalités d'arrêts privilégiées sont alors de l'ordre de la fuite (part, coupe-court, arrête de produire de la violence) et de la communication (négociation). À l'arrêt de la situation, les personnes détenues ressentent de la colère et des affects liés à la dépression (tristesse et ennuyé/mal à l'aise), tandis que les personnels éprouvent de la satisfaction. Ces éléments laissent supposer que les personnels éprouveraient de la satisfaction, et notamment un soulagement d'avoir réussi à sortir seul de la situation, et les personnes détenues ressentiraient de la dépression (ennuyé/mal à l'aise et tristesse) et de la colère, ayant potentiellement conscience d'avoir produit un comportement éventuellement dommageable pour la suite de leurs détentions alors même que le personnel n'était peut-être pas aussi hostile à leur égard qu'ils l'imaginaient. De plus, le fait qu'il s'agisse principalement de violence verbale, peut également renforcer le sentiment de satisfaction de l'agent qui n'aura pas vu la situation escalader en violence physique.

Pour les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue, celles-ci prennent essentiellement fin par l'intervention d'un tiers qui est généralement un agent. Les modalités d'arrêt employées par les tiers sont dans la grande majorité la maîtrise physique de la personne détenue. À l'arrêt de ces situations, les personnels ressentent de la colère et de la satisfaction et les personnes détenues de la colère et de la dépression. De ce fait, il est possible de supposer que la satisfaction et la colère ressenties par les agents à l'arrêt exprimeraient un sentiment de satisfaction de sortir de la situation, mêlée à l'agacement de ne pas avoir pu y mettre un terme

seul, tandis que la colère avec un sentiment d'injustice et de haine associé à la dépression (notamment du dégoût) chez les personnes détenues pourraient coïncider avec l'utilisation fréquente de la maîtrise physique à leur égard, impliquant généralement des sanctions par la suite. De plus, le fait que les situations soient principalement des violences physiques peut renforcer le sentiment de satisfaction des personnels qui verraient les collègues maîtriser la personne détenue sans être remis en cause sur le moment.

Concernant les modalités d'arrêts, les résultats nous enseignent également que lorsque la communication est employée avec le dialogue ou la négociation pour mettre fin à la situation, les émotions ressenties par les professionnels (satisfaction) et par les personnes détenues (tristesse/ennui, peu de colère), semblent réduire les risques de nouvelles situations de violence. Lorsque la situation prend fin par l'intervention d'un tiers qui emploie la maîtrise physique à l'égard des personnes détenues, les émotions ressenties par les professionnels (satisfaction et agacement) et par les personnes détenues (colère, sentiment d'injustice, haine, gêne/malaise) augmenteraient le risque de voir une nouvelle situation de violence se produire. De plus, les modalités d'arrêts semblent dépendre du rôle de chacun en détention, les agents intervenant pour arrêter une situation semblent privilégier la maîtrise physique, tandis que les personnes détenues qui interviennent emploient plus souvent la communication dans les situations de violence avec un agent.

Au sujet de l'intervention de tiers, les résultats nous permettent de constater que bon nombre de situations se déroulent en présence de plusieurs témoins qui n'interviennent pas systématiquement, en particulier dans les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel. Plusieurs explications peuvent être proposées. Une première hypothèse pourrait être que l'intervention des témoins se fait principalement lorsqu'il y a une situation de violence physique dans laquelle le personnel n'est pas en mesure de quitter seul la situation, ou lorsque les témoins perçoivent un risque important ou imminent de violence physique, en particulier pour leur collègue. Deuxièmement, il est possible d'envisager l'effet Kitty Genovese (Darley & Latané, 1968), c'est-à-dire que chaque témoin pense qu'un autre témoin va intervenir et de ce fait ne se mobilise pas pour mettre fin à l'agression. Une troisième explication éventuelle est que les personnes détenues témoins pourraient craindre que la situation ne se retourne contre elles et qu'elle écope d'une sanction en intervenant, notamment si l'agent pense qu'elles viennent envenimer la situation ou prêter main-forte à la personne détenue impliquée (Chauvenet et al., 2008). De la même façon, les agents témoins pourraient craindre que la

situation ne se retourne contre eux et se voir blessés physiquement. Une cinquième possibilité est que les agents témoins ayant déjà vécu une situation similaire pourraient être biaisés par leur propre subjectivité. Dans ce cas, l'agent pourrait penser, à travers sa propre expérience, que si lui a réussi à se sortir seul d'une situation similaire, son collègue y parviendra également, laissant une forme de cercle vicieux s'installer. Enfin, une dernière explication pourrait être que les agents témoins n'interviennent pas afin de ne pas discréditer aux yeux des personnes détenues leur collègue impliqué dans la situation et ne pas ébranler son autorité.

Les résultats nous apprennent également que la plupart des participants estiment que la situation était évitable, peu importe le type. Seul un participant indique que la situation de violence d'un personnel sur une personne détenue ne l'était pas. Il est également intéressant de constater que dans les situations entre personnes détenues, l'auteur comme la victime estime que la situation aurait pu être évitée et que cela dépendait d'eux. À l'inverse, dans les situations de violence entre personne détenue et personnel si les situations étaient évitables selon les participants, les victimes ne considèrent jamais que cela dépendait entièrement d'elles. De plus, pour ces situations, il est souvent fait mention, de la part des agents, de la responsabilité causale de personnes extérieures qui appartiennent à l'endogroupe (des chef.fes et/ou des collègues).

Cet élément est intéressant car il rejoint les attributions causales pour le déclenchement de la violence. En effet, lorsqu'ils sont victimes de violences physiques, les agents imputent généralement le déclenchement de la violence aux comportements de collègue et considèrent qu'elle aurait pu être évitée mais que cela dépendait de personnes extérieures.

Lorsqu'ils sont auteurs de violence, les personnels imputent cette fois le déclenchement aux personnes détenues mais considèrent que la situation aurait pu être évitée et que cela dépendait d'eux et/ou de la personne détenue ou de personnes extérieures. Autrement dit, l'agent produirait une violence dont il ne serait pas à l'initiative mais qu'il aurait pu éviter selon lui.

Il apparait à travers les résultats que certaines situations ne sont pas connues de l'administration, notamment des situations de violences verbales entre personnes détenues et des situations de violence d'un personnel sur une personne détenue, tendant à confirmer l'existence d'un chiffre noir des violences. De plus, pour les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue, l'administration peut être au courant qu'une situation de violence a eu lieu mais ne pas avoir connaissance de l'implication de l'agent comme auteur. Lorsqu'elles sont connues de l'administration pénitentiaire, la gestion des situations est généralement axée sur des aspects de sanctions disciplinaires et judiciaires. Les situations montrent d'ailleurs que les personnes

détenues font fréquemment l'objet d'une sanction de QD, même dans les situations de violence d'un personnel sur eux. L'ensemble des éléments de gestion, couplé à l'état émotionnel à la fin de la situation pourrait conduire certaines interactions à être plus à risque de voir de nouvelles violences se produire entre les mêmes personnes. Les résultats montrent que de nouvelles situations de violence prennent place entre personnes détenues et entre personne détenue et personnel suite à une violence commise par un agent. De plus, sur l'ensemble des situations, sept sont précédées ou suivies d'autres situations de violence entre les mêmes protagonistes, laissant supposer que la relation (antérieure ou postérieure à la situation) aurait une importance dans la survenue de nouvelle violence entre les mêmes protagonistes.

6.3. Discussion générale du chapitre 6

Ce recueil, comme le recueil précédent par observation, présente certaines limites.

La première réside dans la méthode différente de sélection des participants opérés sur les quatre établissements. Une deuxième limite, liés aux divers lieux de passation dans les quatre établissements et/ou au sein d'un même établissement n'a pas rendu possible une similarité dans les conditions de passation. De la même façon, le fait que certains entretiens (quatre au total) aient dû se tenir en deux temps constitue une troisième limite.

Sur le recueil des situations, une quatrième limite est présente dans la non-homogénéité du nombre de situations recueillies, puisque 7 situations de violences entre personnes détenues ont été déconstruites pour 10 situations d'une personne détenue sur un personnel et 10 d'un personnel sur une personne détenue. De plus, pour les situations entre personnes détenues et personnels, la répartition des situations rapportées par une personne détenue et par un personnel pour chaque type n'est pas équivalente. Une autre limite est l'éventuelle présence de biais de désirabilité dans les réponses des participants au cours des entretiens, liés à l'enregistrement audio de ces derniers ou au chercheur.

Ces limites n'ont cependant pas empêché de faire émerger des résultats intéressants. Ainsi, les résultats de ce recueil de données par entretiens mettent en avant que les croyances et connaissances des participants des deux « groupes » (personnes détenues et personnels) sur la violence sont communes. En effet, les réponses apportées aux questions générales sur la violence et la gestion des conflits retracent globalement les mêmes éléments malgré l'hétérogénéité des participants. Pour autant, ces données attestent de différences quant aux

déclencheurs, à l'arrêt et à la gestion des situations de violences entre personnes détenues et entre personnes détenues et personnels, appuyant le caractère très mouvant des facteurs de risques et de vulnérabilité sur lesquels se basent pourtant de nombreuses études prédictives sur la violence en détention (pour ne citer qu'elles, Berk et al., 2003 ; Franklin et al., 2006 ; Jiang & Fisher-Giorlando, 2002 ; Lahm, 2008 ; Steiner & Wooldredge, 2008 ; Wooldredge et al., 2001). Ces différences semblent principalement tenir aux types de situations et aux relations entre les protagonistes impliqués suivant leur rôle en détention (personnes détenues ou personnels). Les situations déconstruites quant à elles tendent à montrer que les différences qui existent dans les différents types de situations dépendent en premier lieu de la place de chacun dans la situation (auteur et victime) à laquelle s'ajoute le rôle en détention (personnes détenues ou personnels), le tout s'inscrivant dans une dynamique commune.

L'ensemble des éléments recueillis, et en particulier les situations de violence vécues collectées au cours des entretiens grâce à l'outil de déconstruction, nous permet de proposer un schéma de la dynamique des interactions violentes en détention, représenté à la Figure 12 et exposé dans le prochain chapitre. Ce schéma (cf. Fig. 12), inspiré du MGA et issu des données exploratoires recueillies au cours des entretiens, permet d'illustrer le dérouler d'une situation de violence et la dynamique qui s'y opère. Le chapitre suivant, exposant le dernier recueil de données de cette recherche, vise à examiner certains liens à travers un questionnaire basé sur ce schéma de la dynamique des interactions violentes en détention.

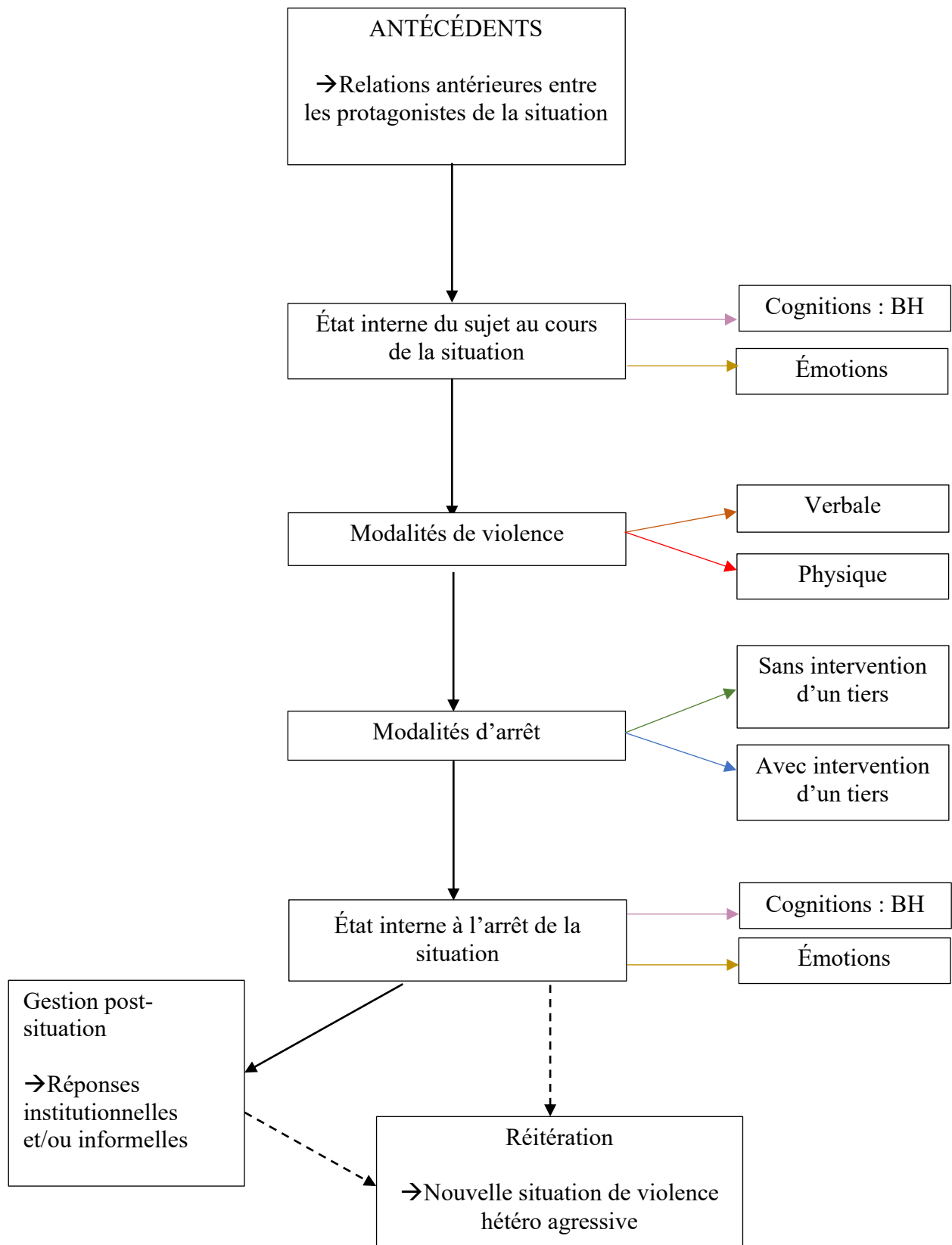
Chapitre 7.

Exploration des relations interpersonnelles violentes en détention et de la gestion de ces conflits : approche quantitative par questionnaire

Ce chapitre présente les résultats issus du recueil de données par questionnaire auprès de personnes détenues hommes et de personnels de surveillance. L'objectif de ces questionnaires était de pouvoir récolter des éléments sur la dynamique des interactions violentes en détention afin d'examiner l'existence de certains liens entre les différentes étapes. Ce recueil ne vise donc pas à dégager des caractéristiques individuelles des personnes impliquées dans ces situations mais bien à examiner la dynamique présente au cours de celles-ci. Les questionnaires, construits autour du schéma (cf. Fig. 12), interrogent les participants sur des situations de violence vécues entre personnes détenues et/ou entre personnes détenues et agents. Ce schéma est inspiré du modèle général de l'agression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002), qui, de façon schématique, postule que lors d'une rencontre sociale l'individu et la situation sont influencés par des facteurs personnels et situationnels impactant l'état interne de l'individu. Ce dernier, constitué d'affects (émotions), de cognitions (biais d'hostilité), et d'excitations (intensité), conduit la personne à prendre une décision et produire une réponse agressive ou non. Ainsi, l'état mental interne, et en particulier les émotions et les biais d'hostilité (BH) seraient des éléments essentiels lors de ces situations de violence. En effet, plusieurs auteurs (Dodge et al., 1986 ; Smeijers et al., 2019) relèvent que plus les intentions attribuées à autrui sont hostiles, plus les intentions comportementales sont agressives, et que les BH sont plus fort vis-à-vis d'ennemis ou de pairs rejetants (Gilles & Clemence, 2007 ; Smeijers et al., 2019). Les émotions, et en particulier la colère, souvent associée à des stratégies d'attaque (Berkowitz, 1983), constitue pour Epps et Kendall (1995) un facteur concomitant des attributions d'intention hostile. Les résultats recueillis jusqu'ici, et notamment, la forte présence dans le discours des participants du manque de respect existant en détention, des attributions causales imputées partiellement ou totalement à autrui, et la présence importante de la colère montrent que la

perception de cognitions hostiles et les émotions ressenties sont centrales dans l'analyse et la compréhension de la dynamique des interactions violentes en détention.

Figure 12. Schéma de la dynamique des interactions violentes en détention.



Ainsi, le schéma (cf. Fig. 12) indique que dans une relation interpersonnelle violente en détention, les relations antérieures, positives, négatives ou absentes, qui ont eu lieu entre les protagonistes auraient un impact sur l'état interne du sujet au cours de la situation, en particulier sur les BH et les émotions présents chez l'individu. Cet état interne aurait alors un effet sur les modalités d'agression qui se mettent en place. Le fait que la violence se manifeste verbalement et/ou physiquement influencerait à son tour la façon dont la situation prend fin, et donc les modalités d'arrêts qui s'activeront. Par la suite, le fait que la situation s'arrête avec ou sans l'intervention d'un tiers et qu'elle nécessite l'emploi de la communication ou de la contrainte aurait un impact sur l'état interne du sujet à l'arrêt de la situation, et donc sur les émotions ressenties et la présence ou non de BH, de la même façon qu'au cours de la situation. À la fin de la situation, cet état interne pourrait dans certains cas, avant la mise en place de la gestion post-situation, conduire l'un des protagonistes à engager une réitération avec une nouvelle situation de violence, hétéro-agressive, soit contre l'autre protagoniste, soit contre un tiers intervenu pour mettre fin à la situation. Dans le cas où une gestion post-situation se met en place, elle prend forme avec des réponses institutionnelles (sanctions disciplinaires, sanctions judiciaires, mesures de protection), et avec des réponses informelles, n'émanant ni de l'institution pénitentiaire ou judiciaire, ni de protocole de sécurité (sanctions informelles, discussion sur la situation de violence avec des membres de l'administration pénitentiaire, d'autres personnes détenues, des témoins, la victime ou l'auteur). Ces réponses institutionnelles formelles et/ou informelles pourront s'associer à l'état interne du sujet à l'arrêt de la situation et avoir un effet favorable, neutre ou défavorable sur la résolution des conflits, réduisant ou augmentant ainsi le risque d'une nouvelle situation de violence. Dans le cas où l'un des protagonistes déclencherait une nouvelle situation de violence, elle pourrait être hétéro-agressive envers l'autre protagoniste ou un tiers intervenu pour y mettre fin.

Dans une première partie, nous exposons la méthodologie employée avec la population et la procédure ainsi que l'outil utilisé. Après avoir présenté les résultats concernant les situations de violence rapportées par les personnes détenues (entre personnes détenues et avec un personnel) puis celles rapportées par les personnels, nous faisons un point sur les éléments concernant la gestion de la violence. Enfin, nous discutons les résultats portant sur les situations de violence avant de conclure ce chapitre.

7.1. Méthode

7.1.1. Population et procédure

La population pour ce recueil se compose de 166 personnes, dont 112 personnels de surveillance et 63 personnes détenues. Les 112 personnels de surveillance (72 hommes et 40 femmes) sont âgés de 24 à 58 ans ($M = 45.1$, $ET = 7.68$). Les participants occupaient au moment du recueil les postes d'agents en détention, de gradés (1^{er} surveillant, major, officier, brigadier, lieutenant), d'adjoints ou de chefs de bâtiment, d'adjoint ou de chef d'établissement, de postes administratifs (planificateur, référents ressources humaines, formateurs des personnels) et 1 CPIP⁵¹. Un participant ne souhaitait pas répondre à la question. En moyenne ils travaillent sur l'établissement où ils sont actuellement depuis 2013 ($ET = 7.31$, $Min = 2021$, $Max = 1990$) et ont travaillé dans 4.13 établissements ($ET = 2.88$). Leur expérience professionnelle est de 1 an à 34 ans, avec en moyenne des personnels relativement expérimentés ($M = 18.3$, $ET = 8.18$). 22 n'ont aucune expérience professionnelle antérieure et 90 ont déjà exercé dans d'autres domaines, en moyenne dans 1.71 autre profession ($ET = 1.13$, $Min = 1.00$, $Max = 7.00$) dans des domaines variés allant de la sécurité à la restauration, en passant par l'éducation, la vente, la logistique, l'économie ou encore la livraison ou le travail en usine.

Concernant les 63 personnes détenues hommes, elles sont âgées de 19 à 70 ans ($M = 34$, $ET = 10.5$). 53 d'entre elles sont condamnées, 6 sont prévenues, 2 ont le double statut prévenu/condamné et 2 ne donnent pas d'information. 17 personnes sont primaires, c'est donc leur première incarcération. En moyenne les personnes ont été incarcérées dans 4.42 établissements ($Me = 3.50$, $ET = 4.16$, $Min = 1$, $Max = 29$) et le sont depuis 2017 ($Me = 2018$, $ET = 3.98$, $Min = 2021$, $Max = 1999$). 31 travaillent en détention, 50 participent à des activités (école, sport, culturelle, etc.) et 39 ont des parloirs toutes les semaines ou tous les mois.

Ce recueil de données par questionnaire s'est déroulé de façon différente pour les agents et pour les personnes détenues. Pour les agents il a eu lieu intégralement en ligne via un compte personnel sur LimeSurvey et rattaché à l'université Rennes 2. Pour la diffusion de ce questionnaire aux agents, une mise en relation avec la DAP était nécessaire afin de faciliter les

⁵¹ Notons que nous avons fait le choix de conserver l'ensemble des situations y compris les 29 rapportées par des participants occupant actuellement des postes administratifs. Ces situations se déroulant toutes en détention et relatant des violences verbales ou physiques, ainsi que la présence d'antécédents pour certaines, il apparaissait opportun de les conserver parmi l'échantillon.

démarches et d'autoriser une diffusion en interne. Nous nous sommes donc, grâce à l'Énap, rapprochés du laboratoire de recherche de la DAP. Pour une validation finale, des modifications ont été demandées par la DAP sur deux aspects. Le premier concerne les types de violence présents au cours de la situation et le deuxième, les sanctions disciplinaires pour les agents. De ce fait, trois questions ont été modifiées. Les questions 4 et 44 sur les types de violence, initialement rédigées avec les quatre propositions suivantes : 1) des violences verbales de votre part, 2) des violences physiques de votre part, 3) des violences verbales de la part de la personne détenue impliquée dans la situation, 4) des violences physiques de la part de la personne détenue impliquée dans la situation, reformulées de la sorte : 1) vous avez eu un comportement verbal que vous considérez violent, 2) vous avez eu un comportement physique que vous considérez violent, 3) la personne détenue impliquée dans la situation a eu un comportement verbal que vous considérez violent, 4) la personne détenue impliquée dans la situation a eu un comportement physique que vous considérez violent.

La question 25, portant sur les sanctions disciplinaires des différents protagonistes de la situation a également dû être modifiée. Initialement pensé de façon globale sur l'ensemble des sanctions pour la situation : « Y a-t-il eu des sanctions disciplinaires pour cette situation ?

1) L'administration pénitentiaire est au courant de ce qu'il s'est passé, 2) Vous avez eu une sanction disciplinaire, 3) La personne détenue impliquée dans la situation a eu sanction disciplinaire ». Il a été demandé de séparer les sanctions des personnes détenues de celle des agents, et de ne pas interroger les sanctions disciplinaires des agents. Après échanges, nous sommes arrivés à un consensus divisant la question des sanctions disciplinaires en trois questions, une concernant l'administration pénitentiaire, une concernant les personnes détenues et une concernant les agents formulés de la façon suivante : « Avez-vous été mis en cause professionnellement dans cette situation ? 1) Oui, 2) Non » en retirant, pour le questionnaire des personnels, la question sur la nature de la mise en cause et l'appréciation de satisfaction de cette mise en cause.

Suite à ces modifications, une diffusion a été autorisée par la DAP. Un mail a été envoyé fin avril 2021 par la DAP à l'ensemble des formateurs du personnel (cf. Annexe 15) afin qu'ils organisent des temps de passations pour les agents. En juin 2021 n'ayant que peu de retours aux questionnaires en ligne, une relance est effectuée par la DAP. En juillet, le nombre de données est encore faible, la direction de l'Énap envoie également le mail à certaines DI. Toujours en juillet, lors d'un de nos déplacements pour les passations auprès des personnes détenues, le directeur adjoint de l'établissement diffuse également à l'ensemble de ces agents le lien du questionnaire. Fin juillet, grâce à ces différentes diffusions, nous avons pu recueillir

112 réponses aux questionnaires des agents qui ont donc été remplis au sein de l'établissement pénitentiaire d'exercice.

Pour les personnes détenues, le recueil a eu lieu sur 3 Directions Interrégionales (DI) dans 3 établissements du parc pénitentiaire français, à savoir, deux Centre Pénitentiaire (CP) de la DI 1 et 2 et une Maison d'Arrêt (MA) de la DI 3⁵². Les deux CP possèdent chacun un quartier Centre de Détention (CD) et au moins un quartier Maison d'Arrêt (MA). Les trois établissements ont une forte capacité d'accueil (le plus « petit » peut accueillir 387 personnes détenues).

Trois des quatre équipes de direction des établissements de la phase de recueil précédente ont été recontactées afin de faciliter les démarches pour ce recueil. Les trois équipes de direction ont accepté de participer à cette troisième et dernière étape méthodologique⁵³. Le recueil était initialement prévu en autopassation pour les personnes détenues avec une diffusion des questionnaires papier au sein des établissements. Dans le premier CP, nous avons rencontré en mai 2021, 7 personnes détenues référentes d'étage sur le qCD pour un groupe de parole afin de leur expliquer la recherche, qu'ils passent le questionnaire en autopassation et qu'ils distribuent une 100aine de questionnaires au total sur leurs étages. Nous avons convenu de revenir une semaine après pour qu'ils nous rendent en main propre les questionnaires récoltés au sein de leur étage. Un faible nombre de questionnaires ont été retournés et seuls 13 étaient exploitables. Suite à ce premier constat, nous avons fait le choix de diversifier les recueils, et nous sommes retournés en novembre sur cet établissement afin de réaliser 9 entretiens individuels au cours desquels les questionnaires ont été complétés. Dans le second établissement, nous avons procédé aux recueils des questionnaires en juillet à travers des entretiens individuels, des groupes de discussion et une diffusion des questionnaires papier au sein de l'établissement. Les entretiens individuels se déroulaient dans une salle de consultation de l'UCSA, et ont permis de rencontrer 11 personnes détenues. Ces 11 personnes détenues étaient orientées par le chef de détention. La procédure était la suivante, il croisait une personne détenue ayant eu une problématique de violence récente et nous l'adressait, une fois l'entretien terminé, nous l'appelions et il nous adressait une autre personne. Au cours des entretiens, nous expliquions notre recherche à la personne détenue et lui faisons passer le questionnaire. Cette méthode, bien que couteuse, nous garantissait des questionnaires remplis dans leur intégralité et

⁵² Nous ne nommerons, dans cette thèse, ni les DI, ni les établissements par souci d'anonymat des participants.

⁵³ Une équipe de direction a changé d'établissement depuis le dernier recueil, expliquant l'absence de maison centrale pour ce recueil.

exploitables. Les deux groupes de parole mis en place, on permit de rencontrer 12 personnes, 6 du qMA et 6 du qCD. Après leur avoir expliqué la recherche et répondu à leurs questions, nous leur propositions de faire le questionnaire en autopassation. Certains ont refusé, d'autres n'étaient pas en capacité de le faire (pas de lunette, difficulté de lecture, sous l'emprise de stupéfiant), puis nous débriefions avec eux sur le questionnaire et la dynamique présente au cours d'une interaction violente. La diffusion d'une 50aine de questionnaire a également été réalisée et a permis le recueil de 7 questionnaires exploitables. Enfin, le recueil dans le dernier établissement, la MA, s'est déroulé en août 2021 et s'est fait à travers des entretiens individuels et une diffusion papier des questionnaires. Il n'a pas été possible de faire des groupes de parole sur cet établissement en raison du contexte sanitaire lié au Covid-19. Initialement, une liste de personnes détenues ayant connu des situations de violence avait été établie en concertation avec l'équipe des CPIP. Malheureusement un cluster a éclaté le lundi sur le bâtiment où nous devions effectuer le recueil par entretien et l'ensemble de nos passations a dû être repensé. Nous avons pu malgré tout réaliser 8 entretiens et une diffusion d'environ 80 questionnaires a également été faite, dont 9 ont été retournés et étaient exploitables. Au total, 80 situations exploitables ont pu être recueillies, se répartissant équitablement entre les situations de violences entre personnes détenues et avec un agent. Le choix étant fait d'utiliser comme unité d'analyse les situations et non les répondants dans le but de se centrer sur les dynamiques des situations de violence et non sur les caractéristiques individuelles des personnes impliquées dans ces situations, il a été laissé la possibilité aux répondants de traiter plusieurs situations. Pour des raisons de modalités de passation, seules les personnes détenues ont pu bénéficier de cette possibilité. Ainsi, 14 personnes détenues ont effectivement décrit plusieurs situations, 11 ont répondu au questionnaire pour 2 situations et 3 pour 3 situations.

7.1.2. Outil

Le questionnaire créé et utilisé lors de ce recueil existait en deux versions, une pour les personnes détenues et une pour les personnels (cf. Annexes 16 et 17). Elles s'organisent toutes les deux autour du schéma représentant la dynamique d'une interaction violente (cf. Fig. 12). La version pour les personnes détenues est composée de 64 questions, tandis que celle pour les personnels en comporte 67. Les trois questions supplémentaires présentes dans le questionnaire destiné aux personnels de surveillance traitaient pour deux d'entre elles des arrêts de travail éventuels après la situation et du genre du participant. Notons que les deux versions du

questionnaire étaient composées des mêmes questions, à l'exception des trois supplémentaires présentes pour les personnels, de celle sur la satisfaction d'une éventuelle remise en cause professionnelle pour les personnes détenues et des questions d'informations sur les participants (éléments sur le parcours carcéral et la vie en détention pour les personnes détenues et éléments sur la carrière professionnelle pour les agents). La formulation des questions pour les deux versions restait la même, seuls les termes désignant la personne avec qui la situation prend place font l'objet de différence pour une meilleure compréhension. Par exemple pour une même question, la version des personnels indiquait « la personne détenue impliquée dans la situation », celle des personnes détenues pour des situations de violence entre personnes détenues mentionnait « l'autre personne détenue impliquée dans la situation », et celle des personnes détenues pour des situations de violence avec un personnel mentionnait « le personnel de surveillance impliqué dans la situation ». Les deux versions des questionnaires s'articulaient autour de questions comprenant dans la majorité plusieurs items sur lesquels les participants devaient se positionner en « oui/non » ou sur des échelles de Likert en 5 points.

Le questionnaire se découpait en 8 parties, reprenant la dynamique d'une interaction violente. Pour plus de lisibilité, s'il n'est pas précisé que le participant répondait à la question sur une échelle de Likert, la modalité de réponse était en oui/non ou en oui/non/je ne sais pas.

La première partie était une remise en contexte visant à aider les participants à resituer la situation dans un espace spatio-temporel avec 7 questions.

La seconde partie s'intéressait à la relation entre les protagonistes avant la situation à travers 3 questions.

La troisième partie du questionnaire interrogeait ce qu'il se passait pendant la situation avec 8 questions.

La quatrième partie du questionnaire s'intéressait à la fin de la situation en 12 questions.

La cinquième partie du questionnaire portait sur la gestion de l'après-situation à travers 24 questions.

La sixième partie du questionnaire portait sur une nouvelle situation entre les mêmes personnes et interrogeait cette éventualité à travers 6 questions.

La septième partie du questionnaire portait sur la gestion de la violence avec 3 questions.

La huitième et dernière partie du questionnaire portait sur des éléments signalétiques et comprenait des questions différentes entre la version destinée aux personnes détenues et celle destinée aux agents.

7.2. Résultats

La partie qui suit présente les résultats pour les situations de violence recueillies avec les questionnaires. Tout d'abord celles rapportées par les personnes détenues, avec dans un premier temps les résultats relatifs aux situations de violence entre personnes détenues, puis ceux traitant des situations de violence avec un agent. Ensuite, les situations de violences rapportées par les personnels sont exposées. Pour chaque type de situation, les résultats se présentent en trois parties. La première porte sur la description de la situation de violence, la deuxième partie traite des perceptions et des états internes du sujet au cours de la situation, et enfin la troisième partie concerne le test des relations supposées dans le schéma sur la dynamique des interactions violentes en détention.

Afin de pouvoir analyser les données certains codages ont été nécessaires.

Ainsi les réponses aux items portant sur le type de violence produit au cours de la situation ont été recodées « VV » pour violence verbale, « VP » pour violence physique et « VVP » pour violence physique et verbale. Les réponses des participants étaient codées « VV » lorsqu'ils répondaient oui à au moins un des deux items portant sur le comportement verbal et non aux deux items concernant un comportement physique. Elles étaient codées « VP » si les participants répondaient oui à au moins un des deux items portant sur un comportement physique et non aux deux items sur un comportement verbal. Enfin, les réponses étaient codées « VVP » s'ils répondaient oui à au moins un des deux items portant sur un comportement verbal et oui à au moins un des deux items portant sur un comportement physique.

Les réponses aux items concernant la modalité d'arrêt « parce que des personnes sont intervenues » ou « parce que les protagonistes y ont mis un terme » ont été recodées « avec intervention » et « sans intervention ». Les réponses des participants étaient codées « avec intervention » s'ils répondaient oui au fait que la situation ait pris fin parce que des personnes sont intervenues et non au fait que les deux protagonistes y ont mis un terme ; ou s'ils indiquaient oui aux deux items. De la même façon, les réponses des participants étaient codées « sans intervention » s'ils répondaient oui au fait que la situation ait pris fin parce que les deux protagonistes y ont mis un terme et non au fait que des personnes soient intervenues ; ou s'ils indiquaient non aux deux items.

Enfin, les réponses aux items concernant le moyen employé pour arrêter la situation ont été recodées « communication » et « contrainte ». Les réponses des participants étaient codées « communication » s'ils répondaient oui à au moins un des douze items indiquant que la

situation s'était arrêtée par le dialogue, la négociation ou la menace et non à l'ensemble des six items précisant que la situation s'était arrêtée par la maîtrise physique ou le fait d'extirper physiquement l'une des deux personnes impliquées. Pareillement, les réponses étaient codées « contrainte » si les participants répondaient oui à au moins un des six items indiquant que la situation avait pris fin par la maîtrise physique ou le fait d'extirper physiquement l'une des deux personnes impliquées.

Notons que pour l'analyse des résultats nous avons fait le choix de nous baser sur les données significatives et marginalement significatives jusqu'à .100 en raison du caractère relativement exploratoire de la recherche.

7.2.1. Situations de violence rapportées par les personnes détenues

7.2.1.1. Résultats relatifs aux situations de violence entre personnes détenues

7.2.1.1.1. Description des situations de violence entre personnes détenues

Contexte de la situation rapportée

La majorité (80%)⁵⁴ des 40 situations de violence entre personnes détenues rapportées par les personnes détenues se sont produites sur les 4 dernières années, soit de 2018 à 2021. Notons que le recueil est effectué de mai à novembre 2021 et que 16 situations sont rapportées pour 2021. Dans l'ensemble, l'été (18.4%) et les mois de juillet (13.2%) et mai (10.5%) se dégagent quelque peu. Il faisait généralement bon (35%) ou chaud voir très chaud (30%) d'après les répondants et l'atmosphère était « normale, habituelle » (30%) ou « tendue ou très tendue » (30%).

La majorité des situations rapportées (57.5%) s'est passée en Maison d'Arrêt (MA), 25% se sont déroulées en Centre Pénitentiaire (CP) et 17.5% en Centre de Détention (CD). Aucune situation rapportée n'a eu lieu en Maison Centrale (MC). Elles prenaient souvent place en cour de promenade (25%), dans une cellule (20%), en coursive (20%) ou en bâtiment (17.5%)⁵⁵, et avaient principalement lieu dans l'après-midi (47.5%) et dans la matinée (32.5%)⁵⁶.

⁵⁴ 20% (8 situations) se sont produites entre 2000 et 2017

⁵⁵ Plus rarement elles ont lieu aux ateliers, dans les douches, au parloir ou en cuisine.

⁵⁶ Quelques-unes se produisent très tôt le matin ou dans la soirée, et très épisodiquement le midi ou la nuit.

En croisant certains résultats, il est possible de constater qu'en CD les situations rapportées se répartissent surtout entre la cellule (28.6%) et le bâtiment (28.6%), ce qui tend à se produire également en CP, avec cependant plus de situations prenant place en cellule (40%) qu'en bâtiment (20%). En MA, la cour de promenade apparaît être un lieu privilégié (43.5%) suivi de la courive (26.1%). Ces résultats laissent supposer que le régime de détention (« portes ouvertes » vs. « portes fermées ») pourrait avoir une incidence sur le lieu de commission des violences entre personnes détenues. En MA les situations de violence rapportées prenaient place majoritairement l'après-midi (56.5%) et plus rarement dans la matinée (34.8%) - tout comme en CD (42.9% l'après-midi et 28.6% dans la matinée). En CP, les situations se déroulaient autant dans la matinée (30%) que dans l'après-midi (30%).

Présence de témoins

Dans 3 situations seulement (8%), les participants indiquent qu'aucun témoin n'était présent. Lorsque des personnes assistaient à la situation, généralement un (38%) ou deux (33%) types de témoins sont présents. Ces témoins étaient dans 85% des situations des personnes détenues, dans 35% des surveillants, dans 35% des « auxis », dans 15% des chef.fes, dans 7.7% des intervenant.e.s extérieurs et dans 10% d'autres personnes⁵⁷.

Modalités de violence

Dans 35% des situations, les participants considèrent avoir adopté un comportement violent verbalement et dans 35% un comportement violent physiquement. Dans 77.5% des situations, ils considèrent que l'autre personne détenue a adopté un comportement violent verbalement et dans 65% qu'elle a adopté un comportement violent physiquement. Dans 28.2% des situations, il y a eu uniquement de la violence verbale, dans 15.4% uniquement de la violence physique et dans 56.4% de la violence verbale et physique.

Modalités d'arrêts de la situation

Dans 40% des cas, la situation rapportée a pris fin sans l'intervention d'un tiers, parce que l'une ou les deux personnes impliquées y ont mis un terme et dans 37.5% la situation est arrêtée par l'intervention d'un tiers. Dans 12.5%, la situation prend fin, d'après les participants, à la fois parce que l'un ou les deux protagonistes impliquées y ont mis fin et parce qu'un tiers est intervenu.

⁵⁷ Les autres témoins cités par les participants sont un contremaitre et un manutentionnaire.

Lorsqu'aucun tiers n'intervient pour arrêter la situation (20 situations)⁵⁸, celle-ci prend généralement fin, parce que le participant ou l'autre personne impliquée décide de partir (respectivement 45% et 30%), parce que l'autre personne détenue menace le participant (25%) ou parce que le participant maîtrise physiquement l'autre personne impliquée (20%). Les situations s'arrêtent également pour d'autres raisons (parce que le participant dialogue, négocie, menace ; parce que l'autre personne détenue impliquée dialogue ou négocie, ou encore pour d'autres raisons comme des blessures physiques par exemple). Il est également intéressant de relever que la situation ne prend jamais fin sans l'intervention d'un tiers parce que l'autre personne détenue impliquée la maîtrise physiquement. Notons qu'il peut y avoir un enchaînement dans les modalités d'arrêt, ces dernières n'étant pas exclusives les unes des autres (par exemple, la situation peut s'arrêter parce que le participant menace l'autre personne détenue et qu'elle décide de partir). Les résultats semblent indiquer que la fin de la situation intervient tant par l'action des participants que par celles de l'autre personne détenue.

Les situations qui s'arrêtent parce qu'un ou plusieurs tiers sont intervenus constituent 50% (n = 20) de l'échantillon. Parmi les personnes qui interviennent pour arrêter la situation, il s'agit dans la grande majorité des situations rapportées (16/20) d'une ou de plusieurs personnes détenues. Plus rarement un ou plusieurs surveillants ou d'autres personnes appartenant à l'administration pénitentiaire comme des chefs. De plus, lorsque des témoins sont présents et que la situation prend fin par l'intervention de tiers, ce sont eux qui interviennent dans 65%. Lorsque des tiers interviennent, la situation prend principalement fin parce qu'ils dialoguent avec l'autre personne détenue impliquée (40%), ou avec le participant (30%) et/ou maîtrisent physiquement l'autre personne détenue impliquée (30%) voire maîtrise physiquement le participant (25%) ou l'extirpe de la situation (25%). Ainsi, le dialogue et l'utilisation d'une contrainte physique sont les interventions les plus évoquées pour ces situations⁵⁹. Notons qu'ici également, il peut y avoir un enchaînement dans les modalités d'arrêt puisqu'elles ne sont pas exclusives (par exemple, un tiers peut tout à fait dialoguer avec la personne détenue puis la maîtriser physiquement pour arrêter la situation).

Sanctions pour la situation

Dans 67.5% des cas, l'administration pénitentiaire a connaissance de la situation. Dans la majorité des situations, ni les participants (80%), ni l'autre personne détenue impliquée

⁵⁸ Nous nous basons ici sur les données relatives au codage « avec intervention » ou « sans intervention ».

⁵⁹ D'autres modalités peuvent également être employées plus épisodiquement comme la négociation ou la menace avec les deux protagonistes, voir extirper physiquement l'autre personne impliquée.

(64.1%)⁶⁰ n'ont eu de sanctions disciplinaires. Dans les 8 situations où le participant a fait l'objet d'une sanction, et dans les 5 situations où l'autre personne détenue impliquée a fait l'objet d'une sanction, ils ont écopé d'une peine de quartier disciplinaire (QD) ferme et/ou avec sursis, parfois associée d'un transfert. En moyenne, les participants sont insatisfaits des sanctions disciplinaires prises à leur encontre ($M = -1.11$, $ET = 2.03$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3) et également insatisfaits des sanctions prises à l'encontre de l'autre personne détenue impliquée ($M = -1.00$, $ET = 1.87$, $Min = -3$, $Max = 1$).

Dans 4 situations (10.3%), les participants déclarent avoir déposé plainte contre l'autre personne détenue. Dans 2 situations (5%), les participants affirment que l'autre personne détenue impliquée a déposé plainte contre eux, tandis que dans 10% ils ne savent pas et dans 85% des situations il n'y a pas eu de dépôt de plainte. Dans 89.7% des situations, l'administration pénitentiaire (AP) n'a pas déposé plainte contre le participant⁶¹ et dans 87.2% elle n'a pas déposé plainte contre l'autre personne détenue⁶².

Notons que dans les deux situations ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de l'autre personne détenue envers le participant, ces derniers ont été condamnés à des peines de prison ferme et indiquent être très insatisfaits de la décision judiciaire portée à leur encontre ($M = -3.00$, $Min = -3$, $Max = -3$ sur l'échelle de -3 à +3). Concernant les 4 situations où les participants ont déposé plainte contre l'autre personne détenue, seul un apporte une réponse, indiquant que la plainte a été classée sans suite et en être moyennement satisfait⁶³.

Dans 9 situations (23.7%), des mesures de protection ont été prises uniquement pour le participant, qui a, dans ce cas, été changé de cellule, d'étage, de bâtiment ou d'établissement, dans 7 situations (18.4%) la mesure de protection concernait uniquement l'autre personne détenue impliquée, et 1 situation concernait les deux protagonistes. Ainsi, dans plus de la moitié des situations (55.3%), aucune mesure de protection n'a été prise par l'AP, laissant la possibilité à l'auteur et la victime d'être à nouveau en contact. Dans les 9 situations où les participants ont fait l'objet d'une mesure de protection, ces derniers sont moyennement satisfaits de celle-ci ($M = 0.18$, $ET = 2.68$, $Min = -3$, $Max = 3$), tout comme pour les 7 situations où des mesures de protection sont prises à l'encontre de l'autre personne détenue impliquée ($M = 0.20$, $ET = 2.25$, $Min = -3$, $Max = 3$).

⁶⁰ Dans 23.1% des situations, les participants indiquent ne pas savoir si l'autre personne détenue impliquée a eu des sanctions disciplinaires.

⁶¹ Dans 5.1% des situations, le participant déclare ne pas savoir si c'est le cas.

⁶² Dans 12.8% des situations, le participant déclare ne pas savoir.

⁶³ Il indique en effet être satisfait à 0 sur l'échelle de -3 à +3.

Discussion après coup autour de la situation

Dans 26.3% des situations, les participants ont reparlé de la situation avec l'autre personne détenue et sont en moyenne plutôt satisfaits des échanges ($M = 0.27$, $ET = 1.79$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3) malgré l'existence d'une variabilité individuelle.

Dans les 37 situations où des témoins sont présents, il apparait que les situations sont majoritairement rediscutées avec des pairs témoins puisque 23/27 situations sont reparlées avec des personnes détenues témoins et 12/15 avec des « auxis » présents. Plus rarement, les situations sont rediscutées avec les autres témoins (surveillants, chefs, intervenants extérieurs et autres personnes)⁶⁴.

Dans les situations où les participants ont échangé de celle-ci avec des témoins, le soutien est perçu positivement uniquement avec les pairs, qu'il s'agisse de personnes détenues ($M = 1.36$, $ET = 2.13$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3) ou d'« auxis » ($M = 1.33$, $ET = 1.97$, $Min = -3$, $Max = 3$). À l'inverse, les échanges perçus comme les moins soutenant sont ceux avec des surveillants ($M = -0.56$, $ET = 2.07$, $Min = -3$, $Max = 3$) et des chefs ($M = -0.56$, $ET = 2.07$, $Min = -3$, $Max = 3$) témoins de la situation. Notons également que sur les 20 situations rapportées où des tiers sont intervenus, 11/16 font l'objet d'échanges avec les tiers et sont plutôt satisfaisants ($M = 1.00$, $ET = 1.79$, $Min = -3$, $Max = 3$).

Au-delà des échanges avec les personnes témoins, les situations sont, pour l'ensemble, majoritairement rediscutées avec des pairs (29/39 avec des personnes détenues et 17/37 avec des « auxis »), l'entourage extérieur (20/37 avec la famille, et 18/37 avec des ami.e.s, relations), un peu moins avec les membres de l'administration pénitentiaire (17/37 avec des surveillants, 17/38 avec des chefs), et plus occasionnellement avec les personnels de santé (12/37 avec des médecins, infirmiers et 13/38 avec des psychiatres ou psychologues). Lorsque la situation est rediscutée, le soutien perçu le plus important fait suite à des échanges avec l'entourage extérieur, que ce soit les ami.e.s, relations ($M = 2.06$, $ET = 1.60$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3), ou la famille ($M = 1.93$, $ET = 1.96$, $Min = -3$, $Max = 3$), malgré une variabilité présente. À l'inverse, et de façon relativement peu surprenante les échanges perçus comme les moins soutenant sont ceux avec des surveillants ($M = 0.71$, $ET = 2.08$, $Min = -3$, $Max = 3$) et des chefs ($M = 0.13$, $ET = 2.50$, $Min = -3$, $Max = 3$) avec aussi une assez grande variabilité.

⁶⁴ Notons que peu de réponses sont apportées, 14/37 pour les surveillants, 7/37 pour les chefs, 15/37 pour les « auxis », 27/37 pour les personnes détenues, 4/37 pour les intervenants extérieurs et 7/37 pour autres.

Notons que les échanges avec les professionnels de santé (médecins/infirmiers) et avec les pairs (personnes détenues et « auxis ») sont perçus en moyenne comme relativement soutenant⁶⁵.

Nouvelle situation

À la suite de la situation de violence, une minorité d'entre elles a donné lieu à une nouvelle situation de violence avec la même personne détenue (35%). Parmi ces 14 nouvelles situations, le participant a adopté un comportement violent verbalement dans 7 et physiquement dans 4, et l'autre personne détenue a adopté un comportement violent verbalement dans 13 et physiquement dans 5. Notons que sur les 14 nouvelles situations, la majorité n'avait pas fait l'objet de sanctions disciplinaires (9/14), de dépôt de plainte (13/14), de sanctions judiciaires (12/14) et de mesures de protection (9/14). Notons également que sur les 20 situations où des personnes sont intervenues pour y mettre un terme, 4/17 ont donné lieu à une nouvelle situation de violence entre le participant et les personnes intervenues pour arrêter la situation.

Relation avec la personne détenue avant la situation

Dans sept situations (17.9%), les participants indiquent qu'ils connaissaient l'autre personne détenue impliquée avant d'entrer en détention, et 68.4% la connaissaient uniquement depuis qu'elle est en détention⁶⁶. Dans 10.8% des situations, les participants déclarent voir rarement l'autre personne détenue impliquée avant la situation et dans 78.4% la voir fréquemment. Sur 39 situations, dans la majorité des cas (69.2%) il n'y a jamais eu, avant la situation rapportée, de violence avec l'autre personne détenue impliquée. À l'inverse, dans 30.8% des situations, il y a déjà eu des violences avec l'autre personne détenue impliquée avant la situation rapportée dans l'étude. Dans 10.3% cela est arrivé une fois ou plus de trois fois et dans 5.1% cela s'est produit deux fois ou trois fois. Malgré une variabilité individuelle, avant la situation, la relation avec l'autre personne détenue est, en moyenne, qualifiée comme neutre ($M = 0.00$ $ET = 1.63$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3). Après la situation ($M = -1.10$, $ET = 1.81$, $Min = -3$, $Max = 3$), il apparaît que l'évènement a modifié négativement la relation avec l'autre personne détenue de façon significative ($t = -3.85$, $p < .001$, $d = -0.61$). De plus, la situation a peu modifié l'état psychologique des participants ($M = -0.28$, $ET = 1.89$, $Min = -3$, $Max = 3$).

⁶⁵ Professionnels de santé ($M = 1.50$, $ET = 1.88$, $Min = -3$, $Max = 3$), personnes détenues ($M = 1.42$, $ET = 1.65$, $Min = -3$, $Max = 3$) et « auxis » ($M = 1.22$, $ET = 1.52$, $Min = -3$, $Max = 3$).

⁶⁶ Dans 7 situations, les participants déclarent ne pas connaître la personne détenue.

Ainsi, le fait que les participants qualifient leur relation avec les personnes détenues avant la situation comme neutre, mais considèrent qu'après la situation de violence la relation a évolué négativement laisse transparaitre une forme de contradiction dans les données. En effet, 30.8% des participants relatent l'existence de violences antérieures à la situation de violence étudiée, mais considèrent pourtant en moyenne la relation comme neutre avant la situation de violence rapportée tout en indiquant que la relation a évoluée négativement après la situation examinée dans l'étude. Pour les futures analyses sur le rôle de la relation antérieure entre les personnes détenues, il semble donc davantage pertinent de regarder les résultats en partant des antécédents de violence plutôt qu'à partir de la perception positive, neutre ou négative de la relation rapportée par les participants.

7.2.1.1.2. Perceptions et état interne du sujet pour les situations de violences entre personnes détenues

Attribution causale

Concernant l'attribution causale, c'est-à-dire le fait de savoir de qui venait la situation, il apparait que la cause de la situation est principalement attribuée à l'autre personne détenue ($M = 3.61$, $ET = 1.69$, $Min = 1$, $Max = 5$ sur l'échelle de 1 à 5). La moyenne de l'attribution aux deux personnes impliquées est plus élevée ($M = 2.28$, $ET = 1.69$, $Min = 1$, $Max = 5$) que celle pour soi ($M = 1.61$, $ET = 1.20$, $Min = 1$, $Max = 5$). Il est également intéressant de constater que 60.5% des situations auraient pu être évitées, que 23.7% ne pouvaient pas l'être et que dans 15.8% les participants ne savent pas. Lorsque la situation était évitable, les explications relèvent en grande partie du comportement de personnes extérieures ainsi que de l'autre personne détenue impliquée, plus rarement du comportement des deux protagonistes ou de celui des participants. À l'inverse, lorsque la situation ne pouvait pas être évitée, les raisons n'impliquent jamais uniquement le participant, et cela dépendait de l'autre personne détenue majoritairement, de personnes extérieures ou très rarement du participant et de l'autre personne détenue.

Lorsqu'une nouvelle situation de violence a lieu, elle vient très peu des participants ($M = 1.85$, $ET = 1.34$, $Min = 1$, $Max = 5$) mais principalement de l'autre personne détenue ($M = 3.08$, $ET = 1.88$, $Min = 1$, $Max = 5$) et faiblement du participant et de l'autre personne détenue ($M = 2.83$, $ET = 1.85$, $Min = 1$, $Max = 5$). Sur la cause de cette nouvelle situation, l'appréciation est relativement homogène puisqu'elle est très fortement perçue comme la suite de la première

situation qui n'a pas été réglée ($M = 4.31$, $ET = 1.49$, $Min = 1$, $Max = 5$), et très peu comme n'ayant rien à voir avec la situation précédente ($M = 1.08$, $ET = 0.28$, $Min = 1$, $Max = 2$).

Émotions

L'analyse descriptive des émotions permet de constater que sur les 17 émotions présentées, les six émotions les plus fortement ressenties pendant la situation sont la colère ($M = 3.92$), la tension ($M = 3.78$), la frustration ($M = 3.00$), l'étonnement ($M = 2.89$), la sérénité ($M = 2.78$), et l'excitation ($M = 2.73$). Les six émotions les moins fortement ressenties pendant la situation sont le fait d'être content ($M = 1.28$), joyeux ($M = 1.41$), heureux ($M = 1.44$), satisfait ($M = 1.74$), déprimé ($M = 1.91$) et calme ($M = 2.22$).

À l'arrêt, les six émotions les plus fortement ressenties sont la colère ($M = 3.37$), la tension ($M = 3.25$), la sérénité ($M = 2.86$), le calme ($M = 2.78$), l'excitation ($M = 2.65$), et le fait d'être ennuyé ($M = 2.61$). Les émotions les moins fortement ressenties sont quant à elles, la joie ($M = 1.50$), le fait d'être heureux ($M = 1.56$), la peur ($M = 2.20$), la tristesse ($M = 2.26$), la déprime ($M = 2.29$) et la fatigue ($M = 2.37$).

Parmi les émotions les plus fortement ressenties (cf. Tab 11), quatre sur six (colère, tension, sérénité et excitation) sont les mêmes pendant et à l'arrêt de la situation, et parmi les moins fortement ressentis pendant et à l'arrêt de la situation, trois sur six sont les mêmes (joie, déprime, et heureux). Entre pendant et à l'arrêt de la situation, l'intensité perçue pour deux émotions diminue de façon significative ou marginalement significative (cf. Tab. 11). Il s'agit de la colère ($t = 1.94$, $p = .060$) et de la frustration ($t = 2.19$, $p = .036$). À l'inverse, trois émotions augmentent de façon significative (cf. Tab. 11). Ces dernières sont, le calme ($t = -2.12$, $p = 0.041$), le fait d'être content ($t = -3.25$, $p = 0.003$) et la satisfaction ($t = -2.50$, $p = 0.018$).

Tableau 11. Tableau des moyennes, médianes, écart-types, minimum et maximum pour les émotions pendant et à l'arrêt de la situation, t de Student, p et d pour les émotions pendant et à l'arrêt de la situation.

Émotions	Pendant				À l'arrêt				Comparaison pendant et à l'arrêt		
	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	t de Student	p	d
Calme	2.22	1.47	1	5	2.78	1.76	1	5	-2.12	.041*	-0.35
Colère	3.92	1.36	1	5	3.37	1.68	1	5	1.94	.060	0.32
Content	1.28	0.92	1	5	2.42	1.68	1	5	-3.25	.003**	-0.58
Déprimé	1.91	1.26	1	5	2.29	1.56	1	5	-1.29	.205	-0.22
Ennuyé	2.71	1.64	1	5	2.61	1.44	1	5	0.36	.720	0.06
Étonné	2.89	1.77	1	5	2.49	1.79	1	5	0.97	.339	0.17
Excité	2.73	1.64	1	5	2.65	1.70	1	5	0.46	.648	0.08
Fatigué	2.25	1.44	1	5	2.37	1.61	1	5	-0.85	.400	-0.14
Frustré	3.00	1.59	1	5	2.39	1.64	1	5	2.19	.036*	0.36
Heureux	1.44	1.05	1	5	1.56	1.13	1	5	-0.45	.654	-0.08
Inquiet	2.31	1.60	1	5	2.40	1.52	1	5	-0.26	.799	-0.04
Joyeux	1.41	0.93	1	5	1.50	1.19	1	5	-0.60	.555	-0.10
Peur	2.29	1.51	1	5	2.20	1.64	1	5	0.30	.761	0.05
Satisfait	1.74	1.26	1	5	2.42	1.66	1	5	-2.49	.018*	-0.43
Serein	2.78	1.69	1	5	2.86	1.57	1	5	-0.40	.695	-0.07
Tendu	3.78	1.38	1	5	3.25	1.65	1	5	1.66	.107	0.28
Triste	2.50	1.54	1	5	2.26	1.56	1	5	0.60	.548	0.10

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

Attribution d'hostilité

Concernant la mesure des biais d'hostilité, il n'y a pas de différences significatives entre la mesure pendant et à l'arrêt. Ainsi, pendant et à l'arrêt de la situation, les participants tiennent autant l'autre personne détenue responsable de la violence (pendant $M = 3.95$, $ET = 1.32$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt $M = 4.13$, $ET = 1.34$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = -1.55$, $p = 0.128$) ; lui en veulent autant pour les comportements qu'elle a eus (pendant : $M = 4.17$, $ET = 1.28$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt : $M = 4.10$, $ET = 1.41$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = 0.39$, $p = 0.701$) ; et sont autant sûres que l'autre personne détenue est hostile envers eux (pendant : $M = 3.87$, $ET = 1.64$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt : $M = 3.82$, $ET = 1.67$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = 0.22$, $p = 0.824$).

À l'arrêt de la situation, lorsqu'un tiers est intervenu pour y mettre un terme, les participants les tiennent très faiblement responsable de la violence commise ($M = 1.58$, $ET = 1.30$, $Min = 1$, $Max = 5$ sur l'échelle de 1 à 5). Ils indiquent leur en avoir peu voulu pour les comportements qu'ils ont eus ($M = 2.11$, $ET = 1.79$, $Min = 1$, $Max = 5$) et sont sûres qu'ils étaient peu hostiles envers eux ($M = 2.21$, $ET = 1.78$, $Min = 1$, $Max = 5$). Notons cependant qu'une certaine variabilité est présente ($Min = 1$, $Max = 5$, sur une échelle de 1 à 5) et laisse voir que les participants peuvent dans certains cas tenir pour responsable les tiers, leur en vouloir et/ou considérer qu'ils étaient hostiles à leur égard. De plus, de façon surprenante, les participants indiquent que l'intervention a modifié négativement la relation avec ces tiers ($M = -1.10$, $ET = 1.81$, $Min = -3$, $Max = 3$, sur une échelle de -3 à +3).

7.2.1.1.3. Test des relations supposées dans le schéma sur la dynamique des interactions violentes en détention pour les situations de violence entre personnes détenues

Antécédents de violence

Nous examinons ici les liens entre la présence d'antécédents de violence avec l'état interne pendant la situation, les modalités de violence, les modalités d'arrêt et l'état interne à l'arrêt.

Liens entre les antécédents de violence et l'état interne pendant la situation

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et l'état interne pendant la situation, nous avons réalisé un t de Student, comparant les antécédents de violence et les différentes mesures de l'état interne (attribution causale, BH et émotions). Les antécédents de violence

apparaissent impacter les attributions causales produites par les participants. En effet, lorsque des antécédents de violence sont présents entre les deux protagonistes, la situation venait plus conjointement du participant et de l'autre personne détenue ($t = -4.77, p < .001, M_{\text{sans antécédent}} = 1.55, M_{\text{avec antécédent}} = 3.90$) qu'en l'absence d'antécédent. Ils sont également liés, significativement ou marginalement, à deux émotions pendant la situation. Au cours de la situation, lorsque des antécédents de violence sont présents, les participants relatent se sentir plus frustrés ($t = -2.10, p = .043, M_{\text{sans antécédent}} = 2.63, M_{\text{avec antécédent}} = 3.75$) et plus en colère ($t = -1.86, p = .072, M_{\text{sans antécédent}} = 3.64, M_{\text{avec antécédent}} = 4.50$). Concernant les biais d'hostilité (BH) attribuée à l'autre personne détenue, les antécédents de violence ne semblent pas les impacter significativement pendant la situation ($p_s > .648$).

Liens entre les antécédents de violence et les modalités de violence

Le lien entre la présence ou non d'antécédents de violence et les modalités de violence produites dans la situation est testé avec un Khi2 et ne montre aucun résultat significatif ($X^2(2) = 0.13, p = .936$).

Liens entre les antécédents de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication), nous avons réalisé des khi2. Concernant l'arrêt des situations, les antécédents de violence ne sont ni liés à l'intervention d'un tiers ($X^2(1) = 0.01, p = .915$) ni à l'arrêt par contrainte ou communication ($X^2(1) = 0.02, p = .883$).

Liens entre les antécédents de violence et l'état interne à l'arrêt de la situation

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et l'état interne à l'arrêt de la situation, nous avons réalisé un t de Student, comparant les antécédents de violence et les différentes mesures de l'état interne (attribution causale, BH et émotions). Nous constatons qu'à l'arrêt de la situation, lorsque des antécédents de violence sont présents, les participants se sentent marginalement moins fatigués ($t = 1.90, p = .067, M_{\text{sans antécédent}} = 2.71, M_{\text{avec antécédent}} = 1.64$) que lorsque des situations de violence ont déjà pris place entre les mêmes protagonistes. Les antécédents n'entretiennent pas de lien avec les biais d'hostilité présents à l'arrêt et attribués à l'autre personne détenue impliquée ($p_s > .329$), mais ils ont un effet marginalement significatif sur les biais d'hostilité attribués aux tiers intervenus pour arrêter la situation. En effet, lorsque des antécédents de violence existent, les participants tiennent les tiers plus responsables des

violences commises au cours de la situation ($t = -1.87, p = .080, M_{\text{sansantécédent}} = 1.17, M_{\text{avecantécédent}} = 2.33$).

État interne pendant : émotions, attribution causale et biais d'hostilité

Nous examinons les liens entre l'état interne pendant la situation et les modalités de violence, les modalités d'arrêt et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH). Ainsi, nous analysons les liens entre les émotions, les attributions causales et les biais d'hostilité sur chacune des modalités.

Liens entre l'état interne pendant et les modalités de violence

Pour examiner le lien entre les modalités de violence et l'état interne des répondants, nous avons fait une ANOVA comparant les trois types de violence (verbale, physique, verbale et physique) sur les différentes mesures de l'état interne (émotions, attributions causales et biais d'hostilité). Pendant la situation, parmi les émotions, la déprime ($F(2, 30) = 3.61, p = .039, M_{\text{verbale}} = 2.67, M_{\text{physique}} = 1.00, M_{\text{verbale et physique}} = 1.83$), l'étonnement ($F(2, 32) = 2.96, p = .066, M_{\text{verbale}} = 3.30, M_{\text{physique}} = 4.17, M_{\text{verbale et physique}} = 2.37$), la fatigue ($F(2, 31) = 3.16, p = .056, M_{\text{verbale}} = 3.11, M_{\text{physique}} = 1.33, M_{\text{verbale et physique}} = 2.20$), la frustration ($F(2, 32) = 3.34, p = .048, M_{\text{verbale}} = 3.78, M_{\text{physique}} = 3.83, M_{\text{verbale et physique}} = 2.50$), la tension ($F(2, 33) = 3.94, p = .029, M_{\text{verbale}} = 4.40, M_{\text{physique}} = 2.67, M_{\text{verbale et physique}} = 3.95$) et la tristesse ($F(2, 32) = 3.58, p = .040, M_{\text{verbale}} = 3.50, M_{\text{physique}} = 1.67, M_{\text{verbale et physique}} = 2.32$) entretiennent des liens significatifs ou marginalement significatifs avec la modalité de violence. Les résultats nous permettent de constater qu'il y a plus de déprime chez les participants lorsque la modalité de violence est uniquement verbale. Il y a moins d'étonnement et de frustration quand la violence est à la fois verbale et physique que lorsqu'elle est uniquement verbale ou uniquement physique. Il y a également moins de fatigue, de tension et de tristesse quand la violence physique est employée que lorsque la violence verbale est présente. Les biais d'hostilité attribués à l'autre personne détenue ($p_s > .501$) ainsi que les attributions causales ($p_s > .590$) ne présentent pas de lien significatif avec les modalités de violence produites dans la situation.

Liens entre l'état interne pendant et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Afin de regarder le lien entre l'état interne et les modalités d'arrêt, nous avons fait un t de Student comparant les différentes modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication) sur les mesures de l'état interne des participants pendant la situation (émotions, BH et attribution causales).

Les attributions causales pendant la situation ne présentent pas de lien significatif avec la modalité d'arrêt avec ou sans intervention ($p_s > .215$). Les biais d'hostilité présentent quant à eux un lien significatif avec la modalité d'arrêt. En effet, pendant la situation, lorsque la situation prend fin par l'intervention de tiers, les participants considèrent plus que l'autre personne détenue est hostile à leur rencontre ($t = 2.16, p = .037, M_{sansintervention} = 3.32, M_{avecintervention} = 4.40$).

Pendant la situation, la colère, la déprime et la fatigue présentent des liens significatifs ou marginalement significatifs avec la modalité d'arrêt par contrainte ou communication. Les résultats montrent que lorsque les participants ressentent de la colère, la contrainte est préférentiellement employée à la communication ($t = -2.19, p = .038, M_{communication} = 3.54, M_{contrainte} = 4.54$). À l'inverse, quand les participants sont déprimés ($t = 3.82, p < .001, M_{communication} = 2.33, M_{contrainte} = 1.00$) et fatigués ($t = 2.03, p = .054, M_{communication} = 3.00, M_{contrainte} = 1.92$) pendant la situation, celle-ci prend plus souvent fin par la communication.

Les attributions causales pendant la situation ne présentent pas de lien significatif avec la modalité d'arrêt par contrainte ou communication ($p_s > .396$), tout comme les biais d'hostilité à l'égard de l'autre personne détenue ($p_s > .335$).

Lien entre l'état interne pendant la situation et l'état interne à l'arrêt de la situation

Nous avons examiné le lien entre l'état interne des participants pendant et à l'arrêt par une analyse corrélationnelle des différentes mesures de l'état interne (émotion, attributions causales et BH). Les résultats indiquent que globalement l'état interne pendant est fortement relié à l'état interne à l'arrêt sur les mêmes items. Toutefois, certaines émotions ne corrélaient pas entre pendant et à l'arrêt comme la colère ($r = 0.27, p = .111$), le fait d'être content ($r = 0.22, p = .228$), l'inquiétude ($r = 0.200, p = .248$). Il est intéressant de constater qu'il s'agit surtout d'émotions à valence négative et activation forte, principalement reliées au registre de la détresse. Les BH eux, corrélaient positivement entre eux sur les mêmes items pendant et à l'arrêt ($r > 0.44, p = .005$).

Liens entre les émotions pendant et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

La présence de nombreux liens significatifs entre les émotions pendant et à l'arrêt de la situation apparaît dans la plupart des cas cohérente en fonction de la nature et/ou de la valence des émotions. Dans cette partie, nous faisons le choix de nous intéresser uniquement aux émotions les plus ressenties communément pendant et à l'arrêt de la situation, soit la colère, la tension,

la sérénité et l'excitation. Nous pouvons relever que la colère pendant covarie moyennement et positivement avec l'excitation à l'arrêt ($r = 0.34, p = .043$).

L'excitation pendant elle corrèle positivement et moyennement avec le fait d'être content ($r = 0.47, p = .004$) et satisfait ($r = 0.45, p = .006$) à l'arrêt. Elle covarie également faiblement et positivement avec le fait d'être heureux ($r = 0.36, p = .038$) à l'arrêt.

La sérénité pendant la situation est moyennement et négativement liée à la frustration à l'arrêt ($r = -0.48, p = .004$), ainsi que positivement et faiblement à la joie à l'arrêt ($r = 0.35, p = .044$). Enfin, la tension pendant la situation ne corrèle avec aucune émotion à l'arrêt ($r_s > -0.002, p_s > .084$). Il est également intéressant de constater que l'activation de certaines émotions pendant la situation de violence covarie positivement avec l'activation d'autres émotions à l'arrêt, pouvant suggérer que des émotions positives peuvent être ressenties pendant la situation et des émotions négatives à l'arrêt ou inversement. Par exemple la joie pendant la situation covarie positivement et faiblement avec la peur à l'arrêt ($r = 0.40, p = .019$). D'autres corrélations montrent également le renforcement d'état émotionnel avec des corrélations positives entre des émotions pendant et à l'arrêt ayant la même valence et la même activation et des corrélations négatives avec des émotions ayant des valences et activation opposées. Par exemple, la tristesse pendant la situation corrèle négativement avec le calme ($r = -0.35, p = .043$) et la sérénité ($r = -0.40, p = .019$) à l'arrêt et positivement avec la déprime ($r = 0.50, p = .002$), le fait d'être ennuyé ($r = 0.36, p = .034$), la fatigue ($r = 0.60, p < .001$), la peur ($r = 0.51, p = .002$) et la tension ($r = 0.35, p = .042$).

Les émotions ressenties par les participants pendant la situation corrèlent de façon significative, positivement et négativement, avec des biais d'hostilité à l'arrêt de la situation. En effet, pendant la situation, moins les participants se sentent contents ($r = -0.37, p = .035$), et plus ils ressentent de l'étonnement ($r = 0.41, p = .013$) et de la tension ($r = 0.45, p = .005$) plus ils tiennent l'autre personne détenue pour responsable à l'arrêt. De la même façon, moins ils ressentent de la joie ($r = -0.36, p = .039$), et plus ils sont étonnés ($r = 0.38, p = .023$) et tendus ($r = 0.43, p = .008$) pendant la situation, plus ils en veulent à l'autre personne détenue à l'arrêt. Enfin, plus ils ressentent de l'inquiétude ($r = 0.51, p = .002$), de la tension ($r = 0.33, p = .044$) et de la peur ($r = 0.53, p = .001$) pendant la situation, plus ils considèrent l'autre personne détenue comme étant hostile à leur égard à l'arrêt de la situation.

Concernant les biais d'hostilité attribués aux tiers intervenus pour arrêter la situation, plus les participants se sentent contents ($r = 0.89, p < .001$), fatigués ($r = 0.50, p = .047$), heureux ($r = 0.89, p < .001$), joyeux ($r = 0.89, p < .001$) et satisfaits ($r = 0.59, p = .020$) plus ils

considèrent les tiers comme responsables des violences commises dans la situation. Il apparaît également que plus les participants expriment de la joie ($r = 0.54, p = .040$), de la satisfaction ($r = 0.63, p = .012$) et se sentent heureux ($r = 0.54, p = .040$), plus ils en veulent aux personnes intervenues pour arrêter la situation. Notons qu'aucune émotion ne corrèle avec la certitude que le tiers est hostile ($r_s > -0.014, p_s > .098$)

Liens entre l'attribution causale et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Les attributions causales pendant la situation ne présentent aucun lien significatif avec les biais d'hostilité attribués aux tiers à l'arrêt de la situation ($r_s > 0.00, p_s > .196$) et une seule corrélation apparaît significative entre les attributions causales pendant la situation et les BH attribués à l'autre personne détenue à l'arrêt. En effet, plus les participants considèrent que la situation venait de l'autre personne détenue, plus ils la considèrent, à l'arrêt, comme responsable de la violence commise au cours de la situation ($r = 0.34, p = .036$).

Les attributions causales pendant la situation sont également liées à certaines émotions à l'arrêt. Plus les participants considèrent que la situation venait principalement d'eux, plus ils se sentent excités ($r = 0.43, p = .017$), heureux ($r = 0.59, p < .001$), joyeux ($r = 0.65, p < .001$) et satisfaits ($r = 0.52, p = .003$) à l'arrêt de la situation. De la même façon, plus ils considèrent que la situation venait d'eux et de l'autre personne détenue, plus ils ressentent de l'excitation ($r = 0.55, p = .001$) à l'arrêt.

Liens entre les biais d'hostilité pendant et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Concernant le lien entre les BH pendant la situation et les émotions à l'arrêt, seule une corrélation apparaît faiblement corrélée positivement. Ainsi, plus les participants en veulent à l'autre personne détenue pendant la situation pour les violences commises, plus ils ressentent de la colère à l'arrêt ($r = 0.33, p = .044$).

Les BH pendant la situation présentent quant à eux plusieurs liens significatifs avec les BH présents à l'arrêt. Au cours de la situation plus les participants tiennent l'autre personne détenue comme responsable pour les violences commises, et plus à l'arrêt ils leur en veulent pour ces comportements ($r = 0.61, p < .001$) et ont la certitude que l'autre personne détenue est hostile à leur égard ($r = 0.34, p = .035$). De la même façon, plus les participants en veulent à l'autre personne détenue pendant la situation pour les comportements qu'elle a eus, plus ils la considèrent, à l'arrêt, comme responsable pour les violences commises ($r = 0.67, p < .001$). Enfin, plus les participants ont la certitude que la personne détenue est hostile à leur égard

pendant la situation, plus ils la considèrent comme responsable pour les violences commises ($r = 0.58, p < .001$) et plus ils lui en veulent ($r = 0.41, p = .009$) à l'arrêt de la situation.

Modalités de violence

Nous examinons ici les liens entre les modalités de violence (verbale, physique, verbale et physique) avec les modalités d'arrêts et l'état interne (émotions et BH) à l'arrêt de la situation.

Liens entre les modalités de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Les analyses du lien entre les modalités de violence et les modalités d'arrêt, réalisé avec des χ^2 , ne font pas apparaître de lien significatif entre les modalités de violence et la modalité d'arrêt avec ou sans intervention ($\chi^2(2) = 0.73, p = .693$). Pour autant, un lien significatif existe entre les modalités de violence et la modalité d'arrêt par contrainte ou communication ($\chi^2(2) = 6.31, p = .043$), indiquant que lorsque la violence est uniquement verbale, la communication est plus souvent employée (87.5%) lorsque la violence est uniquement verbale la communication est plus souvent employée que lorsque de la violence physique est présente (33.3%). Il convient néanmoins de noter que le faible nombre de situations concernées ($n = 28$) doit conduire à prendre avec prudence ce résultat.

Liens entre les modalités de violence et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Les ANOVA réalisées pour mettre en lien les modalités de violence (verbale, physique, verbale et physique) avec l'état interne (émotions et BH) des participants à l'arrêt de la situation présentent un lien significatif avec une seule émotion. Ainsi, lorsque la violence est uniquement verbale, les participants se sentent plus fatigués à l'arrêt ($F(2, 31) = 3.04, p = .062, M_{verbale} = 3.44, M_{verbale\&physique} = 2.16, M_{physique} = 1.67$). Aucun lien n'est cependant présent entre la modalité de violence et les BH à l'arrêt, qu'il s'agisse de ceux attribués à l'autre personne détenue ($p_s > .652$) ou aux tiers ($p_s > .352$).

Modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Nous analysons ici, avec des t de Student, les liens entre les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication) et l'état interne des participants à l'arrêt (émotions et BH).

Liens entre les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention) et l'état interne à l'arrêt

Les résultats montrent qu'il n'existe pas de lien significatif entre la modalité d'arrêt avec ou sans intervention et les émotions présentes à l'arrêt de la situation ($p_s > .113$).

Les BH attribués à l'autre personne détenue présentent des liens significatifs avec la modalité d'arrêt avec ou sans intervention. Lorsque la situation prend fin par l'intervention d'un tiers, les participants en veulent plus à l'autre personne détenue pour les comportements qu'elle a eus ($t = 2.10, p = .042, M_{\text{sans intervention}} = 3.65, M_{\text{avec intervention}} = 4.55$) et la considèrent comme plus hostile à leur égard ($t = 3.10, p = .004, M_{\text{sans intervention}} = 3.05, M_{\text{avec intervention}} = 4.55$).

Liens entre les modalités d'arrêt (contrainte ou communication) et l'état interne à l'arrêt

La modalité d'arrêt par contrainte ou communication n'entretient pas de lien avec les BH à l'arrêt, qu'ils s'agissent de ceux attribués à l'autre personne détenue ($p_s > .767$) ou aux tiers intervenus pour arrêter la situation ($p_s > .134$).

Lorsque la situation prend fin par la communication, les participants se sentent significativement plus déprimés ($t = 2.55, p = .018, M_{\text{contrainte}} = 1.36, M_{\text{communication}} = 2.62$) à l'arrêt que lorsque la contrainte est employée. À l'inverse, lorsque la situation s'arrête par la contrainte, ils ressentent plus d'excitation ($t = -2.53, p = .019, M_{\text{contrainte}} = 3.23, M_{\text{communication}} = 1.67$) que lorsque la communication est utilisée.

À retenir

Relation avec l'autre personne détenue impliquée avant la situation

La relation avec l'autre personne détenue impliquée est considérée en moyenne comme neutre avant la situation de violence. Cela peut paraître surprenant dans la mesure où 30.8% des situations présentes des antécédents de violence et que, selon nos résultats, la situation de violence détaillée dans l'étude a peu modifié la relation avec l'autre personne détenue.

Attribution causale

La cause de la situation est principalement attribuée à l'autre personne détenue. Pour autant, lorsque des antécédents de violence sont présents, les attributions causales sont plus souvent liées aux deux personnes impliquées dans la situation. Les participants s'attribuent alors une partie de la causalité, et plus cette attribution interne est élevée, plus ils indiquent avoir ressenti des émotions à valence positive (excitation, joie, satisfaction, heureux) à l'arrêt de la situation.

Rôle des antécédents de violence

Les antécédents de violence sont liés à certaines émotions. Lorsqu'ils sont présents, les participants ressentent (marginale) plus de colère et de frustration pendant la situation, et moins de fatigue à l'arrêt.

État interne pendant la situation (émotions et biais d'hostilité) et modalités de violence

L'état interne pendant la situation de violence semble jouer un rôle important dans la dynamique, spécialement pour les émotions (plus que pour les BH). En effet, pendant la situation, les émotions semblent jouer un rôle plus prépondérant, par les liens qu'elles entretiennent avec d'autres caractéristiques de la situation de violence, telles que la déprime qui est plus présente lors que la violence est uniquement verbale, la frustration qui est moins présente quand la violence est verbale et physique, ou encore la contrainte qui est plus fréquemment employée pour faire cesser la violence lorsque la colère est présente pendant la situation. Ces nombreux liens apparaissent également à travers la relation entre certaines émotions et l'état interne à l'arrêt, comme le fait que plus il y a de colère pendant la situation plus l'excitation est présente à l'arrêt, ou encore que plus l'inquiétude, la tension et la peur sont ressenties pendant la situation plus l'autre personne détenue est perçue comme hostile à

l'arrêt. Les BH eux semblent plus liés à l'état interne qu'aux autres caractérisés de la situation de violence. Il apparaît notamment que plus les participants en veulent pendant la situation à l'autre personne détenue pour les comportements qu'elle a eus plus la colère est présente à l'arrêt, et plus ils la tiennent pour responsable.

En revanche, concernant les modalités de violence, les résultats montrent que la violence verbale et/ou physique reste peu liée aux émotions à l'arrêt.

Modalités d'arrêt (avec et sans intervention, communication ou contrainte)

L'intervention d'un tiers dans ces situations semble avoir un effet délétère sur la perception de l'autre personne impliquée, et n'apaise pas la situation. En effet, il apparaît par exemple que quand la situation prend fin par l'intervention d'un tiers, l'autre personne détenue impliquée est considérée comme plus hostile pendant la situation, et les participants lui en veulent plus à l'arrêt que sans l'intervention de tiers. Quand la communication est employée pour arrêter la situation, les participants ressentent plus de déprime à l'arrêt, tandis que la contrainte entraîne plus d'excitation à l'arrêt.

Gestion post-situation

Globalement, la situation modifie légèrement négativement l'état psychologique de la personne détenue. En moyenne, les participants sont insatisfaits des sanctions disciplinaires prises pour eux et pour l'autre personne détenue et moyennement satisfaits des mesures de protection mises en place pour les deux. Les échanges après la situation, lorsqu'ils ont lieu, avec l'autre personne détenue et/ou les tiers intervenus sont plutôt satisfaisants. Plus généralement, la situation est préférentiellement rediscutée avec des pairs ou l'entourage extérieur, donnant lieu à des échanges perçus comme relativement soutenant, à l'inverse des discussions avec les surveillants et les chefs (témoins ou non) qui apparaissent peu soutenantes.

Nouvelle situation

Lorsqu'une nouvelle situation a lieu, elle est principalement attribuée à l'autre personne détenue et est très fortement vue comme la suite de la première situation qui n'a pas été réglée.

7.2.1.2. Résultats relatifs aux situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance rapportées par les personnes détenues

7.2.1.2.1. Description des situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance rapportées par les personnes détenues

Contexte de la situation rapportée

La majorité (89.6%)⁶⁷ des 40 situations de violence entre personne détenue et personnels de surveillance rapportées par les personnes détenues se sont produites sur les 4 dernières années, soit de 2018 à 2021. Notons que le recueil est effectué de mai à novembre 2021 et que 8 situations sont rapportées pour 2021. Dans l'ensemble, l'été avec les mois de juin (10.5%), juillet (13.2%) et août (10.5%) se dégagent quelque peu. Il faisait généralement bon (43.6%) ou chaud voir très chaud (30.8%) et l'atmosphère était « normale, habituelle » (32.5%), « tendue ou très tendue » (27.5%) ou « calme » (27.5%).

La majorité des situations rapportées (47.5%) s'est passée en Maison d'Arrêt (MA), 27.5% en Centre de Détention (CD) et 25% se sont déroulées en Centre Pénitentiaire (CP). Aucune situation rapportée n'a eu lieu en Maison Centrale (MC). Elles prenaient souvent place en coursive (35%) ou dans une cellule (27.5%)⁶⁸, et avaient principalement lieu dans l'après-midi (52.5%) et dans la matinée (22.5%)⁶⁹.

En croisant certains résultats, il est possible de constater qu'en CD les situations rapportées se déroulent surtout en coursive (45.5%) et épisodiquement dans d'autres lieux. En CP, les situations rapportées prennent plus souvent place dans une cellule (40%) et indifféremment dans d'autres lieux de la détention. En MA, la coursive (36.8%) et la cellule (31.6%) sont privilégiées à d'autres lieux où des violences se déroulent plus anecdotiquement.

En MA les situations de violence rapportées prenaient place majoritairement l'après-midi (52.6%) et plus rarement dans la matinée (15.8%) ou très tôt le matin (15.8%). En CD la grande majorité des situations rapportées se déroulait dans l'après-midi (72.7%). En CP, les violences rapportées ont tendance à se répartir entre la matinée (40%) et l'après-midi (30%).

⁶⁷ 10.3% (4 situations) se sont produites entre 2011 et 2017.

⁶⁸ Plus rarement elles ont lieu en bâtiment, au QI/QD, en cour de promenade, aux ateliers, dans les douches, au parloir.

⁶⁹ Quelques-unes se produisent dans la soirée ou très tôt le matin ou dans la soirée, et très épisodiquement le midi ou la nuit.

Présence de témoins

Dans 3 situations seulement (8%), les participants indiquent qu'aucun témoin n'était présent. Lorsque des personnes assistaient à la situation, généralement un (43%) ou deux (23%) types de témoins sont présents. Ces témoins étaient dans 65% des situations des personnes détenues, dans 55% des surveillants, dans 27.5% des chef.fes, dans 25% des « auxis », dans 5% des intervenant.e.s extérieurs et dans 7.5% d'autres personnes⁷⁰.

Modalités de violence

Dans 47.5% des situations, les participants considèrent avoir adopté un comportement violent verbalement et dans 25% un comportement violent physiquement. Dans 65% des situations, ils considèrent que le personnel a adopté un comportement verbalement, et dans 40% qu'il a adopté un comportement violent physiquement. Dans 51.4% des situations, il y a eu uniquement de la violence verbale, dans 10.8% uniquement de la violence physique et dans 37.8% de la violence verbale et physique.

Modalités d'arrêts de la situation

Dans 48% des cas, la situation rapportée a pris fin sans l'intervention d'un tiers, parce que l'une ou les deux personnes impliquées y ont mis un terme et dans 40% la situation est arrêtée par l'intervention d'un tiers. Dans 10%, la situation prend fin à la fois parce que le participant et/ou le personnel impliqué y ont mis fin et parce qu'un tiers est intervenu.

Lorsqu'aucun tiers n'intervient pour arrêter la situation (19 situations)⁷¹, celle-ci prend généralement fin, parce que le surveillant impliqué dans la situation décide de partir (47%), négocie (21%) ou menace (21%) ou parce que le participant décide de partir (21%). Les situations s'arrêtent également pour d'autres raisons (parce que le participant dialogue ou négocie ; parce que le personnel dialogue ou maîtrise physiquement le participant, ou encore pour d'autres raisons comme fermer la porte de la cellule par exemple). Il est également intéressant de relever que la maîtrise physique du personnel n'est jamais utilisée par les tiers pour arrêter les situations rapportées et la menace envers les agents très rarement. Notons qu'il peut y avoir un enchaînement dans les modalités d'arrêt, ces dernières n'étant pas exclusives les unes des autres (par exemple, la situation peut s'arrêter parce que les participants dialoguent et que l'agent décide de partir). Les résultats semblent indiquer que la fin de la situation intervient principalement par l'action du surveillant.

⁷⁰ Les autres témoins cités par les participants sont la direction, la famille, un CPIP.

⁷¹ Nous nous basons ici sur les données relatives au codage « avec intervention » ou « sans intervention ».

Les situations qui s'arrêtent parce que des tiers interviennent (21 situations)⁷², le sont dans la grande majorité des situations rapportées (17/21) par un ou plusieurs surveillants. Les personnes détenues interviennent également relativement souvent (12/21) et occasionnellement d'autres personnes (4/21), généralement « des gradés ». De plus, lorsque des témoins sont présents et que la situation prend fin par l'intervention de tiers, ce sont eux qui interviennent dans 66.7% (14/21 situations). Lorsque des tiers interviennent, la situation prend principalement fin parce qu'ils dialoguent avec le participant (57%) ou les maîtrise physiquement (43%), voire parce qu'ils dialoguent avec le surveillant (38%). Ainsi, le dialogue et l'utilisation d'une contrainte physique sont les interventions les plus évoquées⁷³. Notons que la situation ne prend jamais fin, d'après les données, parce que les tiers extirpent physiquement le surveillant. Notons également qu'il peut y avoir un enchaînement dans les modalités d'arrêt puisqu'elles ne sont pas exclusives (par exemple, un tiers peut tout à fait dialoguer avec le personnel puis maîtriser physiquement le participant pour arrêter la situation).

Sanctions pour la situation

Dans 70% des cas, l'administration pénitentiaire a connaissance de la situation. Dans la majorité des situations (52.5%), les participants ont eu des sanctions disciplinaires, qui, dans la quasi-totalité des cas, prennent la forme d'une peine de quartier disciplinaire (QD) ferme et/ou avec sursis, parfois associée à un transfert ou un déclassement. En moyenne, les participants sont plutôt insatisfaits des sanctions disciplinaires prises à leur encontre ($M = -1.19$, $ET = 1.75$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3). Dans une situation⁷⁴ le surveillant a été remis en cause professionnellement et devait « *passer en commission de discipline* ». Le participant déclare être pleinement satisfait de la remise en cause du professionnel (3 sur l'échelle de -3 à +3).

Dans 3 situations (7.5%), les participants déclarent avoir déposé plainte contre le personnel. Dans 7 situations (17.5%) les participants affirment que l'agent impliqué a déposé plainte contre eux, dans 7.5% des situations ils ne savent pas et dans 75% des situations il n'y a pas eu de dépôt de plainte. Dans 5 situations (12.5%) l'administration pénitentiaire (AP) a déposé plainte contre le participant⁷⁵ et dans 90% des situations elle n'a pas déposé plainte contre le surveillant⁷⁶. Notons que, dans les 9 situations ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte à l'égard

⁷² Nous nous basons ici sur les données relatives au codage « avec intervention » ou « sans intervention ».

⁷³ D'autres modalités peuvent également être employées plus épisodiquement comme la négociation ou la menace avec les deux protagonistes, voir extirper physiquement l'agent.

⁷⁴ 20.5% des participants indiquent ne pas savoir si l'autre personne détenue impliquée a eu des sanctions disciplinaires.

⁷⁵ 15% déclare ne pas savoir si c'est le cas

⁷⁶ Les 10% restant étant des participants qui ne savaient pas.

du participant, une situation a été classée sans suite, tandis que les huit autres ont fait l'objet de condamnation à verser des dommages et intérêts à l'agent (6), à des peines de prison avec sursis (1) et/ou à des peines de prison ferme (6). Dans les 8 situations, les répondants indiquent être relativement insatisfaits de la décision judiciaire portée à leur encontre ($M = -1.38$, $ET = 2.39$, $Min = -3$, $Max = +3$ sur l'échelle de -3 à +3). Concernant les 3 situations où les participants ont déposé plainte contre le surveillant impliqué, pour toutes l'affaire est en cours, 1 indique cependant que la plainte a été classée sans suite et 1 que l'agent a été condamné à lui verser des dommages et intérêts. Les 3 participants sont plutôt insatisfaits des décisions judiciaires prises à l'égard du surveillant ($M = -1.00$, $ET = 1.73$, $Min = -3$, $Max = -3$).

Dans 13 situations (33%), des mesures de protection ont été prises uniquement pour la personne détenue interrogée, qui a, dans ce cas, été changée de cellule, d'étage, de bâtiment ou d'établissement, dans 3 situations (8%) la mesure de protection concernait uniquement le surveillant, et 3 situations (8%) concernaient les deux protagonistes. Ainsi, dans plus de la moitié des situations (53%), aucune mesure de protection n'a été prise par l'AP, laissant la possibilité à l'auteur et la victime d'être à nouveau en contact. Dans les 13 situations où les participants ont fait l'objet d'une mesure de protection, ces derniers sont moyennement satisfaits de celle-ci ($M = 0.00$, $ET = 2.54$, $Min = -3$, $Max = 3$) et plutôt insatisfaits de celles prises à l'encontre de l'agent impliqué ($M = -0.86$, $ET = 2.27$, $Min = -3$, $Max = 3$).

Discussion après coup autour de la situation

Dans 12.8% (5 situations), les participants ont reparlé de la situation avec l'agent impliqué et sont en moyenne satisfaits des échanges ($M = 0.75$, $ET = 2.38$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3) malgré l'existence d'une variabilité individuelle.

Dans les 37 situations où des témoins sont présents, il apparaît que les situations sont majoritairement rediscutées avec des pairs témoins puisque dans 16/21 situations les participants indiquent en avoir reparlé avec des personnes détenues témoins et dans 4/7 avec des « auxis » présents. Plus rarement, les situations sont rediscutées avec les autres témoins (surveillants, chefs, intervenants extérieurs et autres personnes)⁷⁷.

Dans les situations où les participants ont échangé de celle-ci avec des témoins, le soutien perçu est plus fort avec les pairs, qu'il s'agisse d'« auxis » ($M = 1.80$, $ET = 1.64$, $Min = 0$, $Max = 3$) ou de personnes détenues ($M = 1.69$, $ET = 1.70$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3).

⁷⁷ Notons que peu de participants apportent une réponse à ces questions, 8/21 pour les surveillants, 4/9 pour les chefs, 2/4 pour les intervenants extérieurs et 3/4 pour autres.

Logiquement et à l'inverse, les échanges perçus comme les moins soutenant sont ceux avec des surveillants témoins ($M = 0.90$, $ET = 2.38$, $Min = -3$, $Max = 3$) et des chefs ($M = 0.50$, $ET = 2.26$, $Min = -3$, $Max = 3$), qui reste malgré tout positifs. Notons également que sur les 21 situations rapportées où des tiers sont intervenus, 9 (42.9%) ont fait l'objet d'échanges plutôt satisfaisants ($M = 1.00$, $ET = 2.04$, $Min = -3$, $Max = 3$).

Au-delà des personnes témoins de la situation de violence, pour l'ensemble des situations, les participants ont majoritairement échangé sur celles-ci avec des pairs (29/37 avec des personnes détenues et 14/37 avec des « auxis »), leur entourage extérieur (18/37 avec la famille, et 15/37 avec des ami.e.s, relations), un peu moins avec les membres de l'administration pénitentiaire (15/37 avec des surveillants, 16/38 avec des chefs), et plus occasionnellement avec les personnels de santé (7/37 avec des médecins, infirmiers et 13/38 avec des psychiatres ou psychologues). Lorsque la situation est rediscutée, le soutien perçu le plus important fait suite à des échanges avec l'entourage extérieur, que ce soit les ami.e.s, relations ($M = 2.33$, $ET = 1.11$, $Min = 0$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3), ou la famille ($M = 2.05$, $ET = 1.35$, $Min = -1$, $Max = 3$). À l'inverse, et de façon relativement peu surprenante les échanges perçus comme les moins soutenant sont ceux avec des chefs ($M = 0.29$, $ET = 2.44$, $Min = -3$, $Max = 3$). Notons que les échanges avec les surveillants ($M = 1.18$, $ET = 2.04$, $Min = -3$, $Max = 3$) apparaissent plus soutenant pour les participants que ceux avec les professionnels de santé (médecin, infirmier) ($M = 0.00$, $ET = 2.51$, $Min = -3$, $Max = 3$) et avec les psychiatres et psychologues ($M = 1.07$, $ET = 1.82$, $Min = -3$, $Max = 3$). Notons également que les échanges avec les pairs (personnes détenues et « auxis ») sont perçus en moyenne comme relativement soutenant⁷⁸.

Nouvelle situation

À la suite de la situation de violence, une minorité a donné lieu à une nouvelle situation de violence avec le même personnel (20%). Parmi ces 8 nouvelles situations, le participant a adopté un comportement violent verbalement dans 4 et physiquement dans aucune, et l'agent a adopté un comportement violent verbalement dans 5 et physiquement dans 2. Notons que sur les 8 nouvelles situations, la majorité n'a pas fait l'objet de sanctions disciplinaires (5/8), de dépôt de plainte (5/8), de sanctions judiciaires (6/8) et de mesures de protection (6/8). Notons également que sur les 21 situations où des personnes sont intervenues pour y mettre un terme,

⁷⁸ Personnes détenues ($M = 2.04$, $ET = 1.17$, $Min = 0$, $Max = 3$) et « auxis » ($M = 2.00$, $ET = 1.36$, $Min = 0$, $Max = 3$).

3/20 ont donné lieu à une nouvelle situation de violence entre le participant et les personnes intervenues pour arrêter la situation.

Relation avec la personne détenue avant la situation

Dans 2 situations (5.1%), les participants indiquent connaître le surveillant de l'extérieur de la détention, et 74.4% le connaître uniquement depuis qu'il est en détention⁷⁹. Dans 32.4% des situations, les participants déclarent voir rarement l'agent impliqué avant la situation et dans 56.8% le voir fréquemment. Dans la majorité des cas (70%), il n'y a jamais eu, avant la situation rapportée, de violence avec le surveillant impliqué. À l'inverse, dans 30% des situations, il y a déjà eu des violences avec l'agent avant la situation rapportée dans l'étude. Dans 15% cela est arrivé une fois, dans 2.5% deux fois et dans 12.5% plus de trois fois. Malgré une variabilité individuelle, avant la situation, la relation avec le surveillant est, en moyenne, qualifiée comme plutôt neutre ($M = 0.20$, $ET = 1.77$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3). Après la situation il apparaît que la relation avec l'agent n'a pas évolué ($M = 0.00$, $ET = 1.97$, $Min = -3$, $Max = 3$), et le *t* de Student ne montre pas de différence significative ($t = -0.53$, $p = .600$, $d = 0.116$). Cependant, la situation a peu modifié l'état psychologique des participants ($M = -0.27$, $ET = 1.88$, $Min = -3$, $Max = 3$).

7.2.1.2.2. Perceptions et état interne du sujet pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance, rapportées par les personnes détenues

Attribution causale

Concernant l'attribution causale, c'est-à-dire le fait de savoir de qui venait la situation, il apparaît que la cause de la situation est principalement attribuée au surveillant ($M = 3.61$, $ET = 1.60$, $Min = 1$, $Max = 5$ sur l'échelle de 1 à 5). En moyenne, la situation venait autant des participants ($M = 1.86$, $ET = 1.48$, $Min = 1$, $Max = 5$) que des deux protagonistes ($M = 1.91$, $ET = 1.29$, $Min = 1$, $Max = 5$). Il est également intéressant de constater que 79.5% des situations auraient pu être évitées, que 7.7% ne pouvaient pas l'être et que dans 12.8% des situations les participants ne savent pas. Lorsque la situation était évitable, les explications relèvent autant du comportement des agents impliqués uniquement que du comportement des participants. Plus rarement la situation était évitable du fait de personnes extérieures ou d'eux et du surveillant.

⁷⁹ 10 participants déclarent ne pas connaître le personnel impliqué.

À nouveau, lorsque la situation ne pouvait pas être évitée, les causes impliquent autant les participants que les surveillants⁸⁰.

Lorsqu'une nouvelle situation de violence a lieu, elle vient peu des participants ($M = 2.50$, $ET = 1.52$, $Min = 1$, $Max = 5$), ou d'eux et du surveillant ($M = 2.33$, $ET = 2.07$, $Min = 1$, $Max = 5$) mais davantage du surveillant uniquement ($M = 3.29$, $ET = 1.38$, $Min = 1$, $Max = 5$). Sur la cause de cette nouvelle situation, l'appréciation est relativement hétérogène puisqu'elle peut être la suite de la première situation qui n'a pas été réglée ($M = 2.36$, $ET = 1.85$, $Min = 1$, $Max = 5$), tout comme ne rien avoir avec la situation précédente ($M = 2.00$, $ET = 1.85$, $Min = 1$, $Max = 5$).

Émotions

L'analyse descriptive des émotions permet de constater que sur les 17 émotions présentées, les six émotions les plus fortement ressenties pendant la situation sont la colère ($M = 4.08$), la tension ($M = 3.97$), l'étonnement ($M = 3.21$), l'excitation ($M = 3.03$), la frustration ($M = 2.97$), et la tristesse ($M = 2.56$). Les six émotions les moins fortement ressenties pendant la situation sont la joie ($M = 1.11$), le fait d'être heureux ($M = 1.24$), content ($M = 1.39$), satisfait ($M = 1.62$), d'avoir peur ($M = 1.74$) et la déprime ($M = 1.95$).

À l'arrêt, les six émotions les plus fortement ressenties sont la colère ($M = 4.15$), la tension ($M = 3.74$), l'excitation ($M = 3.00$), la frustration ($M = 2.95$), la fatigue ($M = 2.74$), et le fait d'être serein ($M = 2.62$). Les émotions les moins fortement ressenties sont quant à elles, la joie ($M = 1.14$), le fait d'être heureux ($M = 1.50$), content ($M = 1.95$), d'avoir peur ($M = 2.00$), la satisfaction ($M = 2.03$) et la déprime ($M = 2.13$).

Parmi les émotions les plus fortement ressenties (cf. Tab 12), quatre sur six (colère, tension, excitation et frustration) sont les mêmes pendant et à l'arrêt de la situation, et parmi les moins fortement ressentis pendant et à l'arrêt de la situation, ce sont les six mêmes (joie, heureux, content, satisfait, peur, déprime).

Entre pendant et à l'arrêt de la situation, l'intensité perçue pour une émotion diminue de façon marginalement significative (cf. Tab. 12), il s'agit de l'étonnement ($t = 1.88$, $p = .068$). À l'inverse, trois émotions augmentent de façon significative ou marginalement significative (cf. Tab. 12). Ces dernières sont, le fait d'être content ($t = -2.27$, $p = .029$), la fatigue ($t = -2.20$, $p = .033$) et la satisfaction ($t = -1.90$, $p = .066$).

⁸⁰ Il s'agit ici de 5 situations, dont les explications causales concernent pour 2 le participant, pour 2 le surveillant et pour 1 des personnes extérieures.

Tableau 12. Tableau des moyennes, médianes, écart-types, minimum et maximum pour les émotions pendant et à l'arrêt de la situation, t de Student, p et d pour les émotions pendant et à l'arrêt de la situation.

Émotions	Pendant				À l'arrêt				Comparaison pendant et à l'arrêt		
	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	t de Student	p	d
Calme	2.08	1.51	1	5	2.16	1.53	1	5	-0.18	.857	-0.03
Colère	4.08	1.35	1	5	4.15	1.25	1	5	-0.31	.760	-0.05
Content	1.39	1.05	1	5	1.95	1.56	1	5	-2.27	.029**	-0.37
Déprimé	1.95	1.54	1	5	2.13	1.58	1	5	-1.07	.292	-0.17
Ennuyé	2.42	1.67	1	5	2.32	1.68	1	5	0.51	.612	0.08
Étonné	3.21	1.75	1	5	2.51	1.68	1	5	1.88	.068 [†]	0.31
Excité	3.03	1.66	1	5	3.00	1.78	1	5	-0.31	.755	-0.05
Fatigué	2.24	1.55	1	5	2.74	1.62	1	5	-2.22	.033**	-0.37
Frustré	2.97	1.90	1	5	2.95	1.77	1	5	-0.12	.902	-0.02
Heureux	1.24	0.91	1	5	1.50	1.28	1	5	-1.55	.130	-0.26
Inquiet	2.24	1.60	1	5	2.39	1.76	1	5	-0.56	.581	-0.09
Joyeux	1.11	0.52	1	4	1.14	0.67	1	5	-0.57	.571	-0.10
Peur	1.74	1.31	1	5	2.00	1.49	1	5	-1.00	.324	-0.16
Satisfait	1.62	1.32	1	5	2.03	1.62	1	5	-1.90	.066 [†]	-0.31
Serein	2.43	1.76	1	5	2.62	1.77	1	5	-0.76	.455	-0.12
Tendu	3.97	1.53	1	5	3.74	1.52	1	5	1.43	.160	0.23
Triste	2.56	1.74	1	5	2.33	1.58	1	5	1.42	.163	0.23

[†]p < 0.10 ; *p < .05 ; **p < .01 ; ***p < .001

Attribution d'hostilité

Concernant la mesure des biais d'hostilité, les participants tiennent autant le personnel responsable de la violence à l'arrêt de la situation que pendant (pendant $M = 4.33$, $ET = 1.29$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt $M = 4.10$, $ET = 1.41$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = 1.39$, $p = 0.173$), et lui en veulent autant pour les comportements qu'il a eu pendant la situation qu'à l'arrêt de celle-ci (pendant : $M = 4.13$, $ET = 1.54$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt : $M = 4.10$, $ET = 1.39$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = 0.15$, $p = 0.884$). Enfin, les participants considèrent moins à l'arrêt de la situation le surveillant comme hostile à leur égard que pendant (pendant : $M = 4.22$, $ET = 1.40$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt : $M = 3.65$, $ET = 1.64$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = 2.37$, $p = 0.023$).

À l'arrêt de la situation, lorsqu'un tiers est intervenu pour y mettre un terme, les participants les tiennent faiblement responsables de la violence commise ($M = 2.00$, $ET = 1.78$, $Min = 1$, $Max = 5$ sur l'échelle de 1 à 5). Ils indiquent leur en avoir peu voulu pour les comportements qu'ils ont eus ($M = 2.29$, $ET = 1.87$, $Min = 1$, $Max = 5$) et sont sû.e.s qu'ils étaient peu hostiles envers eux ($M = 2.62$, $ET = 1.88$, $Min = 1$, $Max = 5$). De plus, les participants indiquent que l'intervention n'a pas modifié la relation avec ces tiers ($M = 0.00$, $ET = 1.97$, $Min = -3$, $Max = 3$). Notons cependant que la variabilité individuelle ($Min = 1$ ou -3 , $Max = 5$ ou 3 , sur une échelle de 1 à 5 ou de -3 à 3) laisse voir que dans certains cas les participants peuvent tenir pour responsable le tiers, lui en vouloir et/ou considérer qu'il était hostile à leur égard.

7.2.1.2.3. Test des relations supposées dans le schéma sur la dynamique des interactions violentes en détention pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel de surveillance rapportées par les personnes détenues

Antécédents de violence

Nous examinons ici les liens entre la présence d'antécédents de violence avec l'état interne pendant la situation, les modalités de violence, les modalités d'arrêt et l'état interne à l'arrêt.

Liens entre les antécédents de violence et l'état interne pendant la situation

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et l'état interne pendant la situation, nous avons réalisé un t de Student, comparant les antécédents de violence et les différentes mesures de l'état interne (attribution causale, BH et émotions). Les antécédents de violence

apparaissent impacter les attributions causales produites par les participants. En effet, lorsque des antécédents de violence sont présents entre les deux protagonistes, les participants considèrent que la situation venait plus d'eux et du surveillant ($t = -2.05$, $p = .049$, $M_{sansantécédent} = 1.63$, $M_{avecantécédent} = 2.55$) qu'en l'absence d'antécédent. Ils sont également liés, significativement ou marginalement, à quatre émotions pendant la situation. En effet, au cours de la situation, lorsque des antécédents de violence sont présents, les participants relatent se sentir plus excités ($t = -2.11$, $p = .041$, $M_{sansantécédent} = 2.67$, $M_{avecantécédent} = 3.83$), plus inquiets ($t = -1.83$, $p = .075$, $M_{sansantécédent} = 1.92$, $M_{avecantécédent} = 2.92$), plus tendus ($t = -2.01$, $p = .052$, $M_{sansantécédent} = 3.67$, $M_{avecantécédent} = 4.73$) et plus tristes ($t = -1.85$, $p = .072$, $M_{sansantécédent} = 2.25$, $M_{avecantécédent} = 3.36$). Concernant les biais d'hostilité (BH) attribuée à l'agent, les antécédents de violence ne semblent pas les impacter significativement pendant la situation ($p_s > .147$).

Liens entre les antécédents de violence et les modalités de violence

Le lien entre la présence ou non d'antécédents de violence et les modalités de violence produites dans la situation est testé avec un Khi2 et ne montre aucun lien significatif ($X^2(2) = 2.16$, $p = .340$).

Liens entre les antécédents de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication), nous avons réalisé des khi2. Concernant l'arrêt des situations, les antécédents de violence ne sont ni liés à l'intervention d'un tiers ($X^2(1) = 1.38$, $p = .240$) ni à l'arrêt par contrainte ou communication ($X^2(1) = 2.52$, $p = .113$).

Liens entre les antécédents de violence et l'état interne à l'arrêt de la situation

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et l'état interne à l'arrêt de la situation, nous avons réalisé un t de Student, comparant les antécédents de violence et les différentes mesures de l'état interne (BH et émotions).

Nous constatons qu'à l'arrêt de la situation, lorsque des antécédents de violence sont présents, les participants se sentent significativement moins calmes ($t = 2.13$, $p = .040$, $M_{sansantécédent} = 2.48$, $M_{avecantécédent} = 1.36$), plus en colère ($t = -2.08$, $p = .045$, $M_{sansantécédent} = 3.89$, $M_{avecantécédent} = 4.75$), plus déprimés ($t = -2.28$, $p = .028$, $M_{sansantécédent} = 1.79$, $M_{avecantécédent} = 3.00$), plus tristes ($t = -2.77$, $p = .009$, $M_{sansantécédent} = 1.93$, $M_{avecantécédent} = 3.36$), ont plus peur ($t = -2.49$, $p = .017$, $M_{sansantécédent} = 1.63$,

$M_{avecantécédent} = 2.83$). Ils sont également marginalement plus fatigués ($t = -1.81, p = .079, M_{sansantécédent} = 2.42, M_{avecantécédent} = 3.42$). Les antécédents n'entretiennent pas de lien avec les biais d'hostilité présents à l'arrêt, qu'il s'agisse de ceux attribués à l'agent impliqué ($p_s > .501$) ou aux tiers intervenus pour mettre un terme à la situation ($p_s > .317$).

État interne pendant : émotions, attributions causales et biais d'hostilité

Nous examinons les liens entre l'état interne pendant la situation et les modalités de violence, les modalités d'arrêt et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH). Ainsi, nous analysons les liens entre les émotions, les attributions causales et les biais d'hostilité sur chacune des modalités.

Liens entre l'état interne pendant et les modalités de violence

Pour examiner le lien entre les modalités de violence et l'état interne des répondants, nous avons fait des ANOVA comparant les trois types de violence (verbale, physique, verbale et physique) sur les différentes mesures de l'état interne (émotions, attributions causales et biais d'hostilité). Pendant la situation, le fait d'être content ($F(2, 32) = 2.50, p = .098, M_{verbale} = 1.18, M_{physique} = 1.75, M_{verbale\ et\ physique} = 1.00$), heureux ($F(2, 32) = 4.14, p = .025, M_{verbale} = 1.06, M_{physique} = 2.00, M_{verbale\ et\ physique} = 1.00$) et joyeux ($F(2, 31) = 3.71, p = .036, M_{verbale} = 1.06, M_{physique} = 1.75, M_{verbale\ et\ physique} = 1.00$) entretiennent des liens significatifs ou marginalement significatifs avec la modalité de violence. Les résultats nous permettent de constater que les participants sont plus heureux, joyeux et contents lorsque la modalité de violence est uniquement physique que lorsque de la violence verbale est produite.

La modalité de violence entretient également des liens significatifs avec les biais d'hostilité attribués à l'agent pendant la situation. En effet, les résultats mettent en évidence que dans les situations où seule la violence physique est présente, les participants considèrent moins le surveillant comme responsable ($F(2, 34) = 3.66, p = .036, M_{verbale} = 4.74, M_{physique} = 3.25, M_{verbale\ et\ physique} = 4.50$) et lui en veulent moins ($F(2, 34) = 4.32, p = .021, M_{verbale} = 4.58, M_{physique} = 2.50, M_{verbale\ et\ physique} = 4.36$) pour les violences commises pendant la situation.

De la même façon, les attributions causales présentent des liens marginalement significatifs avec la modalité de violence. Ainsi, lorsque la modalité de violence est uniquement physique, les participants considèrent moins que la situation venait principalement du surveillant ($F(2, 32) = 2.49, p = .099, M_{verbale} = 4.06, M_{physique} = 2.25, M_{verbale\ et\ physique} = 3.85$) ou d'eux et du surveillant ($F(2, 29) = 2.70, p = .084, M_{verbale} = 1.69, M_{physique} = 1.00, M_{verbale\ et\ physique} = 2.42$).

Liens entre l'état interne pendant et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Afin de regarder le lien entre l'état interne et les modalités d'arrêt, nous avons fait un t de Student comparant les différentes modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication) sur les mesures de l'état interne des participants pendant la situation (émotions, BH et attribution causales).

Les biais d'hostilité ($p_s > .293$) ainsi que les attributions causales ($p_s > .135$) ne présentent aucun lien significatif avec la modalité d'arrêt avec ou sans intervention.

Pendant la situation, la fatigue, la sérénité et le fait d'être content entretiennent des liens significatifs ou marginalement significatifs avec la modalité d'arrêt par contrainte ou communication. Les résultats montrent que lorsque les participants se sentent contents ($t = -1.94, p = .064, M_{communication} = 1.80, M_{contrainte} = 1.00$), fatigués ($t = -2.20, p = .037, M_{communication} = 2.87, M_{contrainte} = 1.58$) et sereins ($t = -2.73, p = .012, M_{communication} = 3.21, M_{contrainte} = 1.50$) la communication est préférentiellement employée à la contrainte.

Les biais d'hostilité attribués au personnel ($p_s > .586$) ainsi que les attributions causales ($p_s > .222$) ne présentent quant à eux aucun lien significatif avec la modalité d'arrêt par contrainte ou communication.

Lien entre l'état interne pendant la situation et l'état interne à l'arrêt de la situation

Nous avons examiné le lien entre l'état interne des participants pendant et à l'arrêt par une analyse corrélacionnelle des différentes mesures de l'état interne (émotion, attributions causales et BH). Les résultats indiquent que globalement l'état interne pendant est fortement relié à l'état interne à l'arrêt sur les mêmes items. Toutefois, certaines émotions ne corrént pas entre pendant et à l'arrêt, comme la tristesse ($r = -0.04, p = .833$). Les BH eux, corrént tous positivement entre eux sur les mêmes items pendant et à l'arrêt ($r > 0.50, p < .001$).

Liens entre les émotions pendant et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

La présence de nombreux liens significatifs entre les émotions pendant et à l'arrêt de la situation apparait dans la plupart des cas cohérente en fonction de la nature et/ou de la valence des émotions. Dans cette partie, nous faisons le choix de nous intéresser ici uniquement aux émotions les plus ressenties communément pendant et à l'arrêt de la situation, soit la colère, la tension, l'excitation et la frustration.

Nous pouvons relever que plus les participants sont en colère pendant la situation, moins ils sont contents ($r = -0.33, p = .044$) et heureux à l'arrêt ($r = -0.43, p = .009$).

Les analyses montrent également que plus les personnes détenues interrogées sont tendues pendant la situation, moins elles sont calmes ($r = -0.33, p = .042$), heureuses ($r = -0.66, p < .001$), contentes ($r = -0.58, p < .001$) et satisfaites ($r = -0.53, p < .001$) à l'arrêt. À l'inverse, plus elles sont tendues pendant, plus elles ressentent de la colère ($r = 0.62, p < .001$), de l'excitation ($r = 0.55, p < .001$), de la frustration ($r = 0.38, p = .022$) et de la tristesse ($r = 0.73, p < .001$) à l'arrêt de la situation.

Les corrélations mettent aussi en avant que plus les participants ressentent de l'excitation pendant la situation, plus ils sont en colère ($r = 0.51, p = .001$), frustrés ($r = 0.35, p = .031$), inquiets ($r = 0.33, p = .044$) et ont peur ($r = 0.38, p = .016$) à l'arrêt.

Enfin, plus les personnes détenues interrogées se sentent frustrées pendant la situation, plus elles éprouvent de la déprime ($r = 0.39, p = .017$) et de l'excitation ($r = 0.34, p = .040$) à l'arrêt. Il est également intéressant de constater que l'activation de certaines émotions pendant la situation de violence covarie positivement avec l'activation d'autres émotions à l'arrêt, pouvant suggérer que des émotions positives peuvent être ressenties pendant la situation et des émotions négatives à l'arrêt ou inversement. Par exemple la tristesse pendant la situation covarie positivement et faiblement avec le fait d'être content à l'arrêt ($r = 0.39, p = .015$). D'autres corrélations montrent également le renforcement d'état émotionnel, avec des corrélations positives ou négatives entre des émotions pendant et à l'arrêt ayant la même valence. Par exemple, la satisfaction pendant la situation corrèle négativement avec la colère ($r = -0.39, p = .017$) et la tension ($r = -0.46, p = .004$) à l'arrêt et positivement avec le fait d'être content ($r = 0.78, p < .001$), heureux ($r = 0.38, p = .023$), joyeux ($r = 0.47, p = .004$) et satisfait ($r = 0.63, p < .001$).

Étonnamment, les émotions pendant sont très peu reliées avec les biais d'hostilité à l'arrêt. Seule une émotion ressentie par les participants pendant la situation corrèle de façon significative, et négativement, avec les biais d'hostilité à l'arrêt de la situation. En effet, pendant la situation, moins les participants se sentent satisfaits ($r = -0.33, p = .046$), et plus ils tiennent, à l'arrêt, le surveillant impliqué pour responsable des violences commises. Concernant les biais d'hostilité attribués aux personnes intervenus pour arrêter la situation, plus les participants ont peur pendant la situation, plus ils considèrent les tiers comme hostiles à leur égard ($r = 0.51, p = .017$).

Liens entre l'attribution causale et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Les attributions causales pendant la situation sont liées à certaines émotions à l'arrêt. Ainsi, moins les participants considèrent que la situation venait principalement d'eux, plus ils ressentent de la sérénité ($r = 0.43, p = .017$) à l'arrêt de la situation. À l'inverse, plus ils considèrent que la situation venait principalement d'eux et de l'agent impliqué, plus ils sont ennuyés ($r = 0.37, p = .033$) et tendus ($r = 0.34, p = .049$) à l'arrêt.

Les attributions causales pendant la situation présentent des liens significatifs avec les biais d'hostilité attribués au surveillant et aux tiers à l'arrêt de la situation. En effet, plus les personnes détenues interrogées considèrent que la situation venait principalement du surveillant, plus à l'arrêt ils le tiennent pour responsable des violences commises ($r = 0.54, p < .001$).

Liens entre les biais d'hostilité pendant et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Concernant le lien entre les BH pendant la situation et les émotions à l'arrêt, plusieurs corrélations positives et négatives apparaissent. Ainsi, plus les participants considèrent, pendant la situation, le surveillant impliqué comme responsable des violences commises, plus ils ressentent de la tension à l'arrêt ($r = 0.39, p = .015$). Il apparaît également que plus les personnes détenues interrogées en veulent pendant la situation à l'agent pour les violences commises, plus ils ressentent de la colère ($r = 0.43, p = .007$), de l'excitation ($r = 0.41, p = .013$), de la frustration ($r = 0.34, p = .035$) et de la tension ($r = 0.46, p = .003$) à l'arrêt, et moins ils sont contents ($r = -0.41, p = .011$) et satisfaits ($r = -.33, p = .049$) à l'arrêt.

Enfin, plus les participants sont sûrs pendant la situation que le surveillant est hostile à leur égard, plus ils se sentent en colère ($r = 0.41, p = .009$), ennuyés ($r = 0.37, p = .023$), excités ($r = 0.45, p = .005$) et tendus ($r = 0.48, p = .002$) à l'arrêt ; et moins ils sont calmes ($r = -0.38, p = .019$) à l'arrêt.

Les BH pendant la situation présentent également plusieurs liens significatifs avec les BH présents à l'arrêt. Au cours de la situation, plus les participants tiennent le surveillant pour responsable des violences commises, et plus ils lui en veulent, à l'arrêt, pour ces comportements ($r = 0.58, p < .001$). De la même façon, plus les participants en veulent à l'agent pendant la situation pour les comportements qu'il a eus, plus ils le considèrent, à l'arrêt, comme responsable pour les violences commises ($r = 0.49, p = .001$). Enfin, plus les participants ont la certitude que le surveillant est hostile à leur égard pendant la situation, plus ils le considèrent comme responsable des violences commises ($r = 0.38, p = .017$) et plus ils lui en veulent ($r = 0.58, p < .001$) à l'arrêt de la situation.

Modalités de violence

Nous examinons ici les liens entre les modalités de violence (verbale, physique, verbale et physique) avec les modalités d'arrêts et l'état interne (émotions et BH) à l'arrêt de la situation.

Liens entre les modalités de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Les analyses du lien entre les modalités de violence (verbale, physique, verbale et physique) et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication), réalisé avec des χ^2 , ne font pas apparaître de lien significatif entre les modalités de violence et la modalité d'arrêt avec ou sans intervention ($\chi^2(2) = 4.02, p = .134$). Pour autant, un lien significatif existe entre les modalités de violence et la modalité d'arrêt par contrainte ou communication ($\chi^2(2) = 7.77, p = .021$), indiquant que lorsque de la violence physique est présente, la contrainte est exclusivement ou préférentiellement employée (au moins 75%), à l'inverse des situations dans lesquelles la violence est uniquement verbale et où la communication est privilégiée (76,9% des situations).

Liens entre les modalités de violence et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Les ANOVA réalisées pour mettre en lien les modalités de violence (verbale, physique, verbale et physique) avec l'état interne (émotions et BH) des participants à l'arrêt de la situation présentent des liens significatifs ou marginalement significatifs avec les émotions à l'arrêt. Ainsi, lorsque la violence est uniquement physique, les participants se sentent plus joyeux ($F(2, 32) = 4.14, p = .025, M_{verbale} = 1.06, M_{verbale\&physique} = 1.00, M_{physique} = 2.00$) et moins sereins ($F(2, 32) = 2.71, p = .082, M_{verbale} = 3.18, M_{verbale\&physique} = 2.50, M_{physique} = 1.00$) à l'arrêt de la situation. Aucun lien n'est cependant présent entre la modalité de violence et les BH attribués à l'agent à l'arrêt ($p_s > .363$), cependant des liens significatifs ou marginalement significatifs existent concernant les BH attribués aux personnes intervenues à l'arrêt. En effet, lorsque de la violence verbale et physique est présente au cours de la situation, à l'arrêt les participants tiennent plus souvent les personnes intervenues pour responsable ($F(2, 15) = 3.00, p = .080, M_{verbale} = 1.00, M_{verbale\&physique} = 2.78, M_{physique} = 1.00$) et leur en veulent plus ($F(2, 16) = 3.71, p = .048, M_{verbale} = 1.00, M_{verbale\&physique} = 2.90, M_{physique} = 1.00$) pour les violences commises que dans les situations où seule la violence verbale est présente. Il apparaît également que dans les situations où seule la violence physique est employée, les personnes détenues interrogées considèrent plus souvent les tiers comme hostiles à leur égard que lorsque de la violence verbale est présente ($F(2, 16) = 2.72, p = .096, M_{verbale} = 1.50, M_{verbale\&physique} = 2.80, M_{physique} = 5.00$).

Modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Nous analysons ici, avec des *t* de Student, les liens entre les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication) et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH).

Liens entre les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention) et l'état interne à l'arrêt

Les résultats montrent qu'il existe des liens marginalement significatifs entre la modalité d'arrêt avec ou sans intervention et certaines émotions présentes à l'arrêt de la situation. Ainsi, lorsque la situation prend fin avec l'intervention de tiers, les participants se sentent davantage frustrés ($t = 1.70, p = .097, M_{\text{sansintervention}} = 2.44, M_{\text{avecintervention}} = 3.40$), inquiets ($t = 1.72, p = .094, M_{\text{sansintervention}} = 1.89, M_{\text{avecintervention}} = 2.85$) et sereins ($t = 1.76, p = .088, M_{\text{sansintervention}} = 2.11, M_{\text{avecintervention}} = 3.11$) que dans les situations s'arrêtant sans intervention. Les BH attribués à l'agent ne présentent pas de lien significatif avec la modalité d'arrêt avec ou sans intervention ($p_s > .174$).

Liens entre les modalités d'arrêt (contrainte ou communication) et l'état interne à l'arrêt

La modalité d'arrêt par contrainte ou communication n'entretient pas de lien avec les BH à l'arrêt, qu'ils s'agissent de ceux attribués à l'agent impliqué ($p_s > .406$) ou aux tiers intervenus pour arrêter la situation ($p_s > .128$).

Cependant, des liens significatifs ou marginalement significatifs entre la modalité d'arrêt par contrainte ou communication et les émotions présentes à l'arrêt de la situation existent. Lorsque la situation prend fin par la communication, les participants se sentent plus calmes ($t = -3.67, p = .001, M_{\text{contrainte}} = 1.33, M_{\text{communication}} = 3.20$), plus contents ($t = -1.80, p = .084, M_{\text{contrainte}} = 1.42, M_{\text{communication}} = 2.47$) et plus satisfaits ($t = -2.35, p = .027, M_{\text{contrainte}} = 1.33, M_{\text{communication}} = 2.79$) à l'arrêt que lorsque la contrainte est employée. À l'inverse, lorsque la situation s'arrête par la contrainte, ils ressentent plus de colère ($t = 2.57, p = .016, M_{\text{contrainte}} = 4.77, M_{\text{communication}} = 3.53$), d'excitation ($t = 1.90, p = .070, M_{\text{contrainte}} = 3.50, M_{\text{communication}} = 2.21$) et de tension ($t = 1.77, p = .089, M_{\text{contrainte}} = 4.15, M_{\text{communication}} = 3.07$) que lorsque la communication est utilisée.

À retenir

Relation avec l'autre personne détenue impliquée avant la situation

La relation avec l'agent impliqué est considérée en moyenne comme neutre avant la situation de violence. À l'inverse des situations de violence entre personnes détenues, il n'apparaît pas de modification dans la relation après la situation.

Attribution causale

La cause de la situation est principalement attribuée au surveillant. Pour autant, pareillement aux situations entre personnes détenues, quand des antécédents de violence sont présents, les attributions causales sont plus souvent liées aux deux personnes impliquées. Lorsque l'attribution causale est partagée (participant et agent), cela semble lié à l'état interne à l'arrêt de la situation, car les participants éprouvent plus d'ennui et de tension, et plus ils en veulent aux personnes intervenues et les tiennent responsables de la violence commise.

Rôle des antécédents de violence

Les antécédents de violence influencent certaines émotions à l'arrêt. Lorsque des violences ont déjà eu lieu avec l'agent de surveillance considéré, les participants ressentent plus d'émotions à valence négative (colère, déprime, tristesse, peur) et moins de calme à la fin de la situation.

État interne pendant la situation (émotions et biais d'hostilité) et modalités de violence

L'état interne pendant la situation de violence semble jouer un rôle important dans la dynamique, en particulier sur l'état interne à l'arrêt. Si l'état interne pendant la situation entretient des liens avec la modalité de violence, puisque les participants ressentent plus de joie et sont plus heureux quand la violence physique est employée et tiennent moins le surveillant pour responsable et lui en veulent moins, il apparaît que l'impact de l'état interne pendant la situation est surtout lié à l'état interne à l'arrêt. En effet, plus des BH et des émotions à valence négative sont présents pendant la situation (colère, tension, frustration), moins il y a d'émotions à valence positive à l'arrêt (calme, content, heureux, calme, satisfait) et plus il y a d'émotions à valence négative (colère, frustration, tristesse, déprime, tension, ennui). De surcroît, moins la satisfaction est présente pendant la situation, plus à l'arrêt, le surveillant est tenu responsable des violences commises ; et plus il y a de la peur pendant la

situation, plus le surveillant est perçu comme hostile à l'arrêt. Pareillement, plus les BH sont présents pendant la situation, plus la personne détenue tient le surveillant pour responsable et lui en veut à l'arrêt. La modalité de violence verbale et/ou physique reste peu liée aux émotions et aux BH à l'arrêt. Pour autant, quand la violence physique est présente, la contrainte est préférentiellement employée, et à l'arrêt, il y a plus de joie chez la personne détenue mais ils en veulent plus au surveillant.

Modalités d'arrêt (avec et sans intervention, communication ou contrainte)

L'intervention de tiers, majoritairement des surveillants, semble avoir un impact négatif sur les émotions, de la même façon que l'emploi de la contrainte. En effet, quand des tiers interviennent, les personnes détenues ressentent marginalement plus de frustration, d'inquiétude et de sérénité à l'arrêt qu'en l'absence d'intervention. La contrainte semble avoir un effet délétère sur les émotions ressenties à l'arrêt de la situation à l'inverse de l'emploi de la communication. En effet, lorsque la contrainte est utilisée pour mettre un terme à la situation, les participants ressentent plus d'émotions à valence négative (colère, tension) à l'arrêt, tandis que la communication entraîne plus d'émotions à valence positive (calme, satisfaction, content) à l'arrêt.

Gestion post-situation

Globalement, la situation modifie peu l'état psychologique du participant. En moyenne, ils sont plutôt insatisfaits des sanctions disciplinaires, relativement insatisfaits des décisions judiciaires, et moyennement satisfaits des mesures de protection prises à leur encontre. Pour les quelques situations concernées, les participants sont plutôt insatisfaits des décisions judiciaires et des mesures de protection prises à l'égard des agents. Les échanges après la situation avec l'agent et les tiers intervenus sont plutôt satisfaisants. Plus généralement, la situation est majoritairement rediscutée avec des pairs ou l'entourage extérieur, donnant lieu à des discussions perçues comme les plus soutenantes. Notons que si les échanges avec les surveillants et les chefs (témoins ou non) apparaissent moins soutenants, ils restent positifs.

Nouvelle situation

Lorsqu'une nouvelle situation a lieu, elle est généralement attribuée au surveillant et peut-être considérée tantôt comme la suite de la première situation qui n'a pas été réglée, tantôt comme n'ayant rien à voir avec celle-ci.

7.2.2. Situations rapportées par les personnels

7.2.2.1. Description des situations de violence entre une personne détenue et un personnel, rapportées par les personnels

Contexte de la situation rapportée

La majorité (56.7%)⁸¹ des 112 situations rapportées par les personnels se sont produites sur les 4 dernières années, soit de 2018 à 2021⁸². Notons que le recueil est effectué du 28 avril au 8 septembre 2021 et que 19 situations sont rapportées pour 2021. Dans l'ensemble, les mois de juin (13.9%), février (11.1%), octobre (10.2%) et juillet (9.3%) se dégagent quelque peu. Il faisait généralement bon (46,4%) d'après les répondants et l'atmosphère était « normale, habituelle » (63,4%).

La majorité des situations rapportées (44.6%) s'est passée en Maison d'Arrêt (MA), 23.2% se sont déroulés en Centre Pénitentiaire (CP), 21.4% en Centre de Détention (CD) et 10.7% en Maison Centrale (MC). Elles prenaient souvent place en coursive (42.9%), parfois en cellule (16.1%) ou en bâtiment (14.3%)⁸³, et avaient principalement lieu dans l'après-midi (41.1%) et dans la matinée (27.7%)⁸⁴.

En croisant certains résultats, il est possible de constater que la moitié des situations rapportées en Centre de détention (CD) et en Maison d'Arrêt (MA) prenaient place en coursive, respectivement 54.2% et 50%. Tandis qu'en Centre Pénitentiaire (CP), elles se déroulaient quasiment autant dans une cellule (30.8%) qu'en coursive (26.9%). En Maison Centrale (MC) elles se produisaient surtout dans d'autres lieux (33.3%), sans prédominance particulière, et en coursive (25%). En MA les situations de violence rapportées prenaient place majoritairement l'après-midi (42%), soit deux fois plus que dans la matinée (20%) - tout comme en MC (50% l'après-midi et 25% dans la matinée) - et à proportion égale très tôt le matin (10%), le midi (10%) et dans la soirée (10%). En CP, les situations se déroulaient autant dans la matinée

⁸¹ 14.4%, la situation se produit entre 1990 et 2009 et 28.8% entre 2010 et 2017

⁸² Les années 2018, 2020 et 2021 font état d'un nombre de violence relativement important au vu de l'ensemble. Nous avons donc regardé si différents événements, tels que le mouvement des surveillants en janvier 2018 et les différents confinements de 2020 (mars à mai et novembre à mi-décembre) et de 2021 (avril à mai) avaient eu un impact sur les violences relatées par les agents. Il s'est avéré que les mois concernés ne recensaient pas plus de violence auto-déclarées.

⁸³ Plus rarement elles ont lieu au parloir, aux ateliers, dans les douches, dans une salle d'activité, en cour de promenade, au greffe, dans la rue ou à l'unité sanitaire. Certains participants (12.5%) indiquent « Autre » pour le lieu, dont 28.6% évoquent le Quartier Disciplinaire (QD).

⁸⁴ Quelques-unes se produisent le midi, plus rarement dans la soirée ou très tôt le matin.

(42.3%) que dans l'après-midi (42.3%), ce qui apparaît être aussi la tendance en CD puisque 33.3% se déroulaient dans l'après-midi et 29.2% dans la matinée.

Présence de témoins

Dans 13 situations seulement (11.6%), les participants indiquent qu'aucun témoin n'était présent. Lorsque des personnes assistaient à la situation, généralement un (30.4%) ou deux (39.3%) types de témoins sont présents. Ces témoins étaient dans 67% des situations des surveillants, dans 37.5% des personnes détenues, dans 29.5% des supérieures hiérarchiques, dans 18.8% des « auxis », dans 10.7% des intervenant.e.s extérieurs et dans 9.8% d'autres personnes⁸⁵.

Modalités de violence

Dans 6.3% des situations, les participants considèrent avoir adopté un comportement violent verbalement et dans 8% un comportement violent physiquement. Dans 78.6% ils considèrent que la personne détenue a adopté un comportement violent verbalement et dans 75.9% qu'elle a adopté un comportement violent physiquement. Dans 20.9% des situations, il y a eu uniquement de la violence verbale, dans 19.1% uniquement de la violence physique et dans 60% de la violence verbale et physique.

Modalités d'arrêts de la situation

Dans 25.9% des cas, la situation rapportée a pris fin sans l'intervention d'un tiers, parce que l'une ou les deux personnes impliquées y ont mis un terme et dans 47.3% la situation est arrêtée par l'intervention d'un tiers. Dans 21.4%, la situation prend fin, à la fois parce que le surveillant et/ou la personne détenue impliquée y ont mis fin et parce qu'un tiers est intervenu.

Lorsqu'aucun tiers n'intervient pour arrêter la situation (36 situations)⁸⁶, elle prend généralement fin, parce que le personnel dialogue dans 47%, maîtrise physiquement la personne dans 39%, ou parce que la personne détenue menace le personnel dans 33%. Les situations s'arrêtent également pour d'autres raisons (parce que le personnel négocie, menace la personne détenue ou parce que la personne détenue décide de partir, dialogue, négocie ou maîtrise physiquement le personnel, ou encore pour d'autres raisons). Notons qu'il peut y avoir un enchaînement dans les modalités d'arrêt, ces dernières n'étant pas exclusives les unes des autres

⁸⁵ Les autres témoins cités par les participants sont des collègues de même niveau hiérarchique ou d'un niveau inférieur, du personnel soignant, un CPIP, un éducateur de la PJJ ou des intervenants extérieurs

⁸⁶ Nous nous basons ici sur les données relatives au codage « avec intervention » ou « sans intervention ».

(par exemple, la situation peut s'arrêter parce que la personne détenue menace et que l'agent la maîtrise physiquement). Les résultats semblent indiquer que la fin de la situation vient prioritairement de l'action des agents et seulement très secondairement d'une action de la personne détenue. La seule catégorie équilibrée dans la description de la fin de la situation est la « menace ».

Lorsque la situation prend fin par l'intervention d'un ou plusieurs tiers (76 situations)⁸⁷, les personnes qui interviennent pour arrêter la situation sont, dans la grande majorité des situations rapportées (44/76 situations), un ou de plusieurs surveillants. Plus rarement une ou plusieurs personnes détenues, voire d'autres personnes appartenant à l'administration pénitentiaire comme des supérieures hiérarchiques. De façon anecdotique, la situation peut être arrêtée par des personnes extérieures à l'administration (personnel médical, gendarmerie).

De plus, dans les cas où la situation s'arrête uniquement par l'intervention d'un tiers et que des témoins sont présents, se sont eux qui interviennent dans 58.5%. Lorsque des tiers interviennent, la situation prend principalement fin parce que les tiers maîtrisent physiquement la personne détenue (70%), extirpent physiquement la personne détenue (30%) et/ou dialoguent avec la personne détenue (22%). Ainsi, une interposition physique et le recours à la force physique sont les interventions les plus évoquées malgré le fait que le dialogue soit engagé avec la personne détenue dans 1/4 des situations rapportées⁸⁸. Notons qu'ici également, il peut y avoir un enchaînement dans les modalités d'arrêt puisqu'elles ne sont pas exclusives (par exemple, un tiers peut tout à fait dialoguer avec la personne détenue puis la maîtriser physiquement pour arrêter la situation).

Sanctions pour la situation

Dans 88.4% des cas, l'administration pénitentiaire a connaissance de la situation. Dans la majorité des situations (73.2%), la personne détenue a eu des sanctions disciplinaires. Dans 72 sur 82 situations faisant l'objet d'une sanction, la personne détenue a écopé d'une peine de quartier disciplinaire (QD) ferme et/ou avec sursis, parfois associée à un transfert ou un déclassement. Concernant les 10 situations n'ayant pas fait l'objet d'une sanction de QD, la sanction disciplinaire a pu être un confinement en cellule ou un transfert disciplinaire. En

⁸⁷ Nous nous basons ici sur les données relatives au codage « avec intervention » ou « sans intervention ».

⁸⁸ D'autres modalités peuvent également être employées plus épisodiquement comme le dialogue avec le personnel, la négociation avec le personnel et/ou la personne détenue, la menace de la personne détenue, extirper physiquement le personnel et/ou en employant une autre modalité comme le placement de la personne détenue dans un lieu calme ou au quartier disciplinaire, la réintégration en cellule, en donnant l'assaut, en refermant la porte de la cellule ou par la présence physique d'un certain nombre d'agents.

moyenne, les agents sont plutôt satisfaits des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de la personne détenue ($M = 0.94$, $ET = 1.69$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3). De leur côté, et dans la quasi-totalité des situations (93.8%) les agents ne sont pas remis en cause professionnellement, c'est-à-dire qu'aucune sanction n'est prise à leur encontre. Notons que puisque ces derniers se positionnent dans la très grande majorité comme subissant la violence, ce résultat n'apparaît pas surprenant.

Dans 44.6% des situations, les participants déclarent avoir déposé plainte contre la personne détenue. Dans 20.5% des situations, l'administration pénitentiaire (AP) a déposé plainte contre la personne détenue, dans 13.4% des situations les participants déclarent ne pas savoir si c'est le cas et dans 66.1% des situations, ils déclarent que l'AP n'a pas déposé plainte contre la personne détenue. Dans une seule situation (0.9%) le participant affirme que la personne détenue a déposé plainte contre lui, tandis que dans 8.9% des situations les participants disent ne pas savoir et dans 90.2% ils indiquent que ce n'est pas le cas. Dans l'ensemble des situations, l'administration pénitentiaire n'a pas déposé plainte contre le surveillant. Notons que dans la situation ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la personne détenue envers le personnel, l'affaire est en cours au niveau judiciaire. Concernant les 54 situations où la personne détenue impliquée fait l'objet d'un dépôt de plainte, l'affaire est en cours dans 25.9% (14 situations), un non-lieu a été prononcé dans 3.7% (2 situations) et dans 7.4% (4 situations) l'affaire a été classée sans suite. Dans 57.4% des cas (31/54 situations ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte), la personne détenue a été condamnée à verser des dommages et intérêts au personnel, dans 9.3% (5 situations) une peine de prison a été prononcée à l'encontre de la personne détenue et dans 63% (34 situations) une peine de prison ferme. Notons également que les sanctions ne sont pas exclusives les unes des autres (par exemple une personne détenue peut être condamnée à verser des dommages et intérêt et avoir une peine de prison ferme).

Dans les situations où les dépôts de plaintes ont fait l'objet d'une condamnation pour la personne détenue, soit 41 situations, les personnels sont en moyenne plutôt satisfaits des sanctions ($M = 0.68$, $ET = 1.92$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3).

Dans 39.3% des situations, des mesures de protection ont été prises pour la personne détenue, qui a, dans ce cas, été changée de cellule, d'étage, de bâtiment ou d'établissement, dans 3.6% la mesure de protection concernait uniquement l'agent, et dans 3.6% des situations elle concernait les deux protagonistes. Ainsi, dans plus de la moitié des situations (53.6%), aucune mesure de protection n'a été prise par l'AP, laissant la possibilité à l'auteur et la victime d'être à nouveau en contact. Dans les 8 situations où des agents ont fait l'objet d'une mesure de

protection, ces derniers sont plutôt insatisfaits de celle-ci ($M = -0.63$, $ET = 1.92$, $Min = -3$, $Max = 2$). En revanche, quand la personne détenue impliquée dans la situation a fait l'objet d'une mesure de protection les agents sont plutôt satisfaits de cette mesure ($M = 0.52$, $ET = 1.65$, $Min = -3$, $Max = 3$). Notons que dans 23.2% des situations, les participants ont eu un arrêt de travail (allant de 2 jours à 11 mois).

Discussion après coup autour de la situation

Dans 21.4% des situations, le personnel a reparlé de la situation avec la personne détenue et les participants sont en moyenne satisfaits des échanges ($M = 1.04$, $ET = 1.37$, $Min = -2$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3).

Dans les 99 situations où des témoins sont présents, il apparaît que les situations sont majoritairement rediscutées avec des membres de l'administration pénitentiaire témoins et en particulier avec des pairs puisque 76.8% des situations font l'objet d'échanges avec des surveillants témoins et 52.5% avec des supérieurs hiérarchiques présents. Plus rarement, les situations sont rediscutées avec les autres témoins (« auxis », personnes détenues, intervenants extérieurs et autres personnes). Notons qu'11 situations où des témoins sont présents ne sont rediscutées avec aucun d'entre eux. Lorsque des échanges ont eu lieu avec des témoins, les participants se sont généralement sentis soutenus. Ce soutien perçu est plus important suite à des échanges avec les « auxis » ($M = 1.71$, $ET = 1.38$, $Min = 0$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3) et les surveillants ($M = 1.61$, $ET = 1.47$, $Min = -3$, $Max = 3$). Il est également présent, mais plus faiblement quand les échanges ont eu lieu avec des intervenants extérieurs ($M = 0.45$, $ET = 1.37$, $Min = -2$, $Max = 3$) et des personnes détenues témoins ($M = 0.56$, $ET = 1.76$, $Min = -3$, $Max = 3$). Enfin, le soutien perçu est intermédiaire concernant la hiérarchie ($M = 0.94$, $ET = 1.93$, $Min = -3$, $Max = 3$). Notons également que sur les 77 situations rapportées où des tiers sont intervenus, 71.4% font l'objet d'échanges (49.1% de l'échantillon total) plutôt satisfaisants ($M = 1.31$, $ET = 1.40$, $Min = -3$, $Max = 3$).

Au-delà des personnes témoins de la situation violente, les situations sont, pour l'ensemble, majoritairement rediscutées avec des membres de l'administration pénitentiaire (70.5% avec des surveillant.e.s, 67% avec des supérieur.e.s hiérarchiques), avec la famille (58.9%) ou des ami.e.s, relations (42%), et quasiment jamais avec des personnes détenues (13.4%), des « auxis » (6.3%) ou des intervenants extérieurs (9.8% avec des intervenant.e.s extérieurs, 26.8% avec des professionnels de santé (médecins, infirmier.e.s), 24.1% avec des psychiatres ou

psychologues, 1.8% avec d'autres personnes, en l'occurrence des journalistes et des magistrats). Lorsque la situation est rediscutée, le soutien perçu le plus important fait suite à des échanges avec des psychiatres ou des psychologues ($M = 1.93$, $ET = 0.96$, $Min = 0$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3), la famille ($M = 1.89$, $ET = 1.33$, $Min = -3$, $Max = 3$) et les ami.e.s/rerelations ($M = 1.68$, $ET = 1.30$, $Min = -2$, $Max = 3$). À l'inverse, et de façon relativement surprenante les échanges perçus comme les moins soutenant sont ceux avec des supérieurs hiérarchiques ($M = 0.81$, $ET = 1.84$, $Min = -3$, $Max = 3$), des surveillants ($M = 1.04$, $ET = 1.64$, $Min = -3$, $Max = 3$) et sans étonnement avec des personnes détenues ($M = 0.47$, $ET = 2.17$, $Min = -3$, $Max = 3$).

Nouvelle situation

À la suite de la situation de violence, une petite minorité a donné lieu à une nouvelle situation de violence avec la même personne détenue (8.9%). Parmi ces 10 nouvelles situations, le participant n'a pas adopté de comportement verbal ou physique violent. À l'inverse, la personne détenue impliquée a adopté un comportement violent verbalement dans 100% des cas et physiquement dans 20%. Notons que sur les 10 nouvelles situations, la majorité a fait l'objet d'une sanction disciplinaire (7/10). Pour autant, la plupart n'ont généré ni dépôt de plainte (6/10), ni sanction judiciaire (7/10) et n'ont pas été suivies de mesure de protection (7/10). Notons également que dans les 77 situations où des personnes sont intervenues pour y mettre un terme, 7 d'entre elles ont donné lieu à une nouvelle situation de violence entre le participant et les personnes intervenues pour arrêter la situation.

Relation avec la personne détenue avant la situation

Dans aucune situation les participants indiquent connaître la personne détenue impliquée de l'extérieur de la détention, dans 92% ils la connaissent uniquement depuis qu'elle est en détention, et dans 8% des situations les participants ne pas connaissait pas la personne détenue impliquée. Dans 20.5% des situations, les participants déclarent voir rarement la personne détenue impliquée avant la situation et dans 67.9% la voir fréquemment. Dans la majorité des situations (59.8%) il n'y a jamais eu, avant la situation rapportée, de violence avec la personne détenue impliquée. À l'inverse, dans 40.2% des situations, il y a déjà eu des violences avec la personne détenue impliquée avant la situation rapportée dans l'étude. Dans 14.3% cela est arrivé une fois, dans 9.8% deux fois et dans 16.1% plus de trois fois. En moyenne, la relation avec la personne détenue impliquée avant la situation est indifférente ($M = 0.05$ $ET = 1.18$, $Min = -3$, $Max = 3$ sur l'échelle de -3 à +3). Après la situation ($M = -0.77$, $ET = 1.55$, $Min = -3$, $Max = 3$), il apparaît que l'évènement a modifié négativement la relation avec la personne détenue

de façon significative ($t = -5.23, p < .001, d = -0.49$). De plus, la situation a quelque peu modifié négativement l'état psychologique des agents ($M = -0.40, ET = 1.20, Min = -3, Max = 3$).

Ainsi, le fait que les participants qualifient leur relation avec les personnes détenues avant la situation comme neutre, mais considèrent qu'après la situation de violence la relation a évolué et tend à être perçue négativement laisse transparaître une forme de contradiction dans les données. En effet, 40.2% des participants relatent l'existence de violences antérieures à la situation de violence étudiée, mais considèrent pourtant en moyenne la relation comme neutre avant la situation de violence rapportée tout en indiquant que la relation a évolué négativement après la situation examinée dans l'étude.

7.2.2.2. Perceptions et état interne du sujet pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel, rapportées par les personnels

Attribution causale

Concernant l'attribution causale, c'est-à-dire le fait de savoir de qui venait la situation, il apparaît que la cause de la situation est principalement attribuée à la personne détenue ($M = 4.78, ET = 0.72, Min = 1, Max = 5$). La moyenne de l'attribution aux deux personnes est plus élevée ($M = 1.21, ET = 0.62, Min = 1, Max = 5$) que celle pour soi ($M = 1.17, ET = 0.482, Min = 1, Max = 5$), mais notons que les participants ne s'attribuent jamais la cause totale de la situation. Il est également intéressant de constater que 25.9% des situations auraient pu être évitées, tandis que 35.7% ne pouvaient pas l'être des situations et que dans 38.4% les participants ne savent pas. Lorsque la situation était évitable, les explications relèvent en grande partie de personnes extérieures ou du comportement de ces dernières. À l'inverse, lorsque la situation ne pouvait pas être évitée, les raisons impliquent toujours la personne détenue.

Lorsqu'une nouvelle situation de violence a lieu, elle ne vient pas des participants ($M = 1.00, ET = 0.00, Min = 1, Max = 1$), mais principalement de la personne détenue ($M = 4.80, ET = 0.422, Min = 4, Max = 5$). Sur la cause de cette nouvelle situation, l'appréciation est relativement hétérogène puisqu'elle peut être liée à la situation précédente qui n'a pas été réglée ($M = 3.70, ET = 1.77, Min = 1, Max = 5$), mais peut également n'avoir rien à voir ($M = 3.00, ET = 1.83, Min = 1, Max = 5$).

Émotions

L'analyse descriptive des émotions permet de constater que sur les 17 émotions présentées, les six émotions les plus fortement ressenties pendant la situation sont le calme ($M = 3.05$), la tension ($M = 2.57$), l'étonnement ($M = 2.56$), la colère ($M = 2.44$), l'inquiétude ($M = 2.11$) et la sérénité ($M = 2.09$). Les six émotions les moins fortement ressenties pendant la situation sont la joie ($M = 1.09$), la satisfaction ($M = 1.17$), la déprime ($M = 1.17$), le fait d'être heureux ($M = 1.18$), la tristesse ($M = 1.21$) et le fait d'être content ($M = 1.28$).

À l'arrêt, les six émotions les plus fortement ressenties sont la colère ($M = 3.08$), la tension ($M = 3.05$), le calme ($M = 2.15$), l'étonnement ($M = 2.07$), la sérénité ($M = 2.06$) et la fatigue ($M = 2.05$). Les émotions les moins fortement ressenties sont quant à elles, la joie ($M = 1.13$), le fait d'être heureux ($M = 1.14$), la déprime ($M = 1.21$), l'excitation ($M = 1.54$), la peur ($M = 1.61$) et le fait d'être content ($M = 1.62$).

Parmi les émotions les plus fortement ressenties (cf. Tab 13), cinq sur six (calme, tension, étonnement, colère et sérénité) sont les mêmes pendant et à l'arrêt de la situation.

Quatre émotions sur six, parmi les moins fortement ressenties pendant et à l'arrêt de la situation, sont les mêmes (joie, déprime, heureux et content).

Entre pendant et à l'arrêt de la situation, l'intensité perçue pour quatre émotions diminue de façon significative (cf. Tab. 13). Il s'agit du calme ($t = 5.51, p < .001$), de l'étonnement ($t = 3.77, p < .001$), de l'inquiétude ($t = 2.46, p = .015$) et de la peur ($t = 2.65, p = .009$). À l'inverse, pour huit émotions, elle augmente de façon significative (cf. Tab. 13). Ces dernières sont, la colère ($t = -4.02, p < .001$), la satisfaction ($t = -4.45, p < .001$), la tension ($t = -3.05, p = .003$), la tristesse ($t = -4.25, p < .001$), la fatigue ($t = -3.57, p < .001$), le fait d'être content ($t = -2.59, p = .011$), la frustration ($t = -2.60, p = .011$) et l'excitation ($t = -2.37, p = .019$).

Tableau 13. Tableau des moyennes, médianes, écart-types, minimum et maximum pour les émotions pendant et à l'arrêt de la situation, t de Student, p et d pour les émotions pendant et à l'arrêt de la situation.

Émotions	Pendant				À l'arrêt				Comparaison pendant et à l'arrêt		
	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	Moyenne	Écart-type	Min.	Max.	t de Student	p	d
Calme	3.05	1.52	1	5	2.15	1.43	1	5	5.52	< .001***	0.52
Colère	2.44	1.54	1	5	3.08	1.59	1	5	-4.02	< .001***	-0.38
Content	1.28	0.86	1	5	1.62	1.29	1	5	-2.59	.011*	-0.24
Déprimé	1.17	0.76	1	5	1.21	0.76	1	5	-0.41	.685	-0.04
Ennuyé	1.60	1.14	1	5	1.64	1.20	1	5	-0.43	.667	-0.04
Étonné	2.56	1.62	1	5	2.07	1.47	1	5	3.78	< .001***	0.36
Excité	1.31	0.79	1	5	1.54	1.15	1	5	-2.38	.019*	-0.22
Fatigué	1.61	1.11	1	5	2.05	1.47	1	5	-3.58	< .001***	-0.34
Frustré	1.64	1.24	1	5	1.97	1.54	1	5	-2.60	.011*	-0.25
Heureux	1.18	0.70	1	5	1.14	0.58	1	5	0.52	.608	0.05
Inquiet	2.11	1.42	1	5	1.75	1.33	1	5	2.46	.015*	0.23
Joyeux	1.09	0.45	1	4	1.13	0.65	1	5	-0.82	.414	-0.08
Peur	1.90	1.31	1	5	1.61	1.15	1	5	2.65	.009**	0.25
Satisfait	1.17	0.63	1	5	1.71	1.27	1	5	-4.46	< .001***	-0.42
Serein	2.09	1.42	1	5	2.06	1.47	1	5	0.18	.855	0.02
Tendu	2.57	1.42	1	5	3.05	1.53	1	5	-3.05	.003**	-0.29
Triste	1.21	0.77	1	5	1.69	1.34	1	5	-4.25	< .001***	-0.40

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$; la taille d'effet correspond au d de Cohen

Attribution d'hostilité

Concernant la mesure des biais d'hostilité, il n'y a pas de différences significatives entre la mesure pendant et à l'arrêt de la situation. Ainsi, pendant et à l'arrêt de la situation, les participants tiennent autant et fortement la personne détenue responsable de la violence (pendant $M = 4.67$, $ET = 0.07$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt $M = 4.67$, $ET = 0.08$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = 0.00$, $p = 1.00$) ; ils en veulent autant à la personne détenue pour les comportements qu'elle a eus (pendant : $M = 3.57$, $ET = 0.14$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt : $M = 3.60$, $ET = 0.14$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = -0.27$, $p = .79$) ; et ils sont autant sûr.e.s que la personne détenue est hostile envers eux à l'arrêt de la situation que pendant (pendant : $M = 3.86$, $ET = 0.15$, $Min = 1$, $Max = 5$; arrêt : $M = 3.88$, $ET = 0.14$, $Min = 1$, $Max = 5$; $t = -0.32$, $p = .75$).

À l'arrêt de la situation, lorsqu'un tiers est intervenu pour y mettre un terme, les participants les tiennent faiblement responsables de la violence commise ($M = 2.17$, $ET = 1.74$, $Min = 1$, $Max = 5$). Ils indiquent leur en avoir peu voulu pour les comportements qu'elles ont eus ($M = 1.75$, $ET = 1.42$, $Min = 1$, $Max = 5$) et sont sûr.e.s que les personnes intervenant pour arrêter la situation étaient peu hostiles envers eux ($M = 1.43$, $ET = 1.14$, $Min = 1$, $Max = 5$). Notons cependant que la variabilité individuelle ($Min = 1$, $Max = 5$, sur une échelle de 1 à 5) laisse voir que dans certains cas les participants peuvent tenir pour responsable le tiers, lui en vouloir et/ou considérer qu'il était hostile à leur égard. De plus, les participants indiquent que l'intervention a modifié légèrement et positivement la relation avec ces tiers ($M = 0.31$, $ET = 1.14$, $Min = -3$, $Max = 3$, sur une échelle de -3 à +3).

7.2.2.3. Test des relations supposées dans le schéma sur la dynamique des interactions violentes en détention pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel, rapportées par les personnels

Antécédents de violence

Nous examinons ici les liens entre la présence d'antécédents de violence avec l'état interne pendant la situation, les modalités de violence, les modalités d'arrêt et l'état interne à l'arrêt.

Liens entre les antécédents de violence et l'état interne pendant la situation

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et l'état interne pendant et à l'arrêt des participants, nous avons réalisé un t de Student, comparant les antécédents de violence et les différentes mesures de l'état interne (attribution causale, BH et émotions). Les antécédents de

violence n'apparaissent pas impacter les attributions causales produites par les participants. Ainsi, qu'il y ait eu ou non par le passé des situations de violences entre les protagonistes ne génère pas de différences significatives ($p_s > .467$), les participants attribuent très fortement, dans tous les cas, pendant et à l'arrêt de la situation, la responsabilité à la personne détenue. Les antécédents de violence ne semblent pas non plus impacter significativement les biais d'hostilité attribués à la personne détenue impliquée pendant la situation ($p_s > .581$). Pendant la situation, lorsque des antécédents de violence sont présents, de façon marginalement significative, les participants relatent se sentir moins calmes ($t = 1.85, p = .067, M_{\text{sans antécédent}} = 3.27, M_{\text{avec antécédent}} = 2.73$), moins déprimés ($t = 1.70, p = .092, M_{\text{sans antécédent}} = 1.27, M_{\text{avec antécédent}} = 1.02$) et moins joyeux ($t = 1.71, p = .090, M_{\text{sans antécédent}} = 1.15, M_{\text{avec antécédent}} = 1.00$). De plus, en présence d'antécédents, les participants sont significativement moins sereins ($t = 2.51, p = .014, M_{\text{sans antécédent}} = 2.36, M_{\text{avec antécédent}} = 1.69$).

Liens entre les antécédents de violence et les modalités de violence

Le lien entre la présence ou non d'antécédents de violence et les modalités de violence produit dans la situation est testé avec un Khi2 et apparait significatif ($X^2(2) = 12.3, p = .002$). En effet, lorsque des antécédents de violence existent, la modalité de violence sera plus souvent la violence physique et verbale (79.5% des situations).

Liens entre les antécédents de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication), nous avons réalisé des khi2. Concernant l'arrêt des situations, les antécédents de violence sont significativement liés à l'arrêt grâce à l'intervention de tiers ($X^2(1) = 4.43, p = .035$). En effet, lorsque des antécédents de violence sont présents les situations prennent majoritairement fin par l'intervention (80% des situations avec antécédents). En revanche les antécédents n'impactent pas significativement la modalité d'arrêt mise en œuvre par ces derniers ($X^2(1) = 2.15, p = .143$).

Liens entre les antécédents de violence et l'état interne à l'arrêt de la situation

Pour examiner le lien entre les antécédents de violence et l'état interne à l'arrêt de la situation, nous avons réalisé un t de Student, comparant les antécédents de violence et les différentes mesures de l'état interne (BH et émotions). À l'arrêt de la situation, lorsque des antécédents de violences sont présents entre les protagonistes, de façon marginalement significative, les

participants déclarent se sentir moins contents ($t = 1.77, p = .080, M_{\text{sansantécédent}} = 1.79, M_{\text{avecantécédent}} = 1.36$), moins étonnés ($t = 1.88, p = .063, M_{\text{sansantécédent}} = 2.28, M_{\text{avecantécédent}} = 1.76$), moins heureux ($t = 1.81, p = .072, M_{\text{sansantécédent}} = 1.22, M_{\text{avecantécédent}} = 1.02$) et moins joyeux ($t = 1.80, p = .074, M_{\text{sansantécédent}} = 1.22, M_{\text{avecantécédent}} = 1.00$). Ils ont également significativement moins peur ($t = 1.92, p = .057, M_{\text{sansantécédent}} = 1.78, M_{\text{avecantécédent}} = 1.36$) que lorsqu'il n'y a pas d'antécédents de violence. Ils relèvent finalement moins d'émotions positives. Les antécédents de violence ne semblent pas impacter significativement les biais d'hostilité attribués à la personne détenue impliquée à l'arrêt de la situation ($p_s > .217$). De la même façon, les antécédents de violence n'ont pas d'effets significatifs sur les biais d'hostilité à l'encontre des tiers intervenus pour arrêter la situation ($p_s > .141$).

État interne pendant : émotions, attribution causale et biais d'hostilité

Nous examinons les liens entre l'état interne pendant la situation et les modalités de violence, les modalités d'arrêt et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH). Ainsi, nous analysons les liens entre les émotions, les attributions causales et les biais d'hostilité sur chacune des modalités.

Liens entre l'état interne pendant et les modalités de violence

Pour examiner le lien entre les modalités de violence et l'état interne des répondants, nous avons fait une ANOVA comparant les trois types de violence (verbale, physique, verbale et physique) sur les différentes mesures de l'état interne (émotions, attributions causales et biais d'hostilité). Pendant la situation, seul l'étonnement présente un lien significatif avec la modalité de violence ($F(2, 107) = 3.32, p = .040, M_{\text{verbale}} = 2.70, M_{\text{physique}} = 3.33, M_{\text{verbale et physique}} = 2.32$). Ainsi, il y a moins d'étonnement chez les participants quand la modalité de violence associe la violence verbale et la violence physique que les modalités employant uniquement la violence verbale ou uniquement la violence physique. Pendant la situation, il apparaît également que les participants attribuent moins d'hostilité de la part de la personne détenue quand la modalité de violence implique uniquement des violences physiques que lorsque des violences verbales ou des violences verbale et physique sont présentes ($F(2, 107) = 4.64, p = .012, M_{\text{verbale}} = 4.35, M_{\text{physique}} = 3.05, M_{\text{verbale et physique}} = 3.97$). Les attributions causales quant à elles ne présentent pas de lien significatif avec les modalités de violence produit dans la situation ($p_s > .244$).

Liens entre l'état interne pendant et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Afin de regarder le lien entre l'état interne et les modalités d'arrêt, nous avons fait un t de Student comparant les différentes modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication) sur les mesures de l'état interne pendant (émotions, BH et attribution causales). Les biais d'hostilité pendant la situation ne présentent pas de lien significatif avec la modalité d'arrêt avec ou sans intervention ($p_s > .137$). Les attributions causales présentent un lien marginalement significatif avec la modalité d'arrêt. En effet, lorsque les participants considèrent que la situation venait principalement d'eux, la situation prenait plus souvent fin par l'intervention d'un tiers ($t = -1.68, p = .096, M_{\text{sansintervention}} = 1.06, M_{\text{avecintervention}} = 1.22$).

Pendant la situation, seul l'étonnement présente un lien significatif avec la modalité d'arrêt par contrainte ou communication. Les résultats montrent que lorsque les participants ressentent de l'étonnement, la communication est plus employée que la contrainte ($t = -2.60, p = .011, M_{\text{contrainte}} = 2.24, M_{\text{communication}} = 3.14$). Pendant la situation, lorsque les participants considèrent que la personne détenue est hostile à leur rencontre, il apparaît de façon marginalement significative, que la communication est préférentiellement employée à la contrainte ($t = -1.72, p = .088, M_{\text{contrainte}} = 3.66, M_{\text{communication}} = 4.24$). Les attributions causales ne présentent pas de lien significatif avec la modalité d'arrêt par contrainte ou communication ($p_s > .140$).

Lien entre l'état interne pendant la situation et l'état interne à l'arrêt de la situation

Nous avons examiné le lien entre l'état interne des participants pendant et à l'arrêt par une analyse corrélationnelle des différentes mesures de l'état interne (émotion, attributions causales et BH). Les résultats indiquent que globalement l'état interne pendant est fortement relié à l'état interne à l'arrêt sur les mêmes items. Ainsi, les items identiques pour les émotions pendant et à l'arrêt ($r_s > 0.55, p < .001$), ainsi que pour les BH pendant et à l'arrêt ($r_s > 0.21, p > .028$) sont logiquement corrélés positivement et significativement entre eux.

Liens entre les émotions pendant et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

La présence de nombreux liens significatifs entre les émotions pendant et à l'arrêt de la situation apparaît dans la plupart des cas cohérente en fonction de la nature et/ou de la valence des émotions. Dans cette partie, nous faisons le choix de nous intéresser uniquement aux émotions les plus ressenties communément pendant et à l'arrêt de la situation, soit le calme, la tension, l'étonnement, la colère et la sérénité. Nous pouvons ainsi relever que le calme est isolé des

autres émotions, c'est-à-dire qu'elle n'est en lien avec aucune émotion proposée. Une hypothèse pourrait être que les participants répondraient à cet item en faisant appel à des prescriptions professionnelles pouvant impacter leurs réponses. La colère pendant covarie uniquement avec des émotions de même nature à l'arrêt, fortement avec la frustration ($r = 0.31, p < .001$) et faiblement avec la tension ($r = 0.24, p = .011$). L'étonnement pendant corrèle moyennement avec le fait d'être ennuyé à l'arrêt ($r = 0.25, p = .007$) et faiblement avec la tension ($r = 0.22, p = .022$). La sérénité pendant corrèle moyennement et positivement avec l'excitation à l'arrêt ($r = 0.27, p = .004$) et c'est la seule émotion à présenter une corrélation faiblement négative avec une autre émotion, ici la fatigue à l'arrêt ($r = -0.20, p = .037$). Enfin la tension pendant corrèle positivement et fortement avec la fatigue ($r = 0.33, p < .001$) et la frustration à l'arrêt ($r = 0.34, p < .001$) ainsi que faiblement et positivement avec la satisfaction ($r = 0.23, p = .016$), l'excitation ($r = 0.24, p = .012$) et de façon surprenante avec le fait d'être content ($r = 0.22, p = .017$). Il est également intéressant de constater que l'activation de certaines émotions pendant la situation de violence covarie positivement avec l'activation d'autres émotions à l'arrêt pouvant suggérer que des émotions positives peuvent être ressenties pendant la situation et des émotions négatives à l'arrêt ou inversement. Par exemple le fait d'être content pendant la situation covarie faiblement avec la tristesse à l'arrêt ($r = 0.20, p = .034$). De la même façon, la déprime ($r = 0.30, p = .001$), le fait d'être ennuyé ($r = 0.25, p = .008$), l'inquiétude ($r = 0.30, p = .001$) et la peur ($r = 0.25, p = .008$) pendant la situation covarient moyennement et positivement avec le fait d'être content à l'arrêt.

Les émotions ressenties par les participants pendant la situation corrèlent de façon significative, positivement et négativement, avec des biais d'hostilité à l'arrêt de la situation. En effet, plus les participants se sentent calmes pendant la situation, moins ils en veulent à la personne détenue à l'arrêt pour les violences commises ($r = -0.22, p = .019$). De la même façon, plus ils se sentent ennuyés pendant la situation, moins ils considèrent la personne détenue à l'arrêt comme hostile à leur égard ($r = -0.26, p = .007$). À l'inverse plus ils ressentent de la colère ($r = 0.31, p = .001$), de l'inquiétude ($r = 0.24, p = .010$) et de la tristesse ($r = 0.20, p = .032$) pendant la situation, plus ils en veulent à la personne détenue à l'arrêt de la situation pour les violences commises. Pareillement, plus les participants se sentent frustrés pendant la situation, plus ils considèrent à l'arrêt la personne détenue comme étant hostile à leur égard ($r = 0.25, p = .009$). Concernant les BH attribués aux tiers intervenus pour arrêter la situation, plus les participants se sentent sereins pendant la situation, moins ils considèrent les tiers comme responsables des violences commises dans la situation ($r = -0.23, p = .044$). Il apparaît également que plus les participants

se sentent tristes pendant la situation plus ils en veulent aux personnes intervenues pour arrêter la situation ($r = 0.25, p = .029$). Pareillement, plus ils sont déprimés ($r = 0.26, p = .021$), excités ($r = 0.28, p = .015$), inquiets ($r = 0.25, p = .029$) et tristes ($r = 0.28, p = .015$) plus ils considèrent les tiers comme hostile à leur égard.

Liens entre l'attribution causale et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Les attributions causales pendant la situation ne présentent aucun lien significatif avec les émotions ($r_s > 0.007, p_s > .101$) et les biais d'hostilité attribués aux tiers ($r_s > -0.26, p_s > .162$) à l'arrêt de la situation. Une seule corrélation apparaît significative entre les attributions causales pendant la situation et les BH à l'arrêt. En effet, plus les participants considèrent que la situation venait de la personne détenue, plus ils pensent qu'elle était hostile à leur égard à l'arrêt ($r = 0.20, p = .040$).

Liens entre les biais d'hostilité pendant et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Les BH pendant la situation quant à eux présentent des liens significatifs, positif et négatif, avec les émotions à l'arrêt. Ainsi, plus les personnels en veulent à la personne détenue pour les comportements qu'elle a au cours de la situation plus ils se sentent, à l'arrêt de la situation, en colère ($r = 0.56, p < .001$), frustrés ($r = 0.24, p = .011$), tendus ($r = 0.31, p < .001$), et triste ($r = 0.28, p = .003$) ; et moins ils se sentent calmes ($r = -0.23, p = .013$). De la même façon, plus les participants considèrent pendant la situation que la personne détenue est hostile à leur égard, plus ils ressentent de la fatigue ($r = 0.20, p = .039$) et de la tension ($r = 0.21, p = .026$). Les BH pendant la situation présentent également des liens significatifs et forts avec les BH présents à l'arrêt. Au cours de la situation plus les participants en veulent à la détenue pour les comportements qu'elle a eus, plus ils la considèrent, à l'arrêt, comme responsable pour les violences commises ($r = 0.24, p = .010$). Enfin, plus les participants ont la certitude que la personne détenue est hostile à leur égard pendant la situation, plus ils lui en veulent à l'arrêt de la situation ($r = 0.23, p = .015$).

Modalités de violence

Nous examinons ici les liens entre les modalités de violence (verbale, physique, verbale et physique) avec les modalités d'arrêts et l'état interne (émotions et BH) à l'arrêt de la situation.

Liens entre les modalités de violence et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Les analyses du lien entre les modalités de violence (verbale, physique, verbale et physique) et les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication), réalisé avec des Khi2, ne font pas apparaître de lien significatif entre les modalités de violence et la modalité d'arrêt avec ou sans intervention. Pour autant, un lien significatif existe entre les modalités de violence et la modalité d'arrêt par contrainte ou communication ($X^2(2) = 3.62, p = 0.164$), indiquant que lorsque de la violence physique est présente la contrainte est plus souvent employée (au moins 71,2%).

Liens entre les modalités de violence et l'état interne à l'arrêt (émotions et BH)

Les ANOVA réalisées pour mettre en lien les modalités de violence avec l'état interne des participants à l'arrêt de la situation ne présentent pas de lien significatif avec les émotions ressenties à l'arrêt de la situation ($p_s > .155$) ni avec les BH attribués aux tiers intervenus pour arrêter la situation ($p_s > .740$). Cependant, un lien marginalement significatif existe avec les BH à l'arrêt ($F(2, 107) = 2.55, p = .083, M_{verbale} = 4.22, M_{verbale\&physique} = 3.98, M_{physique} = 3.29$), puisqu'il apparaît qu'à la fin de la situation les participants attribuent moins d'hostilité de la part de la personne détenue quand la modalité de violence implique uniquement des violences physiques que quand des violences verbales ou des violences verbale et physique sont présentes.

Modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication)

Nous analysons ici, avec des t de Student, les liens entre les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention, contrainte ou communication) et l'état interne des participants à l'arrêt (émotions et BH).

Liens entre les modalités d'arrêt (avec ou sans intervention) et l'état interne à l'arrêt

Lorsqu'il n'y a pas d'intervention, les participants ressentent de manière significative ou marginalement significative à l'arrêt plus de calme ($t = 1.98, p = .050, M_{sansintervention} = 2.54, M_{avec intervention} = 1.97$), ils sont plus contents ($t = 2.16, p = .033, M_{sansintervention} = 2.00, M_{avec intervention} = 1.44$), plus heureux ($t = 2.51, p = .014, M_{sansintervention} = 1.34, M_{avec intervention} = 1.05$), plus satisfaits ($t = 1.95, p = .054, M_{sansintervention} = 2.06, M_{avec intervention} = 1.56$) et plus sereins ($t = 2.37, p = .019, M_{sansintervention} = 2.54, M_{avec intervention} = 1.84$) que lorsque la situation s'arrête par l'intervention d'un tiers. À l'inverse, lorsqu'un tiers intervient, les participants indiquent se sentir marginalement plus en colère ($t = -1.92, p = .057, M_{sansintervention} = 2.66,$

$M_{avec\ intervention} = 3.27$) et en veulent plus à la personne détenue ($t = -2.24, p = .027, M_{sansintervention} = 3.11, M_{avec\ intervention} = 3.82$) que lorsqu'il n'y a pas d'intervention pour mettre fin à la situation.

Liens entre les modalités d'arrêt (contrainte ou communication) et l'état interne à l'arrêt

Lorsque la situation prend fin par la communication, les participants ressentent, de façon marginalement significative, plus de satisfaction ($t = -1.81, p = .074, M_{contrainte} = 1.57, M_{communication} = 2.07$) et se sentent plus sereins ($t = -1.67, p = .098, M_{contrainte} = 1.95, M_{communication} = 2.48$). Ils sont également plus heureux ($t = -2.01, p = .047, M_{contrainte} = 1.08, M_{communication} = 1.34$). La contrainte ou la communication n'entretiennent pas de lien avec les biais d'hostilité présents à l'arrêt, qu'il s'agisse des BH attribués à la personne détenue ($p_s > .424$) ou aux tiers intervenus pour arrêter la situation ($p_s > .203$).

À retenir

Relation avec l'autre personne détenue impliquée avant la situation

La relation avec la personne détenue impliquée est considérée en moyenne comme neutre avant la situation de violence. Cela peut paraître surprenant dans la mesure où 40.2% des situations présentes des antécédents de violence et que, selon nos résultats, la situation de violence détaillée dans l'étude a modifié négativement la relation avec la personne détenue.

Attribution causale

La cause de la situation est principalement attribuée à la personne détenue, et plus les participants considèrent que c'est le cas, plus ils la considèrent hostile à leur égard à l'arrêt de la situation. Notons qu'à l'inverse des situations rapportées par des personnes détenues, les antécédents de violence n'ont ici pas de lien avec l'attribution causale.

Rôle des antécédents de violence

Les antécédents de violence sont liés à la modalité de violence et aux modalités d'arrêts. En effet, lorsqu'ils sont présents, il y a plus souvent de la violence verbale et physique, et la situation prend plus souvent fin par l'intervention de tiers. Des liens sont également observés entre les antécédents de violence et les émotions ressenties mais ceux-ci restent pour la plupart marginalement significatifs. Ces liens existent par exemple avec le fait de se sentir calme, de se sentir serein, ou d'avoir peur.

État interne pendant la situation (émotions et biais d'hostilité) et modalités de violence

L'état interne des agents de surveillance pendant la situation de violence semble jouer un rôle important dans la dynamique, en particulier sur l'état interne à l'arrêt. En effet, de nombreux liens sont présents entre les émotions et les BH pendant et à l'arrêt de la situation. Ainsi, les émotions pendant la situation, en particulier celles à valence négative (colère, inquiétude, tristesse, frustration, déprime, tension), sont liées aux BH (en vouloir à l'autre, le considérer hostile) à l'égard de la personne détenue et des tiers, et à certaines émotions à valence négative (frustration, tension, fatigue) et positive (satisfaction, excitation, content) présentes à l'arrêt. De la même façon, les BH à l'égard de la personne détenue (lui en vouloir, la considérer hostile) pendant la situation sont liés à l'état interne à l'arrêt de la situation ;

notamment à la présence d'émotions à valence négative (colère, frustration, tension, tristesse, fatigue) et de BH (lui en vouloir, la tenir responsable).

Concernant la modalité de violence, il apparaît qu'elle n'est pas liée aux émotions à l'arrêt mais entretient un lien avec la modalité d'arrêt. En effet, lorsque la violence physique est présente, la contrainte est plus souvent employée.

Modalités d'arrêt (avec et sans intervention, communication ou contrainte)

L'absence d'intervention de tiers dans ces situations semble avoir un effet bénéfique sur les émotions ressenties et la perception de la personne détenue à la fin de la situation. En effet, quand il n'y a pas d'intervention, il apparaît que les participants ressentent, plus d'émotion à valence positive (calme, content, heureux, serein, satisfaction) à l'arrêt. À l'inverse, lorsque des tiers interviennent, les participants ressentent plus de colère et en veulent davantage à la personne détenue à l'arrêt de la situation. Notons que les tiers sont majoritairement des surveillants, et que la maîtrise physique de la personne détenue est très largement employée.

Gestion post-situation

Globalement, la situation modifie légèrement négativement l'état psychologique des agents de surveillance. En moyenne, les participants sont plutôt satisfaits des sanctions disciplinaires et judiciaires ainsi que des mesures de protection prises à l'encontre de la personne détenue, et sont plutôt insatisfaits des mesures de protection pour eux. Les échanges après la situation avec la personne détenue et les tiers intervenus sont plutôt satisfaisants. Plus généralement, la situation est préférentiellement rediscutée avec des membres de l'administration pénitentiaire (témoins ou non), pour autant, ces discussions ne sont pas celles perçues comme les plus soutenantes. En effet, les échanges les plus soutenants ont lieu avec des « auxis » témoins, et des psychiatres/psychologues ; à l'inverse des discussions avec des intervenants extérieurs témoins et des personnes détenues qui apparaissent peu soutenantes.

Nouvelle situation

Lorsqu'une nouvelle situation a lieu, elle est principalement attribuée à la personne détenue et est considérée comme pouvant être la suite de la première situation qui n'a pas été réglée ou n'avoir rien à voir avec celle-ci.

7.2.3. Éléments sur la gestion de la violence d'après les participants

La dernière partie du questionnaire s'intéressait à la gestion de la violence et interrogeait les participants sur différentes propositions afin de savoir si, de leur point de vue, la mise en place de certaines actions en détention pourrait permettre de réduire les violences. Parmi ces actions, certaines font appel à des médiateurs, comme « former des médiateurs parmi les surveillants et les personnes détenues » ou « pouvoir solliciter un médiateur neutre et extérieur à l'administration pénitentiaire ». D'autres ciblent la mise en place d'échanges tels qu'« instaurer des temps de débriefing réguliers avec une personne extérieure à l'administration pénitentiaire, neutre et soumise au secret professionnel » ou « mettre en place des groupes de parole sur la violence (soit entre surveillants, soit entre personnes détenues, soit réunissant surveillants et personnes détenues) ». Et enfin certaines se concentrent sur la gestion comme « proposer des formations de mises en situation autour de la violence et de la gestion des conflits » ou « instaurer un protocole de prise en charge physique et psychologique systématique après une situation de violence ». De plus, les participants avaient également la possibilité de proposer des éléments qui pourraient d'après eux réduire les violences en détention.

Les résultats permettent de constater que pour les deux types de situations rapportées par les personnes détenues, l'ensemble des propositions seraient, pour la majorité des participants, intéressantes pour réduire les violences en détention. Il est également intéressant de constater que dans les deux types de situation, former des médiateurs apparaît être la proposition suscitant le plus d'intérêt (au moins 85% répondent oui) tandis qu'instaurer un protocole de prise en charge est celle qui en suscite le moins (au plus 68.4% répondent oui). De plus, les résultats mettent également en avant que dans les situations de violence entre personnes détenues, les propositions ciblant la mise en place d'échanges (groupe de parole et débriefing) (76.3% pour les deux) entraînent très légèrement plus de réponses positives que de pouvoir solliciter un médiateur (73.7%) afin de réduire les violences en détention. À l'inverse, dans les situations de violences avec un personnel, les débriefings et la formation par la mise en situation (77.5% pour les deux) génèrent très légèrement plus de réponses positives que les groupes de parole (75%) pour réduire les violences en détention. Il apparaît également que pour les deux types de situations, plusieurs participants proposent, pour réduire les violences en détention, qu'il y ait plus d'activités « *plus de sport (boxe, foot, muscu), épuiser les personnes détenues* », « *plus d'accès au sport* », « *des matchs de foot surveillants-détenus* ». Parallèlement, plusieurs

participants indiquent que dans les situations de violence entre personnes détenues, l'écoute « *apprendre à beaucoup à écouter* », le travail autour de la réinsertion « *plus de formations* », « *outils de réinsertion en détention* » et s'exprimer « *je pense que les détenus devraient pouvoir parler et réfléchir si le fait d'être violent en vaut la peine* » pourraient permettre de réduire les violences en détention. Pour les situations de violence entre une personne détenue et un personnel, plusieurs personnes détenues expliquent qu'une meilleure communication « *manque de dialogue, si les surveillants expliquaient plus les choses, beaucoup de violence pourrait être évitées* », que les professionnels soient plus formés « *une meilleure formation du personnel pénitentiaire* », et plus de respect « *il faudrait que certains surveillants soient plus respectueux avec les détenus et certains détenus devraient avoir du respect envers les surveillants et les autres détenus* » permettraient de réduire les violences en détention.

Les données concernant les personnels mettent en avant qu'à l'inverse des personnes détenues, la quasi-majorité des participants considèrent que les propositions faisant appel à des médiateurs (former ou solliciter des médiateurs) ne seraient pas intéressantes pour réduire les violences en détention (au minimum 42.9% de « non »). Ainsi, d'après les résultats, les propositions suscitant le plus de réponses positives chez les personnels sont celles ayant trait à la gestion (protocole de prise en charge et formation par la mise en situation) avec au moins 75% des participants pensant qu'elles pourraient permettre de réduire les violences. Enfin, les propositions ciblant les échanges (débriefing et groupe de parole) génèrent moins de réponses positives, même si la majorité (au moins 55.4%) considère qu'elles pourraient permettre de réduire les violences.

De plus, il apparait que pour réduire les violences en détention, plusieurs agents évoquent la formation, qu'elle soit liée à « *l'utilisation des techniques d'intervention et l'utilisation des moyens de contrainte* » ou à « *la communication non violente* », car « *la formation sur la violence et la gestion des conflits est indispensable pour que l'agent puisse gérer ce type d'incident* ». D'autres personnels indiquent également que des sanctions plus lourdes et mieux suivies inciteraient « *les protagonistes à ne pas renouveler leurs agressions* ». Pour certains, c'est la communication « *avant tout la médiation par la parole* » ou encore l'augmentation des effectifs « *plus de personnel* », « *avoir plus de personnels pour être plus à l'écoute des personnes détenues et pouvoir désamorcer les situations de tensions plus rapidement avant qu'elles ne dégénèrent* » qui permettraient de réduire les violences en détention. Enfin, d'autres personnels évoquent une harmonisation des pratiques professionnelles « *uniformisation des pratiques professionnelles afin d'éviter des différences de traitement en fonction des personnes* »

présentes » et le fait de régler rapidement les problèmes « *régler les problèmes en amont avant que ça dégénère* » afin de réduire les violences.

Notons que cette partie des résultats servira d'appui pour les préconisations proposées dans la discussion générale et ne sera pas rediscutée dans la partie suivante qui propose une discussion autour des données obtenues grâce au questionnaire pour les deux types de conflits.

7.3. Discussion des résultats

L'objectif de l'étude était de pouvoir récolter des éléments sur la dynamique des interactions violentes en détention afin de mieux en décrire certains aspects (par exemple, les émotions ressenties) et d'examiner certains liens entre les différentes étapes.

Cette étude nous conduit à constater que chacune des caractéristiques envisagées (cf. Fig 12) présente des liens avec au moins une autre caractéristique. Ainsi, pour les situations de violence entre personnes détenues et entre une personne détenue et un personnel, les antécédents de violence entretiennent des liens avec l'état mental interne (émotions et BH) pendant la situation de violence. Cet état mental interne pendant la situation est lié aux modalités d'expression de la violence (verbale, physique, verbale et physique), aux modalités d'arrêt (intervention/sans intervention, contrainte/communication) et à l'état mental interne (émotions et BH) à l'arrêt de la situation. Les modalités de violence entretiennent des liens avec les modalités d'arrêt, et les modalités d'arrêt avec l'état mental interne à l'arrêt de la situation. Les résultats recueillis semblent donc globalement soutenir la pertinence de la schématisation que nous avons envisagée (cf. figure 12). Pour autant, si pour les situations de violence entre personnes détenues, et entre une personne détenue et un personnel (rapportées par les personnes détenues et par les personnels) des liens existent entre les différentes caractéristiques de la dynamique, ceux-ci vont rarement dans le même sens. En effet, les liens semblent se différencier en fonction du type de conflit et donc de l'autre personne impliquée et/ou des tiers qui interviennent. Dans la discussion qui suit, nous présentons les constats majeurs qui ressortent de l'étude.

De manière générale, si les résultats recueillis par questionnaire ne peuvent se prétendre représentatifs de l'ensemble des situations de violence en détention, nous constatons que la plupart se déroulent en Maison d'Arrêt (MA). Au sein des MA, suivant le type de conflit, certaines différences peuvent apparaître. En effet, d'après nos résultats, les violences impliquant

une personne détenue et un personnel tendent à se dérouler principalement en coursive ou en cellule, tandis que les violences entre personnes détenues se passent majoritairement dans la cour de promenade. Ainsi, ces données peuvent laisser supposer que le régime de détention (« portes ouvertes » vs. « portes fermées ») pourrait avoir une incidence sur le lieu de commission des violences. En effet, le régime « portes fermées » restreint les relations sociales (Chauvenet et al., 2008), et les locaux communs dans lesquels les rapports de proximité sont facilités deviennent alors propices à la commission de violence (Guillonnet & Kensey, 1998).

La modalité de violence semble liée à l'évolution de la relation.

Les résultats indiquent que la perception de la relation serait négativement modifiée suivant le type de violence présent au cours de la situation, et en particulier lorsque de la violence verbale et physique sont produites. Dans les deux types de conflit (entre personnes détenues ou avec un personnel), la relation entre les protagonistes avant la situation est qualifiée comme relativement neutre. Cependant, dans les situations de violence entre personnes détenues et dans celles rapportées par les personnels, la relation, après la situation, se voit modifiée négativement. Dans la majorité de ces situations, respectivement 56.4% pour les situations de violence entre personnes détenues et 60% pour les situations de violence rapportées par les personnels, des violences verbale et physique ont été produites. À l'inverse, dans les situations de violence avec un agent rapportées par les personnes détenues, la relation ne se voit pas modifiée après la situation, et dans la majorité des cas (51.4%) seule de la violence verbale a été engagée.

La cause de la situation est principalement attribuée à l'autre personne impliquée.

Pour les deux types de conflit (entre personnes détenues ou avec un personnel), la cause des violences venait, selon les participants, très principalement de l'autre personne impliquée. Ce constat est vrai pour les personnes détenues comme pour les personnels. Cette attribution causale externe-pourrait s'expliquer par la présence d'un biais d'autocomplaisance qui consiste à attribuer ses réussites à des causes internes et ses échecs à des causes externes (Schneider et al., 1970). De plus, les situations rapportées par les personnes détenues (entre elles et avec un personnel) sont vues comme plus largement évitables (au moins 60.5%) que celles rapportées par les personnels (25.9%). Une hypothèse pourrait être que les réponses des personnels viendraient s'inscrire dans une prescription professionnelle. Ainsi, en attribuant la cause de la situation à la personne détenue, en déclarant que la situation n'était pas évitable à cause de la personne détenue, et que si elle l'était cela dépendait de personnes extérieures à la situation,

toutes les attributions produites sont externes. Cela pourrait être une façon de se protéger, tant d'un point de vue personnel que professionnel. De ce fait, si l'agent considère ne pas être la cause de la situation, et ne rien pouvoir faire pour l'éviter, il peut penser n'avoir rien engagé personnellement ou professionnellement pour générer une situation de violence, que de facto il subit.

Les antécédents de violence entretiennent des liens avec l'état mental interne.

Les données semblent indiquer que si les antécédents de violence entre les personnes impliquées sont bien en relation avec l'état mental interne des participants, des variations existent en fonction de l'autre personne impliquée (personne détenue ou personnel).

Dans les situations de violence entre une personne détenue et un agent, lorsque des antécédents sont présents les personnes détenues ressentent globalement plus d'émotions à valence négative (marginale plus inquiétude, tension, tristesse) pendant la situation et à l'arrêt (colère, déprime, tristesse, peur, (marginale) fatigue). De leur côté, les personnels éprouvent principalement moins d'émotions à valence positive (sérénité, marginalement moins de calme, de joie) pendant la situation et à l'arrêt (marginale moins content, étonné, heureux, joie).

Dans les situations entre personnes détenues, lorsque des antécédents de violence sont présents, les personnes détenues ressentent pendant la situation plus d'émotions à valence négative (frustration et marginalement de la colère) et éprouvent, à l'arrêt, marginalement moins de fatigue et tiennent plus les tiers responsables de la violence commise.

Il est intéressant de constater que seules les situations de violence entre personnes détenues indiquent des liens entre antécédents de violence et BH à l'égard des tiers car ce sont également les seules situations dans lesquels les participants considèrent que la relation avec les tiers a été modifiée négativement. Cela peut paraître surprenant dans la mesure où les tiers sont majoritairement des membres de l'endogroupe, mais il est possible de supposer que leur intervention viendrait contrarier le participant qui, par exemple, pourrait penser que sa crédibilité auprès des autres personnes détenues est entachée.

De plus, les données semblent indiquer que les antécédents de violence entretiennent des liens indirects avec l'état interne des personnes détenues à travers les attributions causales. En effet, dans les situations rapportées par les personnes détenues, lorsque des antécédents de violence sont présents, l'attribution de causalité est plus souvent liée aux deux personnes impliquées. Ainsi, dans les situations de violence entre personnes détenues, plus l'attribution causale est interne, plus des émotions à valence positive (excitation, joie, satisfaction, heureux) sont

ressenties à l'arrêt. Dans celles avec un agent, plus l'attribution causale est partagée, plus les personnes détenues éprouvent, à l'arrêt, des émotions à valence négative (ennui, tension) et des BH (tenir responsable, en vouloir) à l'égard des tiers.

Seules les situations de violence rapportées par les personnels présentent des liens entre les antécédents de violence et les modalités de violence et d'arrêt.

Les résultats montrent que lorsque des antécédents sont présents dans les situations de violence rapportées par les personnels, il y a plus souvent de la violence verbale et physique pendant la situation et un arrêt grâce à l'intervention de tiers. Deux hypothèses non exclusives pourraient permettre d'éclairer ces résultats. Il est en effet possible de supposer que les tiers - qui, pour ces situations, sont, dans la plupart des cas des surveillants - pourraient avoir connaissance des antécédents de violence et interviendraient plus rapidement qu'en leur absence. Une autre explication possible est que dans le cas où des antécédents de violence sont présents, la situation tendrait plus rapidement à escalader de la violence verbale à la violence physique, déclenchant une intervention.

Un éveil émotionnel est présent tout au long de la situation de violence

Globalement, les données nous enseignent qu'un éveil émotionnel est présent tout au long de la situation de violence et que certaines émotions sont communes aux participants (personnes détenues et personnels) tant par leur type que par leur intensité.

Ainsi, parmi les 6 émotions les plus et les moins ressenties pendant et à l'arrêt des situations, certaines sont partagées dans les deux types de conflit. En effet, les personnes détenues et les personnels ressentent plus d'étonnement et sont moins contents et satisfaits pendant la situation. Ils sont communément plus sereins et ont moins peur à l'arrêt. Enfin, pendant et à l'arrêt des situations, ils ressentent plus de colère et de tension, et sont moins heureux, joyeux et déprimés. De plus, les variations de l'éveil émotionnel, présentes chez les personnes détenues et les personnels, laissent supposer que divers événements et éléments au cours et à l'arrêt des situations de violence influencent l'état émotionnel des participants. Les données montrent qu'à l'arrêt des situations de violence, les personnes détenues présentent une augmentation d'émotions en majorité à valence positive (calme, content, satisfaction) et de la fatigue, ainsi qu'une diminution d'émotions à valence négative (colère, frustration) et de l'étonnement. Les personnels, eux, éprouvent à l'arrêt de la situation, une augmentation d'émotions à valence négative (colère, fatigue, frustration, tension, tristesse) et positive (satisfaction, content, excitation), et une diminution d'émotions à valence négative (inquiétude, peur) et positive

(calme, étonnement). Ces résultats suggèrent la présence d'états émotionnels changeant et fortement ambivalents quant à la valence des émotions éveillées chez les protagonistes.

Plusieurs éléments pourraient expliquer ces résultats. Par exemple, la diminution d'émotions à valence négative tant chez les personnes détenues que chez les personnels pourrait indiquer qu'ils ne craignent pas que la violence escalade et donc coïncide avec l'augmentation de la satisfaction et le fait d'être content.

Il est également possible de supposer que chez les agents, la diminution de la peur et de l'inquiétude à l'arrêt de la situation et l'augmentation de la colère et de la frustration pourraient être en lien avec la tendance comportementale de fuite. En effet, lorsque de la peur est présente, la tendance est à la fuite plutôt qu'au combat (Berkowitz, 1983). Lorsque celle-ci est empêchée, ce qui peut être le cas dans les situations rapportées, des comportements violents peuvent être adoptés pour arrêter la situation (Miller, 1941), générant ainsi de la colère, de la frustration, de la tension, de l'excitation et de la tristesse chez les agents.

Une autre hypothèse pourrait être que les personnels se positionnant dans la grande majorité des cas comme victime, ils seraient surpris pendant la situation par le comportement de la personne détenue et se retrouveraient dans une forme de sidération. La violence ferait ainsi irruption de manière impromptue (Corre et al., 2006), ne permettant pas aux agents de l'anticiper. De ce fait, ils seraient dans un état d'alerte au cours de la situation, et ne réaliseraient pleinement ce qu'il s'est passé qu'à l'arrêt. Ainsi, cela pourrait expliquer la diminution du calme, de la peur, de l'inquiétude et de l'étonnement à la fin de la situation, et l'augmentation de la colère, de la frustration et de la tension.

Enfin, les émotions rapportées par les personnels pendant la situation semblent plutôt contradictoires, voire surprenantes. Le calme et la sérénité sont largement mis en avant malgré une diminution des émotions agréables et une augmentation des émotions désagréables à l'arrêt. Il serait alors possible de supposer que ces derniers feraient appel à des prescriptions professionnelles. Ainsi, en raison des codes existants, et notamment du fait qu'ils doivent éviter de perdre leur calme pour la prévention et la gestion des violences, associé au contexte dans lequel ils répondent au questionnaire (lieu de travail), une autre réponse que le fait de se sentir calme pendant la situation serait rendue presque impossible.

L'état mental interne joue un rôle majeur dans la dynamique des interactions violentes.

Les résultats semblent indiquer une influence mutuelle importante des émotions et des BH comme le présupposent plusieurs auteurs (Lemerise & Arsenio, 2000 ; Smeijers et al., 2019),

et ainsi attester de la prépondérance du rôle de l'état mental interne dans la dynamique des situations de violence en détention. En effet, pour les deux types de conflits, les émotions et les BH pendant la situation entretiennent des liens avec les émotions et les BH à l'arrêt.

Dans la plupart des cas, les liens entre l'état interne pendant et à l'arrêt de la situation apparaissent cohérents. Par exemple, plus des émotions à valence négative (e.g. peur, colère) (Russell, 1980) sont présentes pendant la situation, plus il y a, à l'arrêt de la situation, des émotions à valence négative (e. g. frustration, tristesse) (Russell, 1980) et des BH (e. g. tenir pour responsable) à l'égard de l'autre personne impliquée et des tiers. De la même façon, pendant la situation, plus des BH à l'égard de l'autre personne impliquée (e.g. en vouloir) sont présents, plus il y a, des BH (e.g. considérer hostile) à son égard et des émotions à valence négative (e.g. tension, fatigue) (Russell, 1980) à l'arrêt.

Pour autant, d'autres données sont plus surprenantes. En effet, dans les situations de violence entre personnes détenues et dans celles rapportées par les personnels, il est étonnant de constater que plus des émotions à valence positive (content, heureux, joie, satisfaction, excitation) (Russell, 1980) sont présentes pendant la situation, plus il y a des BH à l'égard des tiers (tenir pour responsable, en vouloir, considérer hostile) à l'arrêt. Une hypothèse explicative pourrait être que dans certains cas, l'intervention de tiers apparaîtrait inopportune au participant - par exemple s'ils pensaient réussir à se sortir seul de la situation - et l'intervention viendrait les contrarier.

De plus, dans les situations de violence rapportées par les personnels, il est surprenant de constater que plus la tension est présente pendant la situation, plus les participants ressentent à l'arrêt, des émotions à valence négative (fatigue, frustration) (Russell, 1980), mais aussi à valence positive (satisfaction, excitation, content) (Russell, 1980). Une hypothèse pourrait être que lorsque les personnels ressentent de la tension pendant la situation, celle-ci pourrait être liée au caractère potentiellement imprévisible (Chauvenet et al., 2008), de la situation. De ce fait, à l'arrêt, les personnels pourraient ressentir plus de satisfaction, d'excitation et de contentement liés aux comportements qu'ils auraient adoptés (ne pas produire de violence, gérer seul l'arrêt, etc.) ainsi que de la fatigue et de la frustration de s'être retrouvé impliqué dans une situation de violence, qu'ils n'avaient peut-être pas anticipée.

L'état mental interne pendant la situation entretient des liens avec les modalités de violence.

L'état mental interne pendant la situation semble être différemment mobilisé en fonction du type de violence et de la situation dans laquelle cette violence prend place.

En effet, les résultats montrent que lorsque de la violence physique est produite entre personnes détenues, il y a moins d'émotions à valence négative (tension, tristesse, (marginale) fatigue) (Russell, 1980). Tandis que dans les situations de violence physique entre une personne détenue et un personnel, les personnes détenues présentent, pendant la situation, plus d'émotions à valence positive (joie, heureux et marginalement content) (Russell, 1980) et moins de BH (en vouloir, responsable). Les personnels eux considèrent la personne détenue comme plus hostile pendant la situation.

De plus, les résultats mettent également en évidence que dans les situations de violence verbale et physique entre personnes détenues il y a moins de frustration pendant la situation et marginalement moins d'étonnement. De la même façon, pendant les situations de violences verbale et physique avec une personne détenue, les personnels éprouvent moins d'étonnement. Une hypothèse pour expliquer ces éléments pourrait être que lorsque de la violence verbale et physique sont présentes, la possibilité de voir la situation escalader et de pouvoir répondre aux comportements violents de l'autre personne impliquée tendrait à réduire certaines émotions.

Enfin, le fait que, dans les situations de violence entre personnes détenues, il y ait plus de déprime lors de violence verbale et moins de tension, de tristesse et de fatigue lors de violence physique laisserait supposer que dans le cas de violence uniquement verbale, les participants ne pourraient pas exposer auprès des pairs témoins une image permettant de créer ou conserver une réputation.

Les modalités de violence et d'arrêt entretiennent des liens avec l'état interne.

Les résultats mettent en évidence qu'en fonction de la modalité de violence et de la modalité d'arrêt, l'état mental interne de personnes détenues est différemment mobilisé à la fin de la situation de violence.

En effet, lorsque les situations de violence physique avec un agent prennent fin par la contrainte, les personnes détenues présentent à l'arrêt, plus de joie, marginalement moins de sérénité et considèrent marginalement les tiers comme plus hostiles. Si ces résultats peuvent apparaître surprenants, une hypothèse explicative pourrait être que l'utilisation de la contrainte et l'intervention de tiers tendraient à générer chez la personne détenue l'idée qu'elle avait « le dessus » sur l'agent impliqué, renforçant son estime et son image auprès des autres.

Il apparaît également que dans les situations de violence verbale et physique avec un agent, les personnes détenues en veulent plus au tiers - qui sont surtout des surveillants - et les tiennent marginalement plus responsables des violences commises. Ces résultats laissent supposer que

les personnes détenues considéreraient que les tiers ne sont pas intervenus assez rapidement pour arrêter la situation et qu'ils l'auraient laissé escalader en violence physique.

La modalité d'arrêt apparaît être en miroir avec la modalité de violence.

Les données nous enseignent que pour les deux types de conflit lorsque la violence est uniquement verbale, la communication est plus souvent employée tandis que la contrainte est plus utilisée lorsque la violence est uniquement physique. Notons que les résultats nous apprennent également que la modalité de violence n'entretient aucun lien avec l'intervention des tiers pour stopper la situation. Cet élément, plutôt surprenant et peu attendu, pourrait être dû à une limite de la recherche, sur laquelle nous revenons ultérieurement, n'ayant pas permis un degré de précision suffisant dans la mesure de la modalité de violence. Pour autant,

L'intervention des tiers ne semble pas apaiser les participants.

Quand des tiers interviennent, la présence de BH et d'émotion à valence négative semble indiquer que les participants ne sont pas apaisés.

Les résultats montrent effectivement que dans les situations de violence entre personnes détenues, il y a plus de BH (en vouloir, considérer hostile) quand des tiers interviennent qu'en l'absence d'intervention. De la même façon, dans les situations de violence entre une personne détenue et un personnel, lorsque la situation prend fin par l'intervention de tiers, qui sont généralement des personnels, les personnes détenues ressentent marginalement plus de frustration, d'inquiétude et de sérénité. Les personnels, eux, éprouvent à l'arrêt de la situation, marginalement plus de colère et de BH (en vouloir) lorsque des tiers interviennent tandis qu'ils ressentent plus d'émotions à valence positive (calme, content, serein et marginalement satisfait) (Russell, 1980) en l'absence d'intervention.

Ainsi, il est possible de supposer que dans le cas où des tiers interviennent cela pourrait remettre en cause l'autorité des personnels vis-à-vis des personnes détenues, en particulier auprès des témoins, générant plus de colère et de BH. À l'inverse, il semblerait qu'en l'absence d'intervention ils pourraient se sentir plus apaisés d'avoir réussi à clore l'incident, et ainsi gagner de l'assurance professionnelle.

L'emploi de la communication pour mettre un terme à la situation serait plus favorable sur le plan émotionnel que la contrainte.

L'arrêt des situations par la communication tendrait à favoriser un état émotionnel à valence positive tandis que l'emploi de la contrainte semble faciliter la survenue d'état émotionnel à valence négative. Ce constat est vrai pour les personnes détenues comme pour les personnels. Effectivement, les résultats montrent que lorsque la communication est utilisée, les participants présentent, à l'arrêt, plus d'émotions à valence positive (calme, conte, satisfait, serein, heureux) (Russell, 1980) qu'à valence négative (déprime) (Russell, 1980). À l'inverse, l'emploi de la contrainte tendrait à augmenter à l'arrêt, la présence d'émotions à valence négative (colère, tension) (Russell, 1980) ainsi que l'excitation. Notons d'ailleurs que l'excitation à l'arrêt entretient des liens avec la tension, la colère et la frustration pendant la situation.

De plus, les résultats permettent également de postuler qu'en plus de la modalité d'arrêt (contrainte/communication) la personne qui la met en œuvre (personne détenue/personnel) impacterait l'état mental interne. En effet, chez les personnes détenues, lorsque la communication est employée, elle entraîne à l'arrêt des situations de violence entre personnes détenues plus d'émotion à valence négative (déprime) (Russell, 1980) et plus d'émotions à valence positive (calme, content, satisfait) (Russell, 1980) dans les situations avec un agent. De la même façon, la contrainte entraîne, à l'arrêt, plus d'émotion à valence positive (excitation) (Russell, 1980) dans les situations entre personnes détenues et plus d'émotions à valence négative (colère, tension) (Russell, 1980) dans celles avec un agent.

Il existe une différence dans le traitement des sanctions en fonction du type de situation.

Les données semblent indiquer qu'une différence dans le traitement disciplinaire et judiciaire est présente entre les différents types de conflit.

Les résultats mettent en avant que dans la majorité des situations de violence entre personnes détenues aucune sanction disciplinaire n'est prise alors que l'administration pénitentiaire a connaissance de ces dernières dans plus de la moitié des cas. À l'inverse des situations de violence entre une personne détenue et un personnel pour lesquelles la personne détenue écope dans la quasi-totalité des cas d'une sanction de quartier disciplinaire (QD) ferme et/ou avec sursis. Les données pointent également que dans les situations de violence impliquant une personne détenue et un personnel, quasiment aucune ne conduit à une remise en cause

professionnelle de l'agent⁸⁹. Les résultats montrent que d'une manière générale les personnes détenues sont plutôt insatisfaites des sanctions disciplinaires prises à leur encontre tandis que les personnels en sont plutôt satisfaits.

Les éléments recueillis nous apprennent également que la majorité des situations de violence rapportées par les personnes détenues ne font pas l'objet d'un dépôt de plainte. À nouveau, c'est l'inverse dans les situations de violence rapportées par les personnels où quasiment la moitié font l'objet d'un dépôt de plainte du participant et/ou de l'administration pénitentiaire à l'encontre de la personne détenue. Notons que plus de la moitié des situations ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte sont l'objet de sanctions judiciaires (dommages et intérêts à verser à l'agent et/ou d'une peine de prison ferme). Les personnels sont alors satisfaits des sanctions judiciaires prises envers la personne détenue.

Enfin, les données nous enseignent que l'ensemble des situations font peu l'objet de mesures de protection, laissant l'auteur et la victime en contact après la situation dans plus de la moitié des situations collectées pour ce recueil. Lorsque des mesures de protection sont mises en place, les personnes détenues sont plutôt satisfaites de celles les concernant et concernant l'autre personne détenue, mais plutôt insatisfaites de celles mises en place pour les agents. De la même façon, les agents sont plutôt satisfaits des mesures de protection prises pour les personnes détenues impliquées et plutôt insatisfaits de celles les concernant.

Ainsi, les résultats recueillis laissent supposer que les situations de violences impliquant des agents feraient plus systématiquement l'objet d'une gestion institutionnelle par la sanction en post-situationnel apportant, d'une manière générale, plus de satisfaction aux personnels qu'aux personnes détenues. Une hypothèse explicative à ce résultat pourrait être que dans les situations de violence entre personnes détenues, le fait qu'elles se déroulent majoritairement en cours de promenade rend complexes l'identification des auteurs et la mise en place d'éventuelles sanctions à leur encontre (CGLPL, 2020). Associée au faible nombre de dépôts de plainte possiblement dû à la crainte des représailles (CGLPL, 2020) ou à la non-dénonciation par respect des codes de la détention (Kellar & Wang, 2005 ; Rostaing, 2010), les sanctions judiciaires (Rostaing, 2010) seraient rendues quasiment impossibles. Notons que cette hypothèse n'est pas sans rappeler des éléments décrits au chapitre 1 autour de l'existence d'un chiffre noir des violences en détention.

⁸⁹ Pour rappel, dans ces situations, les personnels auraient adopté des comportements considérés violents verbalement dans 65% des situations rapportées par une personne détenue, et dans 6.3% des situations rapportées par un personnel ; ainsi que des comportements considérés violents physiquement dans 40% des situations rapportées par une personne détenue, et dans 8% des situations rapportées par un personnel.

La quasi-totalité des échanges après-coup autour de la situation de violence apparaissent soutenant.

Les différents échanges engagés après-coup avec l'autre personne impliquée, les témoins, les tiers et d'autres personnes sont dans la majorité des cas perçus comme soutenant.

En effet, pour l'ensemble des types de conflits, les discussions engagées après la situation avec l'autre personne impliquée et les tiers sont plutôt satisfaisantes.

Les situations de violence rapportées par des personnes détenues sont préférentiellement rediscutées avec des pairs ou l'entourage extérieur, donnant lieu à des échanges perçus comme relativement soutenant. À l'inverse, les discussions avec les surveillants et les chefs (témoins ou non) apparaissent moins soutenant, mais tout de même positives dans les situations impliquant un agent.

Dans les situations de violence rapportées par les personnels, la situation est préférentiellement rediscutée avec des membres de l'administration pénitentiaire (témoins ou non), mais les échanges perçus comme les plus soutenant sont ceux avec des « auxis » témoins, et des psychiatres/psychologues. Les conversations qui apparaissent peu soutenant sont celles avec des intervenants extérieurs témoins et des personnes détenues.

Si ces éléments sont dans l'ensemble assez attendus, le fait que les échanges des personnels avec des membres de l'administration pénitentiaire, témoins ou non, ne soient pas perçus comme les plus soutenant interroge. Une hypothèse explicative pourrait être que les pairs, avec qui l'échange a lieu, tendraient à mettre de la distance avec la situation vécue par le collègue. Cela permettrait de se différencier de ce dernier sur un plan individuel et ainsi produire une attribution causale interne qui estomperait d'éventuelles similitudes afin de se préserver d'un sentiment de vulnérabilité (Gyekye, 2010). Notons également que si dans la plupart des cas les personnes détenues trouvent du soutien auprès d'autres personnes détenues et de leur entourage extérieur (famille, ami.e.s, relations), il est possible de supposer que certaines, plus vulnérables, en raison par exemple du motif de leur incarcération, et/ou isolées (sans lien avec l'extérieur) se retrouveraient en difficulté, renforçant des fragilités existantes.

Lorsqu'une nouvelle situation de violence s'est déroulée entre les mêmes personnes, la cause est principalement attribuée à l'autre personne impliquée.

Dans les situations de violence entre personnes détenues, la nouvelle situation est très fortement considérée comme la suite de la première qui n'a pas été réglée. Une hypothèse explicative pourrait être que l'utilisation de la violence comme moyen de rétablir un statut social (Chamayou, 2012), de défendre son honneur (Lacambre & Courtet, 2012) ou de se créer une

réputation auprès des autres personnes détenues (Ellis, 1984 ; Lacambre & Courtet, 2012), additionnées au faible nombre de sanctions (disciplinaire et judiciaire) pour ce type de situation pourrait faciliter la survenue d'une nouvelle situation de violence qui n'aurait pas été réglée. Une autre explication possible est que l'inexistence de moyen de gestion en dehors des sanctions, pourrait tendre à ce que le problème se cristallise et évolue vers une problématique relationnelle entre les deux personnes détenues.

Pour les situations de violence impliquant les personnels et les personnes détenues, les nouvelles situations peuvent être considérées tantôt comme la suite de la première situation qui n'a pas été réglée, tantôt comme n'ayant rien à voir avec celle-ci. Plusieurs hypothèses peuvent être proposées. En effet, le fait qu'elles puissent être la suite de la situation précédente pourrait laisser supposer qu'un problème relationnel existe entre les deux individus et qu'il n'a pas été réglé. Dans ce cas, cela pourrait sous-entendre qu'une gestion par la sanction ne serait pas suffisante pour résoudre le conflit. À l'inverse, lorsque les nouvelles situations ne sont pas liées à la précédente, il est possible d'imaginer qu'il s'agirait d'un éventuel transfert de la violence sur un agent tiers. Cela pourrait être la conséquence de problèmes non réglés auxquels les autres agents n'auraient pas répondu (Chauvenet et al., 2008). Dans ce cas, il est possible de penser que l'agent ne serait pas visé personnellement, mais en raison de ce qu'il représente, c'est-à-dire l'institution (Chauvenet et al., 2008). Enfin, cet élément laisse aussi supposer qu'un éventuellement manque de communication serait présent entre les agents, les équipes et avec les supérieurs hiérarchiques, questionnant alors la gestion qui est faite de la remontée et de la transmission d'informations, et le manque d'espace d'élaboration autour de ces situations.

7.4. Conclusion générale du chapitre 7

Ce recueil, comme les deux précédents par observation et par entretien, présente certaines limites. La première limite est liée à l'outil et au degré de précision de certains items. Comme exposé lors de la présentation du questionnaire, certaines questions ont nécessité des ajustements afin d'être validées par la DAP. Cela a pu modifier le degré de précision initialement pensé, conduisant à ce que certains liens, pourtant attendus, n'apparaissent pas. C'est notamment le cas des modalités de violence qui au lieu d'interroger le participant sur « les violences verbales » et « les violences physiques », questionne « un comportement verbal que vous considérez violent » et « un comportement physique que vous considérez violent ».

Une deuxième limite réside dans les méthodes de recueil employées qui sont différentes pour les personnes détenues et pour les personnels. Cette limite a d'ailleurs pu conduire à ce que chacune des méthodes employées présente elle aussi des limites spécifiques. Ainsi, une troisième limite tient, pour les personnels, dans le lieu de passation. Ces derniers ayant répondu au questionnaire en ligne sur leur temps de travail et donc sur des ordinateurs appartenant à l'administration, cela a pu éventuellement conduire à ce que certaines réponses correspondent plus à des prescriptions professionnelles qu'à des ressentis individuels. Notons également que cette limite pourrait expliquer le peu de situations dans lesquelles les personnels indiquent avoir adopté un comportement verbal ou physique qu'ils considèrent violent, comparativement au recueil par entretien. La quatrième limite concerne les personnes détenues qui, ayant majoritairement répondu aux questionnaires en notre présence, présentent éventuellement des biais de désirabilité dans leurs réponses. Enfin, une cinquième limite concerne la non-homogénéité du nombre de situations recueillies puisque 112 situations ont été recueillies pour les personnels et 80 pour les personnes détenues. De plus, si pour les personnels chaque situation concerne un agent différent, ce n'est pas le cas pour les personnes détenues qui ont pu parfois répondre au questionnaire pour plusieurs situations, pouvant éventuellement générer des réponses proches en termes de ressentis.

Malgré la présence de ces limites, des résultats intéressants ont pu émerger. S'il convient de rester prudent sur l'existence de liens de causalité dans la mesure où les relations observées sont corrélationnelles, il semble tout de même apparaître que l'état interne pendant et à l'arrêt joue un rôle majeur dans la dynamique de la situation. Cela apparaît particulièrement pertinent à prendre en compte pour la gestion des situations qui pourrait ainsi nécessiter des aménagements et ajustements particuliers suivant la situation, les personnes qu'elles impliquent et les tiers qui interviennent, ainsi qu'une prise en compte plus importante de l'état mental interne des personnes impliquées dans ces situations. Fort de ces différents constats, et des données présentées dans les deux précédentes parties, le chapitre suivant s'attèle à proposer une discussion générale sur l'ensemble des résultats présentés au cours de ce travail.

Chapitre 8.

Discussion générale de la thèse

L'objectif général de cette thèse était d'étudier les processus à l'œuvre dans les interactions violentes en détention à travers deux axes empiriques. Plus spécifiquement, il s'agissait d'identifier les dynamiques en jeu dans les différents types de situations de violence interpersonnelle en détention, à savoir les situations de violence entre personnes détenues, et entre personnes détenues et personnels de surveillance, et d'identifier les types de régulation permettant l'arrêt des situations de violence.

8.1. Vue d'ensemble

Cette recherche a pu démontrer à travers la littérature internationale mobilisée que la question de la violence en détention est un phénomène complexe et multifactoriel. S'inscrivant dans le cadre pénitentiaire français, la thèse a pu mettre en avant que la situation actuelle des établissements pénitentiaires nationaux est marquée par une surpopulation devenue endémique, en particulier dans les Maisons d'Arrêt pour hommes. Cette situation, loin d'être sans conséquences, pousse l'administration pénitentiaire à chercher et proposer des solutions pour prévenir et gérer les violences en détention. Désireuse de résoudre, ou tout du moins d'atténuer la problématique des violences, l'administration s'est tournée vers deux grands axes d'action. Ils visent d'un côté à « désengager » les personnes détenues de leur violence, et d'un autre à investir davantage les agents dans la gestion des situations individuelles des usagers, à travers notamment l'évolution de leurs missions et le développement de la sécurité dynamique. Parallèlement, une requalification des fautes disciplinaires a été engagée permettant désormais de sanctionner de 30 jours de quartier disciplinaire les personnes détenues commettant des violences verbales et/ou physiques. Pour autant, comme nous l'avons vu, les sanctions disciplinaires concernant les personnels commettant des violences n'ont pas été revues et continuent d'être extrêmement rares et dépendantes d'une décision judiciaire, statuant généralement sur un non-lieu. Aussi, cette re-connaissance partielle des situations de violence en détention ne concerne pas uniquement les situations de violence produites par des agents puisque la recherche a également mis en exergue l'existence d'un chiffre noir des violences en

détention pour les situations de violence entre personnes détenues et d'une personne détenue sur un personnel. Parfois sous-tendu par la non-dénonciation, la peur des représailles, un défaut de surveillance ou encore la forte présence d'un esprit de corps (CGLPL, 2017, 2020 ; Chauvenet, et al., 2018 ; OIP, 2019), ce chiffre noir peut également prendre racine dans les faibles sanctions mises en place (CGLPL, 2020). Regrettablement, une telle défaillance dans la connaissance des situations de violence en détention ne peut permettre une gestion effective et efficiente de ces dernières, car leur compréhension n'en reste que parcellaire.

De plus, ce chiffre noir peut impacter les recherches sur la violence en détention à partir du moment où celles-ci se basent sur les données d'archives, les dossiers pénitentiaires, ou encore les comptes-rendus d'incident. De ce fait, comme l'expliquent Abbiati et al. (2018), si les registres officiels apparaissent plus fiables pour les cas de violences « graves », les violences « mineurs » sont largement sous-estimées, du moins si on se réfère à ce qui est acceptable en dehors du contexte pénitentiaire. Autrement dit, les recherches s'appuyant sur ce type de données laissent passer les situations constituant généralement le chiffre noir des violences en détention, entretenant une vision fragmentaire puisque seule la version administrative est analysée. En outre, l'absence de consensus, relevé par McGuire (2018), sur la définition de la violence viendrait également fragiliser la fiabilité de ces bases de données en engendrant une variabilité et une sous-déclaration des situations de violence. À cela s'ajoute le fait que la violence en détention fait très peu l'objet de recherches françaises, conduisant à ce que la majorité des connaissances acquises sur le sujet soit dépendantes du contexte nord-américain. Cela peut entraîner une limite dans la compréhension du phénomène en raison des différences entre les pays et de l'interprétation des résultats pour des applications possibles (McGuire, 2018). Pour autant, les recherches, tant françaises que nord-américaines, ont pu mettre en évidence un certain nombre de facteurs influençant la violence en détention et se référant à différents niveaux d'analyse. Ainsi, elle peut être impactée par des facteurs relatifs à la privation de liberté et à ses effets, à l'établissement, ou à l'organisation et/ou la gestion des personnes prises en charge, tout autant qu'à des facteurs individuels statiques et dynamiques, ou relationnels entre personnes détenues et avec les personnels de surveillance. De plus, si pour Woolredge (2020) il est nécessaire de dépasser les théories de la privation et de l'importation en appréhendant plus largement qu'avec un ou deux facteurs ces situations de violence, il ressort également que la majorité des recherches se focalisent sur les violences commises par des personnes détenues et sur l'identification de facteurs individuels statiques prédictifs de violence. Ainsi, peu d'études qualitatives explorent les caractéristiques de la dynamique des

violences en détention (McGuire, 2018), négligeant les variables psychologiques et proximales jouant un rôle dans le déclenchement des comportements.

Étudier ces processus en jeu dans les situations de violence en détention apparaissait donc nécessaire afin de contribuer à la compréhension de ce phénomène. Pour autant, ce dernier étant complexe et mobilisant de nombreux processus cognitifs et émotionnels, la mise en place d'une analyse des violences en détention à travers une approche proximale nécessitait d'explorer les théories sur l'agression. Parmi celles-ci, le Modèle Général de l'Aggression (MGA) d'Anderson et Bushman (2002) semblait s'imposer comme le modèle permettant de saisir les processus à l'œuvre au cours d'une interaction violente. D'après ce dernier, la dynamique d'une interaction violente prend forme lors d'une rencontre sociale où l'individu et la situation se voient influencés par la personnalité de l'individu et par le contexte. Les facteurs liés à la personne et à la situation, constituant « des entrées », impactent alors l'état interne de l'individu constitué des affects, des cognitions et des excitations. Les cognitions peuvent se voir influencer à travers les pensées hostiles et les biais d'hostilité (BH), les affects par les émotions comme par exemple celles à valence négative/déplaisante et activation forte (Russell, 1980) et les excitations par les variations d'intensité. L'état interne, alors influencé par les entrées conduirait à une action impulsive ou réfléchie amenant l'individu à produire ou non un comportement violent. Autrement dit, le MGA, en prenant en compte l'individu et son contexte au moment de l'interaction, et l'influence, tant dispositionnelles que contextuelles, de l'état interne et donc des émotions et des BH, apparaissait pertinent pour analyser l'aspect dynamique des situations de violence en détention. Il permettait ainsi de mettre à l'épreuve notre hypothèse selon laquelle, lors d'une relation interpersonnelle violente en détention, le comportement ou l'interprétation qui est faite du comportement d'un des deux protagonistes modifie l'état interne du second en déclenchant des émotions et des attributions d'hostilité qui induisent une réaction comportementale violente pouvant prendre fin par l'intervention d'un tiers, ou par un changement dans l'état interne de l'un des protagonistes.

8.2. Limites de la recherche

Afin de mener à bien l'analyse de la dynamique des situations de violences en détention grâce à une approche proximale, la thèse était articulée autour de trois axes méthodologiques qui présentaient certains obstacles. La première limite rencontrée dans cette étude est le terrain de

recherche. En effet, les différents recueils de données constituant le matériel de cette thèse ont nécessité un certain nombre de démarches grandement facilitées par le soutien de l'Énap. Pour autant, de façon plus générale, la recherche en détention peut s'avérer parfois complexe pour différentes raisons. Si nous avons eu la chance d'être accueillis dans la quasi-totalité des établissements où nous avons fait une demande, l'institution peut rester craintive à autoriser un recueil de données sur certaines thématiques, en particulier lorsque celui-ci interroge les agents sur d'éventuels comportements répréhensibles, et peut exiger un droit de regard et des modifications sur le matériel de recueil du chercheur. Cette première difficulté peut interroger quant à l'intégrité d'une recherche au sein de l'administration pénitentiaire, dans la mesure où cela peut conduire le chercheur et son travail à ne plus se situer dans une neutralité optimale. De plus, le terrain étant constitué de nombreuses contraintes sécuritaires et organisationnelles, tant en amont du recueil qu'au moment de celui-ci, la recherche peut se voir allonger de plusieurs mois le temps que les démarches se mettent en place. Il apparaît également qu'une fois sur place, l'assurance d'un recueil complet n'est jamais assurée, généralement en raison de la multiplicité d'imprévus liée à la détention (contraintes horaires, limite des temps de passation, refus de la population, blocage des mouvements, etc.) et nécessite souvent pour le chercheur, de revoir son organisation et/ou de reconsidérer certains de ses objectifs de recueil. Du reste, les contraintes sécuritaires et organisationnelles impactent également, en dehors du chercheur, les répondants. Ces derniers peuvent se voir imposer des mesures sécuritaires contraignantes réduisant leur motivation à participer (fouilles avant et après l'entretien, agents postés derrière la porte en continu, regard des collègues, etc.).

Une seconde limite de la recherche et globalement de la recherche en détention est l'accès à la population. En effet, si l'accès au terrain est complexe, il en découle que la population est elle-même peu accessible, tant en raison des contraintes organisationnelles et sécuritaires que nous avons dépliées précédemment, que par des difficultés propres à celle-ci. Notons par exemple que des recueils de données par questionnaires en autopassation peuvent être complexes pour la population pénale qui rencontre dans un certain nombre de cas des difficultés de lecture, d'écriture, de compréhension et/ou de concentration. Les outils ou les passations doivent alors être adaptés et la procédure devient souvent plus chronophage. La méfiance à l'égard du chercheur, présente à la fois dans la population pénale et chez les agents, peut également constituer un frein au recueil de données, en particulier quand celui-ci se fait en distanciel (autopassation, internet). Elle constitue aussi un éventuel biais dans les données recueillies, pouvant induire des réponses semblant correspondre à des prescriptions professionnelles ou à des biais de désirabilité sociale.

Enfin, un troisième obstacle a été rencontré au cours de cette recherche et émane de la situation sanitaire liée au Covid-19 sur les années 2020 et 2021. Effectivement, depuis mars 2020 l'accès au terrain a été rendu d'autant plus complexe à cause des différents confinements et des mesures sanitaires mises en place. Ainsi, les détentions ont, pour bon nombre d'établissements, drastiquement réduit les autorisations d'entrée aux intervenants extérieurs. Lorsque ce n'était pas le cas, les mesures sanitaires et/ou la présence de clusters, ont pu empêcher la rencontre de certaines personnes et la mise en place de temps collectif.

8.3. Principaux résultats

Ces limites n'ont cependant pas empêché le travail de thèse d'être mené à bien et d'aboutir à une meilleure compréhension du phénomène des violences en détention. L'ensemble des résultats permet d'ailleurs de tirer quatre principaux enseignements concernant les émotions, l'arrêt de la situation, les tiers et la gestion des situations.

Les émotions dans les situations de violence : entre rôle majeur, base commune et différences.

Un premier constat saillant concerne le rôle majeur des émotions dans la dynamique des situations de violence. En effet, les questionnaires rendent compte que l'éveil émotionnel présent tout au long de la situation entretient des liens corrélationnels avec la quasi-totalité des caractéristiques de la situation. Ce constat va d'ailleurs dans le sens du MGA (Anderson & Bushman, 2002) qui postule que l'état interne, dont font partie les émotions, impacte les processus d'évaluation et de décision conduisant à une action qui peut être violente ou non.

Les différents résultats concernant les émotions mettent en évidence qu'il existe à la fois une base commune d'émotions ressenties par les personnes détenues et par les personnels, et que d'autres semblent plus spécifiquement attachées au type de situation et/ou au rôle de chacun en détention. Ainsi, les différents recueils et résultats montrent qu'indépendamment de leur place en détention, les personnes détenues et les personnels fonctionneraient de façon relativement similaire sur le plan émotionnel pour quelques émotions. Effectivement, les entretiens laissent voir que dans les situations de violence entre personnes détenues, et celles d'une personne détenue sur un personnel et d'un personnel sur une personne détenue, la colère et la peur semblent se mobiliser de la même façon en fonction de la place que chacun occupe dans la

situation (auteur ou victime). Les entretiens ont montré qu'à T1 l'auteur ressent de la colère et produit un comportement qui déclenche de la peur et de la colère chez la victime. À son tour, celle-ci produit une réponse comportementale (T2) qui déclenche chez l'auteur et chez elle de la peur, et cette réponse comportementale conduit l'auteur à produire un nouveau comportement (T3) générant chez lui et la victime de la colère.

Les questionnaires, eux, permettent d'aller plus loin en constatant qu'en plus d'être communes aux personnes détenues et aux personnels, certaines émotions - appartenant aux quatre catégories du modèle circumplex des affects (Russell, 1980) à savoir la détresse, la dépression, l'excitation et la satisfaction - partagent également leurs degrés d'intensité (faible ou fort). Ainsi dans les deux types de situations analysées, à savoir des situations de violence entre personnes détenues et des situations de violences entre une personne détenue et un personnel, rapportées par des personnes détenues ou par des personnels, certaines émotions parmi les plus et les moins ressenties sont communes aux deux « groupes » (personnes détenues et personnels) sur les mêmes temporalités (pendant et à l'arrêt). En effet, pendant la situation, les personnes détenues et les personnels ressentent fortement de l'étonnement et faiblement de la satisfaction et le fait d'être content. À l'arrêt, les deux « groupes » éprouvent fortement de la sérénité et faiblement de la peur. Enfin, pendant et à l'arrêt de la situation, les personnes détenues et les personnels ressentent fortement de la colère et de la tension, et faiblement de la déprime, de la joie et le fait d'être heureux. Notons qu'en plus de constater que l'intensité de certaines émotions est partagée, il apparaît que la colère et la peur sont à nouveau ressenties dans les mêmes temporalités par les deux groupes, rejoignant dans une certaine mesure les résultats des entretiens.

Parmi l'ensemble de ces résultats, la prépondérance de la colère, et le fait qu'elle soit fortement et rapidement éprouvée dans tous les types de situations, autant chez les personnes détenues que chez les personnels, laisse supposer que les problèmes et/ou conflits tendent à se transformer en agression (Atlas, 1983). Il apparaît également que certaines variables contextuelles telles que la surpopulation, favoriseraient l'apparition de colère (Degros, 2013 ; Gaes, 1994) laissant supposer que la violence pourrait se manifester plus aisément dans ces établissements. Cela semble d'ailleurs correspondre aux résultats de la thèse puisque la plupart des situations prennent place en Maison d'Arrêt (MA ou qMA) correspondant au type de détention particulièrement touché par la surpopulation dans les établissements français.

Parallèlement à la colère, la forte présence de la peur, tant chez les personnes détenues que chez les personnels, n'apparaît pas extrêmement surprenante. En effet, ressentir de la peur dans des situations de violence semble relativement attendu. Le point qui mérite d'y porter plus

d'attention est le moment où cette peur est ressentie. Les résultats des entretiens montrent que la peur apparaît principalement chez les participants dans le laps de temps où ils ont produit un comportement (en réponse ou non) et attendent la réaction de l'autre personne impliquée. Cet élément semble laisser entrevoir que la peur serait liée à la violence, réelle ou supposée, de la personne en face. Ainsi, la peur pourrait dans ce cas être liée à une peur des autres et de leur violence (Chauvenet et al., 2008 ; MacKenzie, 1987) principalement induite par des problématiques relationnelles, notamment dans les établissements favorisant peu les contacts humains (CGLPL, 2020 ; Chauvenet et al., 2008 ; OIP, 2019). De plus, l'impossibilité, dans la grande majorité des cas, de fuir la situation de danger pourrait venir renforcer le sentiment de peur (Berkowitz, 1983 ; Cabelguen, 2007 ; Chauvenet et al., 2008 ; Miller, 194). L'état interne de la personne pourrait alors être entaché par des perceptions biaisées de la situation, conduisant plus facilement les individus à adopter des comportements violents afin de se protéger d'un danger imminent ou d'anticiper une menace future, qu'ils soient réels ou supposés.

En parallèle de cet éveil émotionnel partagé, les résultats montrent que d'autres émotions semblent se différencier en fonction du rôle de chacun en détention (personne détenue/personnels pénitentiaires) et du type de situation (et donc de l'autre personne impliquée). Les résultats des entretiens nous apprennent que dans les situations de violence entre personnes détenues, les participants ressentent à T2 principalement des affects liés à la dépression (gêne/malaise) et à la détresse (colère), tandis que dans les situations de violence avec un personnel, les émotions à T2 sont principalement de l'ordre de la détresse (colère, peur). Ainsi, le rôle en détention de l'autre personne impliquée semble impacter les émotions ressenties au cours de la situation.

De plus, les résultats des entretiens semblent également indiquer que la position d'auteur ou de victime dans la situation impacterait également l'éveil émotionnel. En effet, nous constatons que dans les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel et d'un personnel sur une personne détenue, l'éveil émotionnel présente des divergences tant entre les « groupes » qu'entre les situations. Ainsi, dans les situations de violence d'une personne détenue sur un personnel, les personnes détenues éprouvent à l'arrêt de la colère, de la tristesse et de l'ennui (gêne/malaise), tandis qu'à l'arrêt des situations de violence d'un personnel sur une personne détenue elles ressentent de la colère, de la fatigue et sont maussades. Pour les mêmes types de situations, les personnels éprouvent dans les deux cas de la satisfaction à l'arrêt, mais dans les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue, ils ressentent également de la colère. Ces différences dans les ressentis émotionnels semblent ainsi être influencées par le type

de situation et donc par le positionnement de chacun (auteur/victime) dans la situation ainsi que par le rôle en détention de l'autre personne impliquée (personne détenue/personnels).

Les résultats des questionnaires, eux, nous apprennent que les émotions et les biais d'hostilité (BH) entretiennent des liens corrélationnels pendant et à l'arrêt de la situation. Ainsi, nous constatons par exemple que plus des émotions à valence négative (tension, inquiétude, peur, colère, tristesse, frustration, fatigue, déprime) (Russell, 1980) sont présentes pendant la situation, plus des BH (tenir pour responsable, en vouloir, considérer hostile) sont présents à l'arrêt ; ou encore que plus des BH (tenir pour responsable, en vouloir, considérer hostile) sont présents pendant la situation, plus à l'arrêt il y a des émotions à valence négative (colère, tension, frustration, ennui, tristesse, fatigue) (Russell, 1980). Ces corrélations semblent aller dans le sens de Lemerise et Arsenio (2000), pour qui la régulation des émotions jouerait un rôle dans l'attribution d'intention hostile. Tout comme d'autres auteurs (Matheny et al., 2016 ; Orobio de Castro et al., 2005 ; Quan et al., 2019 ; Wang et al., 2018) qui constatent des liens entre BH à des pairs et colère, ou encore BH et faible tolérance à la détresse et à la rumination de la colère. De ce fait, ces résultats ainsi que les différences dans les ressentis émotionnels en fonction du type de situation et du rôle en détention de l'autre personne impliquée pourraient laisser imaginer que des facteurs relationnels rendraient certaines émotions et BH plus facilement activables chez les personnes détenues et les personnels. En effet, certaines croyances sur la détention, véhiculées par la culture carcérale tant chez les personnes détenues (Chamayou, 2012 ; Ellis, 1984 ; Kellar & Wang, 2005 ; Lacambre & Courtet, 2012 ; MacKenzie, 1987) que chez les personnels (Bowker, 1983), l'étiquette de « détenus violents » (Becker, 1985 ; Buchanan et al., 1996 ; Chauvenet et al., 2008 ; Moore et al., 2013), la perception des personnels comme des « ennemis » de la sous-culture (Patrick, 1998) ou des personnes détenues ayant des « problèmes disciplinaires » (Myers & Levy, 1978), l'effet miroir des agents avec les personnes détenues (OIP, 2019), ou encore des postures professionnelles renvoyant des ressentis négatifs aux personnes détenues (CGLPL, 2020) pourraient faciliter la survenue d'émotions à valence négative et/ou des BH à l'égard de l'autre personne impliquée, impactant la situation de violence à travers l'état interne.

Ainsi, les résultats entourant les émotions dans les situations de violences explorées au cours de la recherche permettent de constater le rôle majeur des émotions dans les situations de violence en détention. De plus, les constats de la recherche semblent remettre en cause les théories de l'importation (Irwin & Cressey, 1962) qui suggère que les violences découlent des attitudes, identités et expériences antérieures des personnes détenues qui les introduisent en

détention, ainsi que la théorie de la privation considérant que la violence des personnes détenues est une réponse aux conditions de détention de privation inhérentes à la prison (Molleman & Leeuw, 2012). En effet, les bases communes d'émotions ressenties par les personnes détenues et par les personnels laissent plutôt envisager un fonctionnement commun de la dynamique des interactions violentes auquel s'ajoute des spécificités en fonction du type de situations (entre personnes détenues/entre une personne détenue et un personnel), du rôle de chacun dans la situation (auteur/victime) et du rôle de chacun en détention (personne détenue/personnels pénitentiaires). Ainsi, l'approche proximale, inspiré du MGA (Anderson & Bushman, 2002), que nous avons déployée dans la recherche rejoint Woolredge (2020) qui indique qu'il est nécessaire de sortir et de dépasser le cadre proposé par les théories de la privation et de l'importation. Cette approche permet ici de constater que les situations de violence ne dépendraient pas uniquement de facteurs individuels ou contextuels, mais bien d'un ensemble de spécificités liées à l'individu dans son contexte et aux relations existantes, qui viennent influencer les émotions, impactant plus ou moins fortement la dynamique d'une interaction violente en détention.

La modalité d'arrêt : privilégier la communication à la contrainte ?

L'un des aspects novateurs de cette recherche en s'intéressant à la dynamique de la situation de violence par une approche proximale était de pouvoir également regarder la façon dont ces situations prennent fin. Les résultats des études montrent que selon toute vraisemblance, la modalité d'arrêt serait impactée par le déroulé antérieur de la situation, et influencerait son évolution. En effet, les questionnaires mettent en avant que pour les situations de violence entre personnes détenues et celles entre une personne détenue et un personnel, rapportées par des personnes détenues et par des personnels, lorsque la violence est uniquement verbale, la communication est plus souvent employée tandis que la contrainte est plus utilisée lorsque la violence est uniquement physique. Cet élément laisse ainsi supposer que la modalité de violence influencerait la modalité d'arrêt qui se ferait alors préférentiellement en miroir. Cependant, il semble, d'après l'ensemble des résultats, que la communication pour mettre un terme à la situation de violence serait plus favorable sur le plan émotionnel que la contrainte. En effet, les données issues des questionnaires indiquent que, lorsque la communication est utilisée, il y a, chez les participants, plus d'émotions à valence positive (calme, content, satisfait, serein, heureux) qu'à valence négative (déprime) (Russell, 1980) à l'arrêt. À l'inverse, l'emploi de la contrainte tendrait à augmenter à l'arrêt, la présence d'émotions à valence négative (colère, tension) (Russell, 1980). De la même façon, les entretiens montrent que lorsque la

communication met un terme à la situation, les émotions ressenties par les personnes détenues (tristesse, ennui, peu de colère) et les personnels (satisfaction) semblent réduire les risques de nouvelles situations de violence. Ainsi, la communication tendrait à favoriser un état émotionnel plus positif et réduirait d'éventuels risques de réitération. En ce sens, le CGLPL note dans son rapport de 2020 qu'un professionnel rencontrant des difficultés à communiquer avec une personne détenue lors de la survenue de tensions entrainerait un défaut de communication qui constitue un facteur de violence (p. 35). En effet, l'enjeu, pour les professionnels, serait de pouvoir mettre en œuvre des techniques cherchant à désamorcer les interactions conflictuelles avant qu'elles n'escaladent en violence (CGLPL, p. 41) puisque comme le note plusieurs auteurs (Chauvenet et al., 2005 ; Patrick, 1998) l'utilisation de moyens violents ou la « simple » menace d'user de la force augmente la tension et peut aggraver les violences. De plus, l'étude de The Correctionnal Association (2003) a montré qu'une communication significative entre les personnes détenues et les personnels, associé aux respects des politiques pénitentiaires, tend à voir des niveaux de tensions et de violence plus bas dans les établissements. Atlas (1983) insiste d'ailleurs dans sa recherche sur le fait que les interactions des personnes détenues et des personnels doivent être explorées comme un moyen possible de réduire les agressions afin que la discussion qui s'engage entre eux ne débouche plus sur une dispute qui se transforme, en raison de mauvaise capacité d'adaptation, de colère rapide et de condition de travail difficile, en confrontation physique (p. 67).

Notons également que d'après certains auteurs (Chauvenet et al., 2008 ; OIP, 2019), les situations de violence d'un personnel sur une personne détenue peuvent survenir lors d'intervention où la contrainte est employée. Cet élément pourrait ainsi être une explication à la présence plus importante d'états émotionnels négatifs lorsque la contrainte met fin à la situation. En effet, dans la quasi-totalité des situations, la contrainte est plus largement employée à l'égard des personnes détenues et en particulier par des tiers qui sont généralement des personnels de surveillance. Ainsi, lorsque la contrainte est mise en œuvre par des agents, les personnes détenues pourraient anticiper un risque de violence, réelle ou supposée, de la part des personnels et ainsi ressentir plus souvent des émotions à valence négative.

Semblant aller dans ce sens, l'ensemble des résultats sur la modalité d'arrêt par contrainte ou communication nous permet de supposer que le statut (personne détenue ou personnel) de l'autre personne impliquée et/ou des tiers impacterait le lien entre les modalités d'arrêt et les émotions à l'arrêt. Les données des entretiens montrent en effet que lorsque des tiers emploient la maîtrise physique (contrainte) à l'égard de personnes détenues, cela tendrait à générer des

émotions chez les personnes détenues (colère, sentiment d'injustice, haine, gêne/malaise) et les personnels (satisfaction, agacement), qui appartiennent principalement à des affects liés à la détresse (Russell, 1980). Ainsi, les situations prennent fin sur des émotions à valence négative et excitation/activation forte (Russell, 1980) pouvant laisser supposer qu'une nouvelle situation pourrait survenir plus facilement par la suite. En effet, la théorie du transfert d'excitation (Zillmann, 1983) explique que si deux événements d'excitation sont séparés par un laps de temps court, l'excitation du premier événement peut être mal attribuée au second, et dans le cas où celui-ci est lié à la colère, l'excitation supplémentaire devrait alors rendre la personne encore plus en colère. De ce fait, la colère peut alors se prolonger sur de longue période si la personne a consciemment attribué son excitation accrue à la colère. Ainsi, même si l'excitation s'est dissipée, la personne reste tout de même prête à agresser, car le sentiment de colère, lui, ne s'est pas dissipé, augmentant ainsi le risque de survenu d'une nouvelle situation de violence. Les propos d'une surveillante illustrent bien cette théorie : *« un sale pute dès le matin ... ça m'a piqué. ... j'ai été prise à froid avec des insultes lourdes ... à la limite si ça avait été en début d'après-midi ça aurait été moins violent. ... la journée commençait mal ... Dès que ça commence mal comme ça dès le matin, ça pourrait notre journée ... du coup on y repense en fait sur notre journée et c'est ça qui est pas bon, parce que ça nous met du pied gauche toute la journée ».*

Enfin, les résultats des questionnaires montrent que dans les situations rapportées par les personnes détenues, l'emploi d'une même modalité (contrainte ou communication) impacterait différemment l'état émotionnel à l'arrêt suivant le type de situation (entre personnes détenues ou avec un personnel pénitentiaire). En effet, lorsque la situation prend fin par la communication, les personnes détenues ressentent plus de déprime dans les situations de violence entre personnes détenues, et plus de calme, de satisfaction et se sentent plus contentes dans les situations avec un personnel. De la même façon, lorsque la contrainte est employée, il y a plus d'excitation dans les situations de violence entre personnes détenues, et plus de colère et de tension dans les situations de violence avec un personnel. Ces résultats peuvent laisser supposer qu'en plus de la modalité d'arrêt utilisée (contrainte ou communication), le type de situation et notamment le rôle en détention de l'autre personne impliquée ou des tiers pourraient jouer un rôle dans l'éveil émotionnel à l'arrêt. En effet, dans les situations de violence entre personnes détenues, la majorité des tiers qui interviennent sont des personnes détenues, et dans les situations de violence avec un agent la majorité des tiers sont des personnels de surveillance. Ainsi, l'évolution de la situation pourrait être influencée à la fois par le type de modalité d'arrêt

(contrainte ou communication), le type de situation dans laquelle elle prend place (entre personnes détenues/entre personne détenue et personnel) et par la personne qui la met en œuvre (personne détenue/personnel).

Le rôle des tiers dans les situations de violence : ces témoins qui n'apaisent pas.

L'ensemble de nos résultats montrent que dans la très grande majorité des cas, des témoins de plusieurs natures sont présents au cours des situations. Pourtant ces derniers n'interviennent pas de façon systématique pour arrêter la situation de violence qui se déroule sous leurs yeux. Du côté des personnes détenues, la crainte de voir la situation se retourner contre soi, en prenant des coups, en se faisant accuser de prêter main-forte à la personne détenue impliquée et/ou d'être considéré comme un agresseur, font partie des raisons qui empêchent certains témoins d'intervenir (Chauvenet et al., 2008). De plus, dans le cas de situations impliquant des violences d'une personne détenue sur un personnel, il apparaît que les personnes détenues pourraient ne pas intervenir par peur des représailles de la part des pairs ou parce qu'ils n'apprécient pas les surveillants (Chauvenet et al., 2008). Du côté des agents, la crainte de voir la situation se retourner contre eux pourrait, tout autant que pour les personnes détenues, être une explication. Il est également possible d'imaginer qu'un surveillant témoin ayant déjà vécu une situation similaire pourrait être biaisé par sa subjectivité et considérer que le collègue pourra tout comme lui, clore seul l'incident. Un autre élément pouvant également biaiser la réaction des agents témoins concerne la relation qu'ils ont avec la personne détenue impliquée dans la situation. En effet, Myers et Levy (1978) montrent que la même personne détenue peut être considérée par certains agents comme ayant des problèmes disciplinaires et par d'autres comme n'en ayant pas. Ainsi, l'expérience relationnelle des agents témoins pourrait donc conduire certains, à ne pas intervenir s'ils considèrent, d'après leur expérience, que la personne détenue impliquée ne pose généralement pas de difficulté pour eux. La volonté de ne pas remettre en cause l'autorité d'un collègue auprès des personnes détenues et des autres professionnels assistant à la scène pourrait également constituer un frein à l'intervention des personnels témoins. Enfin, une autre explication possible concernant l'ensemble des témoins est qu'au vu du nombre de témoins présents, chacun pourrait penser qu'un autre va intervenir et de ce fait ne pas se mobiliser (Darley & Latané, 1986).

Si les témoins n'interviennent pas dans l'ensemble des situations, les résultats montrent que lorsque des tiers interviennent, ces derniers sont, dans la grande majorité des cas des témoins directs de la situation. Cependant, la recherche nous apprend que l'intervention des tiers ne

semble pas apaiser les participants. Il ressort effectivement des questionnaires que lorsque des tiers interviennent les participants présentent à l'arrêt plus de BH à l'égard de l'autre personne impliquée et/ou plus d'émotions à valence négative (Russell, 1980). Il apparaît également que pour les situations rapportées par les personnels, lorsque la situation prend fin par l'intervention d'un tiers il y a marginalement plus de colère et de BH à l'arrêt, tandis que plus d'émotions à valence positive (Russell, 1980) sont présentes lorsqu'aucun tiers n'intervient. Ainsi, l'intervention de tiers pourrait donner le sentiment au participant que son autorité serait remise en cause, tandis qu'un arrêt sans intervention pourrait faire gagner de l'assurance professionnelle à l'agent qui ressentirait plus de satisfaction. Ainsi, une situation qui prend fin sans l'intervention de tiers semblerait plus bénéfique pour les agents sachant que « le degré de satisfaction que les personnels tirent de leur travail joue sans doute un rôle important, sinon dans la prévention de la violence, du moins dans le degré de tension qui existe dans les relations entre les surveillants et les détenus » (Chauvenet et al., 2008, p. 186).

Il apparaît donc que l'intervention peut changer la dynamique de la situation de violence qui se déroule toujours dans une scène sociale conditionnée par la présence quasi systématique de témoins à minima auditifs. Cette scène sociale peut alors être employée par les personnes détenues pour se créer une réputation, défendre son honneur ou encore obtenir un statut auprès des autres (Ellis, 1984 ; Lacambre & Courtet, 2012 ; MacKenzie, 1987). Pour les personnels, elle pourrait être l'occasion pour certains de valoriser leur force physique, ou leur capacité au combat (Bowker, 1983) et pour d'autre d'asseoir leur autorité et leur crédibilité comme l'explique un agent : *« j'essaie toujours de rester correct, même pendant qu'il y a des insultes, etc., parce que les autres détenus ils écoutent ... ils analysent, ils observent, etc., et entre parenthèses j'exploite ce genre de situation pour avoir un peu plus de crédibilité auprès de la population pénale. »*.

La gestion par la sanction : entre déséquilibre et manque d'échanges

L'ensemble des données laissent à voir que l'attribution causale de la situation est très majoritairement externe et que les situations évitables sont surtout celles induites, produites ou à l'initiative de l'autre personne. Ainsi, la causalité de la violence serait dépendante des autres permettant de se préserver d'un éventuel sentiment de vulnérabilité ou de culpabilité que pourrait générer une attribution causale interne (Gyekye, 2010). Les personnels et les personnes détenues tendraient donc à fonctionner de façon similaire dans l'attribution causale qu'ils produisent, alors même que les agents interrogés en entretien expliquent avoir plusieurs moyens

(observation, communication, remontée d'information, etc.) pour prévenir et/ou anticiper les différentes situations de violence.

Principalement axée sur une gestion disciplinaire par la sanction, la gestion des différentes situations de violence présente des différences. Les questionnaires ont en effet pu montrer que les situations de violence impliquant un agent font plus l'objet d'une gestion institutionnelle par la sanction (disciplinaire et judiciaire) à l'égard des personnes détenues, que celles se déroulant entre personnes détenues. Les résultats des entretiens vont dans le même sens et ont pu montrer que les personnes détenues font fréquemment l'objet d'une sanction de quartier disciplinaire même dans les situations de violence d'un personnel sur eux (d'après leur description). Les sanctions sont alors perçues d'une manière générale comme insatisfaisantes pour les personnes détenues, tandis que les personnels apparaissent globalement plutôt satisfaits de celles-ci, d'après les questionnaires. Ainsi, la gestion par la sanction qui, comme le constatent Chauvenet et al. (2008), n'est pourtant pas synonyme de justice pour les différentes parties, ne semble pas empêcher la réitération. Les données recueillies dans cette recherche semblent aller dans ce sens puisqu'un certain nombre de situations présentent des antécédents de violence et/ou aboutissent à une nouvelle situation de violence. En effet, l'auteur et la victime étant, dans plus de la moitié des cas recueillis par les questionnaires, toujours en contact après la situation, les positions peuvent alors s'inverser conduisant à une nouvelle situation. Ainsi, la gestion initiale n'a possiblement pas été suffisante pour clôturer l'incident qui peut alors se cristalliser autour d'une problématique relationnelle entre deux individus.

De plus, les résultats des questionnaires montrent que les échanges après coup avec différents protagonistes impliqués ou non dans la situation apparaissent satisfaisants et que des propositions basées sur l'échange (médiateur, débriefing, groupe de parole) seraient intéressantes d'après les participants afin de réduire les violences tant entre personnes détenues qu'entre personnes détenues et surveillants. Les entretiens eux indiquent que des éléments de gestion supplémentaires pourraient être mis en place pour prévenir des situations de violences entre personnes détenues, et entre personnes détenues et personnels de surveillance. Ces modalités résideraient principalement pour les situations entre personnes détenues dans des aménagements institutionnels et/ou organisationnels, telles que la sectorisation ou des mesures à séparer, tandis que dans les situations entre des surveillants et des personnes détenues ils relèveraient surtout de modalités relationnelles, en particulier de l'harmonisation des pratiques professionnelles afin d'éviter certains positionnements, et plus de respect envers les personnes détenues. Ainsi, la gestion des situations de violence par la sanction semble en plus d'être relativement peu satisfaisante, faiblement préventive d'une réitération qui pourrait s'ancrer

dans une problématique relationnelle que certaines modalités de gestion institutionnelle, organisationnelle et/ou relationnelle, couplées à des modalités basées sur l'échange pourraient possiblement, si ce n'est résoudre, à minima apaiser.

Ainsi, cette recherche de thèse s'articulant autour d'une approche proximale pour examiner la dynamique des situations de violence nous a permis d'arriver à certains constats qui jusqu'alors apparaissaient épisodiquement, voire étaient inexistant, dans la littérature. L'importance du rôle des émotions dans le déroulé d'une situation de violence en détention, l'attention portée à l'arrêt de la situation et à l'intervention des tiers, ainsi que la gestion faite de ces situations n'avaient pas, selon nous, fait l'objet d'une recherche. Cette approche permet ainsi de saisir d'autres dimensions essentielles à la compréhension du phénomène. En effet, les approches basées sur des facteurs individuels, institutionnels ou contextuels apparaissent peu explicatives de ce qui se joue dans une interaction violente en détention. En outre, si certains facteurs relationnels semblent plus à même d'apporter quelques clés de compréhension, ils ne permettent qu'une appréhension partielle de la problématique. De ce fait, l'approche proximale et les constats qu'elle permet de mettre à jour apparaissent opportuns afin de ne pas se centrer sur l'individu et la prédiction qui pourrait être faite de son comportement mais bien sur une dynamique qui apparaît commune à l'ensemble des situations. Ainsi, les situations de violence en détention s'inscriraient dans une rencontre sociale prenant place en détention. La relation antérieure entre les protagonistes viendrait impacter l'état interne de chaque personne à travers les émotions et les biais d'hostilité en particulier et déclencherait un comportement. Ce comportement, qui peut être violent ou non, se manifesterait par la fuite, la violence verbale et/ou la violence physique. Il déclencherait chez l'autre personne impliquée une réaction qui, à son tour, peut être violente ou non, et faire ou non escalader la violence. Cette réponse amènerait à son tour à une réaction comportementale violente ou non, dans l'esprit d'une réaction en chaîne. À différents moments de la situation, l'un des protagonistes ou un tiers, pourrait alors clore cette situation par la fuite, la communication (dialogue, négociation, menace), la contrainte (maîtrise physique, extirper physiquement une personne) ou par une autre modalité (fermer la porte, déclencher l'alarme, arrêter de produire de la violence), modifiant ainsi l'état interne des deux protagonistes. Postérieurement à la situation, des mesures de gestion pourraient être mises en place par la sanction disciplinaire et/ou judiciaire, des mesures de protection, ou encore des échanges avec différentes personnes. Une nouvelle situation pourrait alors survenir entre les mêmes personnes ou avec le/les tiers.

8.4. Perspectives et préconisations

Fort de ces constats et ayant effectué à travers cette recherche un premier balayage, il serait désormais nécessaire, afin de pouvoir appréhender davantage le phénomène d'approfondir certains aspects. En effet, il semblerait intéressant d'analyser plus finement les variations de l'état interne, et notamment des émotions et des biais d'hostilité lors des différentes réponses comportementales produites au cours de la situation. Cela pourrait permettre d'avoir une meilleure compréhension des décisions prises en termes de réponse violente ou non et ainsi de pouvoir dégager des pistes de prévention primaire et secondaire.

Investiguer plus précisément la décision d'intervenir ou non chez les tiers pourrait également permettre de mieux comprendre les enjeux des témoins lorsqu'ils n'interviennent pas afin de pouvoir mettre en place des outils et/ou des protocoles d'interventions adaptées.

Il semble également qu'une étude plus approfondie des liens entre la gestion post-situationnelle (institutionnelle ou informelle) de la situation et la réitération de violence hétéro-agressive serait pertinente afin d'adapter les mesures de prise en charge de ces situations.

Regarder les autres formes de violences qui peuvent prendre place à la suite de ces situations telles que les violences auto-agressives, allant de la scarification au suicide, les violences contre le matériel ou encore les violences transférées sur d'autres personnes apparaît également être un point qui permettrait une meilleure connaissance et donc une meilleure prévention et gestion de ces situations.

Enfin, si nous utilisons dans notre pratique auprès d'agents l'outil de déconstruction créé pour cette recherche et qu'il s'avère toujours aussi pertinent, tant dans la facilité des personnels à s'en saisir que par les informations qu'il permet de dégager et de mettre au travail, une validation auprès d'un plus grand nombre de personnes détenues et de personnels semble pertinente. De plus, en l'adaptant quelque peu à d'autres contextes, cet outil pourrait être étendu auprès de publics non-pénitentiaire (écoles, hôpital, entreprises, etc.) afin d'engager une réflexion plus générale sur la dynamique des violences et la gestion de ces conflits.

Enfin, les résultats rapportés dans la thèse, ainsi que les observations et discussions informelles faites dans le cadre des études de terrain pour la thèse, et notre expérience d'intervenante en milieu carcéral auprès de différents publics permettent de dégager certaines pistes de préconisations (cf. Tab 14) sur différents niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) et d'application (institutionnelle, formation, technique d'intervention et prise en charge/gestion).

Ainsi au niveau institutionnel, il serait intéressant :

- *D'uniformiser les sanctions disciplinaires et judiciaires pour l'ensemble des types de violence* : la présence majoritaire de sanction à l'encontre des personnes détenues dans les situations de violence d'une personne détenue et d'un personnel ne semble pas permettre de réduire les violences. De plus, le peu de suite donnée aux situations de violence entre personnes détenues et l'attente d'éventuelles sanctions judiciaires lors de violence d'un agent sur une personne détenue laissent entrevoir un traitement différencié qui alimenterait les rancœurs à l'égard du système judiciaire et pénitentiaire chez les usagers, voir chez certains personnels.
- *De permettre l'existence de lieux de conflictualisation* (Chauvenet et al., 2008) : dans les établissements, en particulier en Maison d'Arrêt où les régimes sont en « portes fermées », la mise en place de tiers lieux permettant aux personnes détenues d'accéder à un monde commun et où les échanges informels pourraient permettre la résolution du conflit plutôt qu'une dégradation rapide en situation de violence semblerait intéressante. Ces lieux pourraient être des salles de vie commune ou d'entraide entre personnes détenues, encadrées par une charte de confiance et sous la régulation par exemple d'un binôme de personnes détenues médiateurs. Ces espaces, s'ils sont correctement cadrés et régulés afin d'éviter d'en faire des lieux de trafics ou de violence, pourraient permettre de travailler le vivre ensemble, bien souvent mis de côté en détention, et la régulation de conflits.
- *Équilibrer le ratio professionnels/usagers* : la diminution de la surpopulation carcérale et l'augmentation des effectifs chez les surveillants sont évidemment deux préconisations relativement classiques, bien que peu réalisables, au vu de l'état actuel du système judiciaire et carcéral français. Pour autant, un ratio équilibré pourrait permettre une meilleure prise en charge des personnes détenues, car les personnels auraient plus de disponibilité et de temps pour mettre en place une sécurité dynamique, et une diminution des risques psycho-sociaux chez les professionnels.
- *Allonger le temps de formation initiale* : la formation initiale des agents, aujourd'hui réduite à 6 mois, apparaît courte pour appréhender le métier de surveillant et l'ensemble des aspects portant sur la violence (technique d'intervention, aspect sécuritaire, sécurité dynamique, désescalade de la violence, etc.) qui n'en constitue qu'une partie.

Au niveau de la formation, il apparaît opportun de mettre en place :

- *Des formations sur la gestion des situations de violence* : former l'ensemble des personnels sur la gestion des situations de violence avec des mises en situation autour de la violence, de la gestion, de l'intervention et de la désescalade d'une situation de violence. Une formation de ce type pourrait également être envisagée pour certaines personnes détenues, dans le but de les faire intervenir comme médiateur.
- *Des médiateurs* : former des médiateurs parmi les personnels de surveillance et les personnes détenues afin de les faire intervenir prioritairement sur des situations de conflits ou en post-violence.
- *Des formations sur les premiers gestes de secours en santé mentale* : il apparaît en effet qu'un certain nombre d'agents se retrouvent en difficulté face à des personnes détenues avec des problématiques relevant de la psychiatrie. Ainsi, former l'ensemble des agents et certaines personnes détenues sélectionnées, comme les codétenus de soutien par exemple, pourrait permettre d'adopter les bons gestes, de se sentir en capacité de gérer ce type de situation et d'éviter certaines situations de violence.
- *Des formations sur l'intervention des témoins* : former l'ensemble des personnels et certaines personnes détenues, par exemple les « auxis », à intervenir précocement pour arrêter une situation lorsqu'ils sont témoins.

Au niveau des techniques d'intervention pendant la situation, dans la mesure du possible il faudrait :

- *Engager le dialogue pour chercher à comprendre le problème* : ne pas chercher à clore rapidement la discussion en reportant mais adopter une posture d'écoute active afin de cerner la demande et le problème émis par la personne détenue, engager la conversation en posant des questions et en adoptant un ton neutre et volontairement bas afin que la personne détenue adopte, par mimétisme, le même comportement et ainsi apaiser la situation. Il apparaît également fortement opportun de faire preuve de pédagogie en expliquant à la personne détenue certains refus et en apportant des réponses claires au cours de l'échange, notamment en évitant les « peut-être ».
- *Privilégier la communication à la contrainte* : cela revient à ce qui a été précédemment dit, il s'agit surtout de ne pas chercher systématiquement à user de la force physique pour contraindre la personne détenue à se taire, à rentrer en cellule ou à obéir, mais d'engager le dialogue, voire d'opter pour des injonctions préventives afin de poser certaines limites.

- *Faire appel à des tiers* : une situation qui tend à se dégrader ou qui ne désescalade pas pourrait bien généralement être arrêté plus tôt, parfois par des comportements de l'un ou des deux protagonistes, mais elles pourraient également prendre fin plus rapidement si l'une des deux personnes faisait d'elle-même appel à des tiers plutôt que d'attendre que ces derniers interviennent. En effet, décaler la situation à une autre personne présente et témoin peut être une solution dans une situation de conflit. Il semblerait donc opportun, au cours de situations de conflits qui se dégradent, que l'un des protagonistes puisse interpeller un témoin afin que ce dernier vienne faire tiers dans la relation. Ainsi une intervention précoce et voulue par l'un des protagonistes pourrait laisser plus de chance à la situation d'être réglée et pourrait également annuler les effets défavorables d'une intervention non voulue et non choisie des tiers, qui de surcroît peut être souvent assez tardive.
- *Sortir du terrain de la situation* : lorsque c'est possible se mettre en retrait, en partant du lieu, en fermant la porte ou en quittant l'espace de la situation conflictuelle, afin d'éviter l'escalade, pourrait permettre de faire une coupure dans la situation et donc de ne pas rester dans un effet tunnel qui pourrait s'installer et dégrader rapidement la situation de conflit en violence.

Enfin, au niveau de la prise en charge et de la gestion :

- *Prendre en compte l'aspect psychologique et émotionnel des situations de violence et de leurs impacts autant pour les personnes détenues que pour les personnels* : pour cela un protocole de prise en charge physique et psychologique systématique après une situation de violence pourrait être mis en place. Il est également important que les émotions suite à ces situations puissent être évacuées puisqu'une charge émotionnelle reste présente dans l'après-coup, afin d'éviter un transfert d'excitation sur une nouvelle interaction qui pourrait conduire à des violences.
- *Mettre en place différents espaces de dialogue et d'élaboration autour de la violence* : un réel besoin semble exister sur ce point puisque la quasi-totalité des situations fait l'objet d'échanges avec plusieurs personnes. *Solliciter un médiateur neutre et extérieur* à l'administration pénitentiaire afin d'engager les échanges entre auteur et victime pourrait être proposé. Il pourrait ainsi être envisagé, afin d'élaborer et de réfléchir à la question des violences de mettre en place *des groupes de parole*, avec éventuellement des mises en situation, pour les personnes détenues, ainsi que des groupes de parole mixte avec des agents et des personnes détenues puisque comme nous l'avons vu la

dynamique de la situation reste la même. De *l'analyse des pratiques professionnelles* pourrait également être mise en place pour les agents et pour la hiérarchie. Enfin, instaurer des temps réguliers de *débriefing* avec une personne extérieure à l'administration pénitentiaire, neutre et soumise au secret professionnel semble également être une mesure intéressante pour les personnes détenues et les personnels.

Tableau 14. Ensembles des préconisations suivant le niveau d'application et le niveau de prévention.

		Prévention primaire	Prévention secondaire	Prévention tertiaire
Institutionnelle	Uniformiser les sanctions disciplinaire et judiciaire pour l'ensemble des types de situation			
	Permettre l'existence de lieux de conflictualisation			
	Équilibrer le ratio professionnels/usagers			
	Allonger le temps de la formation initiale			
Formations	Gestion des situations de violence (gestion, intervention, désescalade)			
	Médiateurs parmi les personnels et les personnes détenues			
	Premiers gestes de secours en santé mentale			
	L'intervention en tant que témoin			
Techniques d'intervention	Engager le dialogue pour comprendre			
	Privilégier la communication à la contrainte			
	Faire appel à des tiers			
	Sortir du terrain de la situation			
Prise en charge et gestion	Prise en charge physique et psychologique systématique après une situation de violence			
	Évacuer les émotions			
	Solliciter un médiateur neutre et extérieur			
	Groupes de parole pour les personnes détenues			
	Groupes de parole mixte avec des agents et des personnes détenues			
	Analyse des pratiques professionnelles			
	Instaurer des temps réguliers de débriefing avec une personne extérieure neutre et soumise au secret professionnel			

Conclusion générale

Ce travail de thèse a été soutenu par l'Énap tout au long de sa mise en œuvre, manifestant ainsi sa volonté de mieux comprendre les problématiques de violence entre personnes détenues et entre personnes détenues et personnels pour enrichir et développer sa formation des agents. Les équipes de direction qui ont accepté d'accueillir cette recherche ont également témoigné de leur intérêt pour l'approche proposée, relevant que les données corrélaient fortement avec leurs observations et leurs connaissances du terrain. Enfin, les participants ont toujours consenti à nous enseigner le plus possible leurs réalités et leurs vécus des violences. L'ensemble de ces éléments permettent aujourd'hui de proposer une nouvelle approche de recherche pour la question des violences en détention, qui tente de comprendre la dynamique pour s'approcher le plus possible de ce qu'il s'y joue.

Si la détention tend à séparer les personnes détenues et les personnels de surveillance en deux groupes bien distincts, pouvant soulever, chacun leur tour, l'indignation aux yeux de la société, il est important de rappeler qu'ils restent avant tout des êtres humains emplis de leurs complexités, de leurs contradictions et de leurs difficultés. C'est d'ailleurs en partant de ce constat qu'il a été possible de créer un seul outil, dont les variations concernent uniquement la forme et non le fond. Les résultats de la recherche montrent d'ailleurs bien que le fonctionnement général des interactions violentes ne varie pas entre une personne détenue et un personnel. Les processus en jeu dans la dynamique sont les mêmes, ce sont les liens entre les caractéristiques de la situation qui varient, suivant la nature de l'interaction et la position du participant au sein de celle-ci.

Les différentes méthodologies de recueils et les résultats laissent entrevoir le besoin d'échanger sur cette question, tant chez les personnels que chez les personnes détenues. Ainsi, les préconisations proposées concernant la prise en charge et la gestion semblent être les plus urgentes à mettre en place afin de permettre une élaboration et de prendre en compte l'aspect psychologique et l'impact émotionnel de ces situations. Enfin, l'approche proximale employée dans cette thèse et les résultats qui s'en dégagent révèlent des pistes de réflexions et d'approfondissement sous-jacentes à la question de la dynamique des violences en détention et de la gestion qui en est faite, tant au niveau théorique que méthodologique.

Références bibliographiques

- Abbiati, M., Palix, J., Gasser, J., & Moulin, V. (2018). Predicting physically violent misconduct in prison : A comparison of four risk assessment instruments. *Behavioral Sciences & ; the Law*, 37(1), 61-77. <https://doi.org/10.1002/bsl.2364>
- Adams, K. (1983). Former Mental Patients in a Prison and Parole System. *Criminal Justice and Behavior*, 10(3), 358-384. <https://doi.org/10.1177/0093854883010003010>
- Agnew, R., & White, H. R. (1992). An Empirical Test of General Strain Theory. *Criminology*, 30(4), 475-500. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1992.tb01113.x>
- Akman, D. D. (1966). Homicides and Assaults in Canadian Penitentiaries. *Canadian Journal of Corrections*, 8(4), 284-299. <https://doi.org/10.3138/cjcor.8.4.284>
- Alcon-Lignereux, L., & Kensey, A. (2020). 4 500 détenus de plus en 5 ans. 2015-2020 : analyse statistique de l'évolution de la population carcérale, *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n°50.
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Cahiers_etudes_penitentiaires_et_criminologiques_n50_mai2020_.pdf
- Allen, J. J., & Anderson, C. A. (2017). General Aggression Model. Dans P. Roessler, C. A. Hoffner, & L. van Zoonen (Dir.) *International Encyclopedia of Media Effects*. (p. 1-15) Wiley Blackwell.
- Alvaro Gil-Robles, M. (2016). *Rapport sur le respect effectif des droits de l'Homme en France*. Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme.
- Anderson, C. A., & Bushman, B. J. (2002). Human Aggression. *Annual Review of Psychology*, 53(1), 27-51. <https://doi.org/10.1146/annurev.psych.53.100901.135231>
- Anderson, C.A., & Carnagey, N.L. (2004). Violent evil and the general aggression model. Dans A. Miller (Dir.), *The Social Psychology of Good and Evil* (p. 168-192). Guilford Publications.

- Atlas, R. (1983). Crime Site Selection for Assaults in Four Florida Prisons. *The Prison Journal*, 63(1), 59-72. <https://doi.org/10.1177/003288558306300106>
- Averill, J. R. (1983). Studies on anger and aggression : Implications for theories of emotion. *American Psychologist*, 38(11), 1145-1160. <https://doi.org/10.1037/0003-066x.38.11.1145>
- Bailey, C. A., & Ostrov, J. M. (2007). Differentiating Forms and Functions of Aggression in Emerging Adults : Associations with Hostile Attribution Biases and Normative Beliefs. *Journal of Youth and Adolescence*, 37(6), 713-722. <https://doi.org/10.1007/s10964-007-9211-5>
- Bandura, A. (1978). Social Learning Theory of Aggression. *Journal of Communication*, 28(3), 12-29. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1978.tb01621.x>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. PUF.
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Métailié.
- Belet, B., D'Hondt, F., Horn, M., Amad, A., Carton, F., Thomas, P., Vaiva, G., & Fovet, T. (2020). Trouble de stress post-traumatique en milieu pénitentiaire. *L'Encéphale*, 46(6), 493-499. <https://doi.org/10.1016/j.encep.2020.04.017>
- Berk, R. A., Ladd, H., Graziano, H., & Baek, J. H. (2003). A Randomized Experiment Testing Inmate Classification Systems. *Criminology*, 2(2), 215-242. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9133.2003.tb00121.x>
- Berkowitz, L. (1983). Aversively stimulated aggression : Some parallels and differences in research with animals and humans. *American Psychologist*, 38(11), 1135-1144. <https://doi.org/10.1037/0003-066x.38.11.1135>
- Berkowitz, L. (1989). Frustration-aggression hypothesis : Examination and reformulation. *Psychological Bulletin*, 106(1), 59-73. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.106.1.59>

- Berkowitz, L., & Heimer, K. (1989). On the construction of the anger experience : Aversive events and negative priming in the formation of feelings. Dans L. Berkowitz (Dir.), *Advances in experimental social psychology* (p. 1-37). Academic Press.
- Betancourt, H., & Blair, I. (1992). A Cognition (Attribution)-Emotion Model of Violence in Conflict Situations. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 18(3), 343-350. <https://doi.org/10.1177/0146167292183011>
- Blevins, K. R., Johnson Listwan, S., Cullen, F. T., & Lero Jonson, C. (2010). A General Strain Theory of Prison Violence and Misconduct : An Integrated Model of Inmate Behavior. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 26(2), 148-166. <https://doi.org/10.1177/1043986209359369>
- Blitz, C. L., Wolff, N., & Shi, J. (2008). Physical victimization in prison : The role of mental illness. *International Journal of Law and Psychiatry*, 31(5), 385-393. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2008.08.005>
- Bondü, R. (2018). Is bad intent negligible ? Linking victim justice sensitivity, hostile attribution bias, and aggression. *Aggressive Behavior*, 44(5), 442-450. <https://doi.org/10.1002/ab.21764>
- Bonner, R. L., & Rich, A. R. (1990). Psychosocial Vulnerability, Life Stress, and Suicide Ideation in a Jail Population : A Cross-Validation Study. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 20(3), 213-270. <https://doi.org/10.1111/j.1943-278x.1987.tb00067.x>
- Bowen, K. N., Roberts, J. J., & Kocian, E. J. (2016). Decision making of inmates: Testing social information processing concepts using vignettes. *Applied Psychology in Criminal Justice*, 12(1), 1-17.
- Bowker, L. H. (1980). *Prison victimization*. Elsevier.
- Bowker, L. H. (1983). An Essay on Prison Violence. *The Prison Journal*, 63(1), 24-31. <https://doi.org/10.1177/003288558306300103>

- Breuer, J., & Elson, M. (2017). Frustration–Aggression Theory. Dans P. Sturmeijer (Dir.), *The Wiley Handbook of Violence and Aggression* (p. 1-13). John Wiley & Sons. <https://doi.org/10.1002/9781119057574.whbva040>
- Brie, G. (2018). *Nouvelles problématiques de prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Construction et accompagnement de programmes au sein de trois établissements pénitentiaires spécialisés de la Direction Interrégionale de bordeaux*. CIRAP. https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/dossier_thematique_aics_2018.pdf
- Brochu, S., Chayer, L., Lasnier, B., Cantinotti, M., Guyon, L., & Royer, A. (2010). La restriction de l'usage du tabac en prison au Québec : effets sur le climat carcéral. *Criminologie*, 43(2), 127-151. <https://doi.org/10.7202/1001772ar>
- Buchanan, R. A., Whitlow, K. L., & Austin, J. (1986). National Evaluation of Objective Prison Classification Systems : The Current State of the Art. *Crime & Delinquency*, 32(3), 272-290. <https://doi.org/10.1177/0011128786032003003>
- Bushman, B. J. (2016). Violent media and hostile appraisals : A meta-analytic review. *Aggressive Behavior*, 42(6), 605-613. <https://doi.org/10.1002/ab.21655>
- Buss, A. H. (1963). Physical aggression in relation to different frustrations. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 67(1), 1-7. <https://doi.org/10.1037/h0040505>
- Cabelguen, M. (2007). *Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral*. [Thèse de doctorat, Université Rennes 2]. HAL. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00199248>
- Cabelguen, M. (2016). Évaluation des dimensions psychopathiques sur le mode d'adaptation carcérale. *European Review of Applied Psychology*, 66(4), 163-170. <https://doi.org/10.1016/j.erap.2016.05.005>
- Camp, S. D., & Gaes, G. G. (2005). Criminogenic Effects of the Prison Environment on Inmate Behavior : Some Experimental Evidence. *Crime & Delinquency*, 51(3), 425-442. <https://doi.org/10.1177/0011128704271471>

- Camp, S. D., Gaes, G. G., Langan, N. P., & Saylor, W. G. (2003). The influence of prisons on inmate misconduct : A multilevel investigation. *Justice Quarterly*, 20(3), 501-533. <https://doi.org/10.1080/07418820300095601>
- Cao, L., Zhao, J., & van Dine, S. (1997). Prison disciplinary tickets : A test of the deprivation and importation models. *Journal of Criminal Justice*, 25(2), 103-113. [https://doi.org/10.1016/s0047-2352\(96\)00054-2](https://doi.org/10.1016/s0047-2352(96)00054-2)
- Castillo, M.-C. (2019). L'analyse de contenu en psychologie clinique. Dans A. Bioy, *Les méthodes qualitatives en psychologie clinique et psychopathologie* (p. 217-237). Dunod.
- Chamayou, J. L. (2012). Actualités sur la théorie des tensions psychiques et des phénomènes violents en prison. *Psychologie Française*, 57(4), 291-303. <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2012.09.001>
- Chauvenet, A., Monceau, M., Orlic, F., & Rostaing, C. (2005, juin). *Synthèse. La violence carcérale en question*. Mission de recherche droit et justice.
- Chauvenet, A., Orlic, F., & Rostaing, C. (2008). *La violence carcérale en question* (PUF éd.). PUF.
- Chen, P., Coccaro, E. F., & Jacobson, K. C. (2012). Hostile Attributional Bias, Negative Emotional Responding, and Aggression in Adults : Moderating Effects of Gender and Impulsivity. *Aggressive Behavior*, 38(1), 47-63. <https://doi.org/10.1002/ab.21407>
- Clayton, O., & Carr, T. (1984). The Effects of Prison Crowding upon Infraction Rates. *Criminal Justice Review*, 9(2), 69-77. <https://doi.org/10.1177/073401688400900210>
- Corre, J. J. & Du Mortier, P. (2006, août 1). La violence dans l'institution psychiatrique. *Le Journal des psychologues*, n° 241(8), 44-48. <https://doi.org/10.3917/jdp.241.0044>
- Correctional Association of New York, (2003). *Lockdown New York: Disciplinary Confinement in New York State Prisons: A Report by the Correctional Association of New York*.

Correctional Association of New York.

<https://www.prisonlegalnews.org/media/publications/lockdown-new-york-2.pdf>

Cortoni, F., & Longpré, N. (2017). Comprendre la psychologie du comportement violent. Dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx, & F. Cortoni (Dir.), *Traité des violences criminelles* (p. 371-390). Hurtubise.

Côté, G. (2017). La psychopathie et le comportement violent. Dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx, & F. Cortoni (Dir.), *Traité des violences criminelles* (p. 437-459). Hurtubise.

Court, C. (2015). L'usage du numérique en milieu carcéral. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3(3), 693-703. <https://doi.org/10.3917/rsc.1503.0693>

Courtine F., & Renneville M. (2005). *Violences en prison*, Rapport de recherche, Agen, ENAP. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01390490>

Cox, V. C., Paulus, P. B., & McCain, G. (1984). Prison crowding research : The relevance for prison housing standards and a general approach regarding crowding phenomena. *American Psychologist*, 39(10), 1148-1160. <https://doi.org/10.1037/0003-066x.39.10.1148>

Crick, N. R., & Dodge, K. A. (1994). A review and reformulation of social information-processing mechanisms in children's social adjustment. *Psychological Bulletin*, 115(1), 74-101. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.115.1.74>

Crouch, B. M. (1995). Guard Work in Transition. In K. C. Haas & G. P. Alpert (Dir.), *The dilemmas of Corrections* (3^e ed.). Waveland Press Inc.

Crouch, B. M., & Marquart, J. R. (1989). *An Appeal to Justice : Litigated Reform of Texas Prisons* (1^e éd.). University of Texas Press.

Daccache M., Lancelevée C., Sanchez J.-L., Touraut C. (2018). Les violences carcérales : pour une approche systémique, *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n° 44.

Degros, A. (2013). *La violence en prison. À la recherche des modes de régulation* [Mémoire de l'ENAP]. Énap.

- Demoulin, S. (2014). *Psychologie de la négociation. Du contrat de travail au choix des vacances*. Bruxelles, Belgique : Mardaga.
- Dodge, K. A. (1980). Social Cognition and Children's Aggressive Behavior. *Child Development*, 51(1), 162-170. <https://doi.org/10.2307/1129603>
- Dodge, K. A. (2006). Translational science in action : Hostile attributional style and the development of aggressive behavior problems. *Development and Psychopathology*, 18(03), 791-814. <https://doi.org/10.1017/s0954579406060391>
- Dodge, K. A., & Frame, C. L. (1982). Social Cognitive Biases and Deficits in Aggressive Boys. *Child Development*, 53(3), 620-635. <https://doi.org/10.2307/1129373>
- Dodge, K. A., Pettit, G. S., McClaskey, C. L., Brown, M. M., & Gottman, J. M. (1986). Monographs of the Society for Research in Child Development. *Social Competence in Children*. 51(2), 1-85. <https://doi.org/10.2307/1165906>
- Dollard, J., Miller, N. E., Doob, L. W., Mowrer, O. H., & Sears, R. R. (1939). *Frustration and aggression*. Yale University Press.
- Ducreux-Fournier, A. (2007). *Influence de la connotation émotionnelle des informations à partir de textes naturels : étude du cours temporel de la représentation*. [Thèse, Lyon]. http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2007/ducreux-fournier_a#p=0&a=top
- Edens, J. F., Buffington-Vollum, J. K., Colwell, K. W., Johnson, D. W., & Johnson, J. K. (2002). Psychopathy and institutional misbehavior among incarcerated sex offenders: A comparison of the psychopathy checklist-revised and the personality assessment inventory. *International Journal of Forensic Mental Health*, 1(1), 49-58. <http://dx.doi.org/10.1080/14999013.2002.10471160>
- Ellis, D. (1984). Crowding and Prison Violence. *Criminal Justice and Behavior*, 11(3), 277-308. <https://doi.org/10.1177/0093854884011003003>
- Ellis, D., Grasmick, H. G., & Gilman, B. (1974). Violence in Prisons : A Sociological Analysis. *American Journal of Sociology*, 80(1), 16-43. <https://doi.org/10.1086/225760>

- Énap, 2021. La prévention des violences carcérales. Formation de Directeurs de Services Pénitentiaires, p. 20.
- Epps, J., & Kendall, P. C. (1995). Hostile attributional bias in adults. *Cognitive Therapy and Research*, 19(2), 159-178. <https://doi.org/10.1007/bf02229692>
- Flanagan, T. J. (1983). Correlates of Institutional Misconduct Among State Prisoners. *Criminology*, 21(1), 29-40. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1983.tb00249.x>
- Franklin, T. W., Franklin, C. A., & Pratt, T. C. (2006). Examining the empirical relationship between prison crowding and inmate misconduct : A meta-analysis of conflicting research results. *Journal of Criminal Justice*, 34(4), 401-412. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2006.05.006>
- Gaes, G. G. (1994). Prison Crowding Research Reexamined. *The Prison Journal*, 74(3), 329-363. <https://doi.org/10.1177/0032855594074003004>
- Gaes, G. G., & McGuire, W. J. (1985). Prison Violence : The Contribution of Crowding Versus Other Determinants of Prison Assault Rates. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 22(1), 41-65. <https://doi.org/10.1177/0022427885022001003>
- Gagnon, J., & Rochat, L. (2017). Relationships Between Hostile Attribution Bias, Negative Urgency, and Reactive Aggression. *Journal of Individual Differences*, 38(4), 211-219. <https://doi.org/10.1027/1614-0001/a000238>
- Gibbons J. J. & Belleville Katzenbach, N. (2011). Confronting Confinement: A Report of The Commission on Safety and Abuse in America's Prisons. *Federal Sentencing Reporter*, 24(1), 36-41. <https://doi.org/10.1525/fsr.2011.24.1.36>
- Gilles, I., & Clémence, A. (2007). Attribution d'intentions hostiles et intentions comportementales agressives dans un contexte intergroupe. *Revue internationale de psychologie sociale*, 20(4), 63-68. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-psychologie-sociale-2007-4-page-63.htm>

- Gonçalves, S. M. P., da Silva, S. A., Lima, M. L., & Meliá, J. L. (2008). The impact of work accidents experience on causal attributions and worker behaviour. *Safety Science*, 46(6), 992-1001. <https://doi.org/10.1016/j.ssci.2007.11.002>
- Goodstein, L., & Wright, K. N. (1989). Inmate adjustment to prison. In L. Goodstein & D. L. MacKenzie (Dir.), *The American prison: Issues in research and policy*, (p. 229-251). Plenum.
- Griffin, M. L., & Hepburn, J. R. (2006). The Effect of Gang Affiliation on Violent Misconduct Among Inmates During the Early Years of Confinement. *Criminal Justice and Behavior*, 33(4), 419-466. <https://doi.org/10.1177/0093854806288038>
- Guillonneau M. & Kensey A., (1998). *Les à-coups. Étude statistique des agressions contre le personnel de surveillance à partir de 376 rapports d'incident.* DAP.
- Gyekye, S. A. (2010). Occupational safety management : The role of causal attribution. *International Journal of Psychology*, 45(6), 405-416. <https://doi.org/10.1080/00207594.2010.501337>
- Halligan, S. L., & Philips, K. J. (2010). Are you thinking what I'm thinking ? Peer group similarities in adolescent hostile attribution tendencies. *Developmental Psychology*, 46(5), 1385-1388. <https://doi.org/10.1037/a0020383>
- Hare, R. D., Clark, D., Grann, M., & Thornton, D. (2000). Psychopathy and the predictive validity of the PCL-R: An international perspective. *Behavioral Sciences & the Law*, 18(5), 623-645. [https://doi.org/10.1002/1099-0798\(200010\)18:5<623::AID-BSL409>3.0.CO;2-W](https://doi.org/10.1002/1099-0798(200010)18:5<623::AID-BSL409>3.0.CO;2-W)
- Harer, M. D., & Langan, N. P. (2001). Gender Differences in Predictors of Prison Violence : Assessing the Predictive Validity of a Risk Classification System. *Crime & Delinquency*, 47(4), 513-536. <https://doi.org/10.1177/0011128701047004002>
- Harer, M. D., & Steffensmeier, D. J. (1996). Race And Prison Violence. *Criminology*, 34(3), 323-355. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1996.tb01210.x>

- Hernandez, L. & Mbanzoulou, P. (2020). *Les modules de respect : une métamorphose de la prison. Rapport de recherche*, Cirap.
- Hewitt, J. D., Poole, E. D., & Regoli, R. M. (1984). Self-reported and observed rule-breaking in prison : A look at disciplinary response. *Justice Quarterly*, 1(3), 437-447. <https://doi.org/10.1080/07418828400088241>
- Hofmann, D. A., & Stetzer, A. (1998). The Role of Safety Climate and Communication in Accident Interpretation : Implications for Learning From Negative Events. *Academy of Management Journal*, 41(6), 644-657. <https://doi.org/10.5465/256962>
- Horsley, T. A., de Castro, B. O., & van der Schoot, M. (2010). In the Eye of the Beholder : Eye-tracking Assessment of Social Information Processing in Aggressive Behavior. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 38(5), 587-599. <https://doi.org/10.1007/s10802-009-9361-x>
- Icard, V. (2016). Vers une conciliation entre sécurité et droit en prison ? Questionner la sécurité dynamique. *Déviance et Société*, 40(4), 433-456. <https://doi.org/10.3917/ds.404.0433>
- Izard, C. (2016). *La dimension relationnelle du métier de surveillant pénitentiaire et les enjeux de sa reconnaissance* [Mémoire, Énap]. https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/dsp44_izard.pdf
- Jacobs, J. B. (1980). The Prisoners' Rights Movement and Its Impacts, 1960–80. *Crime and Justice*, 2, 429-470. <https://doi.org/10.1086/449074>
- Jiang, S., & Fisher-Giorlando, M. (2002). Inmate Misconduct : A Test of the Deprivation, Importation, and Situational Models. *The Prison Journal*, 82(3), 335-358. <https://doi.org/10.1177/003288550208200303>
- Kellar, M., & Wang, H.-M. (2005). Inmate Assaults in Texas County Jails. *The Prison Journal*, 85(4), 515-534. <https://doi.org/10.1177/0032885505282257>
- Khosrokhavar, F. (2016). *Prisons de France*. Robert Laffont.

- Lacambre, M. & Courtet, P. (2012). Violence et prison. *La Lettre du Psychiatre*, 8(5), 124-127.
- Lahm, K. F. (2008). Inmate-On-Inmate Assault. A multilevel examination of prison violence. *Criminal Justice and Behavior*, 35(1), 120-137.
<https://doi.org/10.1177/0093854807308730>
- Lemerise, E. A., & Arsenio, W. F. (2000). An Integrated Model of Emotion Processes and Cognition in Social Information Processing. *Child Development*, 71(1), 107-118.
<https://doi.org/10.1111/1467-8624.00124>
- Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), (2015). *Rapport d'activité*. Dalloz.
- Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), (2017). *Le personnel des lieux de privation de liberté*. Dalloz.
- Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), (2020). *Les violences interpersonnelles dans les lieux de privation de liberté*. Dalloz.
- Lhuilier, D. (2007). Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité ». *Bulletin de psychologie*, 491(5), 447-453. <https://doi.org/10.3917/bupsy.491.0447>
- Lhuilier, D., & Lemiszewska, A. (2001). *Le choc carcéral : survivre en prison*. Bayard.
- Lin, P. I., Hsieh, C. D., Juan, C. H., Hossain, M. M., Erickson, C. A., Lee, Y. H., & Su, M. C. (2016). Predicting Aggressive Tendencies by Visual Attention Bias Associated with Hostile Emotions. *PLOS ONE*, 11(2), 1-8.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0149487>
- Lombardo, L. (1994). Stress, Change, and Collective Violence in Prison. Dans M. Braswell, R. Montgomery & L. Lombardo (Dir.), *Prison Violence in America* (2^e éd.), (p. 291-305). Routledge.
- Ludwig, A., Cohen, L., Parsons, A., & Venters, H. (2012). Injury Surveillance in New York City Jails. *American Journal of Public Health*, 102(6), 1108-1111.
<https://doi.org/10.2105/ajph.2011.300306>

- Mabli, J., Holley, C., Patrick, J., & Walls, J. (1979). Age and Prison Violence. *Criminal Justice and Behavior*, 6(2), 175-186. <https://doi.org/10.1177/009385487900600206>
- MacKenzie, D. L. (1987). Age and Adjustment to Prison. *Criminal Justice and Behavior*, 14(4), 427-447. <https://doi.org/10.1177/0093854887014004002>
- Marquart, J. W. (1986). Prison Guards and the Use of Physical Coercion as a Mechanism of Prisoner Control. *Criminology*, 24(2), 347-366. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1986.tb01500.x>
- Matheny, N. L., Smith, H. L., Summers, B. J., McDermott, K. A., Macatee, R. J., & Cogle, J. R. (2016). The Role of Distress Tolerance in Multiple Facets of Hostility and Willingness to Forgive. *Cognitive Therapy and Research*, 41(2), 170-177. <https://doi.org/10.1007/s10608-016-9808-7>
- Matheson, K., Wohl, M. J., & Anisman, H. (2009). The Interplay of Appraisals, Specific Coping Styles, and Depressive Symptoms Among Young Male and Female Gamblers. *Social Psychology*, 40(4), 212-221. <https://doi.org/10.1027/1864-9335.40.4.212>
- Mathieson, L. C., Murray-Close, D., Crick, N. R., Woods, K. E., Zimmer-Gembeck, M., Geiger, T. C., & Morales, J. R. (2011). Hostile Intent Attributions and Relational Aggression : The Moderating Roles of Emotional Sensitivity, Gender, and Victimization. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 39(7), 977-987. <https://doi.org/10.1007/s10802-011-9515-5>
- Matthews, B. A., & Norris, F. H. (2002). When Is Believing « Seeing » ? Hostile Attribution Bias as a Function of Self-Reported Aggression. *Journal of Applied Social Psychology*, 32(1), 1-31. <https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2002.tb01418.x>
- Maynard, R., & Ego, C. (2018). *NoirEs sous surveillance. Esclavage, répression et violence d'État au Canada (French Edition)*. Mémoire d'encrier.

- McCorkle, R. C., Miethe, T. D., & Drass, K. A. (1995). The Roots of Prison Violence: A Test of the Deprivation, Management, and “Not-So-Total” Institution Models. *Crime & Delinquency*, 41(3), 317-331. <https://doi.org/10.1177/0011128795041003003>
- McGuire, J. (2018). Understanding prison violence: a rapid evidence assessment. HM Prison & Probation Service.
- Melas, L., & Ménard, F. (2002). *Production et régulation de la violence en prison*. Mission de Droit et Justice.
- Mellentini, A. I., Dervisevic, A., Stenager, E., Pilegaard, M., & Kirk, U. (2015). Seeing enemies ? A systematic review of anger bias in the perception of facial expressions among anger-prone and aggressive populations. *Aggression and Violent Behavior*, 25, 373-383. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.09.001>
- Miller, N. E., Sears, R. R., Mowrer, O. H., Doob, L. W., & Dollard, J. (1941). The frustration-aggression hypothesis. *Psychological Review*, 48(4), 337-342. <https://doi.org/10.1037/h0055861>
- Ministère de la Justice (2011). *L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2011*.
- Ministère de la Justice (2012). *L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2012*.
- Ministère de la Justice (2013). *L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2013*.
- Ministère de la Justice (2015). *L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2015*.
- Ministère de la Justice (2018). *L'administration pénitentiaire en chiffre au 1^{er} janvier 2018*.
- Ministère de la Justice (2021). *Les structures pénitentiaires, consulté sur le site du ministère de la justice*. <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/les-structures-penitentiaires-14557.html>
- Ministère de la Justice (2022). *Mesure de l'incarcération. Indicateurs clés au 1^{er} septembre 2022*. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Mesure_mensuelle_01092022.pdf

- Ministère de la Justice (2022). *Statistique des établissements des personnes écrouées en France*. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Statistique_etablissements_personnes_ecrouees_France_202209_.pdf
- Molleman, T., & Leeuw, F. L. (2011). The Influence of Prison Staff on Inmate Conditions: A Multilevel Approach to Staff and Inmate Surveys. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 18(2), 217-233. <https://doi.org/10.1007/s10610-011-9158-7>
- Moltò, J., Carmona, E., Poy, R., Avila, C., & Torrubia, R. (Dir.) (1996). The psychopathy checklist-revised in Spanish prison populations: Some data on reliability and validity. Dans *Issues in Criminological and Legal Psychology*, 24. *International perspectives on psychopathy* (p. 109–114). The British Psychological.
- Moore, K., Stuewig, J., & Tangney, J. (2013). Jail Inmates' Perceived and Anticipated Stigma: Implications for Post-release Functioning. *Self and Identity*, 12(5), 527-547. <https://doi.org/10.1080/15298868.2012.702425>
- Myers, L. B., & Levy, G. W. (1978). Description and Prediction of the Intractable Inmate. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 15(2), 214-228. <https://doi.org/10.1177/002242787801500207>
- Nasby, W., Hayden, B., & DePaulo, B. M. (1980). Attributional bias among aggressive boys to interpret unambiguous social stimuli as displays of hostility. *Journal of Abnormal Psychology*, 89(3), 459-468. <https://doi.org/10.1037/0021-843x.89.3.459>
- OIP (2019). *Omerta, Impunité, opacité, enquête sur les violences commises par des agents pénitentiaires sur les personnes détenues*. Arlys.
- ONUDC (2015). *Manuel sur la sécurité dynamique et le renseignement pénitentiaire*.
- Orobio De Castro, B., Merk, W., Koops, W., Veerman, J. W., & Bosch, J. D. (2005). Emotions in Social Information Processing and Their Relations With Reactive and Proactive Aggression in Referred Aggressive Boys. *Journal of Clinical Child &*

Adolescent Psychology, 34(1), 105-116.

https://doi.org/10.1207/s15374424jccp3401_10

Paterline, B. A., & Petersen, D. M. (1999). Structural and social psychological determinants of prisonization. *Journal of Criminal Justice*, 27(5), 427-441.
[https://doi.org/10.1016/s0047-2352\(99\)00014-8](https://doi.org/10.1016/s0047-2352(99)00014-8)

Patrick, S. (1998). Differences in inmate-inmate and inmate-staff altercations : Examples from a medium security prison. *The Social Science Journal*, 35(2), 253-263.
[https://doi.org/10.1016/s0362-3319\(98\)90044-1](https://doi.org/10.1016/s0362-3319(98)90044-1)

Plutchik, R. (1982). A psychoevolutionary theory of emotions. *Social Science Information*, 21(4-5), 529-553. <https://doi.org/10.1177/053901882021004003>

Poole, E. D., & Regoli, R. M. (1980). Race, Institutional Rule Breaking, and Disciplinary Response : A Study of Discretionary Decision Making in Prison. *Law & Society Review*, 14(4), 931-946. <https://doi.org/10.2307/3053215>

Posner, J., Russell, J. A., & Peterson, B. S. (2005). The circumplex model of affect : An integrative approach to affective neuroscience, cognitive development, and psychopathology. *Development and Psychopathology*, 17(3), 715-734.
<https://doi.org/10.1017/s0954579405050340>

Proulx, J., & Lussier, P. (2001). La prédiction de la récidive chez les agresseurs sexuels. *Criminologie*, 34(1), 9-29. <https://doi.org/10.7202/004757ar>

Quan, F., Yang, R., Zhu, W., Wang, Y., Gong, X., Chen, Y., Dong, Y., & Xia, L. X. (2019). The relationship between hostile attribution bias and aggression and the mediating effect of anger rumination. *Personality and Individual Differences*, 139, 228-234.
<https://doi.org/10.1016/j.paid.2018.11.029>

- Raimbourg, D., & Huyghe, S. (2013). *Rapport d'information sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale*. Assemblée Nationale. <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i0652.pdf>
- Reidy, T. J., Sorensen, J. R., & Davidson, M. (2016). Testing the predictive validity of the Personality Assessment Inventory (PAI) in relation to inmate misconduct and violence. *Psychological Assessment*, 28(8), 871-884. <https://doi.org/10.1037/pas0000224>
- Ross, J. I. (2013). Deconstructing Correctional Officer Deviance. *Criminal Justice Review*, 38(1), 110-126. <https://doi.org/10.1177/0734016812473824>
- Rostaing, C. (2010). Hiérarchie des légitimités. Obstacle et défi à la connaissance des violences carcérales. *Tracés*, 19, 83-99. <https://doi.org/10.4000/traces.4906>
- Russell, J. A. (1980). A circumplex model of affect. *Journal of Personality and Social Psychology*, 39(6), 1161-1178. <https://doi.org/10.1037/h0077714>
- Russell, J. A. (1989). Measures of Emotion. Dans R. Plutchik (Dir.), *Emotion : Theory, Research, and Experience*, (p. 83-111). Academic Press, Inc.
- Russell, J. A., & Carroll, J. M. (1999). On the bipolarity of positive and negative affect. *Psychological Bulletin*, 125(1), 3-30. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.125.1.3>
- Schaeffer, M. A., Baum, A., Paulus, P. B., & Gaes, G. G. (1988). Architecturally Mediated Effects of Social Density in Prison. *Environment and Behavior*, 20(1), 3-20. <https://doi.org/10.1177/0013916588201001>
- Scheer, D. (2013). Le paradoxe de la modernisation carcérale. *Cultures & conflits*, 90, 95-116. <https://doi.org/10.4000/conflits.18743>
- Schneider, D. J., Polefka, J. & Kiesler, C. 1970. *Person Perception*. Addison-Wesley.

- Smeijers, D., Bulten, E. B., & Brazil, I. A. (2019). The Computations of hostile biases (CHB) model : Grounding hostility biases in a unified cognitive framework. *Clinical Psychology Review*, 73, 1-18. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2019.101775>
- Sorensen, J., & Davis, J. (2011). Violent criminals locked up : Examining the effect of incarceration on behavioral continuity. *Journal of Criminal Justice*, 39(2), 151-158. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2011.01.003>
- Souryal, S. S. (2009). Deterring Corruption by Prison Personnel. *The Prison Journal*, 89(1), 21-45. <https://doi.org/10.1177/0032885508329979>
- Steiner, B., & Wooldredge, J. (2008). Inmate Versus Environmental Effects On Prison Rule Violations. *Criminal Justice and Behavior*, 35(4), 438-456. <https://doi.org/10.1177/0093854807312787>
- Steiner, B., & Wooldredge, J. (2009). The relevance of inmate race/ethnicity versus population composition for understanding prison rule violations. *Punishment & Society*, 11(4), 459-489. <https://doi.org/10.1177/1462474509341143>
- Sykes, G. M., & Messinger, S. L. (1960). The inmate social system. In R. Cloward (Ed.), *Theoretical studies in social organization of the prison*. Social Science Research Council.
- Tartaro, C. (2002). The impact of density on jail violence. *Journal of Criminal Justice*, 30(6), 499-510. [https://doi.org/10.1016/s0047-2352\(02\)00172-1](https://doi.org/10.1016/s0047-2352(02)00172-1)
- Teige-Mocigemba, S., Hölzenbein, F., & Christoph Klauer, K. (2016). Seeing More Than Others. *Social Psychology*, 47(3), 136-149. <https://doi.org/10.1027/1864-9335/a000266>
- Tewksbury, R. (1999). Should female corrections officers be used in male institutions? Dans C. B. Fields (Dir.), *Controversial issues in corrections* (pp. 187-193). Allyn & Bacon.
- Thomas, C. W. (1977). Theoretical Perspectives on Prisonization : A Comparison of the Importation and Deprivation Models. *The Journal of Criminal Law and Criminology* 68(1), 135-145. <https://doi.org/10.2307/1142482>

- Tomar, S. (2013). The Psychological Effects of Incarceration on Inmates : Can We Promote Positive Emotion in Inmates. *Delhi Psychiatry Journal*, 16(1), 66-72.
- Useem, B., & Piehl, A. M. (2006). Prison buildup and disorder. *Punishment & Society*, 8(1), 87-115. <https://doi.org/10.1177/1462474506059141>
- Walters, G. D. (1998). Time Series and Correlational Analyses of Inmate-Initiated Assaultive Incidents in a Large Correctional System. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 42(2), 124-132. <https://doi.org/10.1177/0306624x9804200204>
- Walters, G. D. (2003). Predicting institutional adjustment and recidivism with the psychopathy checklist factor scores: a meta-analysis. *Law and Human Behavior*, 27(5), 541-558. <https://doi.org/10.1023/A:1025490207678>
- Wang, Y., Zhu, W., Xiao, M., Zhang, Q., Zhao, Y., Zhang, H., Chen, X., Zheng, Y., & Xia, L. X. (2018). Hostile Attribution Bias Mediates the Relationship Between Structural Variations in the Left Middle Frontal Gyrus and Trait Angry Rumination. *Frontiers in Psychology*, 9, 1-7. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2018.00526>
- Watson, D., & Clark, L. A. (1992). On Traits and Temperament : General and Specific Factors of Emotional Experience and Their Relation to the Five-Factor Model. *Journal of Personality*, 60(2), 441-476. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6494.1992.tb00980.x>
- Wilkowski, B. M., & Robinson, M. D. (2012). When Aggressive Individuals See the World More Accurately. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 38(4), 540-553. <https://doi.org/10.1177/0146167211430233>
- Wooldredge, J. D. (1991). Correlates of Deviant Behavior Among Inmates of U.S. Correctional Facilities. *Journal of Crime and Justice*, 14(1), 1-25. <https://doi.org/10.1080/0735648x.1991.9721424>
- Wooldredge, J. D. (1994). Inmate crime and victimization in a southwestern correctional facility. *Journal of Criminal Justice*, 22(4), 367-381. [https://doi.org/10.1016/0047-2352\(94\)90083-3](https://doi.org/10.1016/0047-2352(94)90083-3)

- Wooldredge, J. (2020). Prison Culture, Management, and In-Prison Violence. *Annual Review of Criminology*, 3(1), 165-188. <https://doi.org/10.1146/annurev-criminol-011419-041359>
- Wooldredge, J., Griffin, T., & Pratt, T. (2001). Considering hierarchical models for research on inmate behavior : Predicting misconduct with multilevel data. *Justice Quarterly*, 18(1), 203-231. <https://doi.org/10.1080/07418820100094871>
- Worley, R., M., & Worley, V., B. (2013) Games guards play: a self-report study of institutional deviance within the Texas Department of Criminal Justice, *Criminal Justice Studies*, 26(1), 115-132, <https://doi.org/10.1080/1478601X.2012.706221>
- Wright, K. N. (1989). Race and Economic Marginality in Explaining Prison Adjustment. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 26(1), 67-89. <https://doi.org/10.1177/0022427889026001004>
- Wright, K. N. (1991). A study of individual, environmental, and interactive effects in explaining adjustment to prison. *Justice Quarterly*, 8(2), 217-242. <https://doi.org/10.1080/07418829100091011>
- Zingraff, M. T. (1980). Inmate Assimilation. *Criminal Justice and Behavior*, 7(3), 275-292. <https://doi.org/10.1177/009385488000700303>

Index des tableaux

TABLEAU 1. RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES AUXQUELS NOUS AVONS PARTICIPÉ ET DÉTAILS DES GROUPES (*NOMBRE DE PARTICIPANTS SUR LA SÉANCE).	96
TABLEAU 2. RÉSUMÉ DES CINQ SITUATIONS ANALYSÉES. *A CORRESPOND À LA PERSONNE RELATANT LA SITUATION ET B À L'AUTRE PERSONNE IMPLIQUÉE.	106
TABLEAU 3. PERSONNES AVEC QUI LES PROTAGONISTES ÉCHANGENT DE LA SITUATION DE VIOLENCE ENTRE PERSONNES DÉTENUES.	154
TABLEAU 4. SANCTIONS ET MESURES DE PROTECTION MISES EN PLACE POUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE ENTRE PERSONNES DÉTENUES.	156
TABLEAU 5. RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES ÉMOTIONS PRÉSENTES CHEZ LES PARTICIPANTS DANS LES SITUATIONS DE VIOLENCE D'UNE PERSONNE DÉTENUE SUR UN PERSONNEL.	165
TABLEAU 6. PERSONNES AVEC QUI LES PROTAGONISTES ÉCHANGENT DE LA SITUATION DE VIOLENCE D'UN PERSONNEL DE SURVEILLANCE SUR UNE PERSONNE DÉTENUE.	167
TABLEAU 7. SANCTIONS ET MESURES DE PROTECTION MISES EN PLACE POUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE D'UNE PERSONNE DÉTENUE SUR UN PERSONNEL.	170
TABLEAU 8. RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES ÉMOTIONS PRÉSENTES CHEZ LES PARTICIPANTS DANS LES SITUATIONS DE VIOLENCE D'UN PERSONNEL SUR UNE PERSONNE DÉTENUE.	178
TABLEAU 9. PERSONNES AVEC QUI LES PROTAGONISTES ÉCHANGENT DE LA SITUATION DE VIOLENCE D'UN PERSONNEL DE SURVEILLANCE SUR UNE PERSONNE DÉTENUE.	179
TABLEAU 10. SANCTIONS ET MESURES DE PROTECTION MISES EN PLACE POUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE D'UN PERSONNEL SUR UNE PERSONNE DÉTENUE.	183
TABLEAU 11. TABLEAU DES MOYENNES, MÉDIANES, ÉCART-TYPES, MINIMUM ET MAXIMUM POUR LES ÉMOTIONS PENDANT ET À L'ARRÊT DE LA SITUATION, T DE STUDENT, P ET D POUR LES ÉMOTIONS PENDANT ET À L'ARRÊT DE LA SITUATION.	210

TABLEAU 12. TABLEAU DES MOYENNES, MÉDIANES, ÉCART-TYPES, MINIMUM ET MAXIMUM POUR LES ÉMOTIONS PENDANT ET À L'ARRÊT DE LA SITUATION, T DE STUDENT, P ET D POUR LES ÉMOTIONS PENDANT ET À L'ARRÊT DE LA SITUATION. 228

TABLEAU 13. TABLEAU DES MOYENNES, MÉDIANES, ÉCART-TYPES, MINIMUM ET MAXIMUM POUR LES ÉMOTIONS PENDANT ET À L'ARRÊT DE LA SITUATION, T DE STUDENT, P ET D POUR LES ÉMOTIONS PENDANT ET À L'ARRÊT DE LA SITUATION. 247

TABLEAU 14. ENSEMBLES DES PRÉCONISATIONS SUIVANT LE NIVEAU D'APPLICATION ET LE NIVEAU DE PRÉVENTION. 273

Index des figures

- FIGURE 1.** NOMBRES ET RÉPARTITION DES PERSONNES ÉCROUÉES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022. FIGURE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE SUR LES MESURES MENSUELLES DE L'INCARCÉRATION. INDICATEURS CLÉS AU 1ER SEPTEMBRE 2022. 8
- FIGURE 2.** ÉVOLUTION MENSUELLE DES PERSONNES DÉTENUES ET DES PLACES OPERATIONNELLES DEPUIS 2005. GRAPHIQUE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE SUR LES MESURES DE L'INCARCÉRATION. INDICATEURS CLÉS AU 1ER SEPTEMBRE 2022. 9
- FIGURE 3.** FACTEURS INFLUENÇANT LES VIOLENCES EN DÉTENTION. 61
- FIGURE 4.** LE MODÈLE GÉNÉRAL DE L'AGRESSION (MGA) D'ANDERSON ET BUSHMAN (2002), ENRICHIE PAR ALLEN ET ANDERSON (2017). SCHÉMA TIRÉ ET TRADUIT DE ALLEN, J. J., & ANDERSON, C. A. (2017). GENERAL AGGRESSION MODEL. DANS THE INTERNATIONAL ENCYCLOPEDIA OF MEDIA EFFECTS. (P. 1-15). JOHN WILEY & SONS, INC. [HTTPS://DOI.ORG/10.1002/9781118783764.WBIEME0078](https://doi.org/10.1002/9781118783764.wbieme0078) 69
- FIGURE 5.** MODÈLE CIRCUMPLEX DES CATÉGORIES LIÉES AUX ÉMOTIONS. (RUSSELL, 1989). 75
- FIGURE 6.** DYNAMIQUE D'UNE INTERACTION VIOLENTE D'APRÈS LES RÉSULTATS RECUEILLIS PAR L'OUTIL DE DÉCONSTRUCTION. 114
- FIGURE 7.** TYPES D'ÉMOTIONS PRÉSENTES CHEZ LES PERSONNES DÉTENUES AUX DIFFÉRENTS TEMPS DE LA SITUATION DE VIOLENCE ENTRE PERSONNES DÉTENUES. 152
- FIGURE 8.** TYPES D'ÉMOTIONS PRÉSENTES CHEZ LES PERSONNES DÉTENUES AUX DIFFÉRENTS TEMPS DE LA SITUATION DE VIOLENCE D'UNE PERSONNE DÉTENUE SUR UN PERSONNEL. 162
- FIGURE 9.** TYPES D'ÉMOTIONS PRÉSENTES CHEZ LES PERSONNELS AUX DIFFÉRENTS TEMPS DE LA SITUATION DE VIOLENCE D'UNE PERSONNE DÉTENUE SUR UN PERSONNEL. 164
- FIGURE 10.** TYPES D'ÉMOTIONS PRÉSENTES CHEZ LES PERSONNES DÉTENUES AUX DIFFÉRENTS TEMPS DE LA SITUATION DE VIOLENCE D'UN PERSONNEL SUR UNE PERSONNE DÉTENUE. 176

FIGURE 11. TYPES D'ÉMOTIONS PRÉSENTES CHEZ LES PERSONNELS AUX DIFFÉRENTS TEMPS DE LA SITUATION DE VIOLENCE D'UN PERSONNEL SUR UNE PERSONNE DÉTENUE. 177

FIGURE 12. SCHÉMA DE LA DYNAMIQUE DES INTERACTIONS VIOLENTES EN DÉTENTION. 194

Titre : Les relations interpersonnelles violentes en détention et la gestion de ces conflits. Exploration des dynamiques à l'œuvre dans la survenue des violences chez les personnes détenues et les personnels pénitentiaires.

Mots clés : dynamique des interactions violentes – détention – violences en prison – émotions – biais d'hostilité – agressions

Résumé : La violence en détention est un phénomène international connu depuis de très nombreuses années. Problématique complexe, influencée par différents facteurs liés à la privation de liberté, à l'institution, mais aussi à des facteurs individuels et relationnels, il est aujourd'hui encore difficile d'en saisir toutes les implications et les causes. La dynamique à l'œuvre dans ces situations apparaît peu connue et un chiffre noir entoure les différentes situations de violences en prison, rendant d'autant plus épineuse sa compréhension.

Dans cette thèse, nous mobilisons différentes théories et modèles, en particulier le Modèle Général de l'Agression (2002) et le Modèle Circumplex des affects de Russell (1980) pour atteindre deux objectifs. 1) Identifier les dynamiques en jeu dans les différents types de situations de violence interpersonnelle en détention.

2) Identifier les types de régulation permettant l'arrêt de ces situations. Les données recueillies permettent d'aboutir à un schéma représentant la dynamique d'une interaction violente en détention. Les émotions, attributions et perceptions de l'autre protagoniste sont partiellement communes entre les personnes détenues et les personnels mais elles reflètent aussi en partie leurs rôles respectifs en détention. De plus, les données permettent de constater que la façon dont une situation prend fin, les modalités employées et l'intervention ou non de tiers influencerait la suite de l'interaction.

Nous concluons cette thèse en évoquant différentes préconisations possibles pour le terrain, recouvrant plusieurs niveaux d'application et de prévention.

Title : Violent interpersonal relationships in detention and the management of these conflicts. Exploring the dynamics at work in the occurrence of violence among prisoners and prison staff.

Keywords : dynamics of violent interactions – detention – violence in prison – emotions – hostility bias – aggression

Abstract : Violence in detention is a phenomenon that is known across the world. It is a complex issue, influenced by various factors linked to the deprivation of personal liberty, to the institution itself, but also to individual and relational factors. Even today, it is difficult to grasp all the implications and causes. The dynamics at work in these situations appear to be little known, and a 'dark figure' surrounds the different situations of violence in prison, making it all the more difficult to comprehend. In this thesis, we enlist different theories and models, in particular the General Model of Aggression (2002) and the Circumplex Model of Affects by Russell (1980) to achieve two objectives. 1) Identify the dynamics at play in the different types of situations of interpersonal violence in detention.

2) Identify the types of regulation that help put an end to these situations. The data collected assist in the creation of a schema representing the dynamics of a violent interaction in detention. Although the emotions, attributions and perceptions of the other protagonist are partially common between detainees and staff, they also partly reflect their respective roles in detention. In addition, the data show that the way in which a situation ends, the methods used and the possible intervention of third parties would influence the aftermath of the interaction. We conclude this thesis by evoking different possible recommendations for the field, covering several levels of application as well as prevention.